



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**



Contrat de Relance et de Transition écologique

du Val de Saône

Annexe 6 du contrat :

DELIBERATIONS DES DEUX EPCI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 9 décembre 2021 à La Chapelle-de-Guinchay

Nombre de conseillers en exercice : 77

Présents à la séance : 56

Convocation du 02/12/2021

N° 2021-223 (R13) CC

Objet : Politiques contractuelles et partenariales : Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat, le Département de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois

Secrétaire de séance : Maxim PLAT

Étaient présents :

Jean-Patrick COURTOIS (jusqu'au R30)	PRESIDENT	Yves DUPUIS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gérard COLON	2 ^{ème} Vice-président	Aurélien DUTREMBLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Christine ROBIN	3 ^{ème} Vice-présidente	Eric FAURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Dominique DEYNOUX	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Claude FOURNET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Florence BATTARD	5 ^{ème} Vice-présidente	Brigitte GUILLAUME	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jean-François COGNARD	6 ^{ème} Vice-président	Sandrine JAILLOUX	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Hervé CARREAU	8 ^{ème} Vice-président	Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Véronique-Laure VERRAEST	9 ^{ème} Vice-présidente	Eric LAGRANGE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gilles JONDET	10 ^{ème} Vice-président	Françoise LARGE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jérôme CHEVALIER	12 ^{ème} Vice-président	Frédéric LASSALAS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Patrick BUHOT	13 ^{ème} Vice-président	Véronique LEFEUVE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jean-Claude LAPIERRE	14 ^{ème} Vice-président	Bernard MARTIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jacques DOUSSOT (jusqu'au R9)	15 ^{ème} Vice-président	Jean-Pierre MATHIEU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Catherine AMARO (jusqu'au R9)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Patrick MONIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Yves ANDREUX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Sylvie OUTURQUIN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Daniel AUPOIL	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Jean-Pierre FACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Paul BASSET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Jean PAYEBIEN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Philippe BELVILLE (jusqu'au R12)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Marilyn PETERLIN-MALHERBE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Valérie BOUILLLOUX	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Bernard PILARSKI	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Anne BROCHETTE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Yves PIPONNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Robert CASENOVE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Maxim PLAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Virginie CHEVALIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Hervé REYNAUD (jusqu'au R38)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Philippe COMMERÇON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Gabriel SIMEON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Eve COMTET-SORABELLA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Roger THEVENOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Daniel DELUME	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Yannick VACHER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Rémy DESPLANCHES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Gilles PONCET	CONSEILLER SUPPLEANT
Bernard DESPLAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Philippe GENETIER	CONSEILLER SUPPLEANT
André DEWERT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	René DANIEL	CONSEILLER SUPPLEANT
Benjamin DIRX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Claire PELLETIER	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Michel DU ROURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		

Étaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Patrick COURTOIS à Jean-François COGNARD (à c. du R31)
Michelle JUGNET à Dominique DEYNOUX
Claude CANNET à Gérard COLON
Josiane CASBOLT à Jean-Claude LAPIERRE
Jacques DOUSSOT à Hervé CARREAU (à c. du R10)
Catherine AMARO à Dominique JOBARD (à c. du R10)
Jean-Philippe BELVILLE à Jérôme CHEVALIER (à c. du R13)
Catherine CARLE-VIGUIER à Jean-Pierre MATHIEU
Katia CASTEIL à Patrick BUHOT
Marie-Claude CHEZEAU à Maxim PLAT

Emilie CLERC à Jérôme CHEVALIER
Vincent FAGUET à Bernard DESPLAT
Eric MARECHAL à Yves DUPUIS
Eric PONCHAUX à Catherine AMARO (jusqu'au R9)
Patricia RAVINET à Jean PAYEBIEN
Valentine RIGAUD à Marilyn PETERLIN-MALHERBE
Caroline THEVENIAUD à Hervé REYNAUD (jusqu'au R38)
Jacques TOURNY à Florence BATTARD
Alexandre VUILLOT à Véronique-Laure VERRAEST

Étaient excusés :

Laurent CONDEMINÉ représenté par Gilles PONCET
Brigitte DARMEDRU représentée par Philippe GENETIER
Nathalie GONCALVES
Guy MANTOUX représenté par René DANIEL
Christian PETIT représenté par Claire PELLETIER

Eric PONCHAUX (à c. du R10)
Hervé REYNAUD (à c. du R39)
Sandra ROBIN
Caroline THEVENIAUD (à c. du R39)
Laurent VOISIN

Rapporteur : Gérard COLON

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 16/12/2021 
ID : 071-200070308-20211209-2021_223_CC-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de MBA,
Vu la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,
Vu le courrier du Préfet de Saône-et-Loire du 6 avril 2021 confirmant que MBA et la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois ont été retenues pour la signature d'un contrat commun à l'échelle du Val de Saône,
Vu la signature du protocole d'engagement en date du 18 juin 2021 en amont de la signature d'un contrat de relance et de transition écologique,
Vu l'information du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 relative à l'approbation du protocole d'engagement,
Vu l'avis du Bureau Permanent du 10 novembre 2021,
Vu l'information de la Conférence des Maires du 25 novembre 2021,
Vu l'avis favorable de la commission n°2 « Urbanisme - Aménagement » du 2 décembre 2021,
Considérant le souhait du gouvernement que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat,

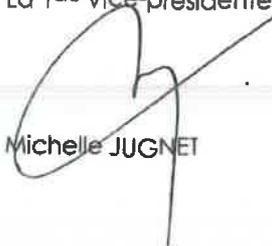
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Après intervention de M. SIMEON,
A l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le Contrat de Relance et de Transition Ecologique entre l'Etat, Mâconnais Beaujolais Agglomération, le Département de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois, joint en annexe,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat et tout document afférent.

Pour extrait, certifié conforme,
Pour le Président, et par délégation,
La 1^{ère} Vice-présidente,


Michelle JUGNET



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**



**saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT**

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Val de Saône

2021-2026

Décembre 2021

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération

Représenté par Monsieur Jean-Patrick COURTOIS autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 décembre 2021,
Ci-après désigné par « Le territoire du Val de Saône »,

La Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois

Représenté par Monsieur Christophe RAVOT autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021,
Ci-après désigné par « Le territoire du Val de Saône »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Julien CHARLES,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Départemental,

Représenté par Monsieur André ACCARY,
Ci-après désigné par « Le Conseil Départemental » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Documents annexés au contrat :

Annexe 1 – Diagnostic et état des lieux écologique du territoire

Annexe 2 – Graphe d'objectifs du contrat

Annexe 3 – Plan d'action et porteurs de projets

Annexe 4 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 5 – Conventions de financement annuelles

5.1 – Maquette financière 2021

Annexe 6 – Délibérations des deux EPCI

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du **territoire du Val de Saône** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRTE du Val de Saône succède à une première génération de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales : le Contrat de ruralité du Pays Sud Bourgogne, puis du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le **territoire du Val de Saône** et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Situé à l'extrême sud-est du Département de Saône-et-Loire, le territoire du CRTE du Val de Saône appartient à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Les deux Communautés de Communes qui composent ce territoire sont comprises dans le périmètre du PETR Mâconnais Sud Bourgogne et de son schéma de cohérence territoriale (ScoT) au même titre que la Communauté de Communes du Clunisois et que la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.

Sa position à la frontière sud de cette région fait qu'il est davantage influencé par la métropole de Lyon située à une soixantaine de kilomètres plus au sud. Une commune est située dans le département de l'Ain : Saint-Laurent-Sur-Saône.

Composé de deux EPCI (Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois et Mâconnais Beaujolais Agglomération) et de 63 communes, le territoire du CRTE du Val de Saône recouvre un territoire riche et diversifié où s'entremêlent des espaces urbains, périurbains, ruraux et viticoles.

Il compte 92 861 habitants (INSEE 2020) et s'étend sur 516.10 km². La densité de population présente des écarts très importants entre le cœur urbain mâconnais, la ville de Tournus et les espaces plus ruraux (72.2 hab/km² pour la CC du Mâconnais-Tournugeois et 261.4 hab./km² pour MBA en 2018).

Sur les 63 communes, seules 3 d'entre elles ont une population supérieure à 5 000 habitants : Mâcon, Charnay-Lès-Mâcon et Tournus.

Le territoire s'organise autour d'une centralité majeure (Mâcon) et de centralités secondaires et locales réparties sur l'ensemble du périmètre. La ville-centre du territoire, Mâcon, possède le statut de préfecture du département de Saône-et-Loire.

La Ville-centre représente la ville la plus importante en termes démographiques ainsi qu'en matière d'équipements, de commerces et de services.

Par ailleurs, les bourgs secondaires jouent un rôle important par leur volume de population et l'offre d'équipements et de commerces qui s'y trouvent :

- 1 pôle intermédiaire : Tournus ;
- 2 pôles secondaires : La Chapelle-de-Guinchay et Lugny ;
- 3 pôles de proximité : Viré-Fleurville, Azé et Romanèche-Thorins.

(Ces pôles urbains constituant l'armature territoriale, sont définis selon un nombre significatif d'habitants, d'emplois, de commerces, de services et d'équipements).

L'axe nord-sud de la Saône le long de laquelle s'étire l'autoroute A6 et la voie ferrée historique Paris-Lyon-Marseille constitue une colonne vertébrale importante concentrant populations et activités économiques.

Le territoire bénéficie d'une bonne desserte autoroutière (A6, A406) et routière (RCEA, D 906), possède une gare TGV (Mâcon-Loché) et profite de la proximité des aéroports de Lyon et de Genève.

Son accessibilité et son cadre de vie de qualité font de lui un territoire attractif.

Les éléments identitaires, unissant les deux EPCI :

- **La Saône, la ressource naturelle du territoire :**

La Saône draine l'ensemble des cours d'eau du territoire et un vaste bassin à l'amont. Le lit chenalisé facilite la navigation à grand gabarit. La nappe alluviale dessert la quasi-totalité des habitants.

- **Des paysages emblématiques :**

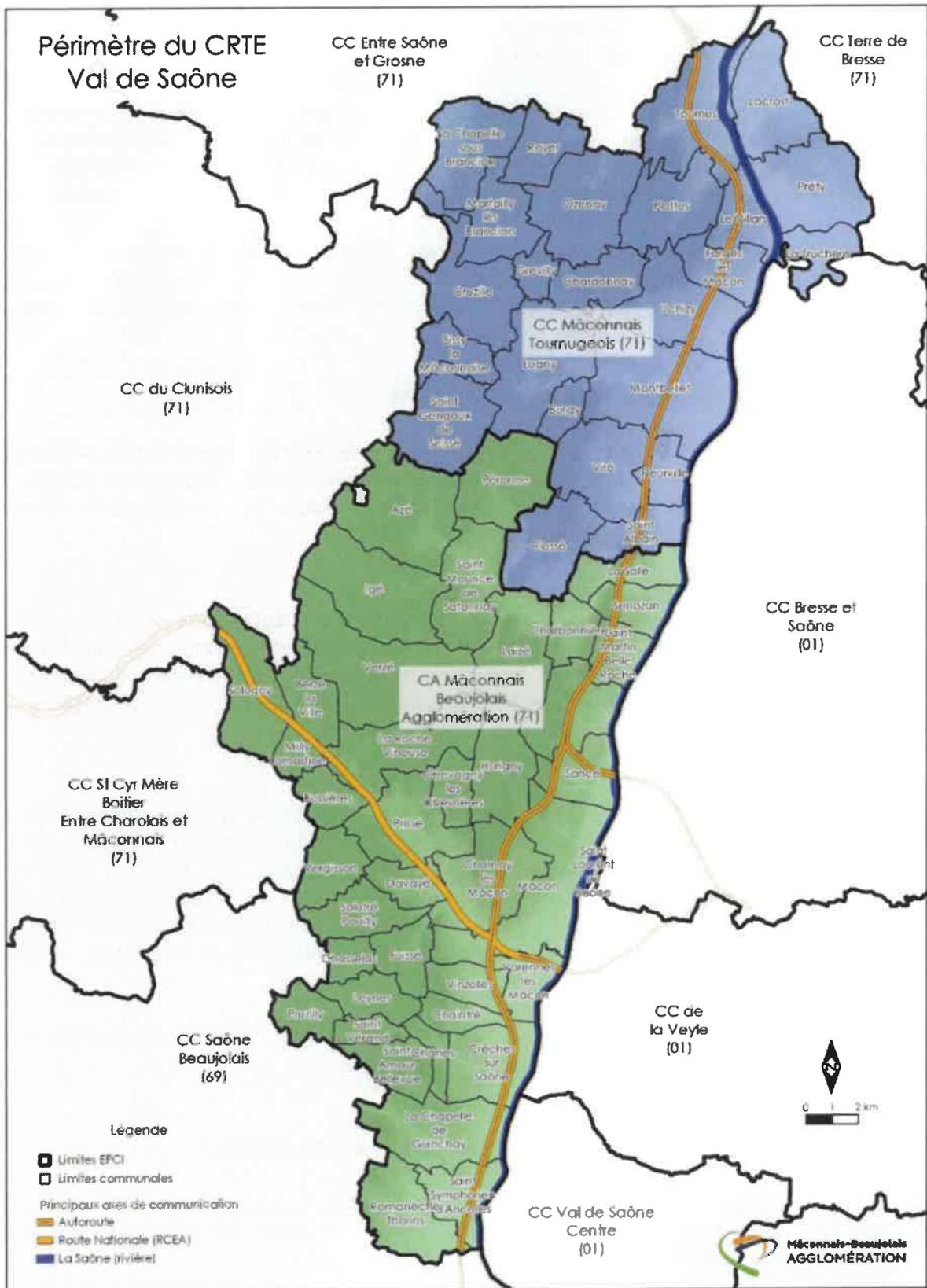
Divers milieux naturels et activités agricoles se succèdent. Cette diversité remarquable, générée par les plissements de la côte calcaire au pied de laquelle vient s'écouler la Saône, fait l'objet de plusieurs classements au titre de Natura 2000. Dans le Val de Saône, l'enjeu principal pour ces milieux, outre leur protection, est de conserver des continuités, parfois rendues impossibles par l'artificialisation croissante, conjuguée à la juxtaposition des obstacles (Saône, D906, A6, LGV, SNCF).

Le patrimoine historique, tant au travers de sites remarquables (Roche de Solutré-Pouilly-Vergisson, grottes d'Azé) que du bâti (abbaye de Tournus, villages vigneron) est extrêmement riche et contribue à l'image et à l'attrait touristique du territoire.

- **Le plus grand vignoble de Saône-et-Loire :**

Le territoire est marqué par une prédominance de la viticulture et de la culture dans le Val de Saône. Plus de la moitié des surfaces viticoles du département sont situées sur le territoire du mâconnais.

Voir diagnostic et état des lieux écologique du territoire en annexe 1.



Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action publique locale. Sont notamment recensés par les signataires les contrats et conventions signés entre l'Etat et les établissements d'Etat (cf. article 4.1).

Le CRTE décline, par axes, orientations stratégiques et objectifs opérationnels (cf. article 3 et graphe d'objectifs en annexe 2), les projets pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduira également la manière dont le volet territorial du CPER se déclinera concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Val de Saône

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision a été élaborée à partir des réflexions et de la concertation engagées dans le cadre de l'élaboration du SCOT, du PLUi de la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois et des documents stratégiques (en cours ou approuvés) de Mâconnais Beaujolais Agglomération : PLH, PCAET, SDECA, Schéma des mobilités, Schéma de développement touristique et du Mâconnais Tournugeois : Opération de Revitalisation du Territoire, Petite Ville de Demain, Contrat Territorial Global ... Elle a ainsi été construite et partagée par de nombreux élus, acteurs du territoire, membres du Conseil de développement.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'évolution du territoire et de ses enjeux et les événements qui peuvent impacter le territoire.

• **Résumé du projet collaboratif et partagé du territoire du Val de Saône :**

Mâconnais Beaujolais Agglomération et la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois proposent une stratégie avec des objectifs opérationnels ambitieux déclinés notamment autour de projets communaux et intercommunaux structurants.

Ces projets d'aménagement durable de l'espace et d'attractivité territoriale s'inscrivent naturellement dans les objectifs des plans nationaux et régionaux destinés à la refondation économique, sociale et écologique du Pays.

Ainsi, ils déclineront les trois grandes ambitions de France Relance :

- Ecologie ;
- Compétitivité ;
- Cohésion ;

mais également celles du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional de Bourgogne-Franche-Comté(PAIR) :

- Transition écologique et énergétique ;
- Economie et emploi ;
- Transition numérique et cohésion sociale et territoriale.

Ils répondront par ailleurs aux trois grands enjeux du CPER 2021-2027 :

- Répondre à la crise sanitaire, économique et environnementale ;
- Transformer, sur une durée plus longue, notre modèle de développement dans une optique de transition écologique, numérique et productive ;
- Illustrer l'approche différenciée de la décentralisation.

La stratégie proposée pour le territoire du Val de Saône s'articule autour de trois grands axes :

- **Axe 1 : Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique ;**
- **Axe 2 : Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations ;**
- **Axe 3 : Faciliter et promouvoir la création d'activités et de richesses.**

Cette stratégie partagée par les élus se veut évolutive et pourra conduire à la redéfinition, la réorientation, l'émergence ou l'abandon de certaines mesures dans le cadre de son actualisation permanente afin de s'adapter aux enjeux du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe, pour les trois grands axes, les orientations stratégiques suivantes :

- **Axe 1 : Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique :**
 - **Orientations 1 :** Préserver les ressources naturelles du territoire
 - **Orientations 2 :** Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire
 - **Orientations 3 :** Faire du tourisme un vecteur de développement territorial
 - **Orientations 4 :** Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
 - **Orientations 5 :** Réduire la production de déchets à la source et valoriser les déchets ménagers et assimilés
 - **Orientations 6 :** Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
- **Axe 2 : Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations :**
 - **Orientations 7 :** Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
 - **Orientations 8 :** Mener une politique d'habitat attractive, solidaire et sobre en énergie
 - **Orientations 9 :** Tendre vers un territoire intelligent et durable

- **Orientation 10** : Développer les coopérations et solidarités territoriales et accompagner les initiatives du territoire
- **Axe 3 : Faciliter et promouvoir la création d'activités et de richesses :**
 - **Orientation 11** : Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire
 - **Orientation 12** : Garantir une diversité commerciale attractive et une alimentation durable

Les orientations stratégiques sont déclinées en objectifs opérationnels (cf. graphe d'objectifs en annexe 2). Ces derniers seront ensuite déclinés au sein de fiches descriptives (cf. fiches actions et fiches projets en annexe 4).

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels pourront évoluer au cours de contrat. Ils seront validés par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction de la stratégie territoriale qui se décline en projets des collectivités du Val de Saône et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Mâconnais Beaujolais Agglomération et la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois ont effectué un recensement des contractualisations existantes au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

Objet	Date de contractualisation (ou en cours d'élaboration)	Maîtrise d'ouvrage du projet	Échéance - Observations
■ SPEL (Service Public pour l'Emploi Local)	2012	1- CC MT 2- Ville de Tournus	1- Il y a eu en 2012 (convention), une GTEC à l'échelle du Tournugeois 2- Territoire Zéro Chômeur : la CC MT verse une contribution financière pour cette opération
■ Convention immobilière Action Logement - Action Cœur de Ville	Décembre 2013	MBA	Période 2018–2022. 1 avenant au 18/12/2020. Signataires : Action Logement, ville de Mâcon et MBA.
■ Action cœur de ville / Opération de revitalisation du territoire (ORT)	Octobre 2018	Ville de Mâcon	Période 2018-2023. Avenant approuvé en oct.2019 transformant la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de ville en convention d'opération de revitalisation du territoire, conformément à la loi Elan (Art.157) Signataires : Mâcon, MBA, État, CDC, ANAH, Action Logement, Mâcon Habitat, SEMA, CCI, PETR, Mâcon tendance, Fort des Halles, Office de tourisme
■ O.R.T (Opération de revitalisation des territoires)	Délibération CC MT : octobre 2019	Commune de Tournus	Durée de la convention 5 ans : 2018-2024
■ OPAH - RU (Opération Programmée de l'Habitat)	Juin 2019 (MBA) 2018-2024 (CC MT)	MBA Commune de Tournus	- Pour MBA : période 2019–2024. 2 conventions partenariales avec la CDC (cofinancement) et la SACICAP PROCIVIS. Signataires : État (+ ANAH), Ville de Mâcon, MBA, Conseil départemental 71, CDC. - Une OPAH-RU est portée par la commune de Tournus dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (renouvellement urbain)

■ Petite ville de Demain (Programme de soutien à la rénovation des pôles de centralité de moins de 20 000 habitants)	Décembre 2020	Commune de Tournus	Durée du mandat : 2020 - 2026
■ Programme "Habiter Mieux Sérénité"	Février 2010	MBA	Période 2020-2022. 1 avenant au 26/06/2020. Signataires : ANAH, MBA
■ Contrat de ville de Mâcon 2015-2020 prorogé par un protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020-2022	Septembre 2015 et novembre 2020	MBA	Périodes 2015-2020 puis 2020-2022. 4 quartiers prioritaires ciblés : La Chanaye, Les Blanchettes, Marbé, Les Saugeraies <u>Contrat de ville</u> : 13 signataires : CAF, Pôle Emploi, CD71, CRBFC, État, Mâcon, MBA, Mâcon Habitat, Semcoda, Opac 71, CCI, CCA <u>Protocole</u> : 8 signataires : CAF, Pôle Emploi, CD71, CRBFC, État, Mâcon, MBA, Mâcon Habitat
■ Convention de rénovation urbaine du quartier de la Chanaye Résidence (NPRU)	Juin 2021	MBA	Période 2021-2025 Convention pluriannuelle en cours d'élaboration Signataires prévus : État, ANRU, Département, Région, Action Logement, Mâcon Habitat, Mâcon, MBA, SEMA 71, SPL71
■ Convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale	2015	MBA	Période 2015-2025. Signataires : Région, MBA, Mâcon
■ Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti dans les quartiers prioritaires Politique de la ville	2015	MBA	Période 2015-2020. Avenant 2021 puis en 2022. Signataires : Mâcon Habitat, Mâcon, MBA et État.
■ Programme DEPAR	Janvier 2020	MBA	Période 2020 – 2021. 2 avenants au 26/06/2020 Prochaine signature en janvier 2022. Signataires : MBA, Groupe La Poste, Fédération SOLIHA
■ Contrat de mobilisation et de coordination sur les violences intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles	2019	MBA	Contrat sans durée définie Probable mise à jour du contrat fin 2021. Signataires : État (Préfets 71 et 01), Procureurs de Mâcon et Bourg-en-Bresse, CD 71, CD 01, MBA, Groupement de gendarmerie de Saône et Loire, Groupement de gendarmerie de l'Ain, DDSP, DASEN, DTPJJ, SPIP, commune La Chapelle de Guinchay, Commune de Crêches-sur-Saône, CCAS Mâcon, CAF 71, centre hospitalier de Mâcon, Mâcon Habitat, OPAC 71, Association le Pont, AMAVIP, CIDFF, PEP 71, Vie et Liberté, Croix Rouge, La Sauvegarde 71, AEM 71
■ Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de service "Contrat enfance jeunesse"	Décembre 2018	MBA	Période 2018-2021 Les contrats enfance jeunesse sont remplacés, au fur et à mesure de leurs échéances, par des Conventions Territoriales Globales (CTG). Signataires : CAF 71, MBA, villes de Mâcon, La Roche Vineuse, Saint-Laurent sur Saône, La Chapelle de Guinchay, Charnay-Lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône
■ Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants	Mars 2018	MBA	Période 2018-2021. Signataires : CAF 71 et MBA.
■ Convention avec MBA au titre du Relais Assistantes Maternelles	Mai 2021	MBA	Période 2021-2023. Signataires : Conseil départemental 71 et MBA.
■ Convention pluriannuelle d'objectifs pour le théâtre, Scène Nationale	2022	Théâtre, Scène Nationale	A venir : nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour le théâtre, Scène Nationale pour une période de 3 ans. Signataires prévus : État (DRAC), Scène Nationale, MBA
■ Fabrique de territoire	Dépôt d'un dossier pour la troisième fois prévue en septembre 2021	CC MT	- Candidature non retenue. - Un nouveau dossier a été déposé en septembre 2021. Réponse attendue en décembre 2021. - L'objectif est de faire de la Pépi't (labellisée BFC) et de la Croisée des lieux ressources du territoire notamment pour le développement économique.
■ Maison France Services	Projet en cours d'étude au sein de la CC MT en 2021	CC MT - Commune de Tournus	Afin de simplifier la relation des usagers aux services publics, une phase de projet est en cours d'étude, entre la CC MT, la commune de Tournus et la MSA.

■ Contrat de territoire	2018 Prolongé en 2021	PETR	- Dispositif signé par le PETR au profit des 4 EPCI qui le composent - Avec le Conseil régional. - Durée : 2018 - 2020, prolongé en 2021. - Pour la CC MT : Cela a permis de financer plusieurs projets communautaires : aménagement d'un office de tourisme / aménagement d'un espace coworking (tiers lieu)
■ Convention LEADER	En cours de renouvellement	PETR	- Dispositif signé par le PETR au profit des 4 EPCI qui le composent - Durée : 2018 - 2021
■ SPEE (service public de l'efficacité énergétique) Efflogis-maison individuelle	En cours	PETR	- Dispositif signé par le PETR au profit des 4 EPCI qui le composent. - Doit faire l'objet d'une convention avec le Conseil Régional, en cours de validation.
■ Contrat local de santé	Juillet 2019	PETR	- Dispositif signé par le PETR au profit des 4 EPCI qui le composent. - Avec l'Agence régionale de santé - Durée : 2019 – 2022 (5ans)
■ Convention territoriale globale avec la CAF (CTG)	En cours. Signature prévue en décembre 2021	CC MT	- La CC MT a récemment rencontré les services de la CAF pour la mise en œuvre de la procédure. - La délibération relative à la signature de la Charte est inscrite pour le 20 mai 2021. - Le diagnostic sera entrepris en juin 2021 et sera suivi en septembre de la rédaction du plan d'action afin d'être finalisé et contractualisé en décembre 2021.
	En cours	MBA	Les CTG vont remplacer, au fur et à mesure de leurs échéances, les contrats "Enfance jeunesse" cités plus haut. Approbation d'une charte d'engagement en décembre 2021 préalablement à la signature de la CTG courant 2022.
■ Fonds européens : Convention cadre Organisme intermédiaire Axe 5 urbain du PO FEDER/FSE Bourgogne	Décembre 2015. En cours de renouvellement	MBA	Période 2014 – 2020 A venir : une nouvelle convention pour l'axe urbain du PO FEDER sur la période 2021-2027. Signataires : MBA et Région.
■ GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Agence de l'Eau	2 schémas/programmes de travaux mis en place : - 1 pour le nord du territoire, en cours d'élaboration ; - 1 pour le sud du territoire, déjà acté. Contrat avec l'Agence de l'Eau à compter de janvier 2022 Délibération mars 2021	MBA	- Pour le nord du territoire : gouvernance en cours de mise en place (programme de travaux en cours d'élaboration). - Pour le sud du territoire : mise en oeuvre du programme par le SMRB (Mauvaise, Arlois). Contrat avec l'Agence de l'Eau en cours d'élaboration. Ce futur contrat prendra en compte tous les projets Eau, Assainissement et GEMAPI. D'ici la signature du contrat avec l'Agence de l'Eau, conventions au coup par coup, par opération, avec l'Agence ou le Département 71.
	En cours de structuration	CC MT : EPTB Saône Doubs pour la gestion de l'axe Saône EPAGE pour la Seille	1- La SAÔNE : adhésion de la CC MT à l'EPTB. Le contrat Saône est instauré depuis 1997, il comprend : Volet inondations : P.A.P.I Saône (programme d'action de prévention des inondations) + T.R.I (Territoires à risques inondation) + SLGRI (stratégie locale de gestion des risques inondations). 2- La SELLE : Transfert de la compétence envisagé au sein d'un EPAGE en cours de structuration à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la seille.
■ Eau potable	Schéma directeur à lancer	MBA	
■ Assainissement	4 schémas directeurs manquants. A lancer.	MBA	Chaque commune et/ou syndicat avait élaboré des schémas directeurs. Encore 4 à élaborer pour couvrir le territoire MBA.
■ Collecte et valorisation des déchets	2022	MBA	- A venir : un schéma de collecte et d'extension des consignes de tri (choix du schéma en octobre 2021).
	2021-2022	CCMT	- Projet d'extension des consignes de tri : rédaction d'un cahier des charges pour la faisabilité en cours.

			Groupe de travail constitué sur évolution sur le financement du service (redevance incitative).
■ Label Grand Site de France Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson	2019	DRAC Conseil Départemental	Convention 2019-2024

4.2. Validation des actions

Les projets du CRTE sont décrites dans des fiches projets et des fiches actions présentées en annexe 4.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les fiches projets peuvent être déclinées avec les précisions suivantes :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les projets accompagnés au titre du présent CRTE restent soumis aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les projets sont « à valider » quand ils sont portés, décrits, financés et évalués et prêts à démarrer. L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les projets retenus sont inscrits chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (annexe 5).

4.3. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents sont mentionnés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches projets » ou les « fiches projets en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

La liste des contrats et programmes existants sur le territoire du Val de Saône est insérée au sein de l'article 4.1. Ils n'ont pas vocation à être coordonnés dès la signature du CRTE.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (exemple : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : opérateurs de l'Etat (ANCT, Cerema, Ademe, Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités

territoriales, PETR Mâconnais Sud Bourgogne, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des projets inscrits dans ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des projets entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des projets proposés aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches projets, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Val de Saône assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le contrat concernant deux intercommunalités, celles-ci rechercheront tout au long de la mise en œuvre du contrat, la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur au sein de chaque collectivité. Les modalités de fonctionnement

entre les deux EPCI seront précisées.

Ils assureront le pilotage du CRTE, l'animation, l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Ils pourront être assistés d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

En matière d'ingénierie, le co-financement d'un poste de chef-fe de projet pourrait être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

En fonction des actions, en cas de besoin, des maîtres d'ouvrage, autres que commune ou EPCI, pourront éventuellement bénéficier de subventions Etat (DSIL et DETR), sous réserve qu'ils soient désignés au préalable dans un contrat conclu entre l'Etat et les collectivités concernées (lors de la convention financière annuelle par exemple).

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des projets inscrits dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité sociales et territoriales apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Il interviendra plus particulièrement sur les projets d'infrastructures collectives permettant d'améliorer les services au public dans les domaines de la petite enfance, l'accueil scolaire, les domaines sportifs, culturels et touristiques.

En adéquation avec son plan environnement, il soutiendra également les projets permettant le développement des mobilités douces, favorisant la biodiversité, le maintien des ressources d'eau de qualité, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables.

Le Département s'engage à désigner au sein de ses services un ou des référent (s) pour participer à la mise en œuvre du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le territoire signataire associera le Conseil de développement et le Comité des partenaires de Mâconnais Beaujolais Agglomération pour assurer une concertation d'acteurs représentatifs du territoire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des deux intercommunalités du territoire signataire ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des deux intercommunalités du territoire du Val de Saône, des services de l'Etat, du Conseil départemental, du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

La participation du PETR du Mâconnais Sud Bourgogne pourra permettre de porter des enjeux communs à l'échelle du bassin d'emplois de Mâcon et de mutualiser certaines actions dans un souci de cohérence, d'équilibre territorial et d'économie de moyens.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des projets ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et de projets (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Val de Saône. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La liste des membres du comité technique sera fixée d'un commun accord entre l'Etat et le territoire signataire.

Le PETR du Mâconnais-Sud-Bourgogne participe au comité technique.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des projets prévus au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des projets du CRTE financés par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi par le comité technique à l'issue de la signature du contrat. Ce tableau de bord sera régulièrement renseigné et décrira l'avancement des orientations et projets (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et projets) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre du projet. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche projet en annexe 4.

Les indicateurs de suivi seront élaborés par le comité technique et soumis au comité de pilotage.

Si la liste de projets arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouveaux projets, ces derniers seront pris en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre de projets.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Signé à Mâcon le

28 JAN. 2022

Le préfet



Julien CHARLES

**Le président
de la Communauté
d'Agglomération
Mâconnais
Beaujolais
Agglomération**



**Jean-Patrick
COURTOIS**

**Le président
de la Communauté
de Communes du
Mâconnais-
Tournugeois**



Christophe RAVOT

**Le président du
Conseil
Départemental de
Saône-et-Loire,**



André ACCARY

Annexes

Annexe 1 – Diagnostic et état des lieux écologique du territoire

Annexe 2 – Graphe d'objectifs du contrat

Annexe 3 – Plan d'action et porteurs de projets

Annexe 4 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 5 – Les conventions de financement annuelle

5.1 – La maquette financière 2021

Annexe 6 – Délibérations des deux EPCI



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



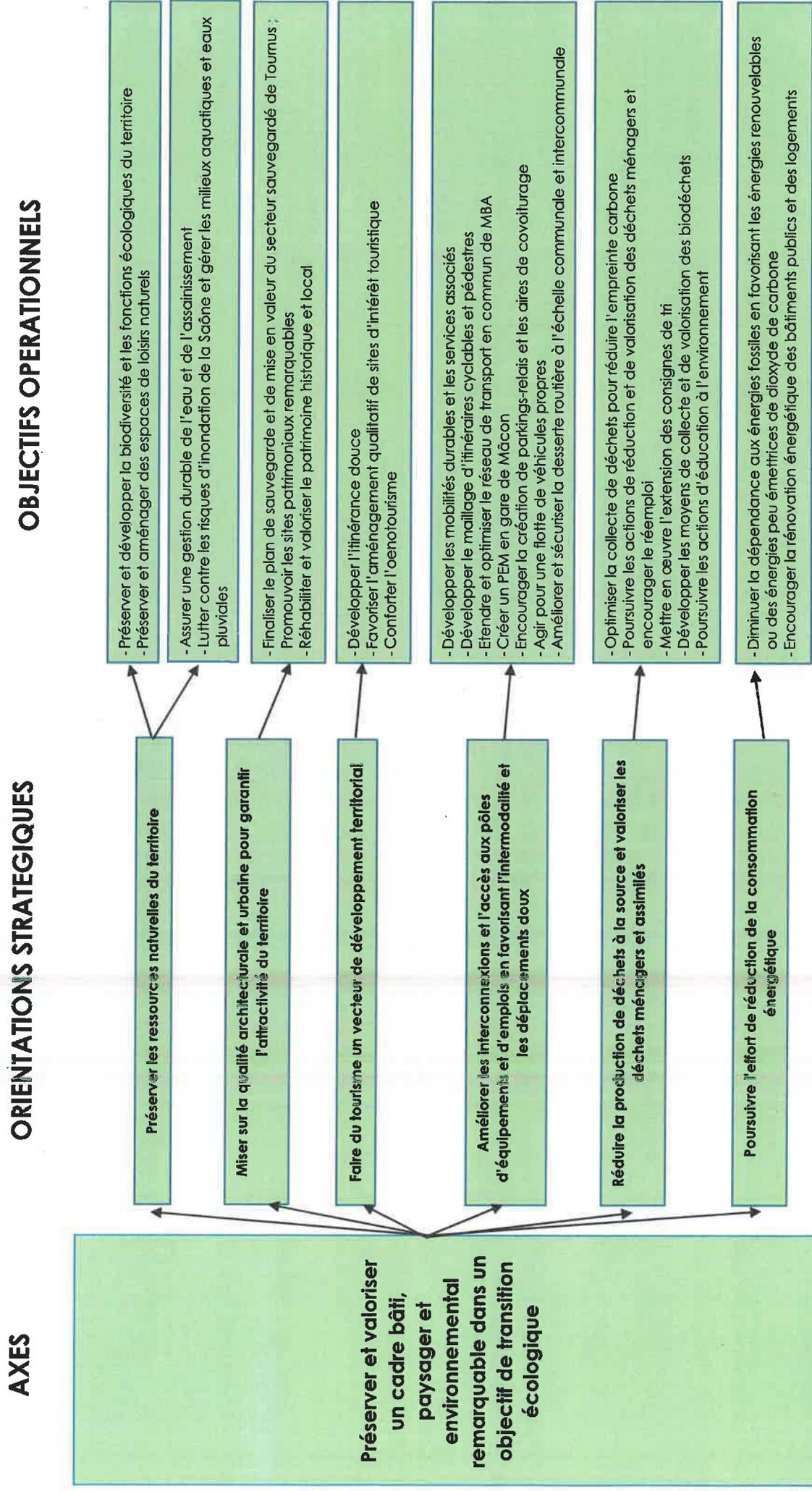
Contrat de Relance et de Transition écologique du Val de Saône

Annexe 2 du contrat :

GRAPHE D'OBJECTIFS DU CONTRAT

Contrat de relance et de transition écologique du Val de Saône

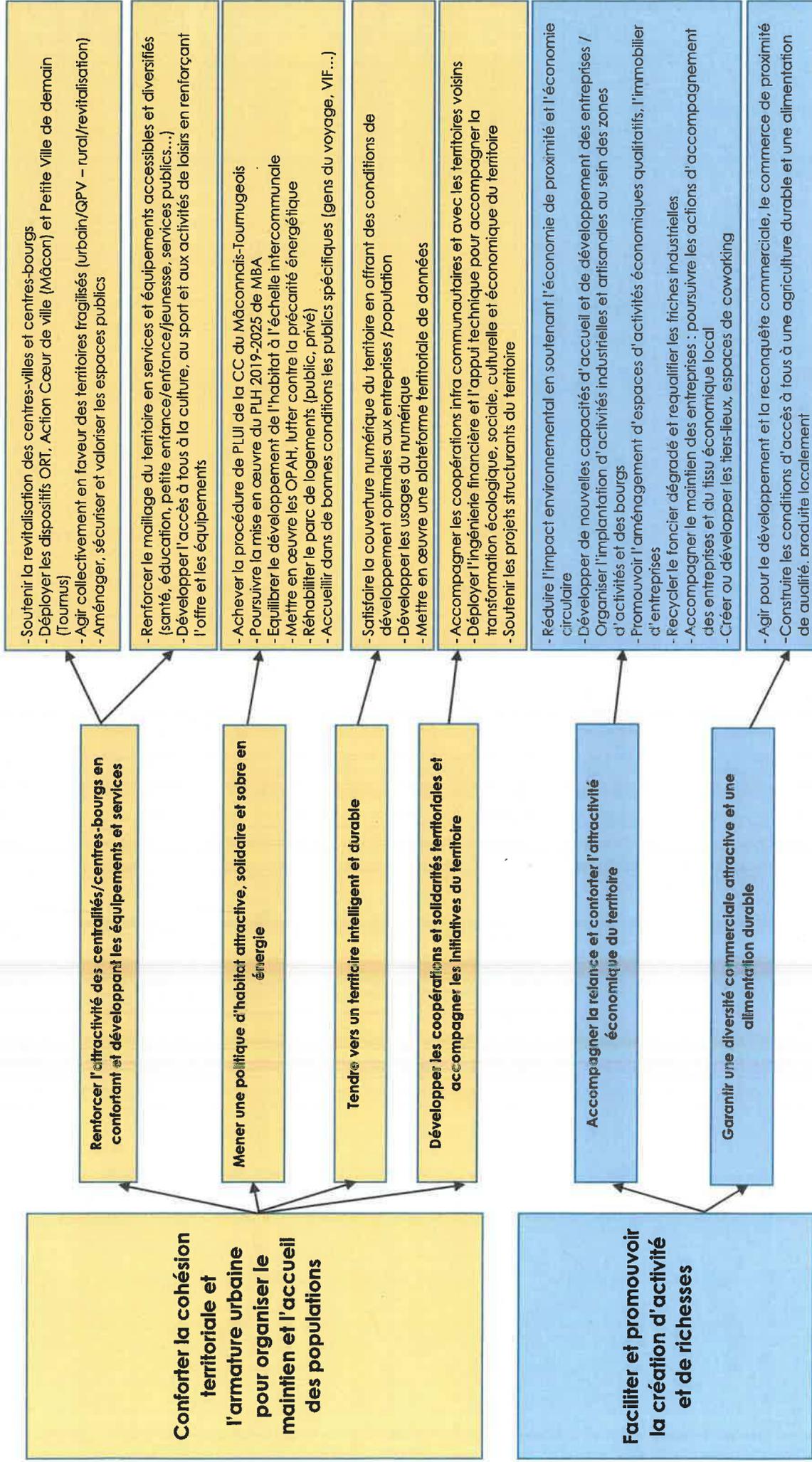
Annexe 2 : Graphe d'objectifs



AXES

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS



En transversalité : Economiser les ressources du territoire (eau, énergie, foncier...) ; Favoriser la lutte contre les îlots de chaleur ; Réduire l'imperméabilisation des sols ; Intégrer les modes de déplacements doux dans les aménagements et favoriser la biodiversité



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**



**saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT**

Contrat de Relance et de Transition écologique du Val de Saône

Annexe 1 du contrat :

DIAGNOSTIC ET ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Sommaire

I- Diagnostic du territoire

1- Présentation du territoire du CRTE.....	5
2- Un territoire s'inscrivant dans des politiques de planification et de transition écologique.....	16
3- Patrimoine paysager et urbain.....	26
4- Dynamiques territoriales et démographiques	31
5- Offre de services et équipements.....	36
6- Habitat.....	40
7- Dynamiques économiques.....	51
8- Mobilités et déplacements.....	81

II- Etat des lieux écologique

1- Climat - air – énergie.....	94
2- Patrimoine naturel.....	111
3- Ressource en eau.....	126
4- Exploitation du sous-sol du territoire.....	143
5- Risques et nuisances.....	145
6- Gestion des déchets.....	155

Définition Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

L'unité urbaine mâconnaise regroupe 7 communes : Charnay-Lès-Mâcon, Chevagny-Lès-Chevrières, Hurigny, Mâcon, Sancé, Varennes-Lès-Mâcon et Vinzelles.

-|-

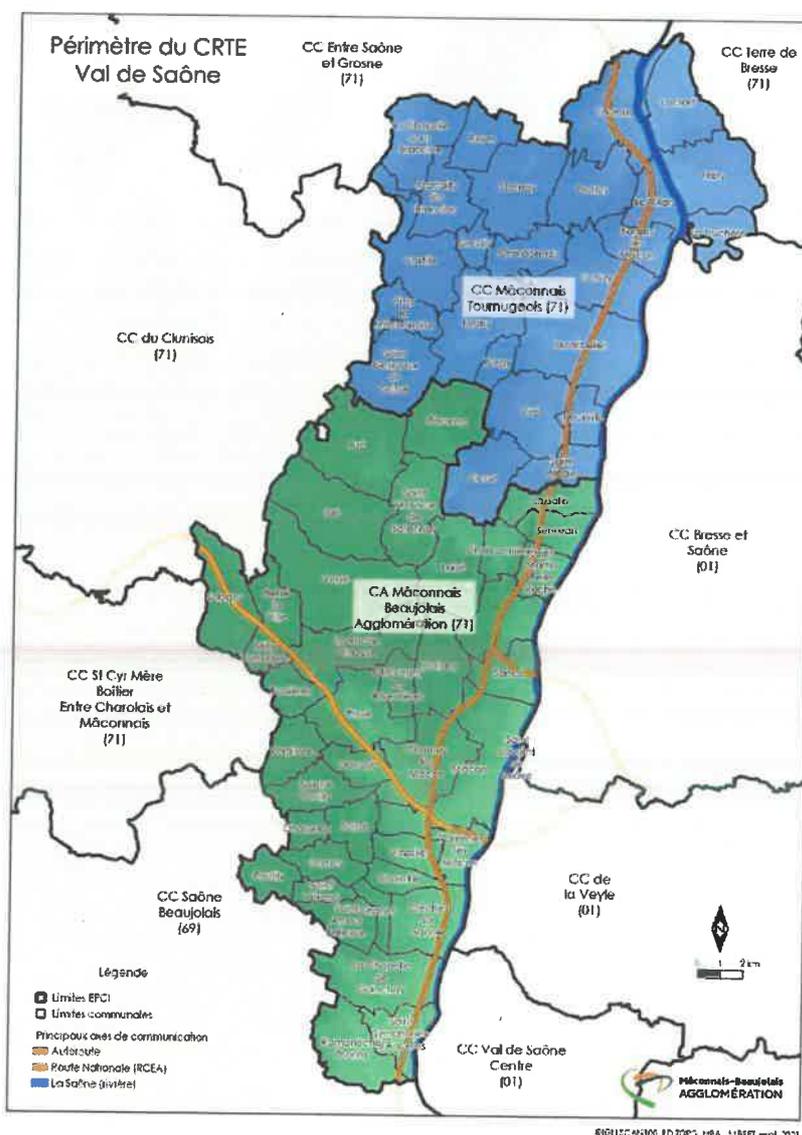
Diagnostic du territoire

1- Présentation du territoire du CRTE du Val de Saône

Situé à l'extrême sud-est du Département de Saône-et-Loire, le territoire du CRTE du Val de Saône appartient à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Sa position à la frontière sud de cette région fait qu'il est davantage influencé par la métropole de Lyon située à une soixantaine de kilomètres plus au sud. Une commune est située dans le département de l'Ain : Saint-Laurent-Sur-Saône.

Composé de deux EPCI (Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois et Mâconnais Beaujolais Agglomération) et de 63 communes, le territoire du CRTE du Val de Saône recouvre un territoire riche et diversifié où s'entremêlent des espaces urbains, périurbains, ruraux et viticoles.



Il compte 92 861 habitants (données RGP INSEE 2020) et s'étend sur 516.10 km². La densité de population présente des écarts très importants entre le cœur urbain mâconnais, la ville de Tournus et les espaces plus ruraux (72.2 hab/km² pour la CC du Mâconnais-Tournugeois et 261.4 hab./km² pour MBA en 2018).

Sur les 63 communes, seules 3 d'entre elles ont une population supérieure à 5 000 habitants : Mâcon, Charnay-Lès-Mâcon et Tournus.

Le territoire s'organise autour d'une centralité majeure (Mâcon) et de centralités secondaires et locales réparties sur l'ensemble du périmètre. La ville-centre du territoire, Mâcon, possède le statut de préfecture du département de Saône-et-Loire.

La Ville-centre représente la ville la plus importante en termes démographiques ainsi qu'en matière d'équipements, de commerces et de services.

Par ailleurs, les bourgs secondaires jouent un rôle important par leur volume de population et l'offre d'équipements et de commerces qui s'y trouvent :

- 1 pôle intermédiaire : Tournus ;
- 2 pôles secondaires : La Chapelle-de-Guinchay et Lugny ;
- 3 pôles de proximité : Viré-Fleurville, Azé et Romanèche-Thorins.

(Ces pôles urbains constituant l'armature territoriale, sont définis selon un nombre significatif d'habitants, d'emplois, de commerces, de services et d'équipements).

L'axe nord-sud de la Saône le long de laquelle s'étire l'autoroute A6 et la voie ferrée historique Paris-Lyon-Marseille constitue une colonne vertébrale importante concentrant populations et activités économiques.

Le territoire bénéficie d'une bonne desserte autoroutière (A6, A406) et routière (RCEA, D 906), possède une gare TGV (Mâcon-Loché) et profite de la proximité des aéroports de Lyon et de Genève.

Son accessibilité et son cadre de vie de qualité font de lui un territoire attractif.

Les communes et la population :

EPCI	Communes	Population municipale 2019
Mâconnais Beaujolais Agglomération	Azé	1027
	Berzé-la-Ville	666
	Bussières	561
	Chaintré	572
	Chânes	546
	Charbonnières	332
	Charnay-lès-Mâcon	7303
	Chasselas	175
	Chevagny-les-Chevrières	598
	Crêches-sur-Saône	2980
	Davayé	682
	Fuissé	381
	Hurigny	1999
	Igé	867
La Chapelle-de-Guinchay	4106	

	La Roche Vineuse	1544
	La Salle	548
	Loizé	1090
	Leynes	524
	Mâcon	33 427
	Milly-Lamartine	343
	Péronne	653
	Prissé	2034
	Pruzilly	326
	Romanèche-Thorins	1993
	Saint Amour Bellevue	548
	Saint Laurent-sur-Saône	1754
	Saint Martin-Belle-Roche	1386
	Saint Maurice-de-Satonnay	495
	Saint Symphorien-d'Ancelles	1176
	Saint Vérand	167
	Sancé	1982
	Senozan	1121
	Sologny	599
	Solutré - Pouilly	357
	Varenes-lès-Mâcon	539
	Vergisson	254
	Verzé	780
	Vinzelles	684
	TOTAL	77 129

EPCI	Communes	Population municipale 2019
Communauté de communes du Mâconnais-Tournaigeois	Bissy-La-Mâconnaise	205
	Burgy	119
	Chardonnay	199
	Clessé	863
	Cruzille	261
	Farges-Lès-Mâcon	216
	Fleurville	512
	Grevilly	36
	La Chapelle-sous-Brancion	130
	La Truchère	223
	Lacrost	726
	Le Villars	287
	Lugny	886
	Martailly-Lès-Brancion	142
	Montebellet	803
	Ozenay	225
	Plottes	538
	Préty	544
	Royer	132
	Saint-Albain	502
Saint-Gengoux-de-Scissé	608	
Tournus	5562	
Uchizy	852	
Viré	1161	
	TOTAL	15 732

Les éléments identitaires, unissant les deux EPCI :

- **La Saône, la ressource naturelle du territoire :**

La Saône draine l'ensemble des cours d'eau du territoire et un vaste bassin à l'amont. La qualité des eaux est moyenne, dans un lit chenalisé pour faciliter la navigation à grand gabarit. La nappe alluviale dessert la quasi-totalité des habitants.

- **Des paysages emblématiques :**

Divers milieux naturels et activités agricoles se succèdent. Cette diversité remarquable, générée par les plissements de la côte calcaire au pied de laquelle vient s'écouler la Saône, fait l'objet de plusieurs classements au titre de Natura 2000. Dans le Val de Saône, l'enjeu principal pour ces milieux, outre leur protection, est de conserver des continuités, parfois rendues impossibles par l'artificialisation croissante, conjuguée à la juxtaposition des obstacles (Saône, D906, A6, LGV, SNCF).

Le patrimoine historique, tant au travers de sites remarquables (Roche de Solutré-Pouilly-Vergisson, grottes d'Azé) que du bâti (abbaye de Tournus, villages vigneron) est extrêmement riche et contribue à l'image et à l'attrait touristique du territoire.

- **Le plus grand vignoble de Saône-et-Loire :**

Le territoire est marqué par une prédominance de la viticulture et de la culture dans le Val de Saône. Plus de la moitié des surfaces viticoles du département sont situées sur le territoire du mâconnais.

- **Mais des risques à prendre en compte... :**

Le **risque inondation** concerne l'ensemble des communes du Val de Saône ainsi que les communes traversées par ses affluents. La connaissance du risque inondation est ancienne. Dans le Val de Saône, l'inconstructibilité en zone rouge du PPRI contribue à assurer la protection du champ inondation et à préserver les espaces naturels et agricoles dans un territoire très contraint par le développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

Le **risque érosion** est également présent sur la plupart des communes de la côte viticole, notamment renforcé par l'occupation du sol avec des vignes majoritairement non enherbées.

Les compétences exercées par les deux EPCI :

Compétences	Mâconnais Beaujolais Agglomération	CC du Mâconnais-Tournaigeois
Compétences obligatoires		
Développement économique	Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT	
	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire	
	<p>Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un schéma directeur commercial à partir d'un diagnostic intégrant la vacance commerciale, le suivi des installations commerciales et les problématiques de centres-villes et centres-bourgs • La mise en place d'un observatoire des activités commerciales et d'une veille active sur les pratiques commerciales et les modes de consommation dans le but de définir les orientations de prospectives commerciales en lien avec les acteurs locaux du commerce (unions commerciales, chambre de commerce et d'industrie, ...) • L'expression d'avis communautaires avant la tenue d'une CDAC • Le soutien, sous forme d'une aide à l'immobilier d'entreprise, aux commerces de proximité pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 dans le cadre d'un règlement d'intervention 	Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
Aménagement de l'espace communautaire	Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme	
	<p>Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Zones d'Aménagement Concerté visant à l'aménagement et l'équipement des terrains nécessaires à la création et/ou la 	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

	modification des Zones d'Activités Economiques	
	Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur	
		Plan local d'urbanisme
		Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
	Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code	
	Autre : <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'aménagements cyclables (pistes cyclables, jalonnement, et stationnement) en application du Schéma de Déplacements Doux, le cas échéant au moyen de conventionnement avec les communes concernées et le Département de Saône-et-Loire 	
Equilibre social de l'habitat	Programme Local de l'Habitat	
	Politique du logement d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des actions définies dans le Programme Local de l'Habitat ▪ Définition et coordination du programme du logement social en adéquation avec les objectifs du PLH ▪ Création et gestion d'un observatoire communautaire du logement ▪ Création et gestion d'un observatoire du foncier ▪ Participation à la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement (MDHL) et à l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (A.D.I.L) en lieu et place des communes membres ▪ Participation au financement des actions de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du protocole « Habiter Mieux » 	
	Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des actions et aides financières en direction des logements sociaux définis par le Programme Local de l'Habitat ▪ Logement d'urgence et précaire : 	

	<p>soutien à l'association "l'Accueil des Charmilles"</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la réhabilitation du parc social 	
	Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat	
	<p>Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des actions définies dans le Programme Local de l'Habitat ▪ Participation à la mise en œuvre du Plan Départemental Aide aux Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisés <p>La participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en lieu et place de ses communes membres</p>	
	<p>Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des actions définies dans le Programme Local de l'Habitat ▪ Animation et suivi de l'OPAH-RU du cœur de ville de Mâcon et de son volet copropriétés ▪ Participation au financement des actions de réhabilitation et d'amélioration du parc immobilier bâti dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ▪ Participation au financement des actions de soutien aux copropriétés dans le cadre du programme cœur de ville 	
Politique de la ville	Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville	
	Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance	
	Programmes d'actions définis dans le contrat de ville	
Gestion des milieux aquatiques et	<p>Dans le respect des conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, 	

préventions des inondations	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, <ul style="list-style-type: none"> - La défense contre les inondations et contre la mer, - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. 	
Eau	Compétence non subordonnée à l'intérêt communautaire	
Assainissement des eaux usées	Dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT	
Gestion des eaux pluviales urbaines	Dans les conditions prévues à l'article L 2226-1 du CGCT	
Accueil des gens du voyage	Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
Compétences supplémentaires		
Voirie	Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Charnay-Lès-Mâcon/Mâcon : rue Marius Lacrouze compris giratoire Jacqueline Auriol ▪ Varennes-les-Mâcon/Mâcon : rue de la Grosne (du diffuseur de l'A 406 jusqu'à l'entrée d'Aproport) ▪ Chaintré (ex SIVU des Bouchardes) : rue du Tour de France et Rue Sonia Roland ▪ Chaintré - Crêches-sur-Saône (ex SIVU des Bouchardes) : rue de la Bresse ; rue du Mâconnais ; rue de Bourgogne ▪ Crêches sur Saône (ex SIVU des Bouchardes) : rue du Beaujolais • Mâcon : rue Ampère 	
	Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux parcs de stationnement de plus de 500 places, créés à compter du 1^{er} janvier 2018 	
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	Lutte contre la pollution de l'air	
	Lutte contre les nuisances sonores	
	Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et

		soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	<p>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Centre aquatique situé à Mâcon et la piscine située à Azé • Le Conservatoire de Musique et de Danse Edgar Varèse • Le camping d'Azé 	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
Action sociale d'intérêt communautaire	<p>Action sociale d'intérêt communautaire :</p> <p>1. Les services et équipements collectifs publics existants ou à créer, ayant pour objet l'accueil et la garde des enfants jusqu'à 4 ans révolus, à l'exception des établissements scolaires, extrascolaires et périscolaires et des lieux d'éveil éducatifs et de socialisation, soit les structures suivantes à la date de la délibération de décembre 2018 :</p> <p>Multi-accueils Anita Tachot à Charnay-lès-Mâcon, « Les p'tits pieds dans l'eau » à Saint-Laurent-sur-Saône, « Copains copines » à Crêches-sur-Saône (à compter du 01/09/17), « Les P'tits loups » à La Chapelle-de-Guinchay (à compter du 01/09/17), Rue de Paris à Mâcon, des Blanchettes à Mâcon, de la Chanaye à Mâcon, de Bioux à Mâcon, de Marbé à Mâcon, de Jeanton à Mâcon, des Gautriats à Mâcon, des Tilleuls à Mâcon, Service d'Accueil Familial, Micro crèches « A petits pas » à Péronne, « Minibulles » à Prissé, « Le Jardin de Lalie » à La Roche-Vineuse et « 1,2,3 groseilles » à Senozan.</p> <p>Pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou de grave maladie et pour l'accueil d'urgence, l'âge limite de l'accueil des enfants est porté à 6 ans.</p> <p>2. Les relais assistant-e-s maternel-le-s (RAM) publics existants ou à créer.</p>	Action sociale d'intérêt communautaire

	<p>3. Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) publics existants ou à créer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au démarrage et au développement des maisons d'assistants maternels dans le cadre d'un règlement d'aide 	
Enseignement	Soutien au développement de l'enseignement supérieur	
Culture	Participation au financement de la "scène nationale" du centre culturel de Mâcon	Mise en œuvre d'actions (événements, manifestations) favorisant l'accès au sport et à la culture
Protection des espaces naturels sensibles ou remarquables	Participation financière aux actions visant à la restauration, la préservation, la mise en valeur et la gestion durable des sites naturels classés ou inscrits du périmètre communautaire et de leur environnement	
Environnement	L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (article L 211-7 12° du Code de l'environnement)	
Contribution SDIS	Versement des contributions des communes membres au SDIS (au 01/01/2022)	
Santé		Création, aménagement et gestion d'une maison médicale à Tournus
Tourisme		Etude et réalisation de projets d'équipements touristiques structurants
Assainissement		Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif : contrôle des installations d'assainissement non collectif des particuliers
Enfance et jeunesse		<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et suivi du contrat éducatif local et du contrat temps libre, • Création et gestion des Relais Assistantes Maternelles, des multi-accueils, de la micro-crèche et du centre de loisirs maternel de Tournus (3-6 ans) dans le cadre des contrats enfance
Randonnées		Signalisation et promotion des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR
Couverture haut débit		Actions en vue de l'amélioration de la couverture haut débit de l'ensemble du territoire communautaire : compétences en matière de réseaux et services locaux de communication électroniques prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales laquelle recouvre :

		<ul style="list-style-type: none">-L'établissement sur le territoire de l'EPCI, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens des 3° et 15° de l'article 32 du code des postes et communications électroniques ;-L'acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures et de réseaux existants ;-La mise à disposition des infrastructures aux réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants ;-L'exploitation des réseaux de communications électroniques ;-Sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals.
--	--	---

2- Un territoire s'inscrivant dans des politiques publiques de planification et de transition écologique

Loi Climat et résilience

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée le 24 août 2021. Cette loi ancre l'écologie dans la société : dans les services publics, dans l'éducation des enfants, dans l'urbanisme, dans les déplacements, dans les modes de consommation, dans la justice.

La loi accélère la transition du modèle actuel de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus solidaire. Tous les domaines de la vie sont concernés :

- Consommer
- Produire et travailler
- Se déplacer
- Se loger
- Se nourrir
- Renforcer la protection judiciaire de l'environnement

Rappel de quelques mesures clés :

• DES CITOYENS MIEUX INFORMES

- Affirmation du rôle fondamental et continu de l'éducation au développement durable, du primaire jusqu'au lycée
- Création d'un éco-score pour afficher l'impact sur l'environnement des biens et services consommés par les Français

• UNE PUBLICITE MIEUX ENCADREE

- Possibilité pour le maire de réglementer les dispositifs publicitaires lumineux en vitrine via le règlement local de publicité
- Expérimentation du « Oui pub » dans les collectivités territoriales volontaires
- Fin de la publicité pour les énergies fossiles
- Inscription obligatoire de l'impact climatique sur les publicités

• MOINS D'EMBALLAGES DANS LA VIE DES FRANÇAIS

- 20 % de la surface de vente consacrée à la vente en vrac d'ici 2030 dans les grandes et moyennes surfaces (commerces de plus de 400 m² de vente)

• UN SOUTIEN AUX ENERGIES RENOUVELABLES

- Développement des communautés citoyennes d'énergies renouvelables
- Extension de l'obligation de végétalisation ou d'installation de photovoltaïque sur les toits et les parkings
- Un nouveau cadre de soutien au biogaz

- **DES VILLES MOINS POLLUEES**
 - Mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans les agglomérations métropolitaines de plus de 150 000 habitants d'ici le 31 décembre 2024
 - Une expérimentation d'un prêt à taux zéro pour les ménages les plus modestes qui vivent dans des zones à faibles émissions
 - Fin de vente des véhicules émettant plus de 95 gCO₂/km en 2030
 - Élargissement de la prime à la conversion aux vélos à assistance électrique – Nouvel article voté par les députés
- **MOINS D'AVION, PLUS DE TRAIN**
 - Interdiction des vols intérieurs lorsqu'un trajet en train existe en moins de 2h30
- **DES LOGEMENTS MIEUX ISOLEES**
 - Gel du loyer des passoires énergétiques
 - Interdiction de mise en location des logements les moins bien isolés
 - Financement du reste à charge – nouvel article voté par les députés
- **MOINS DE BETONISATION DES TERRES**
 - Division par 2 du rythme d'artificialisation des sols
 - Principe général d'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales qui entraînerait une artificialisation des sols
- **UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE**
 - Choix quotidien d'un menu végétarien dans les cantines de l'État et des universités, menu hebdomadaire dans les cantines scolaires et expérimentation pour les collectivités volontaires
- **UN RENFORCEMENT DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENVIRONNEMENT**
 - Création d'un délit de mise en danger de l'environnement
 - Délit général de pollution des milieux (flore, faune et qualité de l'air, du sol ou de l'eau) et délit d'écocide pour les cas les plus graves

Le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté

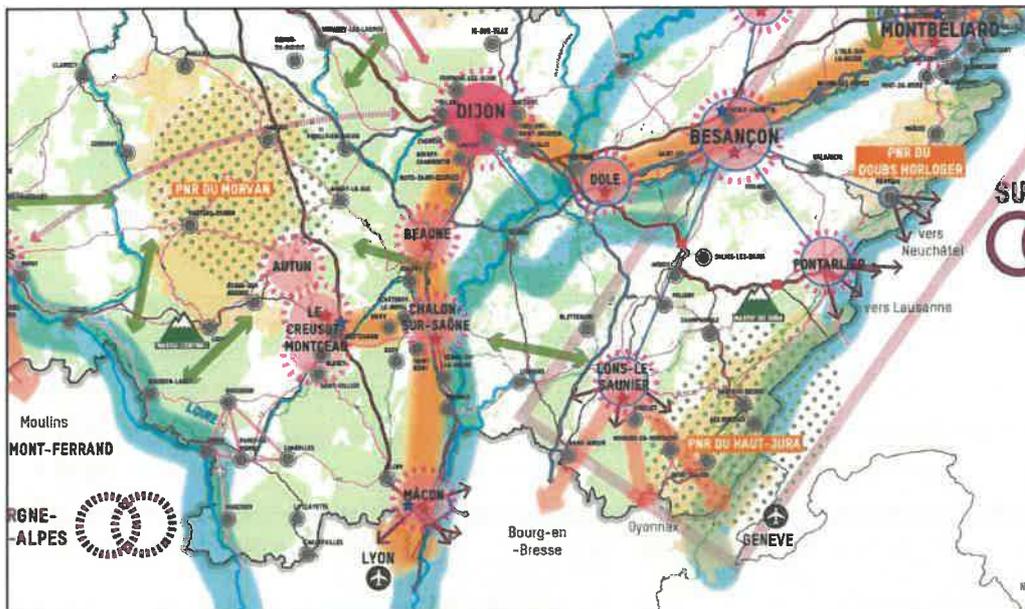
Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été approuvé en juin 2020.

Ce SRADDET Ici 2050 fixe l'ambition d'améliorer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté à horizon 2050 en privilégiant la qualité et la différenciation territoriale comme principaux moteurs de l'attractivité. Plutôt que de promouvoir un modèle unique et des logiques de développement trop semblables, en s'appuyant sur le potentiel des territoires, la Région souhaite faire fonctionner les différences territoriales dans une double perspective de complémentarités et de réciprocités.

La stratégie du SRADDET est structurée autour de 3 axes majeurs déclinés en 3 orientations, elles-mêmes déclinées en 35 objectifs thématiques :

- **Axe 1 : Accompagner les transitions**
 - ↳ Permettre de répondre aux défis environnementaux, énergétiques et écologiques mais aussi numériques.
- **Axe 2 : Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la Région**
 - ↳ Veiller à l'équité dans l'accès aux soins et aux services et lutter contre la dévitalisation des centres.
- **Axe 3 : Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur**
 - ↳ Logiques de réseaux et de coopérations, travail avec les régions et territoires voisins

Carte synthétique des objectifs du SRADET



Source : SRADET, juin 2020

<p>LÉGENDE</p> <p>AXE 1 - TRANSITIONS PRÉSERVER LES ESPACES CONTRIBUANT À L'ADAPTATION DES ESPÈCES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p> <p>Zones de refuge pour les espèces, particulièrement sensibles au changement climatique</p> <p>Concilier biodiversité et aménagement</p> <p>ESPECES NATURELLES, FORÊTES ET HUMIDES À PRÉSERVER</p> <p>AXE 2 - COOPÉRATIONS RENFORCER LA STRUCTURATION TERRITORIALE ET LES COOPÉRATIONS</p> <p>DIJON, VESOUL, BESANCON, DOLE, BEAUNE, AUTUN, CHALON-SUR-SAÔNE, LONS-LE-SAUNIER, MONTBÉLIARD, PONTARLIER, GENEVE</p> <p>AXE 3 - OUVERTURES CONFORTEUR LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES</p> <p>SOUTENIR LES ÉCHANGES ET LES RÉCIPROCITÉS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS</p> <p>RENFORCER LES RÉSEAUX QUI OUVERENT LA DFC SUR L'EXTÉRIEUR</p>	<p>Accompagner le rayonnement de la Métropole régionale</p> <p>Accompagner les systèmes urbains inter-régionaux</p> <p>Soutenir les pôles métropolitains</p> <p>Mettre en œuvre les pôles régionaux de développement métropolitain</p> <p>S'appuyer sur la densité électorale</p> <p>Conforter les relations entre l'aire urbaine dijonnaise et la métropole parisienne</p> <p>Construire une stratégie commune avec 5 Régions voisines de France</p> <p>Coopérations avec les territoires voisins</p> <p>Accompagner et à mettre en œuvre la transition</p> <p>S'appuyer sur les outils de coopération inter-régionale et laboratoires d'innovation territoriaux :</p> <p>Mactite</p> <p>Parc national et Parcs naturels régionaux (PNR)</p> <p>Favoriser les échanges nationaux et internationaux en améliorant les connexions</p> <p>Accompagner le développement et les interconnexions des voies vertes et véloroutes européennes</p>
--	--

Le PCET du Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire a élaboré son Plan Climat Energie Territorial et l'a approuvé le 21 juin 2012 et mis à jour en mars 2015.

Il définit 33 actions au sein de cinq thématiques, qui concernent en premier lieu le patrimoine et les activités du Conseil Départemental, mais intègrent aussi des dispositifs d'aides et de sensibilisation pour les collectivités, les particuliers et les entreprises autour des thématiques suivantes :

- Le patrimoine bâti et l'aménagement du territoire,
- La mobilité,
- La consommation et les achats,
- L'adaptation au changement climatique
- La sensibilisation de la population.

Ce plan prévoit des actions et des aides financières associées.

Le Schéma de Cohérence territoriale du Mâconnais Sud Bourgogne

Le SCoT est un document de planification stratégique destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement dont la biodiversité, l'énergie et le climat... à l'échelle d'un bassin de vie et à un horizon de 20 ans (2040).

Le SCoT fixera des règles communes qui seront mises en œuvre dans les PLU(i).

L'élaboration du SCOT du Mâconnais Sud Bourgogne est actuellement en cours d'élaboration. Le diagnostic a été finalisé en 2020 et la phase du projet politique ou PADD est mise en œuvre depuis le début de l'année 2021. Le règlement ou DOO sera quant à lui élaboré en 2021/2022 et le SCOT devrait être exécutoire en 2023.

PROJET DE TERRITOIRE

A partir du projet d'aménagement et de développement du SCoT, en cours d'élaboration

Le projet de SCoT s'appuie sur la recherche du meilleur bien-être pour la population à l'horizon 2040.

Le territoire cherche également à valoriser les atouts qui fondent son attractivité.

Enfin, la transition écologique impose de trouver les moyens d'économiser les ressources (énergie, eau, foncier, ...).

1- Renforcer les polarités et les centralités :

- Renforcer les polarités (14 polarités recensées actuellement) en y développant les principaux équipements et services (santé, enseignement, services aux particuliers, sports, culture, ...)
- Conforter les fonctions de centralité (y compris hors des pôles) :
 - valoriser le patrimoine
 - accueillir de nouveaux commerces, services, logements, ...
 - développer des connexions entre quartiers et centralité
 - aménagements urbains qualitatifs

2- Economiser les ressources :

- Économies de foncier :
 - production de logements sur des espaces déjà artificialisés

- reconquête des friches, densification et amélioration de la qualité des espaces d'activités économiques
- Réduire l'artificialisation des sols :
 - augmenter la perméabilité des espaces artificialisés
 - retour à la vocation naturelle de certains espaces
- Favoriser les mobilités alternatives :
 - covoiturage, voie ferrée et gares, transports en commun, ...
 - compléter le maillage d'itinéraires vélo structurant
 - optimiser les réseaux d'itinéraires pédestres
- Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments
- Produire des énergies renouvelables
- Gestion économe de la ressource en eau, valorisation de l'eau pluviale, assainissement

3- Faciliter le développement d'activités économiques :

- Accueil d'entreprises : modernisation et qualification des espaces économiques existants
 - Alimentation de proximité : projets de transformation locale et de commercialisation de produits locaux
 - Aménagement qualitatif des sites d'intérêt touristique, abords et espaces de covisibilités
 - Développer les usages du numérique : espaces de coworking, télémédecine, ...

4- Améliorer l'environnement et le cadre de vie :

- Restaurer les continuités écologiques :
 - restauration des haies, du bocage
 - traversée des grandes infrastructures de transport
 - restauration des rivières et de leurs rives
 - valorisation des îlots de nature (jardins, parcs, arbres remarquables, ...)
- Préserver la qualité du paysage :
 - traitements des lisières urbaines et entrées de ville,
 - préserver les éléments du patrimoine bâti et vernaculaire,
 - retraiter les espaces paysagers dégradés,
 - préserver et mettre en valeur les sites remarquables
- Végétaliser pour lutter contre les îlots de chaleur

Le PCAET de Mâconnais Beaujolais agglomération

Le Plan Climat Air Energie Territorial est en cours d'élaboration et sera approuvé au cours du premier trimestre 2022.

Le diagnostic a été réalisé en 2019-2020.

Le scénario « MBA 2050 » et le programme d'actions sont actuellement en cours d'élaboration et mobilisent de nombreux acteurs du territoire.

Principaux postes de consommations énergétiques et d'émissions de Gaz à effet de serre du territoire de MBA :

- **Transports** : 1^{er} poste de consommations énergétiques (42%) et d'émissions de GES (55%)
Consommations liées au transport des personnes : 45%
Consommations liées au transport de marchandises : 55%
- **Résidentiel** : 2^{ème} poste de consommations énergétiques (23%) et d'émissions de GES (14%)
52% de logements individuels, 75% des logements construits avant 1990.
- **Tertiaire** : 3^{ème} poste de consommations énergétiques (16%) et 3^{ème} poste d'émissions de GES (9%)
Environ 1.4 millions de m² de surfaces tertiaires, dont 49% liées au tertiaire public.
- **Industrie** : 4^{ème} poste de consommations énergétiques (12%) et 3^{ème} poste d'émissions de GES (9%)
Environ 58% des besoins énergétiques assurés par le gaz, 21% par l'électricité et 11% par le fioul.
- **Agriculture** : 5^{ème} poste de consommations énergétiques (1%) et 4^{ème} poste d'émissions de GES (4%)
14 210 ha de SAU dont 2 800 ha de cultures de céréales, plus de 4 400ha de prairies et près de 6 680ha de vignes. Plus de 600 ha de surfaces et près de 17% du nombre d'exploitations en bio sur le territoire (y compris conversion)
- **Déchets** : 4^{ème} poste d'émissions de GES (4%)

Le PLH de Mâconnais Beaujolais agglomération

Un Plan Local de l'Habitat a été adopté pour la période 2019-2025. Il fixe notamment comme objectif la production de 1980 logements sur 6 ans, soit environ 330 logements/an. Cela représente un rythme légèrement moins élevé que sur la période précédente mais où les équilibres sont différents. En effet, MBA prévoit un recentrage du développement et de l'offre de nouveaux logements sur la ville-centre. Ainsi, 47% de l'offre nouvelle se situe sur Mâcon contre 32% sur la période du précédent PLH.

Par ailleurs, MBA a pour objectif de remettre sur le marché 225 logements en situation de vacance structurelle sur la durée du PLH dont plus de 120 sur la ville-centre, représentant autant de ménages supplémentaires, sans construction ni consommation foncière nécessaire.

Les grands axes du PLH sont les suivants :

- Axe 1 : Organiser le développement de l'offre résidentielle au service d'un habitat durable

- Axe 2 : Produire une gamme d'offre nouvelle de logements de qualité et mieux adaptée aux besoins
- Axe 3 : Améliorer et mobiliser le parc de logements existant pour répondre aux besoins et valoriser les quartiers
- Axe 4 : Positionner Mâconnais Beaujolais Agglomération au centre de la politique locale de l'habitat

Le Schéma des mobilités de Mâconnais Beaujolais agglomération

En septembre 2021, MBA a approuvé un schéma des mobilités durables visant à proposer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle pour mettre en œuvre une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Les objectifs du schéma sont les suivants :

- Proposer une alternative crédible et performante à l'usage de la voiture individuelle sur les espaces à fort potentiel.
- Faciliter l'accès à l'offre de mobilité pour tous les publics (non-initiés, visiteurs, touristes...).
- Améliorer l'image de l'offre de mobilité pour valoriser l'action de MBA et le dynamisme du territoire.
- Proposer une solution de mobilité à l'ensemble des habitants de MBA.

Dix grandes actions ont ainsi été identifiées portant sur trois grands volets :

- Le déploiement d'une politique cyclable ambitieuse :
 - Réaliser des aménagements cyclables
 - Déployer une stratégie de stationnement vélo adaptée
 - Proposer des services pour faciliter le « passage à l'acte »
- L'optimisation des transports collectifs :
 - Reconfigurer l'offre de transport urbain sur le cœur de l'agglomération
 - Créer une nouvelle offre interurbaine
 - Compléter l'offre par des actions complémentaires
- L'accompagnement à l'évolution des usages :
 - Mettre en place des lignes de covoiturage dynamique
 - Promouvoir les mobilités durables pour les entreprises
 - Déployer des véhicules en autopartage
 - Adopter un plan de communication adapté

Le Schéma de Développement Economique, Commercial, et d'Accueil des Entreprises (SDECA) de Mâconnais Beaujolais agglomération

La réalisation d'un « Schéma de Développement Economique » permettant aux élus locaux de partager une vision commune et une stratégie à l'échelle du territoire communautaire s'avère aujourd'hui indispensable.

Ce schéma a pour objectif d'augmenter l'attractivité de l'Agglomération et de renforcer sa position sur l'échiquier régional et national où la concurrence territoriale est une réalité.

Consciente de l'importance de disposer d'un document d'orientation, MBA doit approuver son schéma de développement économique, commercial et d'Accueil d'entreprises en décembre 2021.

Sur le volet économique 6 axes stratégiques ont été définis :

- Construire une stratégie d'attractivité et doter le territoire d'une image économique,
- Animer le tissu économique et promouvoir une approche sur mesure,
- Renforcer l'entrepreneuriat,
- Développer une politique communautaire en faveur de l'emploi et des compétences de demain,
- Développer l'économie numérique,
- Renforcer la coopération avec les Métropoles de Dijon et Lyon et la région.

Sur le volet commercial, un axe principal majeur a été retenu :

- Accompagner les communes dans leurs projets de dynamisation commerciale tout en assurant une vision cohérente à l'échelle intercommunale.

Le PLUi de la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois

Par délibération en date du 23 février 2017, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi, précisé les objectifs poursuivis et défini les modalités de concertation.

Le PLUi doit permettre de traduire le projet de territoire à une échelle fine, dans une perspective de 15 ans, et de l'entériner dans un cadre réglementaire précis.

Les diagnostics ont été engagés en 2016 (rendus en 2017) et ont permis d'analyser le territoire au regard des données économiques, démographiques et agricoles, des caractéristiques de l'habitat et du logement, des enjeux en termes d'armature urbaine, d'aménagement de l'espace et de consommation foncière, ainsi que la préservation de l'environnement.

Le PADD constitue la « colonne vertébrale » - pièce maîtresse du PLUi car il définit les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

Aussi, la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois traduit son projet intercommunal sous forme d'orientations principales, regroupées en 3 axes :

1. PRÉSERVER ET VALORISER UN CADRE BÂTI, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL REMARQUABLE
2. CONFORTER L'ARMATURE URBAINE POUR ORGANISER LE MAINTIEN ET L'ACCUEIL DES POPULATIONS
3. PROMOUVOIR LA CREATION D'ACTIVITES ET DE RICHESSES

L'ensemble du travail engagé depuis le diagnostic a été réalisé en lien avec les communes membres de la CCMT, qui ont été associées à plusieurs niveaux : comité de pilotage PLUi rencontres communales, plusieurs réunions publiques et une présentation aux personnes publiques associées.

Le PSMV de Tournus

Le secteur sauvegardé de Tournus a été créé par arrêté ministériel du 9 novembre 2000. L'étude du PSMV a été entamée dans le cadre d'un marché notifié le 28 décembre 2010. L'Etat (DRAC) assure la maîtrise d'ouvrage. Le projet de PSMV a été présenté à la commission nationale des secteurs sauvegardés le 2 avril 2015. Néanmoins l'avis émis demandait la reprise et l'amélioration du projet. De plus, l'étude d'élaboration n'a pas pu être menée à son terme et il a été mis fin au marché initial. Aujourd'hui la CCMT lance la finalisation de l'élaboration du PSMV de Tournus.

L'un des enjeux de la finalisation de ce PSMV est de proposer une stratégie de protection du bâti et de sa mise en valeur, tout en permettant sa rénovation et sa commercialisation qui répondent aux attentes de la commission nationale et aux enjeux de la revitalisation du centre ancien de Tournus, dont l'objectif principal est la remise sur le marché de logements dans le centre historique.

Lauréate du dispositif AMI Centre-Bourg en 2014, signataire des conventions Opération de revitalisation des Territoires en 2020 et Petites Villes de Demain en 2021, la Ville de Tournus fait de la revitalisation de son centre ancien un programme prioritaire qui concilie la rénovation de l'habitat (forts enjeux d'habitabilité) et la valorisation du patrimoine. La diminution du nombre d'habitants depuis 25 ans et en particulier dans le centre ancien entraîne des conséquences importantes sur le patrimoine architectural exceptionnel aujourd'hui très dégradé, fragilisé voire en péril dans certains cas. La rénovation globale du centre-ville (bâtiments publics, commerces, rénovation et mise aux normes des logements privés, espaces publics...) représente donc un programme majeur pour l'avenir de la Ville dans lequel s'inscrit le PSMV.

3- Patrimoine paysager et urbain

Le territoire du CRTE du Val de Saône se situe entre la vallée de la Saône et la côte mâconnaise.

Il se compose de 4 entités topographiques :

□ **La plaine de Bresse**, s'étend à l'est du territoire, sur une largeur d'environ 40 km, de la Saône jusqu'aux premiers contreforts du Jura. Le sud de cette entité est bordé par le plateau des Dombes. L'altitude n'excède guère les 300 m. Seule l'extrémité nord-est du territoire, au niveau de La Truchère où se dessinent les prémices de la plaine bocagère, est concernée par cette entité topographique ;

□ **La vallée de la Saône** s'inscrit entre la plaine de la Bresse, à l'est, et les monts du Mâconnais, à l'ouest, et constitue un couloir alluvial large de 2-3km, d'une altitude inférieure à 200 m ;

□ **La côte mâconnaise**, installée sur des ensembles calcaires, dispose d'un relief marqué mais progressif, pouvant atteindre 600 m. Cette côte marque la transition entre le Val de Saône et les contreforts du massif Central. Le profil topographique est assez vallonné, avec des reliefs très accentués au niveau de la succession de monts formant la côte, bordés à l'ouest par la dépression de la vallée de la Grosne et à l'est par des pentes plus douces en direction de la Saône. Par ailleurs, des secteurs de falaises, localisés au sud, participent également à la diversification des reliefs : roches de Solutré (493 m), de Vergisson (483 m) ;

□ **La côte beaujolaise**, s'étend au sud du territoire, à partir des communes de Pruzilly, Saint-Vérand et Saint-Amour-Bellevue. Elle est constituée par un ensemble de monts boisés culminant à plus de 600 m, similaires à ceux de la côte mâconnaise, mais installés dans ce cas sur des sols granitiques. Ces monts sont entrecoupés par de petites vallées (l'Arlois, la Mauvaise).

• Des paysages façonnés par l'eau et les reliefs

CARTE SIMPLIFIÉE
DES RELIEFS ET COURS D'EAU

L'armature paysagère du territoire est étroitement liée aux reliefs et à l'eau.

Un cours d'eau majeur longe le territoire : la Saône.

Par ailleurs, en s'étendant du Nord au Sud depuis l'église Saint-Martin de Laives à Beaujeu, les monts du Mâconnais marquent une limite géographique forte et séparent notamment le territoire du SCOT en deux espaces bien distincts avec, à l'Est, la côte viticole mâconnaise et la plaine de Saône, et à l'Ouest : les vallées bocagères de la Grosne et de la Guye.



Sur la côte mâconnaise, la vigne s'invite sur les coteaux les mieux exposés et laisse place à de la polyculture en fond de vallée. Dans le Val de Saône, les paysages sont marqués par une alternance de cultures, de peupleraies, de prairies et de bosquets.

- **Des entités paysagères bien distinctes**

Marqué par la diversité de ses paysages, le territoire se décompose en 2 grandes entités paysagères, la Côte mâconnaise et la Saône mâconnaise. Sur une infime partie nord-est du territoire, la Bresse Bourguignonne.

La Saône mâconnaise

La Saône mâconnaise est une vallée alluviale étroite, enserrée entre la Saône et les terrasses mâconnaises. Alimentée par de nombreux affluents, qui se jettent dans la Saône, cette entité se caractérise par de grandes prairies et cultures inondables. Les cours d'eau (et notamment la Saône) sont peu visibles dans le paysage et ne se perçoivent que lorsque l'on s'approche au plus près de l'eau (depuis un pont, une halte fluviale, la voie bleue ou encore depuis les quais ou les ports de Tournus et Mâcon).

Marqués par une faible altimétrie, ces paysages de plaine sont agrémentés par des bosquets, des ripisylves le long des cours d'eau ou de peupleraies. Dans ce secteur, les monts du Mâconnais viennent encadrer les vues et les perceptions du paysage depuis le fond de vallée. À l'inverse, la Saône mâconnaise est perceptible depuis les terrasses des monts du Mâconnais.

Enfin, en concentrant l'urbanisation et les infrastructures majeures du territoire (nombreux villages, ville de Tournus et de Mâcon, A6, D906, voie ferrée Paris-Lyon-Marseille), elle prend la forme de vallée urbanisée où se concentrent de forts enjeux urbains (tendance à l'étalement urbain, notamment).

La Côte mâconnaise

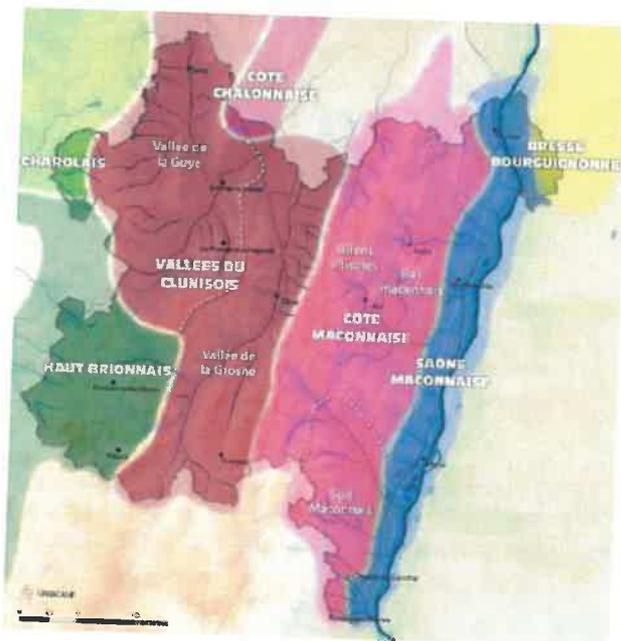
La Côte mâconnaise est une entité paysagère formée par un ensemble de monts qui plongent de 550 à 250 m vers la Saône. Elle se caractérise par des crêtes boisées et des paysages de collines et de vallées offrant une grande variété de faciès. Des cours d'eau parallèles aux reliefs l'entaillent transversalement pour se jeter dans la Saône. Malgré leur rôle dans la structuration des paysages et l'écoulement de l'eau, ces cours d'eau ne dominent pas le paysage, ils se cachent derrière leurs ripisylves. Dans ce secteur paysager, l'habitat est groupé en villages ou hameaux au plus près de la ressource viticole.

Avec son organisation étagée des terroirs, la Côte mâconnaise se décompose en trois sous-entités paysagères avec, au Nord, les sillons viticoles et le Bas Mâconnais, et au Sud, le Sud Mâconnais.

- **Le sillon viticole et le Bas Mâconnais**

Au centre, le sillon viticole forme une vallée fermée, coincée entre des crêtes boisées. La vigne prédomine sur les pentes évasées et ensoleillées.

CARTE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES



Les prairies, les cultures et parfois le bocage occupent les fonds de vallée. A l'Ouest, le Bas Mâconnais se caractérise par des paysages de collines renfermées sur elles-mêmes ou ouvertes sur la vallée de la Saône.

Les vignes s'étagent en damier sur les pentes douces les mieux exposées. Il existe de fortes covisibilités et de larges vues depuis les terrasses de la Saône et le chaînon de monts les plus à l'Est en balcon sur la Saône.

➤ **Le Sud Mâconnais**

Dans le Sud Mâconnais, les paysages sont marqués par des reliefs fracturés, de monts, d'escarpements rocheux et de falaises (à l'exemple du Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson).

Dans ce secteur perturbé géographiquement on distinguera deux sous-secteurs paysagers avec : la haute vallée de la petite Grosne, les terrasses viticoles du Mâconnais et du Beaujolais. Creusée par le passage de l'eau, la haute vallée de la petite Grosne entaille le relief jusqu'à Bussières.

Aux ambiances montagnardes (dénivelé, versants raides), ce secteur se caractérise par une forte présence de la forêt, de bocage (en fond de vallée) et de vigne lorsqu'on se rapproche de la RCEA. Sur les terrasses viticoles, les sommets des éperons rocheux sont boisés et couverts de pelouses calcaires.

Le reste du paysage est marqué par l'omniprésence de la vigne qui relie les villages entre eux. Les paysages sont structurés à l'Ouest par les reliefs du Haut Charolais qui se dessinent au loin et se tournent naturellement à l'Est en direction de la vallée de la Saône. Malgré ses qualités paysagères reconnues en raison de sa proximité avec Mâcon, on observe une tendance à l'étalement urbain, qui tend à fragmenter et miter durablement les paysages.

• **Un patrimoine paysager et urbain remarquable et reconnu**

Sur le territoire, la qualité du patrimoine paysager et urbain et un vecteur d'attractivité touristique et résidentielle, en créant un cadre de vie de qualité. Si de nombreux éléments de ce patrimoine sont reconnus et protégés (sites inscrits, sites classés, monuments historiques, label, ...), les spécificités de l'architecture locale et le petit patrimoine vernaculaire encore très présents véhiculent les traditions et les savoir-vivre d'une culture locale.

Sur le territoire, on dénombre de nombreux Monuments Historiques inscrits ou classés et un certain nombre de sites classés ou inscrits. Les villes de Tournus et Mâcon concentrent une bonne partie des mesures de protection du territoire avec 21 édifices protégés pour Tournus et 24 pour Mâcon.

➤ **Abbaye Saint Philibert et le centre ancien de Tournus**

Tournus est dotée de secteurs sauvegardés ensemble abbatial ST Philibert, Hôtel Dieu, musée Greuze et vieille ville). Depuis 2000, le centre ancien de la ville de Tournus est protégé pour la qualité de tous ses bâtiments avec pour objectif de protéger la ville historique. À court terme, le secteur sauvegardé fera l'objet d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui donnera pour chaque immeuble une règle et des objectifs précis facilitant les travaux.

➤ **Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson**

Élément incontournable aussi du territoire, le Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson est un site classé, de même les roches et le mont sont également inscrits. Ce site est un lieu emblématique du territoire et de son patrimoine viticole.

- Site naturel et rural avec des caractéristiques intrinsèques : promontoire, falaises, site archéologique.
- Site d'intérêt pittoresque, paysager, archéologique et scientifique (géologique) national.
- 2 ZNIEFF : pelouses calcaires et landes calcicoles, faune.
- Label Natura 2000.

➤ **Réserve Naturelle de La Truchère Ratenelle**

Le territoire accueille également des milieux naturels, dont la réserve naturelle de la Truchère Ratenelle. Elle est gérée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne et est située à la limite Est du territoire et proche de la Bresse Bourguignonne. Ce milieu classé (depuis 1980) de 93,04 hectares met en avant des eaux douces stagnantes, des forêts caducifoliées, des tourbières hautes et des dunes sableuses continentales. Il abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques dont certaines protégées.

➤ **Haltes fluviales et ports**

Le territoire accueille un port de plaisance (Mâcon) et plusieurs haltes fluviales (Tournus, La Truchère, et Crêches-sur-Saône), qui sont également des points d'accroche pour le tourisme fluvial et de pleine nature.

➤ **Un label : Le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus**

En 1985, le Ministère de la Culture et de la Communication a créé un label des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH). Il est attribué par le Ministère, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Le PAH entre Cluny et Tournus a été labellisé en septembre 2010 et regroupe plusieurs communautés de communes et communes : CC du Mâconnais Tournugeois, CC du Clunisois, et CC Entre Saône et Grosne. Le Pays d'Art et d'Histoire a élaboré en 2013 une Charte paysagère et architecturale qui permet de sensibiliser les habitants, touristes et élus du territoire à la richesse de leur environnement et à la nécessité de le valoriser et de le protéger.

Enjeux liés au patrimoine paysager et urbain

La diversité des paysages participe à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire (cadre de vie qualitatif). Pour autant, le développement résidentiel de ces dernières années et la simplification des paysages tend à fragiliser durablement les paysages (fragmentation, mitage et banalisation). Dans ce contexte plusieurs enjeux d'aménagement et de préservation peuvent être mis en avant.

Des enjeux de maîtrise du développement urbain

La maîtrise du développement urbain et de ses impacts sur le paysage est un enjeu majeur. Cette question doit être considérée à plusieurs échelles :

- **à l'échelle du SCOT**, en définissant une armature urbaine cohérente, permettant de limiter la dispersion de l'habitat et de recentrer le développement dans les pôles urbains et les villages structurés,
- **à l'échelle de l'agglomération mâconnaise et de ses couronnes périurbaines**, en définissant des secteurs de densification / renouvellement urbain, des coupures d'urbanisation dans les secteurs d'habitat diffus,
- **à l'échelle des villages et des bourgs**, en favorisant un développement résidentiel au plus proche des centralités urbaines (densification urbaine, renouvellement urbain, reconquête de la vacance des logements), et en favorisant des extensions urbaines « raisonnées » et intégrées dans leur site et l'environnement paysager.

Des enjeux de maintien de la qualité des paysages perçus

Que ce soit depuis un point de vue ou un belvédère, un itinéraire de découverte, un axe de déplacement quotidien, ou encore une entrée de ville majeure du territoire, le maintien de la qualité des paysages et l'intégration paysagère des projets d'aménagement est une question importante.

Cette question est d'autant plus prégnante dans les secteurs de forte covisibilité paysagère, dans les secteurs soumis à une pression urbaine soutenue (villages et bourgs de la Côte mâconnaise, RCEA, D906, entrées de l'agglomération de Mâcon, par exemple), ou encore dans les secteurs marqués par une dispersion de l'habitat.

Une attention particulière doit être accordée à la protection et la valorisation des paysages de la Saône et de ses points d'accroches (ports, haltes fluviales, quais, ...) perceptibles depuis la voie bleue.

Des enjeux de maintien de l'identité architecturale et urbaine des villages et des bourgs

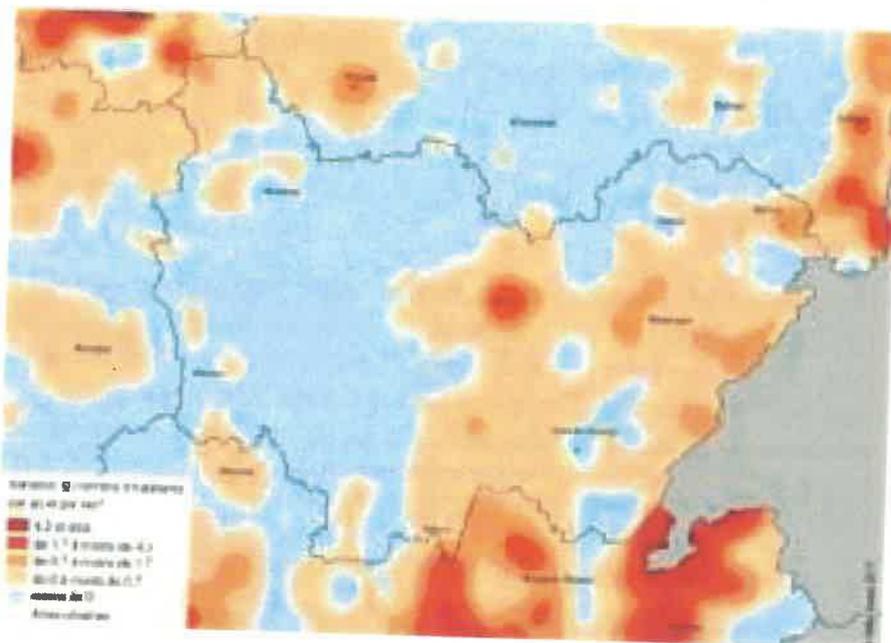
Au regard des qualités patrimoniales du territoire, la préservation du patrimoine vernaculaire des villages et des bourgs et le maintien de leur qualité urbaine, paysagère et architecturale doivent être mis en avant. Il s'agira notamment de limiter la banalisation architecturale et urbaine du territoire en incitant à encadrer les opérations d'aménagement en lien avec l'armature urbaine du village ou du bourg, le langage architectural local et le contexte paysager et urbain dans lesquels s'insère(nt) le(s) site(s) à aménager.

Des enjeux de préservation de la diversité des paysages

La protection et le maintien des paysages bocagers et viticoles identitaires du territoire est une question importante, dans un contexte de simplification des paysages et de déprise agricole (dans le secteur bocager notamment). Pour ce faire, le repérage et la protection du petit patrimoine paysager et urbain (haies, bosquets, murs en pierre, alignements d'arbres, ...) est aussi un enjeu à prendre en compte.

4- Dynamiques territoriales et démographiques

Le territoire du CRTE du Val de Saône situé le long de la vallée de la Saône présente un « chapelet urbain » le long de la rivière, entre Dijon et Lyon. Cet axe est un axe structurant d'ordre régional voire national où la dynamique démographique se maintient voire se renforce. Ce secteur constitue un espace relativement dense qui a tendance à se densifier de plus en plus avec le gain continu de population.

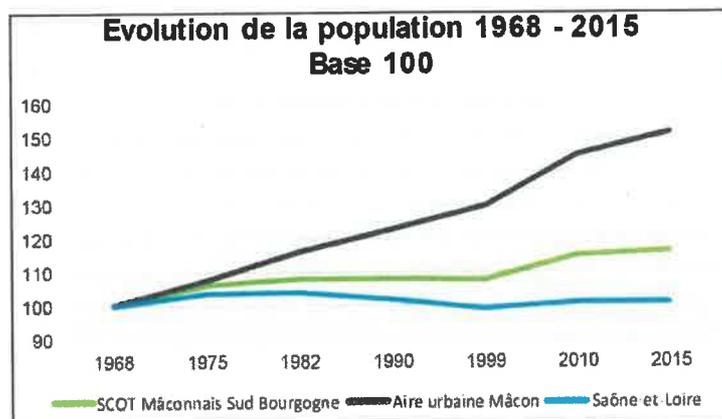


Le territoire compte en 2019, 92 861 habitants avec une population qui a constamment augmentée depuis 1968 en marquant néanmoins des paliers et des périodes de relative stagnation ou de croissance ralentie (entre 1982 et 1999 notamment).

Le territoire s'organise en partie autour de la ville-centre de Mâcon, qui compte 33 427 habitants en 2019. Elle est le seul pôle urbain majeur du territoire puisque les villes de Charnay-Lès-Mâcon et Tournus sont des pôles de taille plus modestes avec des populations communales de 7 303 habitants pour Charnay-Lès-Mâcon et 5 562 habitants pour Tournus.

D'autres communes du Val de Saône comme Crêches-Sur-Saône ou La Chapelle-De-Guinchay présentent une population relativement importante (entre 2 900 et 4 100 habitants), dans la continuité urbaine de l'agglomération de Mâcon.

Les autres bourgs-centres du territoire comptent moins de 2 000 habitants. Ces bourgs sont bien répartis sur le territoire.



Depuis 1999 la population a augmenté de 8%. Cette croissance est en grande partie portée par le solde migratoire.

La population augmente dans la CC du Mâconnais-Tournugeois bien que la population de la ville de Tournus baisse depuis 2010. Le solde migratoire ne vient plus compenser la perte liée au solde naturel.

Pour MBA, la croissance est peu soutenue (+0,4%/an entre 1999 et 2015) et portée surtout par le solde naturel. Comme pour la CC du Mâconnais-Tournugeois, la ville-centre perd des habitants (-0,2% depuis 1999). La population de l'unité urbaine de Mâcon est relativement stable du fait de la croissance des communes limitrophes de Mâcon. Certaines communes de ce secteur ont connu une très forte augmentation de leur population ces dernières années. C'est le cas des communes de La Chapelle-de-Guinchay et de Prissé avec des rythmes de croissance respectivement de +2,8% et +1,4% par an.

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	61 870	68 586	70 865	71 928	71 323	75 480	76 451
Unité urbaine Mâcon	43 664	49 541	49 884	49 654	47 739	48 297	47 775
Mâcon	34 227	39 344	38 404	37 275	34 469	34 040	33 236
Crêches-sur-Saône	1 588	2 169	2 345	2 531	2 753	2 846	2 952
La Chapelle-de-Guinchay	2 009	2 135	2 213	2 233	2 595	3 746	4 052
CC du Mâconnais-Tournugeois	14 831	14 983	14 995	14 688	14 600	15 779	15 805
Tournus	6 673	6 978	6 343	5 927	5 629	5 849	5 663
Lugny	716	734	725	728	798	932	897
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	99 794,00	105 847,00	107 599,00	107 677,00	107 487,00	114 629,00	115 873,00
Aire urbaine Mâcon	85 837,00	92 366,00	99 600,00	105 368,00	111 527,00	124 586,00	130 263,00
Zone d'emplois Mâcon	115 403,00	121 838,00	126 147,00	128 864,00	131 349,00	144 556,00	147 774,00
Saône-et-Loire	550 364,00	569 810,00	571 852,00	559 413,00	544 893,00	555 663,00	555 408,00
Bourgogne-Franche-Comté	2 495	2 631	2 680	2 706	2 727	2 813	2 820
	379,00	260,00	103,00	929,00	126,00	878,00	940,00

	1999-2010			2010-2015		
	Global	Mouvements naturels	Mouvements migratoires	Global	Mouvements naturels	Mouvements migratoires
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	0,5	0,3	0,3	0,3	0,4	-0,1
Unité urbaine Mâcon	0,1	0,3	-0,3	-0,2	0,3	-0,6
Mâcon	-0,1	0,4	-0,8	-0,5	0,4	-0,9
Crêches-sur-Saône	0,3	0,3	0,3	0,7	0,3	0,5
La Chapelle-de-Guinchay	3,4	0,1	4	1,6	0,3	1,3
CC du Mâconnais-Tournugeois	0,7	0	0,7	0	0	0
Tournus	0,3	-0,3	0,4	-0,6	-0,4	-0,2
Lugny	1,4	0,1	0,9	-0,8	0,1	-0,9
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	0,6	0,2	0,5	0,2	0,2	0,1
Aire urbaine Mâcon	1	0,3	1,1	0,9	0,3	0,6
Zone d'emplois Mâcon	0,9	0,3	0,8	0,4	0,3	0,2
Saône-et-Loire	0,2	0	0,2	0	-0,1	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1

Une population vieillissante mais de la jeunesse au sud de l'agglomération mâconnaise

La population du territoire du CRTE du Val de Saône connaît un phénomène de vieillissement, au même titre que beaucoup de territoires français.

On peut noter un net déclin de la part des populations les plus jeunes (0 à 45 ans) alors que dans le même temps, la part des habitants de plus de 60 ans a grandement évolué.

A Mâcon, même si la part des populations jeunes y reste plus importante, la part des classes d'âge âgées a bondi de +6% entre 1999 et 2015. Cela peut s'expliquer par le rôle de la ville-centre dans l'accueil des populations vieillissantes qui recherchent pour partie la proximité des services.

La Ville de Tournus présente également une population vieillissante.

A l'inverse, les communes périurbaines de l'agglomération mâconnaise semblent attirer les ménages les plus jeunes avec enfants, à l'image du secteur de La Chapelle de Guinchay où l'équilibre population jeune/population âgée est inversé en faveur des populations jeunes. Ce secteur bénéficie de sa position stratégique à la fois au sein de l'agglomération mâconnaise ainsi qu'aux portes de l'aire d'influence de la Métropole lyonnaise.

Une diminution de la taille des ménages comme dans la plupart des territoires

Ce phénomène est lié au vieillissement de la population en raison de l'allongement de la durée de vie et du veuvage mais peut s'expliquer également du fait de la décohabitation des ménages par le divorce ou des familles moins nombreuses ou monoparentales.

La taille moyenne des ménages au sein de MBA est de 2.15 et de 2.12 dans la CC du Mâconnais-Tournugeois (1.91 pour Tournus et 2.64 pour La Chapelle de Guinchay).

Ce phénomène se ressent uniformément, que les communes soient urbaines, périurbaines ou plus rurales.

Comme le vieillissement de la population, la diminution de la taille des ménages génère des besoins à plusieurs niveaux :

- Le desserrement des ménages suscite des besoins en logements différents, en particulier des besoins en plus petits logements. L'évolution des ménages rend le parc ancien souvent inadapté pour les nouveaux ménages.
- Une adaptation des services peut également être nécessaire. Une des explications du desserrement est l'augmentation du nombre de familles monoparentales, qui rend nécessaire le développement des services liés à la petite enfance et au périscolaire par exemple.

La Ville-centre joue un rôle important dans l'accueil des petits ménages, qui tendent à rechercher une proximité avec les services et qui trouvent à Mâcon des logements plus adaptés (petits logements, logements adaptés pour personnes âgées). La même tendance est observée dans la ville de Tournus.

Catégories socio-professionnelles : un développement du secteur tertiaire

A l'image des tendances structurelles de l'emploi français, on constate une baisse du nombre d'agriculteurs exploitants, en lien avec la diminution de l'emploi agricole sous l'effet des restructurations d'exploitations.

La part des ouvriers a également diminué sous l'effet des restructurations industrielles, au profit du développement du secteur tertiaire. En effet, les parts des employés des professions intermédiaires et des cadres ont toutes les trois augmenté confirmant la tertiarisation de l'économie par le renforcement des activités de services qui emploient en moyenne des populations plus qualifiées.

La part des artisans et commerçants a diminué, mais elle est restée stable en valeur absolue.

En lien avec le vieillissement global de la population, on note une augmentation significative du nombre de retraités depuis 1999. Cette croissance de la population retraitée va continuer dans les prochaines années.

Une hétérogénéité de revenus avec des écarts marqués entre villages périurbains et quartiers Politique de la Ville

Les revenus médians déclarés par unité de consommation se situent au niveau de la médiane régionale (20 340€/UC en Bourgogne-Franche-Comté) et au-dessus de la médiane départementale (19 736€/UC pour la Saône-et-Loire).

Si l'on compare ces deux EPCI situés le long de la Saône par rapport aux autres EPCI du périmètre du SCOT, on constate un revenu médian bien plus élevé avec 20 550€/UC pour Mâconnais Beaujolais Agglomération et 20 560€/UC pour la CC du Mâconnais-Tournois.

Toutefois, à une échelle plus fine, des disparités apparaissent, en particulier au niveau de MBA :

- La côte mâconnaise, comprenant des espaces périurbains de l'agglomération de Mâcon, accueille en moyenne des populations aux revenus plus élevés.
- A l'inverse, la ville-centre de Mâcon présente un niveau de revenu beaucoup plus faible que le reste du territoire (17 700€/UC). La Ville de Mâcon semble concentrer une population davantage paupérisée pouvant s'expliquer notamment par le fait que Mâcon concentre en majorité le parc de logements locatifs, notamment sociaux. Cette concentration peut aussi s'expliquer par un phénomène de fuite des classes aisées ou moyennes vers les communes limitrophes ou périurbaines, proposant des logements attractifs en accession à la propriété.
Le revenu médian est encore plus faible (moins de 16 000€/UC/an) dans les quartiers les moins favorisés, en particulier dans les quartiers des Saugeraies, Blanchettes, Perrières, La Chanaye-Résidence Fontenailles, Pillet-Champlévert, Gautriats et Marbé.

Enjeux en termes de maillage du territoire :

- Renforcement des polarités du territoire : Mâcon et Tournus qui tendent à perdre des habitants ainsi que les pôles de proximité qui répondent aux besoins des habitants (commerces, services, emplois) et limitent les déplacements.
- Dans la CC du Mâconnais-Tournaigeois, conforter les pôles de Tournus et Lugny en veillant à l'équilibre avec les villages.
- Au sein de MBA, conforter la ville-centre sur le plan démographique et résidentiel ; Accompagner le projet de revitalisation du centre-ville de Mâcon et soutenir les pôles de proximité.

5- Offre de services et d'équipements

Mâcon, un pôle de service majeur le long de la Saône

Préfecture de Saône-et-Loire, Mâcon occupe une place stratégique à l'échelle inter-régionale, au croisement du Val de Saône (axe Dijon – Chalon-sur-Saône – Villefranche-sur-Saône – Lyon) et de l'axe de la RCEA et A406.

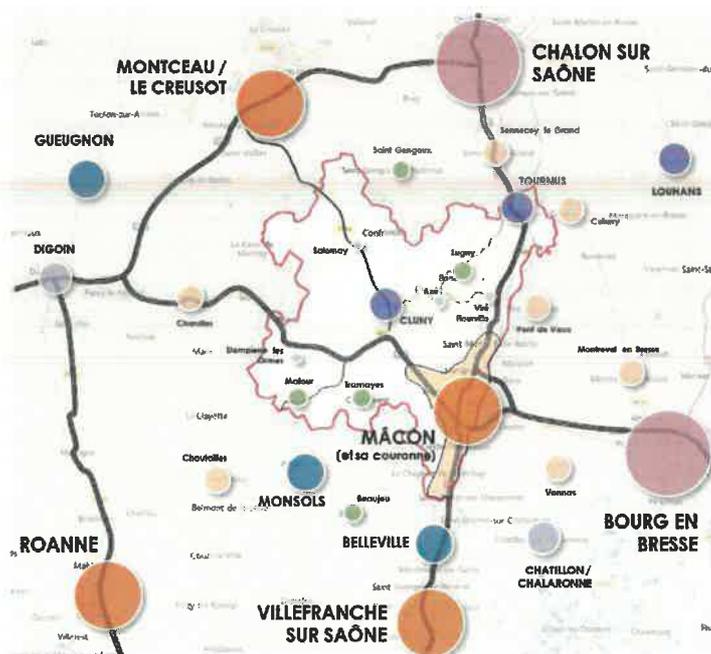
En matière d'offre de services et d'emplois, la ville rayonne sur un périmètre plus large que celui du bassin de vie, avec une influence qui s'exprime en particulier sur la rive gauche de la Saône, dans le département de l'Ain.

On peut noter qu'au-delà de Mâcon, polarité principale, la densité d'équipements par commune (nombre d'équipements pour 1000 habitants) est élevée pour certaines communes. En effet, même si Mâcon possède un niveau d'équipements (47 équipements pour 1000 habitants) structurant pour le territoire, la polarité secondaire de Tournus ainsi que d'autres centres-bourgs ruraux, au regard de leur densité d'équipements, jouent pleinement leur rôle de polarité locale pour le tissu rural des villages qui les entourent.

Certaines communes proches de Mâcon présentent également une densité d'équipements importante par rapport à leur population, voire parfois plus importante que la ville-centre (Crêches-sur-Saône, Varennes-Lès-Mâcon...). Cette situation est en partie due au desserrement de la ville de Mâcon, qu'il soit structurel, urbain, commercial ou démographique.

En terme de types d'équipements, la ville de Mâcon joue un rôle marqué dans le secteur du commerce et de la santé.

La ville-centre accueille en outre un pôle hospitalier majeur et des services administratifs du fait de son rôle de Préfecture.



Source : diagnostic du SCOT

Un réseau de polarités maillant bien le territoire du Val de Saône

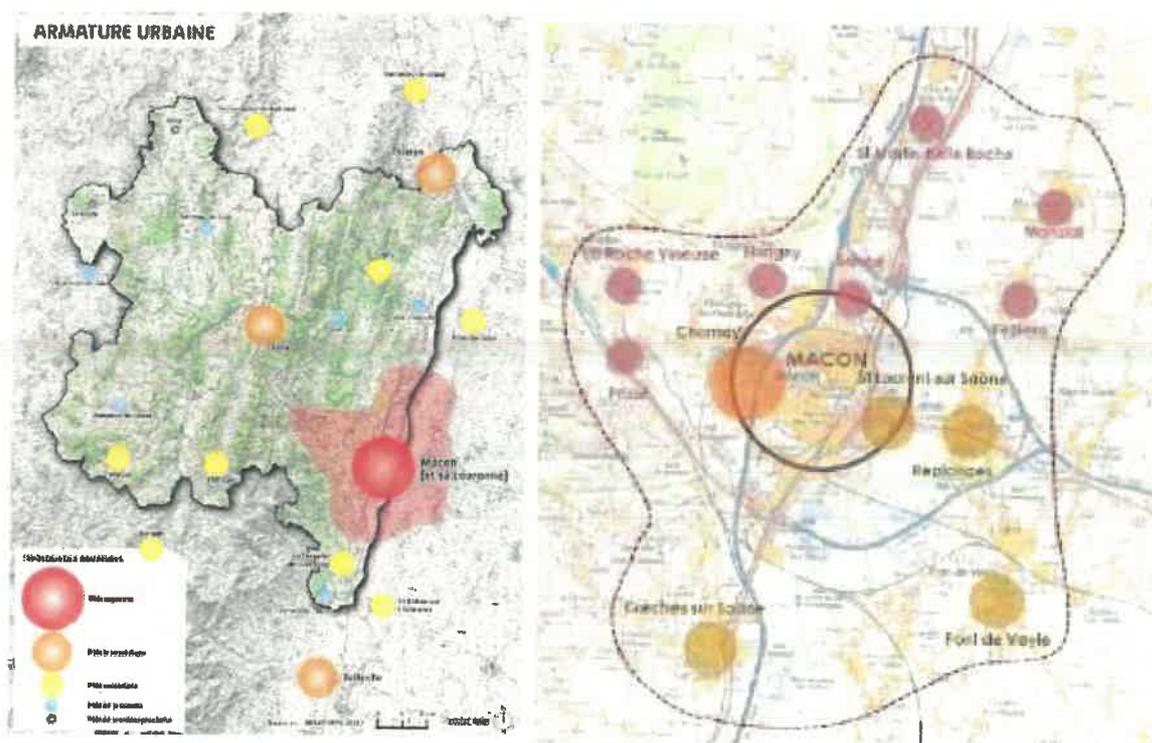
Même si l'agglomération mâconnaise concentre la plupart des équipements, Tournus joue également un rôle non négligeable de pôle relais à la polarité principale en accueillant des équipements de la gamme intermédiaire et ponctuellement de la gamme supérieure.

On retrouve également des bourgs ruraux qui accueillent surtout des équipements de la gamme de proximité : Lugny, Azé, Viré, Fleurville.

Le rôle de ces pôles de proximité assurant l'accès aux équipements et services de première nécessité est plus ou moins important et joue néanmoins un rôle déterminant d'équilibre pour le territoire. Ces différents échelons de centralités permettent un maillage relativement fin du territoire.

Au-delà de ce maillage de pôles, on retrouve dans la couronne mâconnaise des communes avec des niveaux d'équipement relativement élevés, du fait de leur population et de leur proximité de Mâcon : Charnay-Lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône, La Roche Vineuse, ou encore Prissé.

Par ailleurs, au sud de Mâcon, les communes de La Chapelle-de-Guinchay et de Romanèche-Thorins tiennent une place très particulière, accueillant des dynamiques liées au desserrement du pôle mâconnais mais également à l'accueil d'actifs travaillant dans les pôles d'emplois rhônalpins (Belleville, Villefranche, métropole lyonnaise). Ces communes peuvent dans un sens être considérées comme des polarités, dans un contexte très dynamique.



Source : diagnostic SCOT

Une bonne accessibilité aux pôles de services via les axes structurants

L'accès au pôle supérieur de Mâcon est de qualité notamment grâce aux axes qui traversent le territoire du nord au sud (SNCF, A6, D906) et d'est en ouest (RCEA, A406).

Le maillage de pôles de services intermédiaires permet de limiter les temps d'accès aux services et commerces de fréquence quotidienne et hebdomadaire. Une large majorité des communes se trouve à moins de 15 minutes en voiture d'une polarité de proximité. Les communes les plus proches des pôles de services ont assez facilement accès aux services et équipements. C'est le cas globalement pour les communes de la vallée de la Saône.

Zoom sur la santé et le numérique

• Les services de santé

La problématique des services de santé représente un enjeu majeur pour le territoire et plus largement pour le département de Saône-et-Loire.

Le territoire connaît une évolution démographique tendant vers un vieillissement de la population. Cette évolution nécessite une adaptation des services du domaine de la santé pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Au-delà du renforcement de l'offre de services, c'est l'accès à ces services qui pose également question.

En termes de démographie médicale, la situation actuelle est correcte mais contrastée. En effet, si MBA présente une densité de médecins plus importante (44 médecins pour 10 000 habitants), la CC du Mâconnais-Tournaigeois présente une densité beaucoup moins élevée (12 médecins pour 10 000 habitants). Il est à noter toutefois qu'entre 2010 et 2019, le nombre de médecins en activité régulière a augmenté.

Au-delà du nombre de médecins, les évolutions futures peuvent être questionnées au regard de l'âge des médecins en activité. En effet, la moyenne d'âge actuelle des praticiens en activité régulière est de 48 ans. Le renouvellement de la démographie médicale est donc un enjeu à court et moyen terme.

Rendre attractif le territoire pour inciter les jeunes médecins à s'installer et de manière durable est un enjeu pour les collectivités et le Département de Saône-et-Loire qui a mis en place un centre de santé départemental. L'objectif est d'employer directement des médecins et de les affecter à des zones présentant une offre de soins insuffisante.

Par ailleurs, un Contrat Local de Santé, initié par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté et animé par le PETR du Mâconnais Sud Bourgogne, a pour objectif d'adapter les politiques nationales et régionales de santé aux besoins locaux du territoire et des partenaires.

• Les équipements numériques

La question du numérique est primordiale car elle peut être un véritable levier pour le développement global de tout le territoire, à la fois résidentiel et économique.

A l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), il est primordial pour un territoire de permettre à ses entreprises de bénéficier d'un accès performant au numérique. Sans cela, il est aujourd'hui impossible d'attirer ou même de maintenir les entreprises sur un territoire.

De même, pour les ménages, le numérique devient également un critère de plus en plus important qui conditionne les choix d'installation.

Le territoire est plutôt bien positionné en termes d'aménagement numérique. Même si certaines communes restent mal raccordées, la majorité des bâtiments ont accès à des débits d'au moins 3 Mbits/seconde.

Concernant la desserte en téléphonie mobile, là encore, le territoire est plutôt bien positionné puisque la quasi-totalité du territoire est largement couverte par le réseau 4G d'au moins un opérateur.

6- Habitat : Dynamiques résidentielles

Le nombre de logements a une croissance plus dynamique que la croissance de la population. Cette dynamique s'explique du fait de l'augmentation du nombre de ménages qui sont de plus en plus petits.

A l'échelle du SCOT, ces dernières années, ce sont MBA et la CC du Mâconnais-Tournugeois, les deux EPCI situés le long de la Saône, qui ont connu les dynamiques les plus importantes.

A noter que si l'on observe les territoires limitrophes (rive gauche de la Saône et nord du département du Rhône), pour ces derniers, les rythmes d'augmentation du parc de logements ont été beaucoup plus importants.

A une échelle plus fine en revanche, certaines polarités et notamment la ville de Mâcon et la ville de Tournus, ont connu une augmentation du parc de logements moins forte que les villages qui les entourent. Cette tendance est cohérente avec le développement démographique modéré constaté dans ces polarités.

Une augmentation de la vacance des logements liée à l'ancienneté du parc et à l'inadéquation de la typologie

La part de logements vacants, en augmentation continue depuis 1999, est supérieure à la moyenne nationale (7.8%) mais proche de la moyenne départementale (10% - données INSEE).

La vacance semble particulièrement importante dans la CC du Mâconnais-Tournugeois (12% du parc selon l'INSEE et 13.4% selon les données Majic) où la ville de Tournus présente un taux de vacance de plus de 16%. Un nombre non négligeable de communes de ce territoire présente également des taux de vacance supérieurs à 10%.

Au sein de MBA, 8.6% des logements sont vacants. La vacance touche les polarités du territoire avec pour Mâcon, un taux de vacance également relativement élevé, entre 9 et 10%.

Les communes présentant des taux de vacance plus modestes (inférieurs à 8%) sont principalement des communes de la couronne périurbaine de Mâcon (Crêches-sur-Saône, Prissé, La Chapelle-de-Guinchay).

Les motifs de délaissement de certains logements sont les suivants :

- **Des logements trop anciens** : la vacance touche en particulier les logements anciens, construits en grande majorité avant 1946 et près de la moitié du parc vacant date d'avant 1919. L'ancienneté des logements peut expliquer leur inadéquation par rapport aux attentes des ménages, soit du fait d'une typologie inadaptée, soit du fait de leur dégradation (insalubrité, performances énergétiques insuffisantes).
- **Des logements trop petits** : le parc vacant est en large partie constitué de petits logements (50% de T1 à T3). Cela montre que le parc de petits logements, généralement localisé dans les centres anciens, est trop souvent inadapté (notamment état de dégradation, performances thermiques, confort d'usage...) par rapport aux attentes des ménages. Les logements intermédiaires (T3-T4) représentent également une part importante (52%) des logements vacants.

Néanmoins, bien que plus ancien et nécessitant des travaux plus lourds, ce parc de logements vacants constitue une opportunité pour proposer une nouvelle offre de logements, plus diversifiés que les logements produits par la construction neuve et plus adaptés aux besoins des ménages en début et fin de parcours résidentiels.

Afin de lutter contre ce phénomène de vacance des logements, la CC du Mâconnais-Tournugeois et MBA se sont fixés des objectifs via leurs documents programmatiques :

- Le projet de PLUI de la CC du Mâconnais-Tournugeois fixe comme objectif de reconquête 220 logements en 15 ans rien que pour le centre-ville de Tournus et 100 logements pour le reste de la CC.
- Dans son PLH, MBA projette 225 sorties de vacance sur la période de 6 ans (2019-2025) dont 120 pour la ville-centre de Mâcon.

Des logements énergivores et des situations de précarité énergétique

Au sein de MBA, 48% du parc a été construit avant 1970 dont un quart avant 1949. Cela induit un parc intercommunal vieillissant et peu conforme, marqué par une vulnérabilité énergétique potentielle. Au total, 25% des propriétaires sont éligibles aux aides de l'ANAH soit environ 4 700 ménages. Parmi les ménages en dessous du seuil de pauvreté, 44% sont locataires du parc privé. Environ 660 logements du parc privé sont potentiellement indignes en 2013, soit 2% des résidences principales (contre 4.4% en Saône-et-Loire). Ces chiffres confirment qu'une partie du parc privé joue un rôle de parc social « de fait » car les loyers sont parfois très bas et qu'il est donc très probable de recenser un nombre non négligeable de situations de précarité énergétique.

Résidences secondaires

MBA et la CC du Mâconnais-Tournugeois accueillent des taux de résidences secondaires très faibles (3.5% pour MBA) et dans la moyenne départementale (7.5%) pour le Mâconnais-Tournugeois (8%) contrairement à des secteurs plus éloignés de l'axe de la Saône (cf. 22% pour le Clunisois et 19% pour Matour/Tramayes).

Une majorité de résidences principales et un parc dominé par la maison individuelle et par les propriétaires occupants

A l'échelle de MBA, 88% des logements sont des résidences principales. Celles-ci sont plus souvent occupées par des propriétaires (54% des résidences principales). Les propriétaires occupants sont surreprésentés dans les pôles périphériques de Mâcon.

Le parc locatif privé, qui joue un rôle important dans la mobilité résidentielle des ménages, représente à l'échelle de MBA 22% de l'offre de logements, dont 70% située sur le pôle urbain. Le parc locatif public représentant 21% de l'offre est également principalement concentré sur le pôle urbain avec 90% de l'offre localisée sur ce secteur.

En termes de statut d'occupation, la Ville de Mâcon regroupe une part plutôt faible de propriétaires (36%) mais très importante de locataires HLM (37%) et privés (27%).

Dans les centralités secondaires telle Tournus, on constate une diminution de la part des locataires HLM. Certains bourgs et communes de la périphérie mâconnaise voient au contraire leur part de locataires HLM augmenter (Crêches-sur-Saône).

A l'échelle de MBA, il existe un fort contraste entre les modes d'habiter : plutôt collectif et locatif sur le pôle urbain et au contraire, individuel et en propriété occupante dans l'ensemble des communes périphériques.

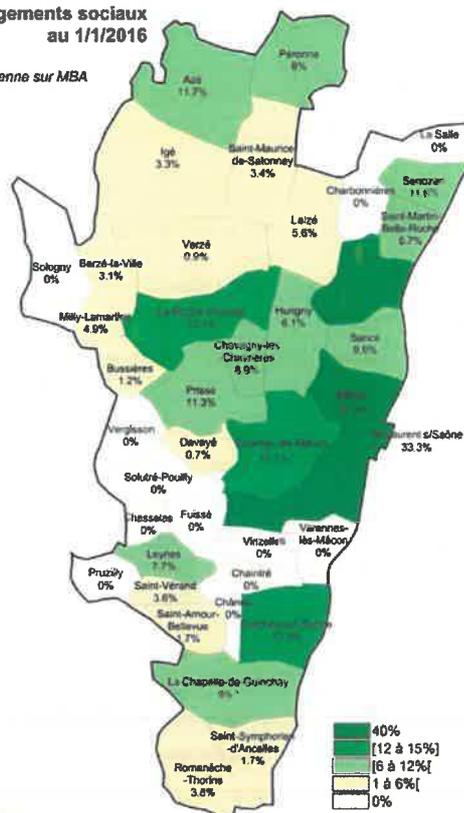
Un parc social fortement concentré à Mâcon

A l'échelle de MBA, en 2016, on compte 8 230 logements sociaux à la location, répartis sur 27 communes. L'essentiel du parc social se situe dans la ville centre (78% du parc intercommunal pour 50% des résidences principales). Les autres secteurs concentrent entre 0 et 4% du parc locatif social. Après Mâcon (6 478 logements locatifs sociaux -LLS), le parc locatif social se retrouve également à Charnay-Lès-Mâcon (593 LLS) et à Saint-Laurent-sur-Saône (326 LLS).

Au total 3 040 logements sociaux, soit 37% du parc de l'Agglomération, sont situés en quartier prioritaire politique de la ville. A l'échelle de la ville de Mâcon, le taux de logements locatifs sociaux est de 42%. Cette offre globale de logements locatifs sociaux est complétée par une offre communale et privée mieux répartie. Sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, on compte environ 350 logements conventionnés ou communaux.

Taux de logements sociaux au 1/1/2016

26% en moyenne sur MBA



Source : RPLS 2016 et SRU 2017/1

Tournus, polarité secondaire, joue également un rôle d'accueil social non négligeable avec environ 465 logements sociaux.

En 2017, trois communes de MBA sont soumises à l'inventaire SRU. Si le taux de logement locatif social sur la commune de Mâcon est très largement au-dessus du seuil de 20% (42,3% - SRU 2017), Charnay-lès-Mâcon et La-Chapelle-de-Guinchay, sont déficitaires.

Au global sur ces 2 communes, le déficit de logements sociaux atteint 340 logements au 1er janvier 2017. Ces communes devront donc faire le maximum pour se mettre en cohérence avec les obligations légales.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a révisé les conditions d'exemption des communes du dispositif SRU. La-Chapelle-de-Guinchay a été exemptée de ces objectifs de production de logements sociaux pour les années 2018 et 2019 puis pour la période 2020 à 2022.

Des tailles et une offre de logements ne correspondant plus aux évolutions sociales des ménages

On note un nombre important de grands logements T5 et +, soit 35.9% sur MBA et 40.7% sur la CC du Mâconnais-Tournugeois.

Ainsi peu de petits logements T1 (3.4% sur MBA et 2.5% dans le Mâconnais-Tournugeois) sont occupés puisque nombre d'entre eux sont inadaptés à ce que recherchent les ménages du fait de leur ancienneté notamment. On retrouve un taux de vacance plus important sur les petits logements du fait de leur manque d'attractivité.

Toutefois, les évolutions démographiques de la population montrent un accroissement des ménages de petite taille. Cela fait évoluer les besoins en logement avec une demande qui augmente sur les typologies plus petites. Il convient en outre d'adapter les logements existants souffrant aujourd'hui d'un manque d'accessibilité, de vétusté et de précarité énergétique.

Des dynamiques de construction en stagnation

La dynamique de construction est relativement stable depuis une dizaine d'années, avec une légère baisse (cf. MBA : 350 logements produits en 2010 et 250 en 2015).

La ville de Mâcon n'a accueilli qu'1/4 des permis de construire déposés de MBA alors que l'unité urbaine en a accueilli les 2/3.

La ville de Tournus a longtemps connu un rythme ralenti, avant une nette augmentation sur les dernières années. Toutefois, Tournus n'a accueilli que le 1/3 des constructions neuves de sa Communauté de Communes.

Un déséquilibre dans le rythme de construction entre les pôles et les secteurs périurbains

Les dynamiques de construction de logements sur le territoire sont intimement liées aux tendances démographiques, le développement de l'offre étant associé à l'accueil de ménages et donc d'habitants d'une manière générale. Certains déséquilibres peuvent être soulignés :

La production de logements sur la ville de Mâcon, si elle peut paraître importante en nombre (près de 100 logements /an environ en intégrant la réhabilitation) n'est pas suffisante pour maintenir la population. La ville accueille des ménages de plus en plus petits, les besoins y sont très importants et par ailleurs, la vacance tend à augmenter.

Les communes de MBA et en particulier la couronne périurbaine, accueillent des dynamiques de constructions importantes, ce qui explique des dynamiques démographiques plus favorables. Ces communes accueillent une partie des actifs de la ville-centre de Mâcon. Au sud de la ville-centre (La Chapelle-de-Guinchay, Crêches-sur-Saône, Romanèche-Thorins...), elles bénéficient également du desserrement des pôles d'emplois rhônalpins (notamment Lyon, Belleville, Villefranche).

On constate que le desserrement de la ville-centre dans ses périphéries s'exprime dans le couloir de la vallée de la Saône ainsi que le long de l'axe de la RCEA vers l'ouest. De l'autre côté de la Saône, dans le département de l'Ain, le desserrement de l'agglomération mâconnaise est également très important.

On retrouve le même phénomène de desserrement au niveau de Tournus, pôle secondaire.

Une consommation foncière demeurant toujours élevée nécessitant de maîtriser le développement

Sur le territoire de MBA, en 2017, 950 hectares sont bâtis. Sur l'ensemble de cette surface urbanisée, 680 hectares sont dédiés à l'habitation que ce soit pour des appartements ou des maisons. Cette urbanisation récente est donc consommatrice en terrains constructibles et s'est faite pour la plupart en extension des constructions existantes. Cette dynamique est liée à la forme de bâti individuelle qui est très présente notamment en dehors du pôle urbain. Cette production récente pose la question de la consommation foncière importante face au besoin de préserver du foncier et des espaces naturels.

Sur la plupart des communes le développement résidentiel n'est pas encore maîtrisé. Même s'il est contraint par les plans locaux d'urbanisme, il répond encore à une logique « d'opportunité ». Il s'agit alors de passer à une logique « organisée » du territoire en orientant de manière significative, à la fois quantitativement et qualitativement, la production neuve. Ainsi, la maîtrise du développement passe principalement par la maîtrise de la ressource foncière.

Des politiques publiques menées pour mieux répondre aux besoins des ménages et pour reconquérir les espaces résidentiels dégradés

- **Un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour planifier l'offre de logements à l'échelle de MBA**

Un PLH a été adopté pour la période 2019-2025. Il fixe comme objectif la production de 1980 logements sur 6 ans, soit environ 330 logements/an. Cela représente un rythme légèrement moins élevé que sur la période précédente mais où les équilibres sont différents. En effet, MBA prévoit un recentrage du développement et de l'offre de nouveaux logements sur la ville-centre. Ainsi, 47% de l'offre nouvelle se situe sur Mâcon contre 32% sur la période du précédent PLH.

Par ailleurs, MBA a pour objectif de remettre sur le marché 225 logements en situation de vacance structurelle sur la durée du PLH dont plus de 120 sur la ville-centre, représentant autant de ménages supplémentaires, sans construction ni consommation foncière nécessaire.

Les grands axes du PLH sont les suivants :

- Axe 1 : Organiser le développement de l'offre résidentielle au service d'un habitat durable
- Axe 2 : Produire une gamme d'offre nouvelle de logements de qualité et mieux adaptée aux besoins
- Axe 3 : Améliorer et mobiliser le parc de logements existant pour répondre aux besoins et valoriser les quartiers
- Axe 4 : Positionner Mâconnais Beaujolais Agglomération au centre de la politique locale de l'habitat

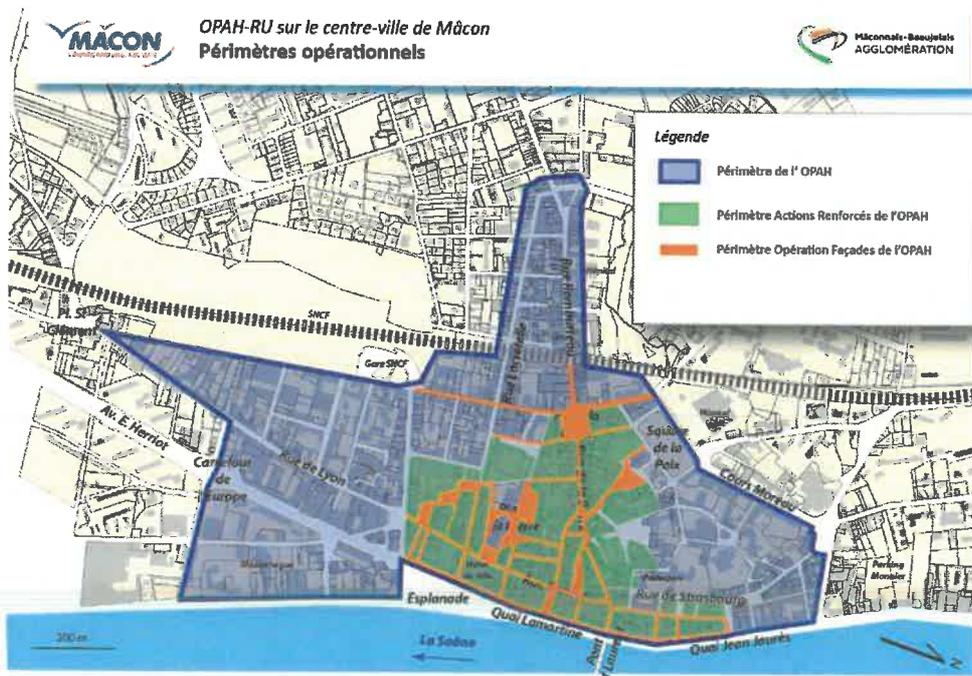
- **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2019-2024 portée par MBA**

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville de Mâcon, MBA compétente en matière d'équilibre social de l'Habitat soutient l'effort de rénovation du parc de logement ancien grâce à une politique volontariste de requalification de l'habitat urbain.

Ainsi, en rénovant l'habitat mâconnais, l'OPAH-RU s'inscrit dans l'action « Cœur de Ville » visant la revitalisation des centres-villes, vecteurs du dynamisme du développement des territoires.

Elle a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des occupants du centre-ville en luttant contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et en favorisant la mise en sécurité ou le maintien dans leur logement des personnes âgées ou en situation de handicap. Elle est également vouée à contribuer à la remise sur le marché locatif des logements jugés vétustes.

La réhabilitation du parc privé concerne un périmètre précis subdivisé en 3 zones : le périmètre général, le périmètre « Actions renforcées » et le périmètre « Opération façades ». Le dispositif OPAH comprend à la fois des aides financières et un accompagnement technique, administratif et financier du particulier en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.



Les aides sont destinées, sous conditions, aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, aux copropriétés et aux primo-accédants.

Objectifs quantitatifs et financiers de l'OPAH :

- 75 logements en propriétaires bailleurs
- 32 logements en propriétaires occupants relevant des interventions de l'ANAH
- 100 logements en accession à la propriété
- 150 dossiers parties communes en périmètre « Actions renforcées »
- 65 dossiers du périmètre « Façades »
- Accompagnement (ingénierie) de :
 - 29 copropriétés sur le centre-ville dont 10 copropriétés bénéficiant d'un accompagnement renforcé (immeubles construits avant 1948)
 - 4 copropriétés relevant du programme « Habiter Mieux Copropriétés »

- 15 copropriétés en bonne santé financière (immeuble après 1948)

Après 2 ans d'opération, l'OPAH enregistre les résultats suivants :

Environ 72 projets subventionnés et parmi eux :

- 6 rénovations de logements de propriétaires occupants ANAH (19% des objectifs),
- 3 rénovations de logements de propriétaires occupants hors ANAH (15% des objectifs),
- 25 primes « accession » accordées à des primo-accédant, favorisant le retour de ménages dans le cœur de ville de Mâcon (44% des objectifs),
- 27 logements locatifs réhabilités (36% des objectifs),
- 40 dossiers financés au titre de la rénovation des communs (27% des objectifs totaux),
- 13 rénovations façade (20% des objectifs).

Retour sur l'OPAH-RU 2012-2017

Le centre-ville de Mâcon fait l'objet depuis plusieurs années d'une attention particulière compte tenu de la composition de son parc. La précédente OPAH-RU 2012-2017 a permis la rénovation de 118 logements pour un total de travaux de 5,5 millions d'euros. Parmi ces 118 logements, 47 étaient vacants depuis plus d'un an et 66 ont bénéficié d'une prime Habiter mieux pour un gain énergétique moyen de 45 %. En adjoignant aux aides financières un volet coercitif concernant 9 immeubles de 51 logements, la ville de Mâcon et l'Anah ont enclenché un dispositif vertueux pour le centre-ville : remise sur le marché de logements vacants, création d'une offre locative à loyer maîtrisé et énergétiquement performante, nouvelle attractivité des logements de centre-ville, lutte contre l'habitat indigne.

- **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2019-2024 portée par la commune de Tournus**

De 2015 à 2016, la commune de Tournus a conduit, avec le cabinet Urbanis, une étude pré-opérationnelle sur un périmètre délimité de son centre-ville. Suite au rendu et sur les bases de celle-ci, la convention de revitalisation, valant **OPAH-RU**, a été signée le 2 octobre 2018 avec l'Etat, l'ANAH, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois, la Banque des Territoires et l'OPAC de Saône-et-Loire.

Depuis le 12 février 2019, le cabinet SOLIHA assure, aux côtés de la Ville de Tournus, le suivi-animation de l'OPAH-RU de Tournus.

Le périmètre de l'OPAH-RU de Tournus (plan ci-dessous) concerne l'ensemble du centre ancien de Tournus délimité par :

- Le secteur de l'abbaye au nord,
- L'avenue du Maréchal Leclerc (D906) à l'ouest,
- Les rues Raymond Dorey, Emile Jaillet et Tilsit au sud,
- Les quais de Saône (quai du Midi, quai de Verdun et quai du Nord) à l'est.



L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a permis d'approfondir les orientations fixées par le PLU de Tournus pour la réhabilitation de logements dans le centre ancien. Compte-tenu du diagnostic et des expertises menées dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle, la Ville de Tournus a ainsi validé une stratégie d'intervention articulée autour des objectifs suivants :

- 1- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé dans le parc locatif et chez les propriétaires occupants,

Ce volet se traduit par la mise en place dans le cadre de l'OPAH de plusieurs actions, permettant d'intervenir à différents niveaux et selon des méthodes plus ou moins coercitives.

- Mise en place d'un groupe de travail partenarial dédié,
- Visite et information systématique des propriétaires et occupants dès le dépôt d'une plainte ou d'un signalement, réalisation de diagnostics sociaux, techniques et financiers,
- Mise en place d'accompagnements sanitaire et social dédiés,
- Mise en œuvre des mesures de police, des injonctions et de toutes autres procédures coercitives : arrêtés, périls, Opérations de Restauration Immobilières.

- 2- Remettre sur le marché des logements vacants,

- 3- Diversifier les typologies et les statuts d'occupation dans le centre-ville,

Objectifs quantitatifs sur les cibles ANAH de l'OPAH RU pour les six années

	Total
	132
Logements indignes et très dégradés traités	54
dont logements indignes propriétaires occupants (PO)	0
dont logements indignes propriétaires bailleurs (PB)	12
dont logements très dégradés propriétaires occupants (PO)	18
dont logements très dégradés propriétaires bailleurs (PB)	24
Logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD)	42
dont t/x d'amélioration des performances énergétiques	18
dont logements moyennement dégradés	24
Logements de propriétaires occupants (hors LHI et TD)	36
dont aide pour l'Autonomie de la personne	12
dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	24
Nombre de logements ou lots traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires	0
dont logements indignes et Très dégradés	0
Total des logements PO bénéficiant de l'aide du FART	42
Total des logements PB bénéficiant de l'aide du FART	54
Total des logements traités dans le cadre d'aides aux SDC bénéficiant de l'aide du Fart	0
RHI - THIRORI	<i>A définir au cours de l'OPAH-RU</i>
Total droits à engagements ANAH	132
Total droits à engagements Etat/FART (indicatif)	96
Répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés (PB hors CTS)	
Dont loyer intermédiaire	0
Dont loyer conventionné social	60
Dont loyer conventionné très social	18

- 4- Développer une offre locative privée de qualité et à loyers maîtrisés pour renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville de Tournus et accueillir de nouveaux ménages,
- 5- Améliorer le cadre de vie des habitants (accessibilité des logements / immeubles, parties communes, espaces extérieurs privatifs, éclairage des logements, qualité des façades),
- 6- Valoriser le patrimoine architectural local,

- 7- Favoriser la maîtrise des dépenses énergétiques en encourageant fortement les travaux d'économies d'énergie et de charges.

- **Le Plan Départemental pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)**

Le PLH prend en compte les réflexions menées et les grandes orientations arrêtées dans le cadre du PDALHPD.

En Saône et Loire, le PDALHPD couvre les années 2018 à 2022. Il a pour ambition de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages les plus démunis du département.

Il s'organise autour des grands axes suivants :

- Axe 1 : instaurer une dynamique d'accès prioritaire au logement en s'appuyant sur des partenariats territoriaux
- Axe 2 : déployer une offre de logement, d'hébergement et d'accompagnement pertinents
- Axe 3 : Clarifier et consolider l'offre d'hébergement et de logement adapté
- Axe 4 : Piloter et animer le Plan

- **Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)**

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a imposé l'élaboration d'un Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage. Ce schéma prévoit, en fonction d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, les aires permanentes d'accueil ainsi que les aires de grand passage à réaliser, leur capacité et les communes d'implantation. Les besoins en terrains familiaux ou en habitat adapté destinés aux sédentaires doivent également y figurer.

Le Préfet et le Président du Département de Saône-et-Loire ont émis un arrêté conjoint sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021-2027 le 18 mai 2021.

Ce schéma met en avant les éléments suivants pour le territoire de MBA :

➤ **Disposer de 240 places de grand passage :**

Pour répondre à cette obligation, il est proposé de conventionner avec la Communauté de Communes Bresse et Saône. En l'absence de mutualisation, MBA devra réaliser sur son périmètre une aire de 4 ha pouvant accueillir 200 caravanes. Parallèlement, MBA doit mettre aux normes l'aire de 40 places située à Sennecé-lès-Mâcon.

➤ **Disposer de 30 places d'accueil permanentes :**

Sur Mâcon, mise aux normes de l'aire existante notamment par la création de sanitaires individuels et sur Charnay-Lès-Mâcon création de 12 places supplémentaires.

➤ **Disposer de 5 terrains familiaux locatifs de 10 caravanes minimum :**

La mise à disposition de terrains familiaux locatifs est une des nouvelles obligations du schéma. Ces terrains pourraient être situés sur la ville de Mâcon ainsi que sur les deux communes en déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, Charnay-Lès-Mâcon et La Chapelle-

de-Guinchay, afin de les aider à résorber leur déficit. Pour autant, l'EPCI peut définir librement d'autres localisations sur son territoire.

Pour la CC du Mâconnais-Tournugeois, les préconisations sont les suivantes :

➤ **Prévoir un programme de travaux visant l'amélioration de l'aire existante :**

Si l'aire est globalement en bon état général, des améliorations ponctuelles doivent être apportées aux équipements du site notamment en matière d'assainissement et de dispositif de protection acoustique en raison de l'implantation de l'aire à proximité du réseau autoroutier.

➤ **Disposer de 2 terrains familiaux locatifs totalisant au minimum 4 places caravanes :**

La commune de Tournus serait susceptible de les accueillir.

• **Le schéma départemental de l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap**

Ce schéma est arrêté par le Président du Conseil départemental après consultation des représentants des organisations professionnelles représentant les acteurs du secteur du handicap ou de la perte d'autonomie dans le département ainsi que les représentants des usagers. L'objectif de ce schéma est d'assurer l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité et son accessibilité.

Établi pour la période 2016-2018, ce schéma a pour objet :

- D'apprécier la nature,
- Le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population,
- De dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante,
- De déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale,
- De préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Et enfin de définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans leur cadre.

Enjeux en termes d'habitat :

- Favoriser l'équilibre de la production de logements sur le territoire et revitaliser les centres-villes, centres-bourgs en leur redonnant un rôle résidentiel fort.
- Diversifier l'offre de logements (typologie, gamme de prix...) afin de répondre aux besoins des parcours résidentiels des habitants.
- Soutenir la rénovation du parc privé ancien pour le rendre attractif et remettre les logements vacants sur le marché.
- Saisir l'opportunité de production de logements par sortie de vacance : pour limiter la production neuve ; pour apporter de la mixité par exemple en développant le locatif ; Pour mobiliser du bâti inexploité par changement d'usage.
- Poursuivre les efforts de requalification du parc privé en privilégiant les interventions sur les noyaux durs de dégradation.

- Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie.
- Optimiser la ressource et la consommation foncière induite par le développement à venir en diversifiant les formes urbaines et en recherchant une meilleure densité.
- Développer une stratégie foncière afin de passer d'une logique « d'opportunité » à une logique « organisée » du territoire.

Par ailleurs, pour la CC du Mâconnais-Tournugeois : maîtriser la résidentialisation et l'augmentation des flux domicile-travail vers Mâcon

Pour MBA :

- Maîtriser les équilibres résidentiels entre Mâcon et ses différentes couronnes (volume et type de logements)
- Maîtriser l'étalement urbain et la consommation foncière
- En terme de parc locatif social :
 - o Rééquilibrer l'offre en développant l'accession à la propriété à Mâcon
 - o Produire du logement social sur les deux communes SRU de MBA et diversifier l'offre locative dans les pôles périurbains et à Mâcon susceptible de générer une rotation.
 - o Rééquilibrer le peuplement au sein même de l'offre sociale à travers le levier « politique d'attribution »
 - o Agir sur l'offre des QPV en encourageant la montée en gamme du par cet sa diversification.

7- Dynamiques économiques

7.1- Bassin d'emploi

Le bassin d'emploi de Mâcon a connu des variations non négligeables ces dernières décennies. En effet, le territoire a connu une forte dynamique au début des années 2000 où le nombre d'emplois a augmenté de 13% (+6110 emplois entre 1999 et 2010). Cependant depuis cette date, et avec la crise économique de 2008, le rythme de croissance de l'emploi s'est très nettement ralenti voire s'est légèrement inversé avec une baisse d'environ 1% entre 2010 et 2015. Le nombre d'emplois est donc d'un peu plus de 52 500 emplois en 2015.

Depuis le milieu des années 1970, le secteur productif a largement perdu en importance au profit du secteur présentiel. En 1975, la proportion entre ces deux secteurs était proche de l'équilibre (47%/53% en faveur du secteur présentiel). 40 ans plus tard, c'est 2/3 des emplois (66%) qui sont générés par la sphère présentielle.

Historiquement moins industriel que ses territoires voisins (Chalonnais, Creusot-Montceau...), le territoire accueille une part d'emplois industriels inférieure à la moyenne départementale et cette part continue de diminuer.

Du fait de son statut de préfecture, la ville de Mâcon possède une forte proportion de services administratifs, d'enseignement, de santé et d'action sociale (46% de l'emploi total). En plus de ces services « non marchands », la tertiarisation des dernières années a aussi favorisé le développement de l'économie résidentielle, de services à la personne et aux entreprises, et dans une moindre mesure du tourisme.

Des emplois concentrés à Mâcon et dans quelques polarités secondaires

Le territoire du CRTE du Val de Saône se caractérise par une forte concentration des emplois sur la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération, avec un gradient partant de la ville-centre et s'étirant le long de la vallée de la Saône et de la RCEA (Charnay-lès-Mâcon, Sancé...), dans l'unité urbaine qui représente près de 60% des emplois et encore plus largement à Crêches-sur-Saône ou La Chapelle-de-Guinchay.

Si l'on étudie l'emploi à l'échelle du périmètre du SCOT, on note que la Communauté d'Agglomération accueille près de $\frac{3}{4}$ des emplois du territoire du SCOT (74%). Les autres poches d'emplois se situent dans les pôles secondaires de Tournus (environ 3 200 emplois, 6% des emplois du SCOT) et Cluny (près de 2 500 emplois, 5% des emplois du SCOT). Les 10% d'emplois restant se répartissent principalement dans des bourgs ruraux tels que Matour, Tramayes, Lugny, Trambly... qui comptent 500 emplois ou moins et représentent chacun environ 1% des emplois. Malgré ce faible poids dans l'emploi total, ces bourgs restent structurants pour l'espace rural.

Le nombre d'emplois subit une légère baisse depuis 2010 :

- Mâconnais Beaujolais Agglomération a vu son nombre d'emplois baisser de 2% entre 2010 et 2015 avec une baisse encore plus marquée à Mâcon (-4%) alors qu'entre 1999 et 2010 le nombre d'emplois avaient augmenté respectivement de 16% et 11%.
- La Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois a également connu une baisse du nombre d'emplois. Elle a vu son nombre d'emplois baisser également de 2%. Contrairement aux autres EPCI du territoire du SCOT, le Mâconnais-Tournugeois n'a pas connu la même dynamique durant la période précédente entre 1999 et 2010, avec une croissance des emplois de 3% seulement.

La chute plus marquée du nombre d'emplois sur les villes-centres de Mâcon et Tournus est un des marqueurs qui témoignent du phénomène de desserrement urbain et surtout de dévitalisation des centralités et des villes petites et moyennes.

De nombreuses communes à caractère résidentiel

Le ratio emplois / actifs du territoire, égal à 1,12 montre l'attractivité du territoire et surtout du pôle de Mâcon en matière d'emploi. Le territoire attire des actifs des secteurs limitrophes, notamment de l'Ain.

Cependant, à l'échelle du SCOT, on observe une certaine disparité entre plusieurs secteurs géographiques :

- Les « polarités d'emplois » affichant plus d'emplois que d'actifs sur le territoire sont principalement les communes de l'unité urbaine de Mâcon (2,12 pour la ville de Mâcon notamment).
- Les polarités secondaires de Cluny et Tournus jouent également leur fonction de pourvoyeurs d'emplois pour leur bassin local avec un indice de concentration de l'emploi supérieur à 1 (respectivement 1,4 et 1,7).
- D'autres bourgs du territoire affichent une fonction économique importante pour les territoires locaux qui les entourent (cf. Lugny...).

Le ratio emplois / actifs à l'échelle du SCOT est stable depuis 1999, même s'il a tendance à se renforcer sur le territoire de Mâconnais Beaujolais Agglomération et à se réduire sur les autres EPCI sans toutefois connaître de réel basculement d'équilibre.

Une tertiarisation de l'économie appuyée en particulier sur les services non marchands

La part de l'emploi productif reste dans la moyenne nationale mais est en constante régression depuis les années 2000. La tertiarisation de l'économie est clairement visible sur le périmètre du SCOT, malgré quelques disparités internes :

- Le secteur industriel s'est réduit, en perdant 11% de ses emplois entre 2010 et 2015. La diminution de l'emploi industriel a été semblable à l'échelle régionale (-12%) ;
- Le secteur agricole a connu des restructurations d'exploitations, les emplois dans les exploitations ayant diminué de 8% entre 2010 et 2015 ;
- Le domaine de la construction a connu une croissance conforme au rythme observé dans la région (respectivement +8% et +7% entre 2010 et 2015) ;
- Globalement, le secteur tertiaire a gagné en importance sur la période mais de façon hétérogène :
 - Les emplois du secteur tertiaire non-marchand ont augmenté de 3%, en partie grâce à une concentration de services publics liés au statut de préfecture de Mâcon ;
 - Les emplois du secteur marchand (commerces, transports et services divers) sont restés stables entre 2010 et 2015.

Près de 38% des emplois salariés du territoire sont affiliés à des emplois publics, valeur bien supérieure à la moyenne nationale qui se situe à 32,5%, ce qui montre l'importance de l'offre de services liée au statut de préfecture. Cette situation confère un avantage non négligeable au territoire, une partie des actifs bénéficiant d'une sécurité de l'emploi et d'un pouvoir d'achat relativement constant.

Une concentration des PME et quelques grandes entreprises dans les principaux pôles d'emploi

Le territoire du SCOT abrite près de 5 000 entreprises, avec quelques grands établissements qui pèsent lourd dans l'emploi sur place :

- Près de 88% des entreprises locales sont des TPE (Très Petites Entreprises, avec moins de 10 salariés) et plus de 70% d'entre elles comportent moins de 2 salariés. Ces entreprises sont réparties sur le territoire mais on en retrouve une concentration plus importante dans les pôles, en particulier Mâcon et son unité urbaine, Tournus, La Chapelle-de-Guinchay... Très diversifiées, elles représentent un peu moins d'1/3 des emplois locaux (30%). Leur présence dans les espaces ruraux est un atout important pour créer des dynamiques locales dans des communes de taille limitée (artisanat, petits commerces, services de proximité...).
- Les PME (Petites et Moyennes Entreprises, entre 10 et 250 salariés) sont les structures employant le plus sur le territoire puisqu'elles regroupent plus de la moitié des emplois locaux (environ 26 500 emplois), en majorité dans le secteur des services. Ces entreprises sont implantées en priorité dans les polarités.
- Les ETI (Établissements de Taille Intermédiaire, employant plus de 250 salariés) sont au nombre de 16 sur le périmètre du SCOT, et jouent un rôle primordial pour l'emploi local bien qu'elles puissent représenter une fragilité pour le territoire en cas de restructuration ou de fermeture. Regroupant près de 20% des emplois locaux, ce sont principalement des sites industriels (Palmi d'Or à Trambly ou Oxxo à Cluny par exemple...), commerciaux (à Mâcon ou Crêches-sur-Saône...) et de services non marchands (centre hospitalier, services techniques du département et de la ville...).

Un accès à l'emploi très hétérogène malgré un contexte favorable

➤ Une faible qualification des jeunes rendant plus difficile l'accès à l'emploi

En se basant sur les chiffres du Recensement INSEE de 2015, les résidents du territoire du SCOT en âge de travailler connaissent un taux de chômage relativement faible (12,2%) et en deçà des moyennes nationale et régionale (atteignant respectivement 14 et 13%).

En revanche, le taux de chômage des 15-24 ans est élevé (28% soit plus d'un jeune sur 4 n'a pas d'emploi) mais reste également inférieur à la moyenne nationale s'élevant à 30%.

À l'échelle du SCOT, ces difficultés d'accès à l'emploi peuvent être mises en lien avec un faible taux de qualification des jeunes actifs : un peu plus d'un tiers des jeunes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 42% à l'échelle nationale), et 13,5% des 20-24 ans ne sont pas diplômés (2% de plus qu'à l'échelle nationale et 1,5% qu'à l'échelle régionale).

Certains espaces sont plus fortement touchés par le chômage : La ville-centre de Mâcon et la polarité secondaire de Tournus affichent un taux de chômage élevé, entre 18,5 et 19,5% en raison notamment d'une offre de logements plus diversifiée dans ces villes et donc d'une mixité sociale plus marquée que dans les villages. Les villes-centres sont d'avantages paupérisées car elles accueillent des ménages plus modestes et captifs (de par leur niveau de motorisation et leur budget logements).

➤ Une offre de formation présente mais insuffisante pour garantir l'autonomie du territoire

La ville de Mâcon concentre logiquement la majorité des formations et des structures d'enseignement supérieur :

- Une antenne de l'UFR de Droit de l'Université de Bourgogne propose 5 DU et 2 Masters ;
- Une antenne de l'Université de Bourgogne propose 3 licences pro ;
- Une antenne de l'Université Lyon 2 propose 2 Masters ;

- Une antenne de l'IUT de Dijon donne la possibilité de suivre une licence professionnelle ;
 - L'institut de formation des soins infirmiers (IFSI), situé à proximité du centre hospitalier, forme des jeunes au diplôme d'État d'infirmier et d'aide-soignant.
 - L'INSPE permet aux jeunes de suivre leur 1^{ère} et 2^{ème} année de master pour devenir professeur.
 - L'école privé ESMP propose un BTS, 2 master et plusieurs Bachelor dans différents domaines allant de la logistique aux ressources humaines.
 - Plusieurs lycées de la ville de Mâcon proposent également près d'une douzaine de BTS différents.
 - En parallèle un certain nombre de structures publiques ou parapubliques proposent également des formations (CFA des métiers de l'automobile, CCI...)
- 7- Sur le reste du territoire, seules quelques structures proposent des formations professionnalisantes comme le lycée agricole de Davayé (2 BTS et 1 licence) ou le lycée de l'horticulture et du paysage de Tournus (1 BTSA et 1 licence).
- 8- Alternance Bourgogne, 300 étudiants en 2021, propose des formations en alternance et répond à la forte demande boostée par les aides de l'Etat en la matière.

7.2- L'industrie et la construction

Un tissu industriel historiquement moins important mais avec quelques locomotives

Moins de dix communes seulement concentrent près des ¾ de l'emploi industriel, implantés dans les polarités ou le long des axes de transport majeurs du territoire :

- Mâcon accueille dans ses zones industrielles sud mais également nord, le plus d'emplois industriels.
- Historiquement plus industrielle, Tournus abrite encore plus de 500 emplois dans ce domaine.
- La commune de Saint-Martin-Belle-Roche profite également de sa proximité avec l'autoroute A6 et la présence de quelques grandes entreprises (Euroserum...) et compte un nombre d'emplois industriels importants.

D'autres sites industriels sont recensés, comportant moins de 100 employés et répartis de manière plus diffuse sur le territoire (cf. Prissé...).

Dans l'ensemble, on remarque une concentration de l'activité industrielle à proximité de Mâcon et le long des axes de communication majeurs du territoire (Autoroute A6, RCEA), qui assurent une bonne intégration des industries au sein des réseaux régionaux et nationaux.

La conjoncture et la restructuration de l'économie ont généré une diminution des emplois industriels du territoire. Ces restructurations ne sont pas toujours associées à une diminution d'activités ou de production de valeur ajoutée, l'automatisation et la réorganisation des chaînes de production ayant largement contribué aux baisses d'emploi.

Établissements industriels de plus de 100 salariés :

Etablissement	Domaine d'activité	Taille
Schneider Electric Energy France	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	250 à 499 salariés
Meiso France SAS	Ingénierie, études techniques	
Itron France	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	
Transport Alainé	Transports routiers de fret interurbains	
ECKES Granini France SNC	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	
Régilait	Fabrication d'autres produits laitiers	

Tournus Equipement	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	200 à 249 salariés
Florette Mâcon	Autre transformation et conservation de légumes	
Tefal	Fabrication d'articles métalliques ménagers	100 à 199 salariés
Euroserum	Fabrication d'autres produits laitiers	
The Valspar (France) Corporation SAS devenu Sherwin Williams	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
Albea Lacrost devenu Silgan	Fabrication d'emballages en matières plastiques	
FAAB Fabricauto	Fabrication d'équipements automobiles	
SIMIRE	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	

Un secteur de la construction assez solide mais devant s'adapter pour se positionner sur les marchés de la réhabilitation

La crise économique a eu un effet notable avec une perte de 5% des emplois du secteur entre 2010 et 2015.

Le territoire a connu une tendance à la baisse du nombre de permis de construire déposés sur cette période mais plus largement sur la période 2007-2016.

Les activités de construction peuvent se reporter sur la réhabilitation, les mises aux normes énergétiques et le renouvellement urbain. Ces domaines représentent aujourd'hui un enjeu prépondérant dans un contexte de limitation de l'étalement urbain et de politiques de densification, mais ils nécessitent une adaptation de l'offre des entreprises locales. Les 2/3 des entreprises du secteur sont composées de moins de 3 salariés, ces dernières n'ont pas toujours les moyens et compétences pour se positionner sur des marchés de réhabilitation plus complexes.

7.3- Les services

Des services aux personnes très présents, qui pèsent dans l'emploi sur place

Le secteur des activités commerciales et de service représente près des ¼ des emplois sur place. Il s'agit du secteur d'activité principal du territoire, d'autant plus après la légère augmentation du nombre d'emplois constatée entre 2010 et 2015 pendant que les autres secteurs perdaient des emplois suite à la crise de 2008.

Il faut noter des tendances différentes au sein de l'économie tertiaire locale et une recomposition de la place relative des services marchands et non marchands.

Le nombre d'emplois dans les services marchands a stagné après 2010 (commerce, transports et services divers), tandis que les services non marchands (administration publique, santé, enseignement) ont connu une croissance de l'emploi.

Les services marchands et commerces restent majoritaires par rapport aux services « non marchands », avec, quel que soit le type de services, une centralisation importante sur Mâcon :

- Malgré la part plus importante d'emplois dans les services marchands, les deux plus gros employeurs du territoire sont des structures publiques puisqu'il s'agit des services du Département de Saône-et-Loire et du Centre Hospitalier de Mâcon qui emploient tous les deux plus de 1 000 salariés.

- Des sièges régionaux ou sites stratégiques de grandes structures privées sont également pourvoyeurs d'emplois (Crédit Agricole, Carrefour Supply par exemple).

- La grande distribution reste un pôle d'emploi important malgré la stagnation des effectifs dans le tertiaire marchand. Les hypermarchés Carrefour à Crêches-sur-Saône et Auchan à Mâcon emploient à eux deux près de 1 000 emplois.

- Le reste des emplois tertiaires non compris dans les catégories évoquées précédemment se répartissent dans d'autres activités diverses : services aux entreprises, enseignement, immobilier, droit & comptabilité, restauration, transport et entreposage, etc.

Etablissement	Domaine d'activité	Taille (nombre salariés)
Centre hospitalier Les Chanoux	Activités hospitalières	Plus de 2200
Département de Saône-et-Loire	Administration publique générale	1000 à 1999
OPAC S&L	Location de logements	500 à 999
ONET Services	Nettoyage courant des bâtiments	250 à 499
Commune de Mâcon	Administration publique générale	
Centre départemental de la FPT	Administration publique générale	
Transport Alainé	Transports routiers de fret interurbains	
ECKES Granini France SNC	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	
Carrefour Supply Chain	Entreposage et stockage non frigorifique	
Auchan hypermarché	Hypermarchés	
Carrefour hypermarché	Hypermarchés	200 à 249
Centre hospitalier Belnay	Activités hospitalières	
Direction Départementale des Territoires	Administration publique (tutelle) des activités économiques	
Direction Départementale des finances publiques 71	Administration publique générale	
Résidence départementale accueil de soins	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	
La Poste	Activité de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	
Polyclinique du Val de Saône	Activités hospitalières	
MSA Bourgogne	Activités générales de sécurité sociale	100 à 199
Limoge Revillon	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	
AER	Construction de routes et autoroutes	
Commune de Tournus	Administration publique générale	
SCE Départemental Incendie et Secours	Service du feu et de secours	
Holding de restauration concédée HRC	Cafétérias et autres libres-services	
Lycée polyvalent René Cassin	Enseignement général secondaire	
La Maison Boucharcourt Résidence à vivre médicalisée	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	
ADREA Mutuelle	Autres assurances	
Saugeraies distribution	Hypermarchés	
Mâcon Habitat	Location de logements	

Mutualité Française 71	Autres assurances	
CPAM	Activités générales de sécurité sociale	
CAF 71	Distribution sociale de revenus	
OGEC Notre Dame Ozanam	Enseignement secondaire général	
Groupama Rhône-Alpes Auvergne	Autres assurances	
Caisse régional Crédit Agricole Mut centre-est	Autres intermédiations monétaires	
Hôpital de Belnay	Activités hospitalières	

Un potentiel important de développement logistique, à encadrer

A l'échelle du périmètre du SCOT, on compte environ 115 entreprises de transport générant au total près de 2 100 emplois (soit plus de 4% des emplois sur place).

Ces activités sont toutefois diversifiées et ne correspondent que partiellement à de la logistique « interterritoriale » :

- Les activités directement rattachables à la logistique « interurbaine » représentent environ 1100 emplois (transport, entreposage, services auxiliaires et manutention).
- 28 entreprises interviennent dans le domaine de transports de voyageurs pour près de 225 emplois (Keolis, Autocars Maisonneuve).
- La logistique de proximité et les services de courrier (poste, messagerie, fret express...) représentent environ 800 emplois.

La situation du territoire vis-à-vis des axes de transport majeurs et sur le territoire national lui confère un fort potentiel de développement des activités logistiques. En effet, les logiques d'implantation des groupes ciblent des sites situés à proximité des infrastructures mais également des bassins de production ou de consommation denses de manière à optimiser leur activité.

Situé dans la vallée de la Saône entre la métropole Lyonnaise et l'agglomération Dijonnaise, le territoire répond en tout point à ces critères, d'autant plus que l'offre d'accueil au niveau de la métropole lyonnaise tend à être saturée.

Néanmoins, il conviendra d'encadrer ce potentiel afin d'en permettre une exploitation cohérente car le domaine logistique est un secteur très gourmand en espace par rapport au nombre d'emplois qu'il crée. Il conviendra également d'orienter la destination des sites de logistique afin qu'ils viennent en appui du tissu économique local.

Etablissement	Domaine d'activité	Taille
Transport Alainé	Transport de fret – routier interurbain	250 à 499 salariés
La Poste	Postes, courrier, fret, expresse & messageries	
SNCF Réseau	Services auxiliaires des transports	100 à 199 salariés
APRR		50 à 99 salariés
ORIAM	Entreposage	20 à 49 salariés
Chronopost	Postes, courrier, fret, expresse & messageries	

Principales aires logistiques (pastilles proportionnelles au nombre d'entrepôts ou de plateformes logistiques de plus de 5000 m²)

Le transport de fret est également assuré par la voie fluviale.

En effet, le port de Mâcon fait partie d'un complexe regroupant également le port de Chalon-sur-Saône. Il est situé à 60 km au nord de Lyon et à environ deux jours par voie fluviale des ports maritimes de Marseille-Fos et Sète.

Implanté sur un site de 28 ha avec 3 postes à quai, il est davantage spécialisé dans le secteur agroalimentaire, les produits manufacturés, les conteneurs et le vrac.

Il propose également la manutention de produits à recycler et métallurgiques.

Le port de Mâcon bénéficie avec notamment la gestion de 9 km de voies ferrées, d'un accès ferroviaire avec la proximité de la ligne Paris-Lyon- Marseille offrant ainsi une multimodalité souvent recherchée par les entreprises.



Cet atout est même valorisé par l'autoroute ferroviaire entre Calais et le Boulou qui s'arrête depuis 2019 au port multimodal de Mâcon pour des chargements ou des déchargements de containers et de camions. Un des objectifs principaux de cette nouvelle offre est d'apporter une solution aux problèmes de congestion voire de sécurité routière en proposant une alternative permettant de réduire l'empreinte environnementale des transports de marchandises. Cette autoroute permettra de transporter l'équivalent de plus de 22 000 camions et ainsi d'économiser plus de 23 000 tonnes de CO₂ par an.

Aujourd'hui, cette nouvelle offre logistique sur Mâcon permet chaque jour un report modal d'une cinquantaine de camions de la route vers le train, avec un objectif à terme de 160 camions.

7.4- Les activités commerciales

L'offre traditionnelle

Comme dans de nombreux territoires, la filière CHR (Cafés, hôtels, restaurants) est la plus représentée.

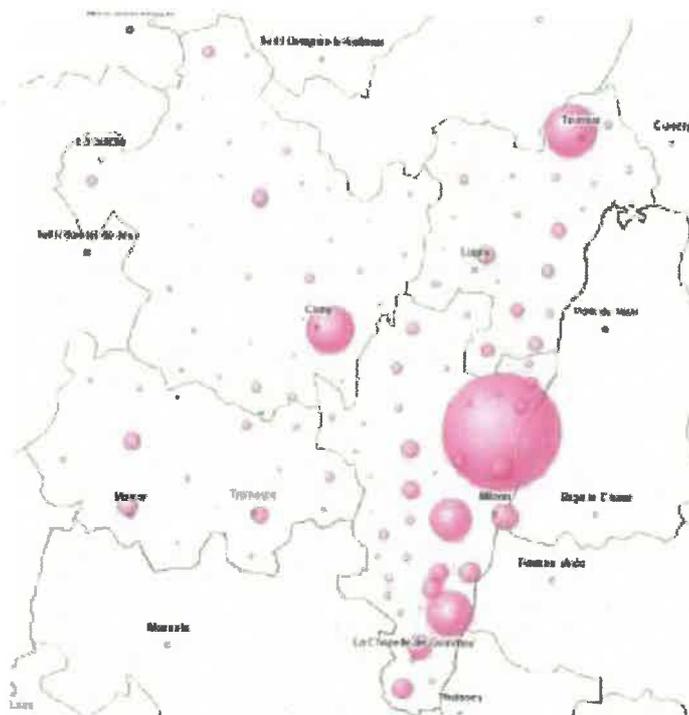
Le secteur des services est désormais la seconde filière signe d'une forte tertiarisation du territoire.

La commune de Mâcon regroupe la majorité de l'offre commerciale traditionnelle du territoire avec plus de 900 établissements. Elle s'affirme comme le pôle commercial disposant de la plus forte légitimité en non alimentaire.

Trois autres communes comptent plus de 100 établissements : deux qui accompagnent la dynamique de Mâcon (Crêches-sur-Saône et Charnay-lès-Mâcon) et une qui rayonne sur un bassin de vie spécifique : Tournus.

A l'échelle du SCOT, le taux de diversité moyen s'établit à 23,7% (30,4% sur Mâcon, 22,6% sur Tournus, 26% sur Cluny). Un taux dans les moyennes témoignant d'un bon rayonnement des trois principaux pôles de bassin de vie.

Localisation de l'offre commerciale traditionnelle (Nbre de commerces par commune) -
Source : fichier CCI



L'offre traditionnelle en centralité

44% des commerces traditionnels du périmètre du SCOT sont implantés au sein d'une centralité commerciale (hors pôles de périphérie). Ce ratio est assez faible comparativement à la moyenne idéalement située aux alentours de 50- 60%. Cette situation s'explique par la forte présence de commerces en zone d'activité de l'agglomération de Mâcon et sur les axes d'entrée de ville de Mâcon. Cet indicateur montre la fragilisation commerciale des centres-bourgs et centres-villes. Pour autant les deux principaux pôles de bassin de vie sont au-dessus de 50% : Mâcon (52%), Tournus (71%).

49% des commerces traditionnels de proximité sont implantés en centralité (CHR, Hygiène-Santé-Beauté et Alimentaire). C'est la filière équipement de la personne qui reste la plus présente en centralité alors que le secteur de l'équipement de la maison tend à les désertifier.

La dynamique de création de commerces en centralité

57% des commerces traditionnels du SCOT installés depuis moins de 5 ans ont choisi des espaces extérieurs aux centralités. Cette tendance accentue leur fragilisation en réduisant leur poids commercial.

Les résultats par secteur montrent une périphérisation qui s'accroît dans les filières boucherie-charcuterie (67%), et hygiène-beauté (53%).

Par ailleurs les secteurs qui se renouvellent le plus sont les filières de l'automobile, des CHR, des services et de l'alimentaire.

L'offre commerciale de proximité alimentaire

Au total, près de 80% des habitants disposent d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.

A cela vient s'ajouter des marchés hebdomadaires bénéficiant d'une offre alimentaire diversifiée : Mâcon, Viré, La Roche-Vineuse, Charnay-lès-Mâcon, Senozan, St Laurent-sur-Saône, Tournus, Azé, Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay.

Les grandes et moyennes surfaces

Le plancher commercial des grandes et moyennes surfaces actives (>300 m) a augmenté de +11% depuis 2008. Cette croissance de surfaces a principalement concerné le secteur de l'électroménager et le sport.

Ces croissances ont principalement concerné les communes de Crêches-Sur-Saône (+24%) et Varennes-les-Mâcon (+32%), Vinzelles (x2), Prissé (x2) et Péronne (création de l'enseigne Intermarché).

Si cette croissance est modeste c'est qu'elle s'est accompagnée de nombreuses fermetures (-9% sur Chaintré, -18% sur Sancé) et la présence de plus de 5000 m² de surfaces disponibles, dont certaines récemment construites sur Vinzelles.

Le taux de diversité commerciale en GMS s'établit à près de 34,2% représentant un taux élevé témoignant de l'importance du rayonnement territorial au-delà des frontières du territoire.

La croissance du plancher des grandes et moyennes surfaces a progressé 3 fois plus vite que celle de la population sur la période 2008-2016.

78% du plancher commercial en grandes et moyennes surfaces s'organisent sur des espaces de périphérie et plus de la moitié des espaces sont déconnectés de l'armature urbaine signe d'un certain éloignement des lieux d'habitation.

92% des espaces d'accueil des GMS disposent d'une attractivité banale ou vieillissante. Ainsi seul le nouvel espace commercial de la rue de la Résistance à Tournus est sensiblement mieux intégré en terme d'aménagement urbain.

Bilan et enjeux sur le commerce

Forces :

- Une zone de chalandise deux fois plus importante en habitants que le périmètre du territoire et apportant une dynamique démographique.
- Un revenu médian supérieur à la situation départementale.
- Forte vocation commerciale de Mâcon avec un taux de diversité élevée.
- Des densités en commerces non alimentaires élevées, signe du rayonnement important du territoire.
- Une bonne présence de marchés hebdomadaires.
- Une reprise de l'emploi dans la filière commerce depuis 2015.
- Près de 80% des habitants bénéficient d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.

Faiblesses :

- Plus de la moitié des commerces sont implantés en dehors des centralités.
- Une situation qui s'accélère avec plus de la moitié des commerces qui s'installent en dehors des centralités.
- Une croissance significative du plancher des grandes surfaces qui s'accompagne d'une vacance commerciale en périphérie.
- Les principales centralités souffrent d'une vacance commerciale significative.
- Une réduction du nombre d'établissements commerciaux, signe d'un renforcement du poids du grand commerce.
- Un niveau très moyen des aménagements et du niveau qualitatif en zones commerciales qui ne sont plus adaptées aux enjeux et aux usages d'aujourd'hui.

Enjeux pour le commerce :

- Favoriser la revitalisation des centres-villes/centres-bourgs.
- Assurer un développement commercial en cohérence avec Action Cœur de ville (Mâcon) et Petite ville de demain (Tournus) pour le faire raisonner sur l'ensemble du territoire.
- Réfléchir aux équilibres entre le commerce traditionnel et le grand commerce.

- Assurer un développement commercial équilibré en lien avec la gestion des mobilités sur le territoire.
- S'interroger sur un modèle de développement commercial maîtrisé dans un contexte de tensions économiques illustrées par la vacance en périphérie.
- Maintenir le maillage commercial et soutenir le développement d'offres en adéquation avec les nouvelles tendances de consommation.

7.5- Les activités agricoles et forestières

Un tissu social agricole en pleine mutation

On peut constater des évolutions relativement classiques des tissus d'exploitation, que l'on retrouve également à l'échelle régionale et nationale :

- Les exploitations tendent à devenir de plus en plus importantes en taille, et de fait à diminuer en nombre. Entre 2000 et 2010, la surface moyenne des exploitations est passée de 26 ha à 36 ha, quand le nombre d'exploitations diminuait de 31%. La tendance s'est poursuivie ces dernières années.

- La Production Brute Standard (PBE), qui illustre la valeur économique des productions des exploitations, est très importante dans le secteur viticole (concentrée dans le secteur des coteaux du Mâconnais). Elle tend à diminuer partout, mais bien plus rapidement dans les secteurs d'élevage et de grandes cultures, du fait des pressions urbaines et de la réduction des surfaces valorisées, mais également du fait du contexte économique difficile des filières concernées.

En matière de dynamiques immobilières, on constate que les besoins en bâtiments ont été particulièrement importants ces dernières années dans les secteurs viticoles, notamment autour du pôle urbain de Mâcon.

Des questionnements concernant la viabilité des modèles conventionnels

Les tendances observées peuvent poser question pour les prochaines décennies : baisse du nombre d'exploitations, compensation par des agrandissements, difficultés économiques des filières conventionnelles (hors viticulture) et baisse des productions économiques. L'augmentation des investissements nécessaires pour la reprise des structures de grande taille complexifie la transmission des exploitations, dont les conditions sont déjà compliquées. Les incertitudes en termes de succession concernent l'ensemble des secteurs.

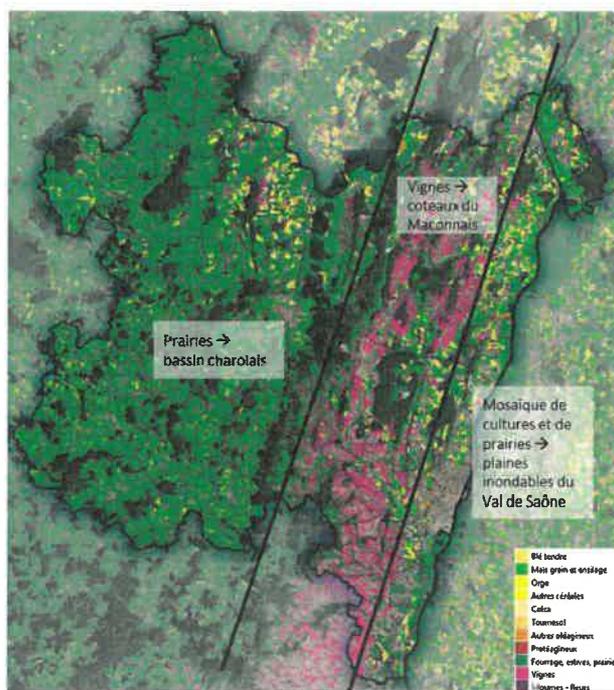
Quelques filières stratégiques qui portent l'économie agricole locale

L'économie agricole locale est relativement variée avec plusieurs filières majoritaires qui peuvent être distinguées :

- La filière « Viticulture » est exclusivement présente dans l'entité des coteaux viticoles et représente une filière très dynamique avec une forte valeur ajoutée grâce aux appellations des vins de Bourgogne.

- Les grandes cultures et cultures légumières sont plus réduites, d'avantage présentes dans le secteur du Val de Saône mais également sur les terrasses de la Saône. Ces cultures sont portées soit par des exploitations spécialisées, notamment dans le Val de Saône, soit par des exploitations de polyculture, en parallèle d'activités d'élevage.

Répartition des sols agricoles (source : RPG 2017 ; traitement Blezat Consulting)



Un contexte climatique en évolution

Des aléas climatiques de plus en plus fréquents questionnent les itinéraires techniques de production et pèsent sur les résultats économiques des exploitations :

- Pour les céréales, des récoltes satisfaisantes sur parcelles irriguées mais très hétérogènes sur les autres. Des complémentarités ou partenariats à trouver avec les systèmes d'élevage pour sécuriser les revenus et l'écosystème agricole local ? Des diversifications à rechercher ?
- En viticulture, l'avancement des cycles de la vigne, dont les bourgeons arrivent plus tôt, les rend sensibles au gel. Deux années de suite, le gel a entraîné une perte de production et donc la fragilisation des exploitations dans un contexte économique déjà difficile. Les changements climatiques ce sont aussi des enjeux pour la filière avec notamment une augmentation du taux de sucre, et un besoin d'adaptation des cépages...

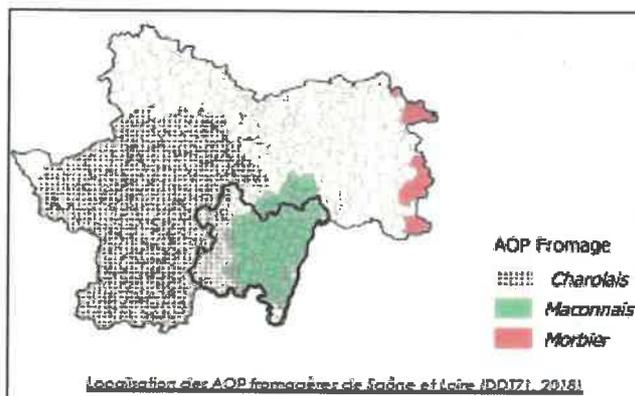
L'adaptation aux aléas climatiques demande une gestion du risque. Un travail de terrain est mené avec l'optimisation des rotations, mais également sur d'autres aspects : échaudage, pousse de l'herbe, adaptation des variétés, réimplantation de l'arbre dans le système d'exploitation...

Une économie agricole portée par des filières agricoles très marquées, à forte empreinte territoriale

➤ La filière caprine, une filière à haute valeur ajoutée

Le territoire est couvert par l'AOP fromage de chèvre Mâconnais qui permet une bonne valorisation économique de la production.

La production de fromages de chèvre s'oriente en grande partie vers la vente directe, avec une perte d'effectifs en termes de nombre d'exploitations (principalement des petits élevages) observée ces dernières années à cause des normes sanitaires, particulièrement drastiques dans le cadre de la transformation fromagère et de la vente directe. Les élevages moyens avoisinent aujourd'hui la centaine de chèvres. L'élevage Chevenet, de taille importante (2500 chèvres) et situé sur deux sites (Hurigny et Dompierre les Ormes), représente à lui seul 80% du volume en AOC fromages de chèvre Mâconnais et Charolais. Il possède encore une activité d'élevage, mais souhaite se concentrer à terme sur la transformation. Dans cette perspective, les gérants poussent à l'installation de nouveaux éleveurs caprins en fournissant les chèvres et en assurant la collecte et la transformation du lait.



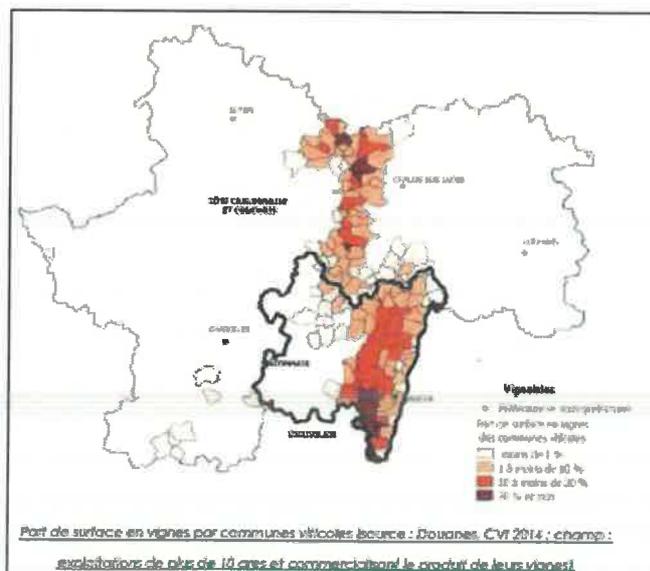
L'élevage de chèvres se concentre sur toute la côte mâconnaise, sur la côte viticole, y compris plus au sud dans le Rhône.

➤ La filière viticole, une filière très implantée historiquement

• Une production viticole à la recherche de qualité

Les côteaux du Mâconnais, qui s'étendent sur environ 35 km du nord au sud, se composent de 6 920 ha de vignobles + 1200 ha de vignobles en Beaujolais soit environ 8 120 ha viticoles sur le territoire (chiffres de l'INSEE, 2016).

Les crus y sont nombreux : Pouilly-Fuissé, Pouilly-Vinzelles, Saint-Amour, Saint Véran, Viré-Clessé, Viré, Julienas, Chenas et en termes de cépages, le Chardonnay domine largement, suivi du Pinot noir (le Gamay préfigure le vignoble du Beaujolais au sud du département).



Carte : part de surface en vignes par commune viticole (source : douanes CVI 2014 – Exploitations de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Historiquement, l'orientation qualitative du Mâconnais doit son origine dans les querelles avec son voisin du Beaujolais. La contrainte douanière exercée par la ville de Lyon au XIII^{ème} siècle favorisait le vignoble du Beaujolais et handicapait les marchands de vin du Mâconnais qui devaient s'acquitter d'un lourd péage dès leur arrivée dans le port de Villefranche-sur-Saône. Cette contrainte douanière eut pour conséquence la recherche de qualité pour ses vins blancs en vue de s'ouvrir des marchés vers le nord et notamment Paris.

Les Mâcon respectent une densité de plantation intermédiaire de 7 000 pieds à l'hectare. Tandis que dans le Beaujolais, les plantations traditionnelles étaient à densité élevée (entre 9 000 et 11 000 pieds par hectare) ; aujourd'hui, le besoin de mécaniser le vignoble conduit les viticulteurs à planter à densité plus faible, mais supérieure à 6 000 pieds par hectare. Les vendanges à la main y sont encore généralisées voire obligatoires pour les cépages rouges.

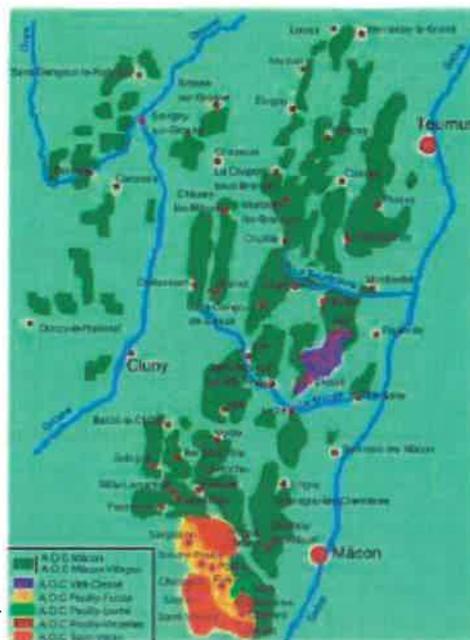
Dans ce secteur viticole, la taille d'exploitations reste limitée avec, à l'échelle départementale, 45% des exploitations viticoles qui font moins de 5 ha et qui représentent moins de 10% des surfaces en vignes. Et 40% des exploitations d'une surface comprise entre 5 et 15 ha. Ainsi, seulement 15% des exploitations viticoles ont des surfaces supérieures à 15 ha.

- **Une valorisation forte des volumes produits**

En 2016, les caves coopératives vinifiaient les 2/5 des volumes. La Saône-et-Loire se détache pour son réseau coopératif : 12 caves coopératives assurent le maillage du nord au sud du territoire avec la présence de 3 unions de coopératives qui concentrent une grande partie des volumes produits après la collecte. Elles sont aujourd'hui nombreuses à avoir développé des magasins de vente directe, permettant d'écouler une petite partie de la production sur le territoire.

7 AOC sont présentes.

Les AOC régionales Mâcon et Mâcon-Villages sont néanmoins les plus représentées et pèsent à elles seules près de 70% des volumes.



Carte des AOC viticoles des Coteaux du Mâconnais

(source : <http://www.vinsvignesvignerons.com/Regions/Bourgogne/MACONNAIS/Le-vignoble>)

- **Une filière pourvoyeuse d'emplois mais avec de fortes incertitudes sur l'avenir**

Près de 1 000 exploitants dirigeaient ces structures viticoles en 2010, soit environ 800 emplois en équivalent temps plein. Comme dans l'ensemble du bassin, plus des trois quarts des chefs d'exploitation du département sont non salariés. Deux tiers des exploitants travaillent à temps complet. Ils sont, comme dans l'ensemble du bassin, relativement âgés : 47 % d'entre eux ont 50 ans ou plus. La succession de ces structures est incertaine mais la dynamique semble meilleure sur les coteaux du Mâconnais que dans le Beaujolais.

En parallèle, environ 4000 emplois directs et indirects liés à la filière viticole étaient recensés à l'échelle départementale (INSEE, 2014), soit environ 2 000 sur le territoire au vu de la répartition des surfaces.

Autres filières du territoire

Plus anecdotique, d'autres filières agricoles sont également présentes sur le territoire :

- Le potentiel agronomique des terrains est relativement faible sauf sur le Val de Saône, où la **production spécialisée de céréales** a eu tendance à se développer.

Sur le Val de Saône, la filière est essentiellement destinée à la vente aux coopératives. 2 groupes principaux sont présents sur le territoire : Terre d'Alliance/ Dauphinoise et Bourgogne du Sud. Elle est donc complètement dépendante des cours mondiaux, ce qui n'assure pas de

sécurité de revenus aux agriculteurs. De plus les risques d'inondabilité pèsent sur la santé économique de ces exploitations.

- Contrairement à la dynamique sur le Val de Saône côté Ain, l'**activité maraîchère** du territoire est moins répandue, et se positionne sur des **marchés de niche** (magasins de producteurs, vente directe...), souvent en complément d'autres activités (petits élevages, volailles)

- Quelques exploitations en **arboriculture** se sont installées sur le Val de Saône (La Chapelle-de-Guinchay, Montbellet). Des reprises d'activité sont observées, et une bonne valorisation est permise également par de la transformation en jus de fruits.

A ce sujet, le groupe allemand Eckes-Granini a récemment investi 20 millions d'euros pour la construction d'un nouveau bâtiment de 3000m² à Mâcon pour la mise en place d'une nouvelle ligne d'embouteillage de jus de fruits (24 000 bouteilles/heure). Berceau historique de la marque Joker, cette usine produit 150 millions de litres de jus de fruit par an.

Un développement modeste de la diversification et du raccourcissement des filières

L'amélioration de la captation de la valeur ajoutée des productions agricoles représente un enjeu économique important dans un contexte où les filières longues sont particulièrement fragiles. Plusieurs leviers permettent d'augmenter la valeur ajoutée locale : la diversification des productions dans les exploitations, l'appui sur des signes et labels de qualité permettant d'augmenter les prix de vente, le développement des filières « courtes » permettant d'augmenter la marge de commercialisation des produits.

Les signes de qualité sont relativement bien présents et en bonne proportion sur le territoire :

- Sur le plan viticole, une partie non négligeable du territoire est concerné par de nombreux AOC des vins de Bourgogne et du Mâconnais mais également pour quelques communes du sud du territoire par les appellations du Beaujolais. Ces AOC très renommées assurent une vitrine majeure et déterminante pour le territoire.
- Les élevages caprins bénéficient également de la présence de l'AOP fromage de chèvre mâconnais.

Le développement des filières courtes est relativement faible sur le territoire en comparaison avec d'autres secteurs à l'échelle régionale. Toutefois, on retrouve quelques espaces de commercialisation sur le territoire :

- De nombreux marchés sont organisés de manière hebdomadaire sur les communes du territoire, permettant à certains producteurs de commercialiser des produits (Mâcon, Charnay-Lès-Mâcon, Tournus, Azé, Lugny, ...).
- En termes de vente directe, il existe 2 magasins de producteurs :
 - ✓ Fleurville : Saveurs mâconnaises
 - ✓ Solutré-Pouilly : L'atrium
 - ✓ Nombreuses caves viticoles vendant directement les bouteilles produites sur place.
 - ✓ 2 AMAP existent également sur les communes de Mâcon et de La Chapelle-de-Guinchay.
 - ✓ Les Jardins de Cocagne à Mâcon.

Le bassin de consommation de Mâcon représente une opportunité pour commercialiser localement les productions.

Bilan et enjeux agricoles

Forces :

- Des ressources agricoles et des paysages de qualité
- Des filières structurées, avec la présence d'opérateurs locaux bien implantés et d'outils spécialisés
- Des labels de qualité permettant d'apporter de la valeur ajoutée (AOC)
- L'agriculture et la viticulture : des facteurs d'attractivité touristique

Faiblesses :

- Un besoin en renouvellement des exploitations agricoles
- Une filière Beaujolais en difficulté
- Peu d'outils locaux de transformation des productions
- Des difficultés de circulation sur certains axes stratégiques

Opportunités :

- Bassin de consommation important à proximité (Mâcon, Tournus...) : potentiel de développement des circuits courts
- L'oeno-tourisme pour le développement de nouveaux marchés (ouverture prochaine de la Cité des Vins à Mâcon)

Menaces :

- Pression foncière importante
- Augmentation des conflits d'usage et problème de cohabitation entre monde agricole/ habitants
- Enfrichement sur des zones agricoles abandonnées : difficultés de renouvellement...) et arrachage ponctuel de vignes à proximité des villages

Enjeux de la filière viticole

- Les enjeux résident essentiellement dans la pression urbaine subie sur certains secteurs. Entre 2007 et 2018, pas moins de 128 ha ont été urbanisés sur des terrains faisant partie des périmètres AOC viticoles. Le site classé de la Roche de Solutré, protège l'activité viticole du secteur de toute pression d'urbanisation.

- Des difficultés de cohabitation de plus en plus marquées avec les habitants et une activité souvent mal perçue sur le territoire. Les viticulteurs témoignent de la hausse des conflits d'usage sur le territoire, en particulier aux abords des zones résidentielles, et en lien avec l'activité viticole (épandage de produits, circulation des engins...) mais également vinicole (circulation des camions) mais aussi en lien avec les activités de tourisme et de loisirs.

- En lien avec les difficultés d'exploitation et les conflits d'usage, des surfaces sont arrachées en milieu péri-urbain, et partent en partie en prairie/foin, mais aussi en grande partie en bois. Conséquence : tendance à l'enfrichement sur certains secteurs, en particulier sur la partie beaujolaise qui subit une plus forte pression économique.

- La bonne valorisation des vins produits sous appellation AOP ne leur empêche pas de subir une forte fluctuation de prix. Les vins du Beaujolais s'en sortent moins bien que les autres vins locaux (excepté pour les crus), en lien avec une crise de la filière ces dernières années.

- L'oeno-tourisme est une vraie opportunité économique pour les filières locales. Une cité des vins est en cours de construction à Mâcon.

- Avec 1 ETP pour 3 ha de surfaces viticoles, la filière est particulièrement pourvoyeuse d'emplois. Son maintien face aux enjeux de renouvellement est donc un enjeu important pour la stabilité économique du secteur.

- La forte concentration des outils de la filière (caves coopératives, usines d'embouteillage) génère quelques contraintes de circulation (passage de nombreux tracteurs et camions) au moment des vendanges, et dans les bourgs peu adaptés au passage des camions.

Les enjeux d'aménagement :

- Le Val de Saône concentre une partie importante des dynamiques et pressions urbaines (en lien avec le développement et le desserrement de Mâcon et Tournus en particulier). Ces espaces agricoles accueillent majoritairement de prairies humides et des surfaces en grandes cultures. Ils sont concernés par des phénomènes d'inondation, en particulier dans le fond de vallée.

C'est dans ce secteur que l'augmentation des surfaces moyennes des exploitations a été la plus forte, accompagnée d'une baisse importante du tissu d'exploitation (respectivement +75% de surface moyenne et -46% du tissu d'exploitations). Les consommations d'espaces ont été très fortes entre 2007 et 2018 (près de 175 hectares consommés soit 2,5% de la SAU). Malgré cela, entre 2010 et 2018, la SAU est restée stable (+4%) et le tissu d'exploitation a poursuivi son importante diminution, se réduisant de près de moitié (-48%).

- Les coteaux viticoles présentent un relief plus accidenté. Ce secteur présente une valeur agricole importante, car il accueille les parcelles de vignes de l'appellation des vins du Mâconnais. Mais il fait face également au desserrement résidentiel de l'agglomération Mâconnaise et subit donc une forte pression urbaine, notamment en partie sud (sud du Mâconnais-Tournugeois et coteaux de la Communauté d'Agglomération, en-dehors du périmètre du site classé de Solutré dans lequel les pressions sont fortement encadrées).

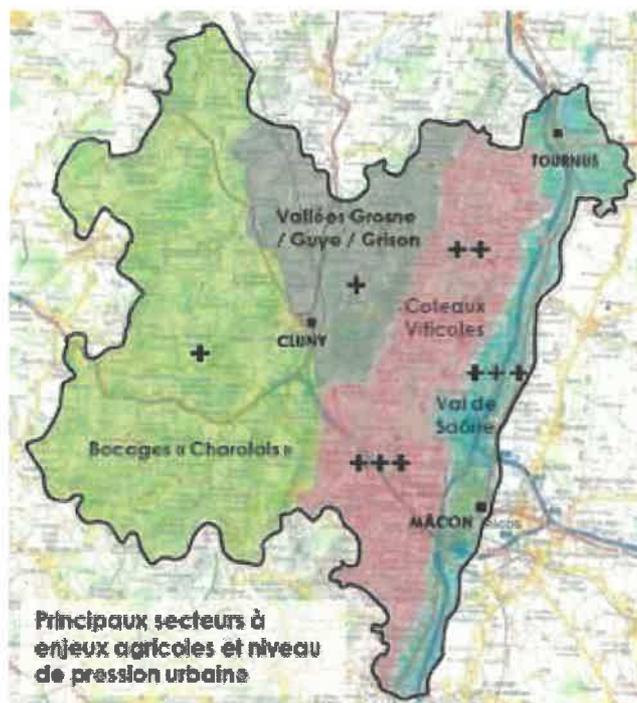
Les coteaux du Mâconnais constituent un secteur à enjeux économiques majeurs. C'est le secteur où la réduction du tissu d'exploitations a été la moins importante et qui a vu sa production se maintenir (-1% de Production Brute Standard seulement entre 2000 et 2010). Les pressions de l'urbanisation y sont fortes. Il s'agit du seul secteur du territoire où la baisse de la SAU s'est poursuivie entre 2010 et 2018, en se réduisant même de près d'un quart (-24,9%). Le tissu d'exploitation est de 342 en 2018 contre 1 061 en 2010.

D'une manière générale, l'analyse de la consommation d'espace a mis en évidence des secteurs plus fragilisés et sous pression.

En particulier, les consommations ont été nettement plus importantes au niveau de la ville-centre, de sa première et deuxième couronne périurbaine, dans le secteur agricole du Val de Saône mais également au niveau des coteaux viticoles. Sur toute la partie sud-est du territoire entre Crêches-sur-Saône et Romanèche-Thorins, les dynamiques résidentielles ont été très fortes, bénéficiant à la fois du desserrement de Mâcon et celui, plus large, de la métropole Lyonnaise et entraînant des prélèvements d'espaces agricoles plus forts aux abords de ces bourgs.

Des enjeux de prise en compte de la qualité des terres dans les choix d'urbanisation

La couverture en documents d'urbanisme sur le territoire est relativement importante même si quelques communes sont encore concernées directement par l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Cette couverture en PLU et PLUi doit permettre une meilleure prise en compte de la valeur agricole parcellaire des terres dans les choix d'urbanisation.



Source : diagnostic SCOT

7.6- L'exploitation forestière : une ressource non négligeable avec des enjeux de gestion multifonctionnelle et de valorisation

Localement le massif forestier du territoire se porte bien, à part les frênes du Val de Saône qui subissent une attaque parasitaire. Les forêts publiques sont globalement plus résilientes car elles sont mieux suivies et gérées de manière plus régulière (les éclaircies réalisées permettent un meilleur approvisionnement en eau des arbres restants). Néanmoins, le réchauffement climatique est rapide, et une réflexion a émergé au niveau national sur l'adaptation des essences d'arbres, qu'il sera nécessaire d'anticiper rapidement, étant donné l'échelle de temps de la gestion forestière.

La gestion multifonctionnelle des massifs représente un enjeu de développement important notamment dans une optique de leur valorisation. Plusieurs fonctions de la forêt doivent être conciliées, avec en particulier :

- La fonction productive, avec des enjeux de valorisation de la ressource : promouvoir la mobilisation, l'exploitation et la transformation, en intégrant le potentiel énergétique.
- La fonction environnementale et paysagère, qui est une composante indispensable de la gestion forestière, à ne pas négliger sur un territoire avec une dimension touristique assez forte.
- La fonction d'aménités, la forêt étant également un espace de loisirs et de découverte pour les habitants comme pour les visiteurs qui viennent sur le territoire.

Le couvert forestier est relativement morcelé et divisé équitablement entre des forêts domaniales, communales et privées.

Dans le secteur des coteaux du Mâconnais (Mâconnais Beaujolais Agglomération, Mâconnais-Tournaigeois), les forêts publiques sont assez bien représentées, avec des forêts à dominante communales, qui cohabitent avec des massifs privés.

Une filière bois présente mais avec des enjeux de structuration

La filière bois tient une place encore limitée dans l'économie locale, peu d'entreprises sont identifiées dans cette filière (exploitation, transformation primaire et secondaire). La filière bois semble donc encore peu exploitée mais présente un potentiel de développement du fait de l'importance des surfaces forestières.

D'une manière générale, l'exploitation économique de la ressource forestière représente un enjeu, car la valeur ajoutée est assez peu captée sur le territoire. Que ce soit pour les massifs privés ou publics, les produits de l'exploitation primaire sont souvent exportés du territoire en forme brute, sans transformation locale de la ressource. Cette transformation représente une opportunité, mais elle nécessite un travail difficile de structuration de la filière afin de développer les activités secondaires et de mieux mettre en relation production primaire et transformation.

Deux grandes filières se détachent :

- Une filière très qualitative avec la présence de chêneraies surtout dans le Tournugeois mais également dans le Mâconnais (cette filière débouche sur le bois d'oeuvre et le merrain). Dans le Mâconnais la marqueterie Protat transforme des chênes locaux en parquet de qualité pour la filière locale.
- Les filières intermédiaires comprennent tout le reste des secteurs de forêt de feuillus ainsi que les résineux, destinés au bois de chauffage et d'industrie.

Le territoire bénéficie d'atouts et porte des projets en matière de développement de la filière, qu'il convient de souligner :

- Sur Mâcon, un pôle de formation Charpente et Construction Bois est proposé par le Greta Sud Bourgogne.

- La valorisation énergétique de la ressource s'est plutôt bien développée ces dernières années, avec des chaufferies privées et publiques. Ces équipements n'utilisent cependant pas toujours des ressources locales, et le rapprochement de la mobilisation de la ressource avec sa valorisation constitue une question importante.

Cette filière a récemment pu mettre en place des contrats d'approvisionnement avec certaines chaufferies municipales (Mâcon), mais les débouchés se développent encore difficilement car l'offre en bois de qualité intermédiaire est très forte, et la proportion de bois invendus localement reste importante.

La filière manque de structuration pour absorber la quantité de bois produite aujourd'hui.

7.7- Les activités touristiques

Une dimension touristique importante

Le territoire présente une vocation touristique affirmée à l'échelle régionale et la part de l'emploi touristique dans l'emploi total est relativement importante.

La fréquentation touristique du territoire est très importante.

Trois sites connaissent sensiblement des fréquentations supérieures à 200 000 visiteurs en 2018 : Touroparc à Romanèche-Thorins, l'Abbaye Saint-Philibert de Tournus et le Grand site de Solutré-Pouilly-Vergisson.

Les très nombreux sites ne se situent pas forcément sur Mâcon mais sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, l'autre atout du territoire est la diversité de l'offre touristique, avec plusieurs filières à valoriser :

- Le tourisme viti-vinicole, avec une forte attractivité du secteur du Mâconnais et du Beaujolais, qui ont structuré progressivement des politiques de développement.
- Le tourisme culturel, avec des sites majeurs comme l'Abbaye Saint Philibert.
- Le tourisme patrimonial, avec des sites à forts enjeux comme le Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson, des châteaux, des églises, et les grottes (Azé), mais également le patrimoine roman qui, d'une manière générale, représente un atout touristique important du fait de la densité de patrimoine qu'il représente.
- Le tourisme vert, avec des sites naturels et paysagers aménagés qui drainent des visiteurs, en particulier dans les secteurs plus ruraux, mais pas uniquement.
- Le tourisme culturel, avec les musées (Greuze, Ursulines...).
- Le tourisme fluvial et de croisière (croisières sur la Saône et la Seille).
- Le tourisme événementiel semble moins important, comparativement aux autres territoires du département comme le Chalonnais (Festival Chalon dans la rue, Carnaval...).

Sites	Fréquentation en 2018
Touroparc – Romanèche-Thorins	209 564
Abbaye ST Philibert - Tournus	200 000
Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson	200 000
Hameau Duboeuf - Romanèche-Thorins	100 000
Grottes - Azé	27 228
Château - Brancion	25 524
Maison du Grand Site – Solutré-Pouilly-Vergisson	25 334
Musée des Ursulines - Mâcon	23 545
Musée de la préhistoire – Solutré	17 762
Chapelle aux moines – Berzé-La-Ville	9 343
Musée Greuze et Hôtel-Dieu - Tournus	9 147

Tableau recensant uniquement la fréquentation des sites disposant d'un système de comptage.

Le patrimoine roman est particulièrement présent dont l'édifice le plus emblématique est l'abbaye Saint-Philibert à Tournus. L'ensemble du territoire est couvert par de nombreuses églises romanes. Que ce soit à Bissy-la-Mâconnaise, Charnay-lès-Mâcon, Clessé, Laizé ou Péronne...).

Les voies verte et bleue et le cyclotourisme

Le vélo possède une place importante dans le tourisme du Mâconnais avec le passage de deux véloroutes qui traversent le territoire et qui sont rejointes par une troisième plus au Nord, au niveau de Chalon-sur-Saône :

- **La voie bleue « Échappée Bleue »** longe les cours d'eau depuis la frontière du Luxembourg jusqu'à Lyon au fil d'un parcours de plus de 700 kilomètres. Elle longe la Moselle, le Canal des Vosges et la Saône. Cette voie assure un maillage structurant sur un axe Nord-Sud et relie l'EuroVélo 5/Via Romea (Francigena), l'EuroVélo 6/Véloroute des fleuves et l'EuroVélo17/Via Rhôna. Elle est majoritairement aménagée en site propre, possède un faible dénivelé et un cadre environnemental, patrimonial et culturel très riche.

- **La voie verte « Tour de Bourgogne »** fait le tour de la Bourgogne (800 km) en longeant les canaux sur chemins de halage, en prenant les voies vertes créées sur d'anciennes voies ferrées et passe le long des chemins à travers les vignobles. Aujourd'hui elle constitue l'ensemble de l'offre vélo régionale et elle se superpose à la voie bleue et à l'Eurovélo 6 sur certains tronçons. Un projet de vélogare au départ de Charnay-Lès-Mâcon est en réflexion.

- L'« Eurovélo 6 », relie Nantes à Budapest sur 4 500 km. Elle s'appuie sur les fleuves pour lier l'Atlantique à la Mer Noire, de la Loire au Danube en passant par le Rhin. La « Loire à Vélo » en fait partie et c'est une des véloroutes européennes les plus avancées.

Le pôle vélo de Tournus et son Musée

Tournus est une station vélotouristique reconnue et possède un « pôle vélo » où l'on peut recevoir toutes les indications souhaitées, des conseils ou même de quoi les réparer. Des loueurs sont aussi à la disposition des touristes. De plus, Tournus accueille le Musée du Vélo – Michel GRÉZAUD, situé sur le site de l'ancienne Féculerie (Pas Fleury). L'exposition est composée d'une collection de vélos unique en France sur plus de 600 m² d'exposition, 3 salles, avec 200 vélos et possibilité d'essayer des vélos insolites.

PDIPR, balades vertes et Grande Randonnée®

Un Plan Départemental d'Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR) a été adopté par le département en 1996, avec pour objectif de recenser les itinéraires d'intérêt touristique et conserver leur caractère public. C'est un plan valable pour de la randonnée pédestre, cycliste et équestre. Sont inscrits des chemins uniquement situés sur le domaine public.

Les « balades vertes » est un concept départemental élaboré en 2002 (venant en complément au PDIPR) et qui se poursuit depuis. Elles ont pour objectif la valorisation des communes via la découverte de leur territoire et de leur patrimoine.

L'oenotourisme, une filière porteuse d'activités

Le territoire concentre des appellations de renom, entre Mâconnais et Beaujolais.

Dans le Vignoble du Mâconnais, 7 appellations viticoles sont présentes (Mâcon, Mâcon Village, Pouilly-Fuissé, Pouilly-Loché, Pouilly-Vinzelles, ST Véran et Viré-Clessé) et le vignoble du Beaujolais propose également des crus de qualité (Moulin à vent, ST Amour, Chénas, Juliéna).

Diverses offres et initiatives en faveur de l'oenotourisme :

- 2 labels Vignoble & Découvertes : Destination « Vignoble du Mâconnais » et Destination « Le Beaujolais, de crus en Villages ».
- La Route 71 développée par le Département de Saône-et-Loire : à destination des habitants ou des touristes, cette application combine la découverte des vins et vignobles, la gastronomie, le patrimoine ainsi que les sites remarquables de la Saône-et-Loire.
- Le Hameau Duboeuf à Romanèche-Thorins : 1^{er} parc d'attraction autour du vin accueillant plus de 100 000 visiteurs par an.
- La Cité des vins à Mâcon : site oenotouristique en cours de construction dédié aux vins de Bourgogne du Sud.
- Des prestations oenotouristiques en développement : de nombreux domaines, châteaux et caves proposent un accueil pour des prestations de dégustation, visites, vente...
- Des syndicats de crus et d'appellations, des unions de producteurs... qui impulsent des projets oenotouristiques, qui valorisent les vins et les producteurs.
- Des événements très nombreux (plus de 40) sur la thématique du vin organisés toute l'année (Salon des vins, concours des grands vins de France, Mâcon wine note...).

La dynamique de la filière et le prestige des appellations assurent la notoriété et l'image de la destination.

Une offre d'hébergement conséquente dans les secteurs attractifs

On retrouve un nombre assez conséquent d'hébergements touristiques sur le territoire, en comparaison avec certains territoires à proximité, venant ainsi confirmer la vocation touristique du territoire à l'échelle régionale:

Plusieurs types d'hébergements marchands sont proposés :

- Une bonne partie des hébergements hôteliers est localisée à Mâcon (16 établissements hôteliers sur 36 à l'échelle de MBA), même si la ville de Tournus abrite proportionnellement un

nombre important d'hôtels (11 établissements recensés). L'adaptation de l'offre hôtelière représente une question importante, pas forcément en termes de quantité mais davantage en termes de qualité.

- Les hébergements de type camping : la plupart des emplacements se concentre dans l'axe de la vallée de la Saône.

- Une offre d'hébergement en gîtes et chambres d'hôtes est également proposée de manière diffuse sur le territoire. Le développement de cette offre représente une opportunité en termes d'hébergements non marchands, on retrouve un nombre assez important de résidences secondaires sur le territoire.

Un schéma de développement touristique 2018-2022 porté à l'échelle de MBA

Le schéma directeur de développement touristique de MBA a été adopté en juin 2018.

Il propose un positionnement stratégique et un plan d'action réparti en 3 axes :

- **Axe 1 - Stratégie d'accueil**

L'accueil constitue un enjeu fondamental en matière de tourisme et se concrétise à travers 3 chantiers phares :

- **Le transport et les déplacements** : travailler les conditions d'acheminement et de diffusion des flux touristiques à partir des « portes d'entrée » du territoire
- **L'accueil et l'information** : proposer des conditions d'accueil supérieures, en travaillant avec tous les maillons de la chaîne d'accueil (Office de Tourisme, professionnels, commerçants, habitants, etc.)
- **L'aménagement du territoire et sa valorisation** : soigner les fondamentaux d'une destination touristique de qualité, en travaillant sur le traitement paysager et les aménagements

- **Axe 2 - Expériences de séjours**

La politique touristique communautaire entend se focaliser sur 3 univers thématiques dont le potentiel commercial est reconnu par tous les acteurs, 3 filières porteuses à développer :

- **L'oeno-gastronomie** : organiser la montée en puissance de l'univers vin-terroir-gastronomie et devenir un « spot » d'exception de la Bourgogne
- **L'itinérance** : devenir une destination d'itinérance reconnue, en s'appuyant notamment sur les grands itinéraires (voies verte et bleue, GR...)
- **Le fluvial** : positionner Mâcon Sud Bourgogne comme une escale fluviale d'exception le long de la Saône

D'autres filières et produits complémentaires sont à développer pour valoriser la culture et les patrimoines du territoire, et répondre à la demande d'un public d'agrément et d'affaires.

- **Axe 3 - Marketing**

Développer une stratégie marketing autour de la marque partagée « Mâcon Sud Bourgogne », en misant prioritairement sur le digital, et en l'articulant autour des principaux univers thématiques de la destination

Des cœurs de cible sont également à séduire et à fidéliser :

- ✓ Le « break plaisir » pour les citoyens
- ✓ Le séjour en famille
- ✓ La clientèle « escale » et itinérante
- ✓ Les résidents, leurs familles et amis

Des problématiques d'aménagement touristiques

➤ Des itinérances touristiques à conforter

Le tourisme fluvial

La vallée de la Saône représente un axe de tourisme fluvial majeur sur le territoire, car elle accueille des formes d'activités touristiques très variées. Le territoire bénéficie d'une infrastructure portuaire à Mâcon.

Sur la Saône, le trafic est essentiellement lié à la plaisance mais le trafic est en baisse depuis 2015 de 14,4% et la part des bateaux à passagers proposant des prestations (promenade, restaurant, hôtel) représente plus de 23% de l'ensemble du trafic. Plus de 40% du trafic s'effectue sur les mois de juillet et août et représente (au point de comptage de Dracé) 2 038 passages.

On dénombre 6 principaux ports de plaisance-haltes fluviales le long de la Saône :

- Tournus
- La Truchère
- Fleurville
- Mâcon
- Crêches-sur-Saône
- Saint-Symphorien-d'Ancelles

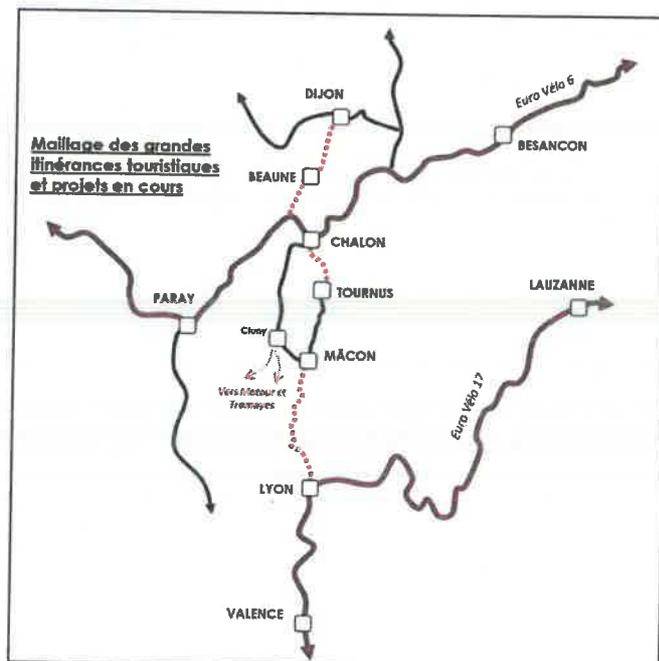
Le passage des paquebots touristiques (croisières) représente, au-delà des flux de plaisance, un atout économique important à valoriser. Ce secteur touristique peut poser des questions de mobilité touristique, avec un intérêt à faire rayonner les flux (qui arrivent à Mâcon) sur un maximum de sites et de secteurs. Ces flux sont déjà très encadrés par les produits des croisiéristes qui offrent des solutions intégrées. Ce tourisme fluvial est un levier important pour attirer de nouvelles populations touristiques, mais nécessite souvent des coûts importants d'aménagement du port et d'entretien des ouvrages.

Le cyclotourisme et les itinéraires cyclables

Le tourisme itinérant est un secteur touristique en pleine expansion et a été identifié par l'Agence de Développement Touristique de Saône-et-Loire comme étant un levier majeur d'accroissement de la fréquentation touristique du territoire départemental.

Le territoire se situe entre deux infrastructures majeures de voies vertes drainant des millions de flux chaque année. Les deux EuroVélo (6 et 17) passent au nord à Chalon-sur-Saône et au sud à Lyon. Réussir à créer une jonction douce entre ces deux infrastructures est un levier important pour développer cette activité sur le territoire.

Le projet de bouclage de la ViaSaône avec la ViaRhona permettra à terme de bénéficier d'un itinéraire complet et continu dans toute la vallée de la Saône, de Lyon jusqu'à Dijon. D'autres GR et boucles de randonnées sont balisés sur le territoire comme le GR76, les chemins de Saint Jacques de Compostelle ou le « chemin des moines » permettant en particulier la jonction entre Cluny et Tournus.



Concernant la Route des vins, son concept a été fortement remanié début 2019, avec une « Route 71 » désormais dématérialisée, soit une application dédiée permettant de recenser et de mettre en réseaux les sites, patrimoines, lieux de vente, hébergements...

➤ **Des besoins proportionnés d'aménagement des sites**

En sus de l'aménagement des itinéraires touristiques, le territoire peut intégrer des besoins d'aménagement spécifiques à certains sites touristiques importants sur le territoire.

En particulier, il semble nécessaire d'intégrer :

- Les problématiques d'aménagement touristique de la ville-centre de Mâcon, comprenant notamment la connexion des sites patrimoniaux avec la Saône et ses voies vertes peut passer par l'aménagement d'itinéraires cyclables dans le centre-ville et la périphérie.
- Les conditions de valorisation touristique du patrimoine bâti du centre ancien.
- Le développement d'une antenne de la Cité des Vins à Mâcon représente en outre une opportunité à valoriser au cours des prochaines années.
- Les problématiques de mise en réseau des sites d'intérêt majeur (Abbayes, Grands Sites, Châteaux, Côtes viticoles...), de leur mise en tourisme commune mais surtout de leur inter-accessibilité dans des itinéraires doux, balisés et sécurisés. En effet, la question de l'accessibilité et des mobilités est primordiale pour construire une politique de développement touristique efficace.
- Les modalités de mise en valeur et de préservation des centres-bourgs de caractère et de leurs paysages, qui fondent en bonne partie l'attractivité touristique du territoire.
- Les qualités paysagères et patrimoniales des communes, associées aux spécificités fortes des paysages agricoles et viticoles, représentent un atout important, mais des pressions très nettes de l'urbanisation peuvent être constatées (dévitalisation des centralités, étalement résidentiel et économique / commercial, déficit de qualité architecturale et d'intégration paysagère des constructions récentes...

7.8- Une offre foncière à ajuster en fonction des attentes des entreprises locales

Besoins fonciers et dynamique foncière

Les surfaces consommées pour et par le développement de l'activité économique ont été relativement importantes entre 2007 et 2018. Plus des deux tiers sont situés à l'intérieur des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

La large majorité de cette consommation foncière économique concerne le territoire de Mâconnais Beaujolais Agglomération et notamment dans le Val de Saône. Le Mâconnais Tournugeois a connu une consommation foncière économique d'environ 10 ha dont la majorité s'est développée en dehors de toute ZAE.

Des disponibilités foncières à calibrer

- Actuellement, au niveau de Mâconnais Beaujolais Agglomération, 27 ZAE sont identifiées pour près de 913 hectares. 30 ha de foncier économique sont disponibles à court terme (11 ha en maîtrise publique et 19 ha en maîtrise privée) et 46.5 hectares disponibles à moyen et long terme (6.5 ha en maîtrise publique et 40 ha en maîtrise privée). Environ 17 ha de foncier sont contraints (PPRI, zones enclavées, surface de petite taille...).

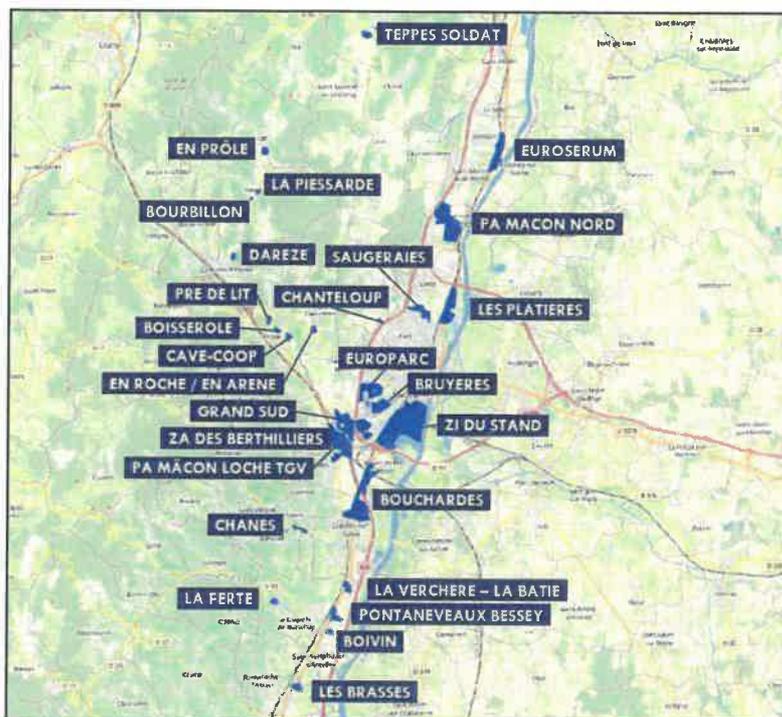
MBA a réalisé un schéma de développement économique, dont le diagnostic permet de préciser ces données. Le constat est que le potentiel foncier est limité au regard des rythmes

de consommation passés, près de 90 hectares ayant été consommés en zones d'activités sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération sur les 10 dernières années (données 2007-2018).

L'identification de solutions diversifiées pour permettre l'accueil d'activités ces prochaines décennies représente un enjeu majeur au niveau de l'agglomération : identification de nouveaux sites mobilisables, mais également densification et renouvellement des zones existantes, dans une logique de maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain.

La rareté foncière poussera le territoire à privilégier la qualité des projets (rayonnement, emplois, création de richesse...) plutôt que la quantité. Ce processus est déjà engagé.

Offre d'accueil existante à l'échelle de MBA :



- L'analyse des tissus d'activité sur le Mâconnais Tournugeois met en évidence la diversité des entreprises sur le territoire. Les besoins des entreprises seront nécessairement variés dans les prochaines années.

La CCMT propose une offre foncière à court terme plutôt modeste, mais des projets conséquents pour l'avenir.

Près de la moitié des surfaces dédiées à l'économie sur le territoire, soit 13 hectares, sont localisées dans les espaces industriels de Tournus, notamment la zone des Joncs (7 ha), la zone de la Grande Condémine (3,5 ha) et la zone industrielle de la gare (2 ha). Les secteurs identifiés dans la zone des Joncs sont difficilement mobilisables en l'état, car contraints par la présence de la ligne électrique qui traverse la zone. Dans le secteur de la gare, les reliquats de la zone industrielle semblent difficiles à mobiliser rapidement du fait des problématiques de maîtrise foncière.

Les zones intercommunales de Lacrost et de Fleurville-Viré présentent une offre d'accueil d'environ 1 ha à Lacrost et 2.5 ha à Fleurville-Viré. Cette offre représente un potentiel réel pour les prochaines années, pour de l'accueil d'activités artisanales.

Les principales disponibilités identifiées sont situées sur des sites stratégiques qui ont été développés au niveau du pôle mâconnais, mais dont la commercialisation s'est accélérée

ces dernières années : Europarc Sud Bourgogne, ZAC Mâcon Grand Sud. On retrouve, dans une moindre mesure, des disponibilités sur les sites économiques de Tournus, avec des superficies prévues dans le PLUi en cours d'élaboration.

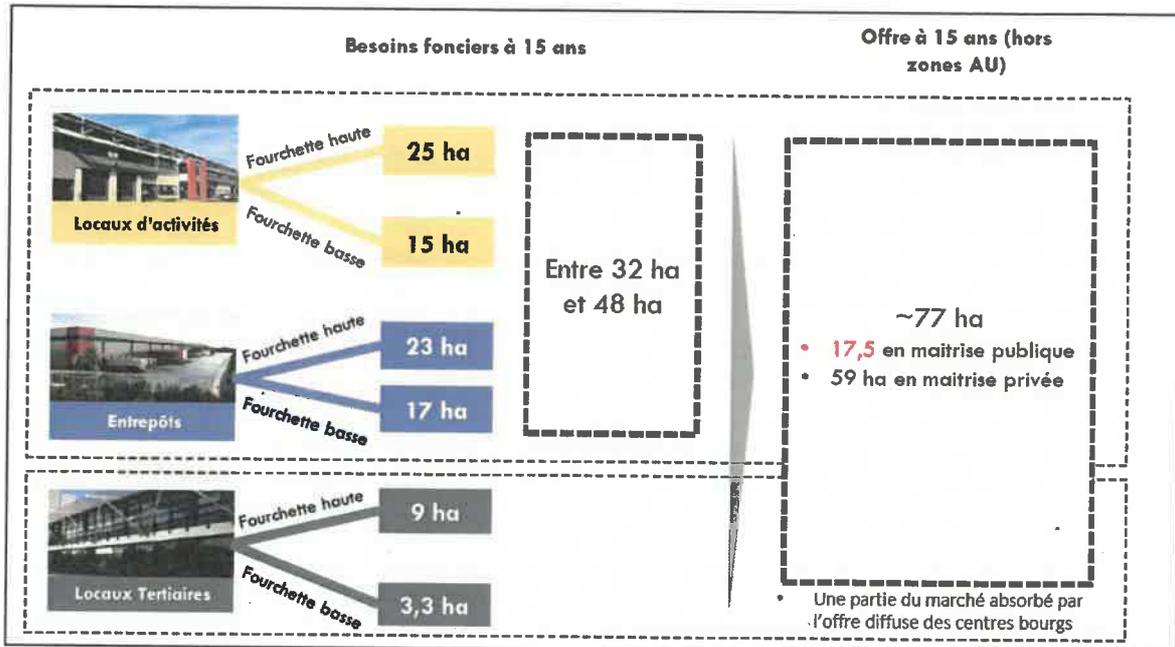
EPCI	Principaux sites économiques*	Capacités foncières brutes identifiées en ZAE**	Tendances passées (10 ans)***
Mâconnais Beaujolais Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Europarc (Mâcon) - Espaces des Berthilliers (Charnay-lès-Mâcon) - ZI Sennecé (Sennecé les Mâcon) - ZI Bruyères (Mâcon) - Mâcon Loché (Mâcon) - ZI Sud (Mâcon) - ZI du Stand (Mâcon) - ZAC Grand Sud (Mâcon) - ZAC Les Platières (Sancé) - Pré d'Enfer (Senozan) - ZA RN6 (La Chapelle de Guinchay) - Les Bouchardes (Crêches-Sur-Saône) 	46.5 hectares	<ul style="list-style-type: none"> - Foncier consommé en ZAE = 88,7 ha - Foncier consommé hors ZAE (hors agriculture) = 34,5 ha
CC Mâconnais Tournugeois	<ul style="list-style-type: none"> - Grande Condémine (Tournus) - Zone des Joncs (Tournus) - Zone Nord (Tournus) - ZI de la Gare (Tournus) - ZA du Pas Fleury (Tournus) - ZA Lacrost (Lacrost) - ZA Viré Fleurville (Viré) 	22 hectares	<ul style="list-style-type: none"> - Foncier consommé en ZAE = 3 ha - Foncier consommé hors ZAE (hors agriculture) = 7.4 ha

* Liste non exhaustive, identification des sites de plus de 8 hectares (surface totale y compris parcelles déjà bâties)

** Capacités foncières brutes = terrains aménagés non bâtis et espaces non aménagés identifiés dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration

*** Période 2007-2016 pour l'immobilier, 2007-2018 pour le foncier (ramené à 10 ans)

Besoins identifiés par MBA :



Le besoin en foncier sur le Mâconnais Tournugeois à 15 ans est d'environ 15 hectares.

Des enjeux de renouvellement des zones vieillissantes et de développement de l'immobilier d'entreprise

- L'évolution des ZAE existantes représente un enjeu, en particulier pour les ZAE vieillissantes qui présentent des problèmes de gestion pour les entreprises en place (déficit d'image, cadre de travail peu attrayant, bâtiments énergivores, ...). L'amélioration des zones existantes représentera un enjeu fort au niveau de la Communauté d'Agglomération (zones industrielles, zones commerciales), mais également au niveau de Tournus. Les collectivités ont déjà engagé des politiques de renouvellement et de densification des zones, en particulier au niveau de la ZI sud de Mâcon (développement de la Cité de l'entreprise) et au niveau du pôle de Tournus (projet du Pas Fleury, reconversion d'anciens sites industriels).

- Le retraitement de sites industriels délaissés représente également une question importante, avec quelques friches recensées, comme l'ancien port de Mâcon (darse nord – projet Saône digitale), ou le site REXAM à Tournus. Des projets sont envisagés par les collectivités pour le renouvellement de ces sites.

Le développement de l'immobilier d'entreprises fait également l'objet de réflexions :

- Le développement de l'offre tertiaire (bureaux) représente un sujet important, en particulier à Mâcon, qui accueille déjà des locaux et des projets. Le développement de projets au niveau de la centralité ou du pôle gare pourra représenter une opportunité pour accueillir des entreprises, en valorisant les connexions ferrées de qualité avec la métropole lyonnaise (cf. réhabilitation de l'immeuble haussmanien en cœur de ville de Mâcon et à quelques mètres de la gare pour l'installation notamment d'Ubitransport, d'entreprises innovantes et d'un tiers-lieu). Sur MBA, Saône Digitale apportera une offre foncière adaptée pour absorber la demande.

- L'offre de pépinières d'entreprises et/ou d'incubateurs peut représenter une opportunité, avec des équipements présents aujourd'hui à Mâcon et à Tournus.

- En milieu urbain comme en milieu rural, le développement d'espaces de co-working, de tiers-lieux représente également un enjeu.

7.9- Des outils proposés par les intercommunalités

7.9.1 - Un Schéma stratégique pour le développement économique, commercial et d'accueil d'entreprises (SDECA) à l'échelle de Mâconnais Beaujolais Agglomération

Ce schéma doit être adopté en décembre 2021 et doit permettre de partager une vision commune et une stratégie à l'échelle du territoire communautaire.

Il a pour objectif d'augmenter l'attractivité de l'Agglomération et de renforcer sa position sur l'échiquier régional et national où la concurrence territoriale est une réalité.

Le SDECA propose de retenir sur le volet économique 6 axes stratégiques :

- Construire une stratégie d'attractivité et doter le territoire d'une image économique
- Animer le tissu économique et promouvoir une approche sur mesure
- Renforcer l'entreprenariat
- Développer une politique communautaire en faveur de l'emploi et des compétences de demain
- Développer l'économie numérique
- Renforcer la coopération avec les Métropoles de Dijon et Lyon et la région

Quant au volet commercial, un axe principal majeur a été retenu :

- Accompagner les communes dans leurs projets de dynamisation commerciale tout en assurant une vision cohérente à l'échelle intercommunale.

7.9.2 - Promouvoir la création d'activités et de richesses du Mâconnais Tournugeois

Pas de schéma pour la CCMT mais axe 3 du PADD du PLUi :

→ Promouvoir la création d'activités et de richesses du Mâconnais Tournugeois

L'économie du territoire est particulièrement diversifiée (agriculture, viticulture, industrie, artisanat, service...), moins orientée sur les grosses structures (industrie, administration) que la moyenne à l'échelle départementale. Le réseau de TPE est particulièrement dense, du fait de la présence d'importants tissus viticoles, agricoles et artisanaux sur tout le territoire.

Si la dynamique économique passée s'est illustrée par une faible diminution de l'emploi au niveau intercommunal, cela s'explique par la mutation des filières économiques du territoire. La perte d'emploi dans le secteur industriel de grands groupes n'a pas encore été compensée par le développement des activités des TPE dans le secteur des services, de la santé, de la gastronomie et du tourisme.

C'est pourquoi la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois développe une politique et une stratégie d'accompagnement soutenue aux petites et moyennes entreprises permettant d'avoir une volonté de dynamisation de l'emploi sur le secteur. La pépinière d'entreprise « la Pépi't », l'espace de co-working à Fleuville, la veille foncière et immobilière sont ainsi des outils majeurs permettant au territoire d'anticiper les besoins en matière économique.

La prise en compte des besoins d'aménagement des différents types d'entreprises représente un enjeu important pour le PLUi afin que le territoire se positionne de manière juste dans les dynamiques économiques entre Chalon-Sur-Saône et Mâcon.

Il convient donc dans les prochaines années de permettre la création d'une offre foncière et immobilière à Tournus, avec des critères de qualité (desserte, diversité foncier/immobilier, intégration paysagère...), de conforter les zones d'activités existantes à Tournus et à Lugny en les valorisant, de conforter la zone d'activités de Viré-Fleurville.

Bilan des enjeux économiques :

Des enjeux de valorisation des spécificités économiques du territoire

- Le territoire présente un **positionnement stratégique, sur l'axe historique du Val de Saône, avec une relative proximité de la métropole lyonnaise**, et au croisement avec la RCEA en cours de mise à 2x2 voies. Des objectifs de développement peuvent être affirmés au regard de ce positionnement (accueil d'activités exogènes), en différenciant les opportunités et les plus-values par filière : industrie, tertiaire, logistique...

- **Les pôles d'emplois locaux sont relativement importants**, notamment Mâcon et Tournus. Ces pôles, dont la vitalité conditionne l'avenir du territoire, méritent d'être confortés, en veillant à répondre aux besoins d'aménagement des entreprises qui y sont implantées (grandes entreprises, PME, tissus de TPE).

- **Le maintien et le développement de l'économie rurale représente une question centrale** également, pour éviter la déprise économique et la résidentialisation des secteurs les plus ruraux. L'agriculture, l'artisanat, les services à la personne, sont autant d'activités présentes en milieu rural, qu'il convient de conforter, tout en exploitant les pistes de réflexion pour développer de nouvelles formes d'économie (filières courtes, télétravail et co-working avec le haut débit...).

- **Le poids important et croissant de l'économie présentielle (liée à l'accueil de résidents, mais également au tourisme) doit être pris en compte**. Son développement à long terme soulève des questions d'aménagement différentes : protection des paysages et de l'environnement (cadre de vie et de découverte), organisation de l'offre de services, de son accessibilité, facilitation des mobilités pour les habitants et les visiteurs.

Des enjeux liés à l'aménagement des espaces économiques

Il s'agit, par des politiques d'aménagement adaptées, de répondre aux besoins des entreprises pour les prochaines années, tout en maîtrisant l'impact du développement sur le territoire (consommation d'espace, impacts paysagers...).

Les besoins d'accueil sont principalement localisés au niveau des pôles d'emplois (Mâcon, Tournus), sur l'axe du Val de Saône de Viré/Fleurville à Romanèche-Thorins, et dans les bourgs ruraux dans une moindre mesure.

- **Le développement des politiques de renouvellement et de densification des espaces économiques existants est un sujet fondamental** afin d'éviter la perte d'attractivité des espaces vieillissants et d'éviter la consommation d'espaces. Certains espaces économiques dégradés ou sites ponctuels (friches) pourront changer de destination ou être « désartificialisés ».

- **Les espaces économiques méritent d'être améliorés qualitativement** car ils présentent une qualité paysagère et urbaine médiocre : formes architecturales banalisées, déficit d'intégration paysagère et de cohérence des implantations, traitement « routier » ne permettant pas la diversité des modes de déplacements. Ce sujet doit être appréhendé à la fois sous l'angle paysager / touristique, mais également du point de vue des entreprises, qui utilisent ces espaces (cadre de travail).

- **L'offre peut également être optimisée en termes de réponse aux attentes des entreprises :** promotion des implantations « sur mesure » plutôt qu'un découpage parcellaire préalable à la commercialisation, développement de l'immobilier économique, des services aux entreprises, du « Très Haut Débit », ...

Des enjeux d'aménagement touristique à prendre en compte

Le territoire accueille une économie touristique importante, qui pose des questions d'aménagement spécifiques.

- **La question de la protection des paysages et des patrimoines représente un enjeu important.**

Le développement urbain des dernières décennies a impacté la qualité des paysages, en particulier dans les secteurs les plus sous pression : Val de Saône, coteaux du Mâconnais. Cette dégradation questionne l'attractivité à long terme du territoire pour les habitants comme pour les visiteurs.

- Les besoins identifiés en terme d'**aménagement des sites et des itinérances touristiques** sont plutôt modestes : l'aménagement des sites se fait progressivement et de manière plutôt qualitative, et l'aménagement des itinérances fait l'objet d'une programmation relativement précise.

- **La question de l'organisation des mobilités touristiques peut faire l'objet de réflexions spécifiques** car la mise en réseau des sites et des produits reste un enjeu de développement touristique important (lier oenotourisme, tourisme vert, tourisme culturel et patrimonial, tourisme fluvial...). Les outils de mobilité entre les principaux sites restent peu développés en dehors des tours opérateurs et de la voiture individuelle. Des expérimentations sont en cours sur le territoire de MBA notamment en direction du Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson et les villages le composant.

- Des **enjeux d'optimisation de l'offre d'hébergement touristique** pourront faire l'objet de réflexions : amélioration qualitative de l'offre hôtelière, développement des hébergements ruraux, valorisation des résidences secondaires.

Des enjeux agricoles et viticoles à intégrer dans les réflexions

- **Le SCOT va fixer des objectifs de limitation de la consommation d'espaces agricoles et viticoles sur le territoire.** Entre 2007 et 2018, 50 hectares ont été consommés chaque année, avec des secteurs particulièrement fragiles comme le Val de Saône et les coteaux du Mâconnais.

- **L'étalement urbain dans ces secteurs a non seulement consommé de l'espace, mais il complexifie également le fonctionnement des exploitations :** difficultés de circulation des engins, morcellement des espaces cultivés sous l'effet des extensions linéaires et du mitage, croissance des conflits d'usage du fait de la proximité des habitations avec les espaces cultivés. Les choix en matière résidentielle notamment peuvent permettre de maîtriser ces phénomènes pour préserver les conditions d'exploitation.

- **Enjeux liés à l'évolution des filières agricoles sur le territoire.**

- o La **question de la protection et de la valorisation des espaces disposant de signes de qualité** : AOC viticoles, AOP, parcelles labélisées (Agriculture Biologique en particulier).
- o La **question de la protection des espaces productifs « périurbains »**, au niveau de l'agglomération mâconnaise mais également de Tournus.
- o La question de **l'accueil des outils et équipements de transformation et de commercialisation**, en lien avec le développement des filières courtes.

8- Mobilité et déplacements

Des déplacements domicile-travail majoritairement internes au territoire

Si l'on étudie la question des déplacements à l'échelle du SCOT, on se rend compte que la majorité des déplacements domicile-travail s'effectue au sein même de ce périmètre.

La proportion d'actifs travaillant sur leur commune de résidence est importante dans certains secteurs, par exemple à Mâcon (63% des actifs de la ville-centre y travaillent). A l'inverse, certaines communes affichent un caractère résidentiel affirmé avec peu de résidents travaillant sur place, comme à Laizé où moins de 10% des actifs occupés restent travailler sur leur commune.

La majorité des actifs exerce leur activité sur le territoire. Les actifs travaillant en dehors du territoire se dirigent en grande partie vers les communes du Rhône et en particulier vers la Métropole de Lyon mais aussi vers le département de l'Ain ou le reste du département de Saône-et-Loire.

A l'inverse, des actifs résidant en dehors du territoire viennent pour travailler. Leur provenance est diffuse mais les flux les plus importants proviennent de l'Ain ou du reste du département de Saône-et-Loire.

Identifiée par l'INSEE comme grand pôle urbain, l'unité urbaine de Mâcon est le principal pôle d'attractivité du territoire avec plus de 31 000 emplois soit près des 2/3 de l'offre du territoire du SCOT. En plus des 9 150 actifs de l'unité urbaine mâconnaise travaillant sur place, plus de 11 500 actifs issus du territoire du SCOT se rendent sur Mâcon pour le travail, auxquels s'ajoutent 10 000 travailleurs résident hors du périmètre mais effectuant ces déplacements quotidiennement (dont 8 000 actifs de l'Ain).

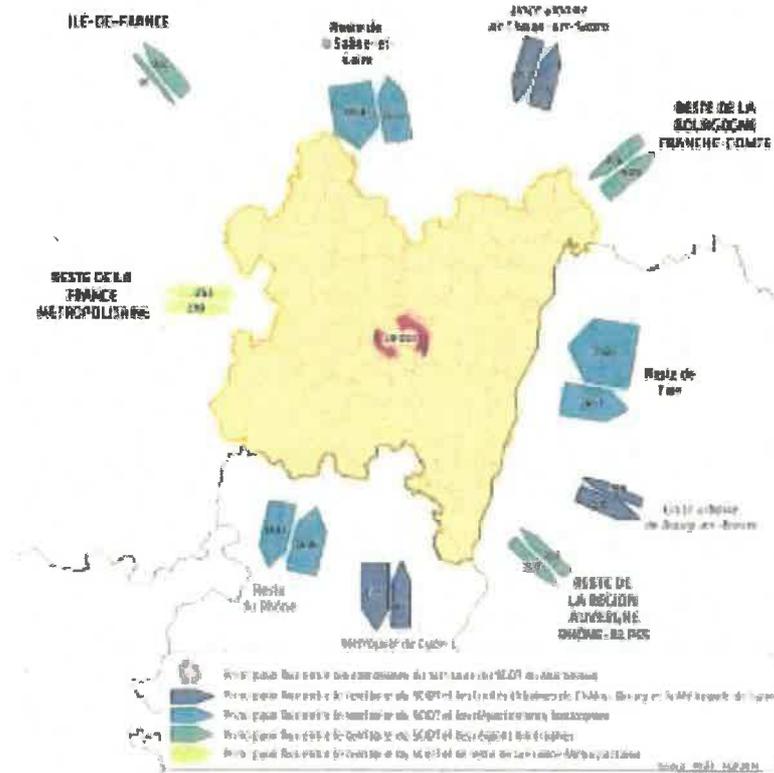
Ce sont les communes de 1^{ère} et 2^{ème} couronne (des deux côtés des rives de la Saône) qui accueillent les parts les plus importantes d'actifs résidents se déplaçant quotidiennement pour travailler dans l'unité urbaine.

Le pôle secondaire de Tournus attire également un nombre d'actifs non négligeable : 2 200 actifs extérieurs à la commune viennent travailler à Tournus. Les ¾ de ces actifs sont originaires de communes l'Ain ou de la CC Entre Saône et Grosne.

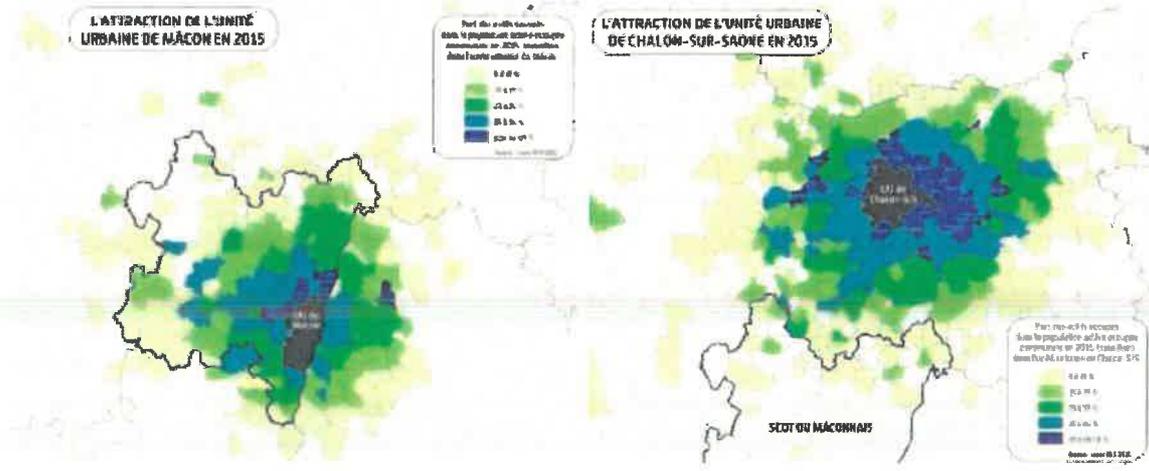
Le territoire du Val de Saône est également entouré par des agglomérations d'importance où certains actifs du territoire vont travailler. C'est notamment le cas des communes du sud de l'agglomération (Romanèche-Thorins, La Chapelle-de-Guinchay ou Saint Symphorien d'Ancelles) où jusqu'à 15% des actifs vont travailler chaque jour dans la métropole lyonnaise.

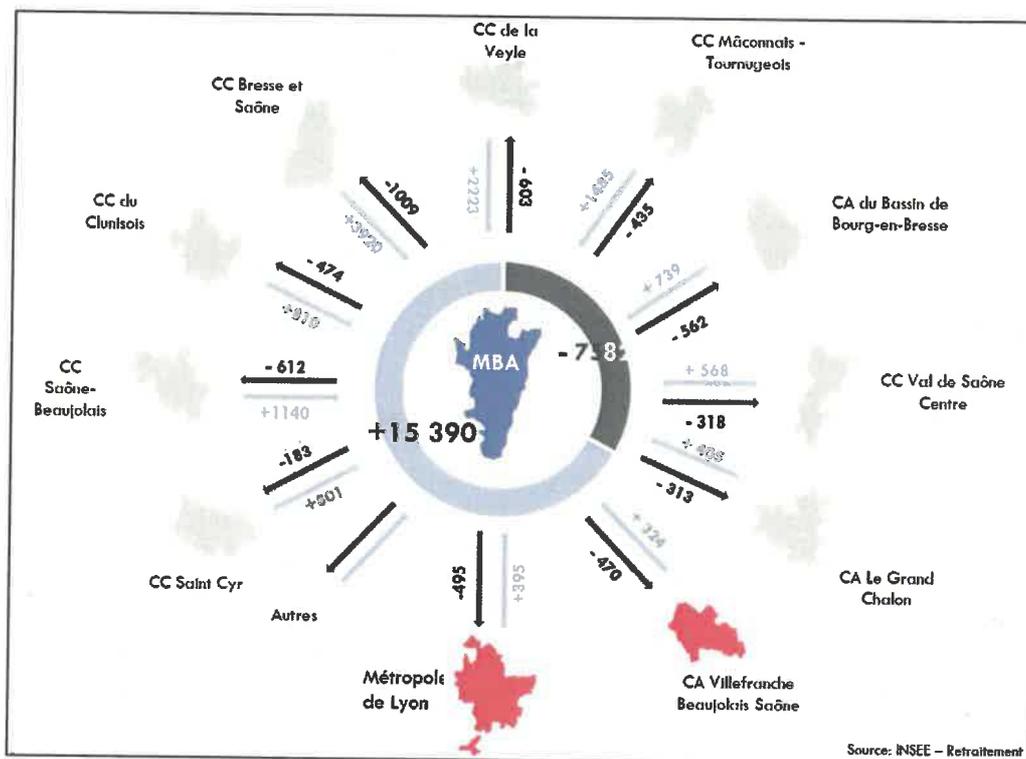
On peut également noter une situation semblable au nord du territoire pour les communes du Mâconnais-Tournaigeois qui sont attirées par les emplois de l'agglomération chalonnaise.

MIGRATIONS DOMICILE TRAVAIL



Source : diagnostic SCOT





Source : SDECA de MBA

Les incidences des déplacements sur l'organisation du territoire

Les polarités internes (Mâcon, Tournus) ou externes (Lyon, Chalon-sur-Saône) sont par définition génératrices de déplacements et induisent d'importants flux quotidiens, ce qui pose des questions d'aménagement :

- Les infrastructures de transport desservant ces communes doivent pouvoir supporter un trafic conséquent, qu'il s'agisse du réseau routier mais également des services mis à la disposition des travailleurs : transport ferroviaire, transports urbains et transports à la demande, mobilités douces.
- L'accès à l'emploi génère des temps de trajet importants pouvant dépasser dans certaines communes les 30 voire 45 minutes en moyenne. A l'échelle du bassin d'emploi, certaines communes rurales du Clunisois ou du secteur de Matour sont concernées et plus particulièrement celles qui se situent à proximité de la RCEA. Ces communes ont accueilli une partie du desserrement de l'agglomération mâconnaise, la RCEA permettant d'accéder rapidement au pôle d'emploi. Ceci vient confirmer que les effets des grandes infrastructures routières qui tendent plus à éloigner les ménages des services et de l'emploi qu'à les en rapprocher. Il s'agit d'un des leviers de l'étalement urbain.
- Les migrations domicile-travail génèrent des pics de fréquentation des axes routiers encerclant Mâcon aux heures d'arrivée et de départ des travailleurs, notamment sur l'axe nord-sud de la RD 906 ce qui peut avoir des effets néfastes sur le fonctionnement de l'agglomération durant ces périodes.

Des déplacements nombreux pour l'accès aux commerces et aux services

Plusieurs pôles de services structurants génèrent des déplacements pour l'accès aux services et aux commerces, en particulier pour les personnes inactives (retraités, personnes en recherche d'emploi) qui ne réalisent pas de navettes domicile-travail.

Mâcon et sa première couronne représentent le pôle de commerces et de services le plus important sur le territoire. Plusieurs zones d'activité dédiées au commerce (par ex. ZA Mâcon Nord-Sancé, ZA des Bouchardes à Crêches-sur-Saône) génèrent des déplacements nombreux et des pics de fréquentation des axes routiers concernés.

Tournus constitue un pôle d'équipement intermédiaire qui polarise à une échelle plus locale les déplacements pour l'accès aux services et commerces.

Les pôles d'équipement de proximité représentent les bourgs-centres des espaces ruraux ou périurbains. Ils jouent un rôle clé pour le maintien des populations sur le territoire, notamment les personnes captives (personnes âgées, handicapées, jeunes...) et proposent ponctuellement des services et équipements intermédiaires.

Enfin, dans les secteurs ruraux, certaines petites centralités proposent quelques petits commerces et services aptes à répondre à une demande quotidienne : ils irriguent l'espace rural et limitent les besoins en déplacements vers les pôles plus importants.

Des modes de déplacement peu diversifiés avec une forte dépendance à la voiture individuelle

Sur le territoire, on note une forte dépendance à la voiture individuelle. Pour se rendre au travail, 4 trajets sur 5 soit 80%, sont effectués en voiture contre 70% à l'échelle nationale. Au sein de la ville de Mâcon, cela représente 71% des trajets.

Cette surreprésentation de la voiture individuelle a même tendance à s'accroître, témoignant d'une pratique ancrée dans les habitudes et qui s'accroît avec le desserrement des pôles d'emplois (communes périurbaines gagnant de la population, difficultés à maintenir une offre alternative en dehors de quelques grands axes...).

La présence de gare TER et TGV sur le territoire n'a finalement qu'une influence limitée puisque l'offre ne semble adaptée qu'aux navetteurs travaillant en dehors du territoire, principalement dans les pôles d'emplois rhônalpins (Belleville, Villefranche-sur-Saône, métropole de Lyon) ou Paris. Pour la desserte interne, l'offre semble mal adaptée (cadencement et horaires) soit moins attractive que la voiture.

L'axe de la Saône constitue un couloir où les interactions avec les polarités extérieures sont nombreuses. Les communes de ce secteur se situent à moins de 45 minutes de Mâcon/Chalon-sur-Saône/Bourg-en-Bresse, et sont relativement bien connectées à Lyon et Dijon via le réseau autoroutier et ferroviaire.

Une fragilité des inactifs en matière de mobilité

L'utilisation des transports en commun est peu utilisée par les actifs mais ce mode de déplacement reste primordial dans les déplacements scolaires et pour l'accès aux équipements et services des ménages les plus vulnérables (modestes ou âgées).

L'éclatement de la population sur le territoire et la faible densité des secteurs en dehors des polarités, face à la re-concentration de l'offre de commerces, services, équipements scolaires, emplois... ne permet pas la mise en place d'une offre de transport en commun répondant à l'ensemble des besoins particuliers.

Une desserte routière de qualité qui connecte le territoire à l'échelle nationale

- **Le territoire est traversé de part et d'autre par deux infrastructures de transport majeures :**
 - L'autoroute A6 reliant Beaune et plus largement la région parisienne à Lyon accessible via 3 échangeurs :
 - o Echangeur n°27 donnant accès à la ville de Tournus ;
 - o Echangeur n°28 – Mâcon Nord ;
 - o Echangeur n°29 – Mâcon Sud desservant tout le sud de l'agglomération mâconnaise.
 - La RN 79 (RCEA) relie l'autoroute A6 à l'autoroute A71 à hauteur de Montmarault. Cette route actuellement en travaux afin de poursuivre le doublement des voies sur l'ensemble des portions dessert une partie du territoire :
 - o Sorties 2 et 3 au niveau de Mâcon Sud.

Au niveau de l'agglomération mâconnaise, le territoire est également directement connecté à l'autoroute A40 desservant le département de l'Ain en direction de Bourg-en-Bresse.

Les temps d'accès à l'autoroute depuis le territoire sont assez faibles, la plupart des habitants résidant à moins de 15 minutes d'un échangeur autoroutier.

- **Un réseau routier local dense assurant un bon maillage du territoire**

- En dehors des deux axes structurants, une route départementale d'importance secondaire est présente : la RD 906.

Elle s'étire le long de la Saône et vient doubler l'axe Nord-Sud déjà assuré par l'autoroute A6 en jouant le rôle de desserte plus fine des villages de la vallée de la Saône.
- Par ailleurs, un réseau de routes départementales de plus faible importance vient interconnecter ce réseau en reliant les axes principaux en différents points. Il en résulte une bonne couverture générale du territoire.

- **Des flux routiers importants et des points de difficultés récurrents dans la vallée de la Saône**

- Plusieurs axes de circulation accueillent des trafics importants. Les circulations les plus denses concernent l'axe Nord-Sud du territoire, la RD906 portant un trafic avoisinant les 23 000 véhicules/jour en semaine générant de réels soucis de congestion. La portion allant de la traversée de Mâcon à l'extrémité sud du territoire (Romanèche-Thorins, La Chapelle-de-Guinchay...) est un point noir de la circulation routière car cette 2x1 voie traverse à la fois le cœur de ville de Mâcon, des centres-bourgs (Varenes-Lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône) et a vu s'implanter de manière quasi-continue une urbanisation commerciale et d'activités. Ainsi, toutes les sortes de trafic (local, de flux, navetteurs, poids-lourds...) viennent s'y accumuler.
- La RCEA dont la mise à 2x2 voies est en cours, supporte des trafics moins importants que la RD906. La portion la plus fréquentée est la portion entre Cluny et Prissé avec près de 20 000 véhicules/jour, dont une part importante de poids-lourds (entre 20 – 25% du trafic).

Un territoire bien desservi par les transports en commun ferrés

- **Des liaisons nationales performantes sur un axe stratégique**

Le territoire du CRTE du Val de Saône (et plus particulièrement Mâcon) bénéficie d'une position stratégique avec 2 lignes majeures qui le traversent et desservent 3 gares :

- Gare de Mâcon-ville
- Gare TGV de Mâcon-Loché
- Gare de Tournus.

Le territoire bénéficie à la fois de la ligne TGV Paris-Lyon et de la présence de la ligne TER Dijon-Mâcon-Lyon qui comprend un réseau de gares dans le secteur du Val de Saône. Cette ligne accueille des trafics régionaux et interrégionaux, entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Positionnement du territoire au sein du réseau ferré

En 2017, la gare de Mâcon-ville a accueilli plus de 1.2 millions de voyageurs (source SNCF Open data) ce qui représente en moyenne 3 300 montées/descentes quotidiennes en ville de Mâcon. En cumulant, la fréquentation de la gare TGV de Mâcon-Loché, la fréquentation ferroviaire à Mâcon totalise près de 1.7 millions de voyageurs par an. Il s'agit des deux gares les plus fréquentées du territoire. Mâcon constitue le point central des réseaux de transport du territoire, jouant un rôle de plateforme intermodale primordiale pour le territoire.

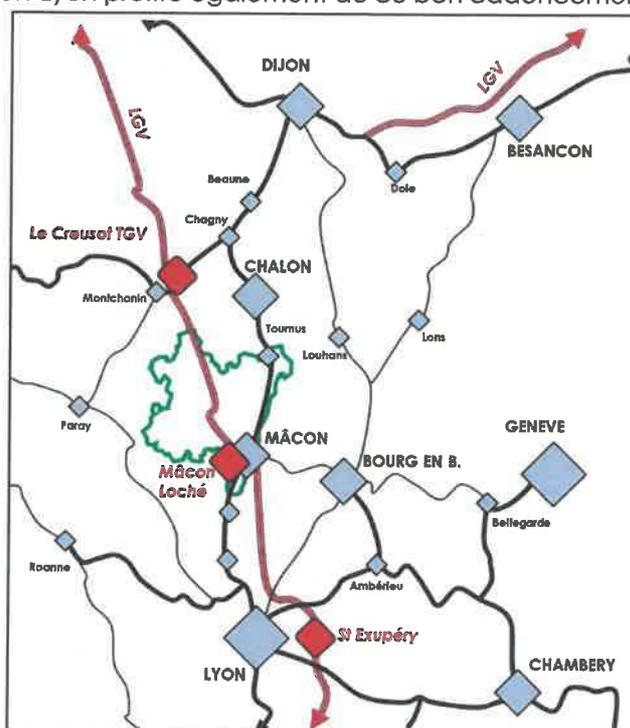
Les niveaux de desserte des grands pôles régionaux et inter-régionaux sont de qualité. Les grandes lignes TGV passant par les deux gares de Mâcon assurent une desserte importante vers les grandes agglomérations nationales et le grand-est de la France. En effet, entre 6 et 8 allers-retours par jour permettent de rejoindre Paris, Marseille ou Lyon.

Le réseau de TER offre des cadences très compétitives pour accéder aussi bien au nord qu'au sud du territoire avec entre 16 et 20 allers-retours par jour pour Lyon, Dijon ou Chalon-sur-Saône. La ville de Tournus se situant sur la ligne Dijon-Lyon profite également de ce bon cadencement et la gare de la ville a accueilli en 2017 près de 26 000 voyageurs.

La desserte vers l'est est plus limitée mais reste relativement correcte puisqu'entre 6 et 7 allers-retours sont assurés depuis Mâcon vers Bourg-en-Bresse.

L'axe Strasbourg-Lyon permet, via Dijon, de desservir à plus grande échelle l'est de la France comme Besançon ou Strasbourg.

Par ailleurs, il est souvent plus rapide d'effectuer le trajet en train qu'en voiture. C'est surtout le cas en TGV mais également en TER pour desservir les agglomérations voisines comme Lyon, Dijon ou Chalon-sur-Saône. C'est ce qu'explique la bonne compétitivité de l'offre ferroviaire depuis Mâcon.



Source : diagnostic SCOT

- **Un réseau de proximité complémentaire notamment utilisé par les navetteurs lyonnais**

Il existe en complément de l'offre régionale une offre de transports à caractère local qui est assurée par les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Au sud, sur l'axe Mâcon-Belleville, une ligne omnibus dessert les haltes ferroviaires à Crêches-Sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay (Pontanevaux) et Romanèche-Thorins. Ces haltes accueillent à elle trois plus de 100 000 voyageurs par an, en bonne partie des travailleurs des pôles d'emplois rhônalpins habitant ces 3 communes. Au nord de Mâcon, sur la ligne Mâcon-Dijon, une desserte locale est également proposée mais avec des cadencements beaucoup plus réduits (seulement 6 allers-retours par jour) pour une fréquentation elle aussi beaucoup moins importante que sur les gares/haltes au sud de Mâcon puisque seulement 22 500 voyageurs ont transité par les gares de Senozan et Fleurville en 2018.

En dehors des lignes ferroviaires de la SNCF, la Région Bourgogne-Franche-Comté, nouvel opérateur de transport en commun routier après la gestion historique du Conseil départemental de Saône-et-Loire, assure la desserte des communes non desservies par le train.

Une offre de transport urbain actuellement limitée au noyau urbain mâconnais et une couverture en transport à la demande pour les autres communes

MBA est gestionnaire du service de transport urbain pour l'agglomération mâconnaise.

Actuellement seules quelques communes sont desservies par 6 lignes régulières de transport urbain. Il s'agit des communes les plus urbaines proches de Mâcon : Mâcon, Charnay-Lès-Mâcon avec des extensions vers Sancé, Hurigny, Crêches-Sur-Saône (+ Romanèche-Thorins, La Chapelle-de-Guinchay et ST Symphorien d'Ancelles). Ces lignes de bus effectuent pour la plupart entre 15 et 25 services par jour. Le réseau dessert les principaux quartiers, services et équipements de la ville-centre de Mâcon (114 trajets par jour et une centaine d'arrêts desservis) mais également les communes proches. En particulier, Charnay-Lès-Mâcon bénéficie d'une desserte importante avec 46 trajets journaliers pour 24 arrêts desservis.

Une navette avec un cadencement toutes les 12 minutes dessert de manière circulaire le cœur historique de Mâcon, de Saint-Clément au Cinéma en passant par la gare et les quais de Saône.

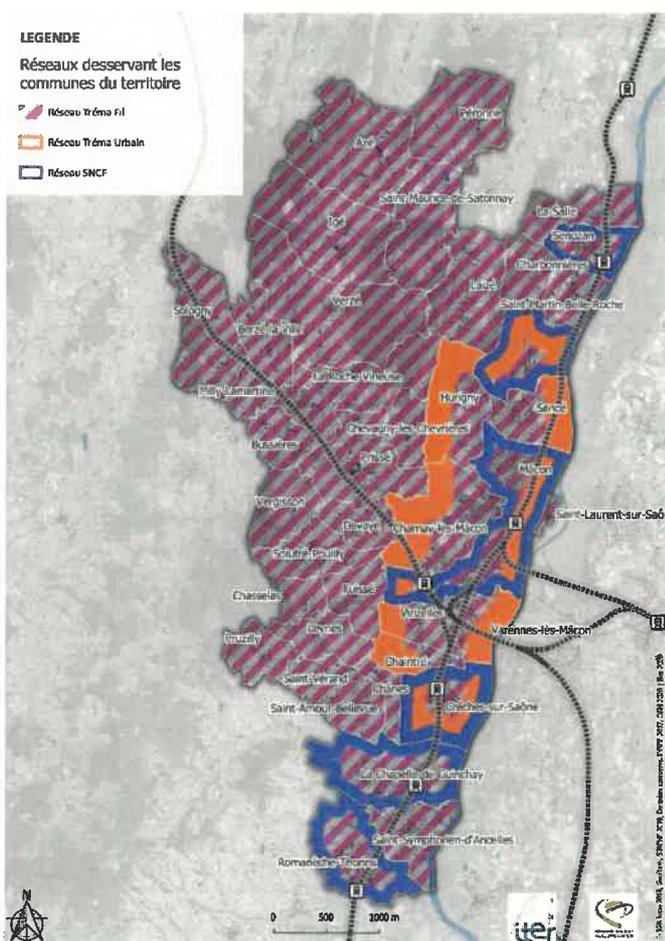
Les autres communes de MBA sont desservies par des lignes de transport à la demande. Le service TAD Tréma'Fil Périf permet depuis la quasi-totalité des communes de rejoindre Mâcon trois fois par jour.

Par ailleurs, un réseau de lignes est dédié aux scolaires et complète le réseau Tréma.

Ainsi, une partie des communes du territoire du CRTE ne disposent pas d'une solution de transport en commun local, en dehors des services de transport des bus régionaux. On retrouve un différentiel important de niveau de service entre :

- Le secteur du cœur d'agglomération (unité urbaine) de Mâcon qui bénéficie d'un réseau très complet.

- Le reste de l'agglomération qui s'appuie sur d'autres outils (TER Auvergne-Rhône-Alpes, les services de TAD de l'agglomération...) où des questionnements se posent néanmoins sur l'homogénéisation de l'offre suite à l'agrandissement récent de l'EPCI (organisation de l'offre sur l'axe de la RD906 en particulier).



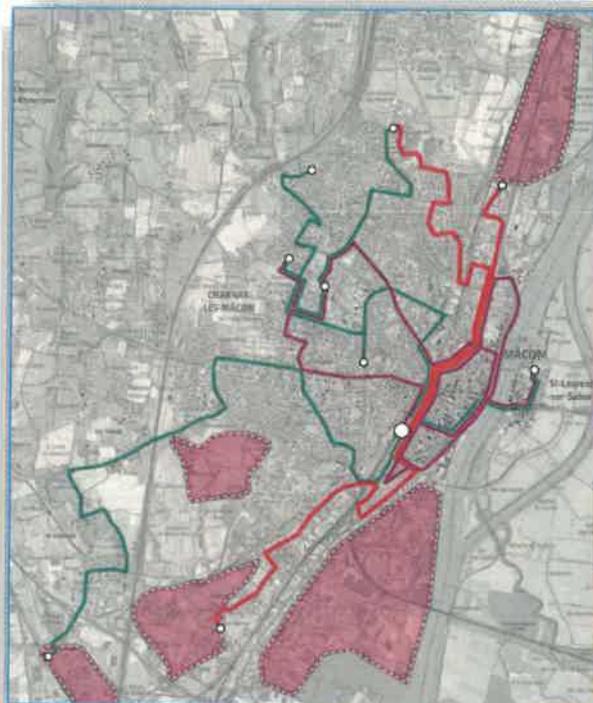
- Le secteur du Tournugeois où la ville-centre reste desservie convenablement (par la ligne TER à Tournus), mais les communes rurales de ce territoire ne bénéficient que d'un service très limité voire inexistant.

Dans le cadre du schéma des mobilités de MBA approuvé en octobre 2021, un axe spécifique est en faveur des transports collectifs. Plusieurs améliorations sont prévues :

- La reconfiguration du réseau urbain du cœur d'agglomération à l'issue de la DSP (01/07/2024) avec 3 objectifs : simplifier la lecture du réseau ; Ambitionner le report modal et proposer des services plus adaptés aux besoins.

Ce nouveau réseau permettra de proposer :

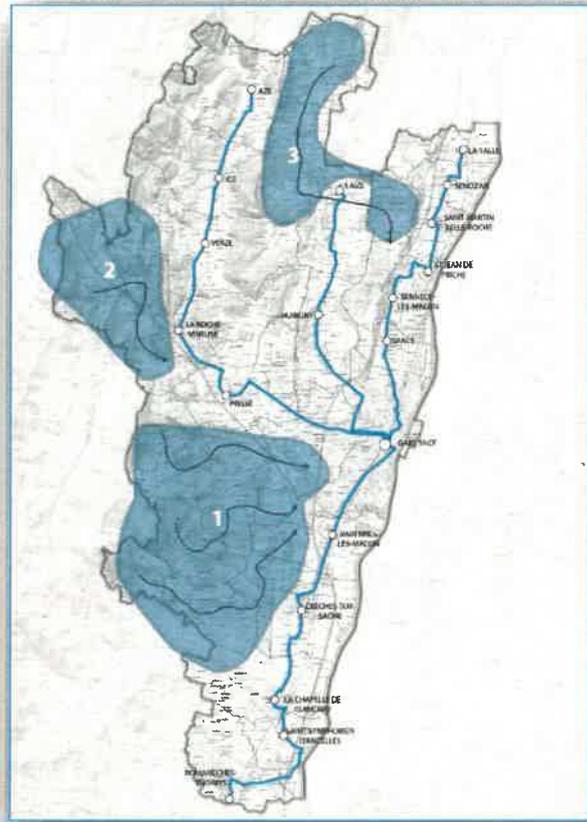
- ✓ Des navettes de centre-ville répondant à des besoins de trajets de courtes distances (*linéaire rose sur la carte*)
- ✓ Des lignes fortes répondant à une grande diversité de besoins (*linéaire rouge*)
- ✓ Des lignes complémentaires répondant à des besoins plus diffus et moins intenses (*linéaire vert*)
- ✓ Des lignes spécifiques répondant à des besoins précis (*surfaces roses*).



- La création d'une nouvelle offre interurbaine qui est à mettre en œuvre au plus tôt afin de proposer une offre « pour tous », cibler les corridors d'accès et moderniser l'offre des secteurs plus ruraux.

Cette nouvelle offre sur tout le périmètre de MBA permettra de proposer :

- ✓ Des lignes interurbaines régulières sur les espaces appropriés répondant à une grande diversité de besoins,
- ✓ Des offres souples et adaptées à des besoins spécifiques.



- La mise en place d'actions complémentaires :
 - ✓ Mettre en œuvre le projet de pôle d'échanges multimodal en gare de Mâcon,
 - ✓ Développer une offre de parking-relais au contact des navettes ;
 - ✓ Renouveler le parc de bus avec une motorisation à l'hydrogène ;
 - ✓ Communiquer sur l'accès aux usagers commerciaux des lignes scolaires
 - ✓ Engager un travail avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour une augmentation de l'offre ferroviaire et avec la SNCF pour une liaison entre les deux gares de Mâcon.

Une pratique du covoiturage encore peu développée

Même si quelques aires de covoiturage existent, la pratique du covoiturage sur le territoire reste relativement peu développée.

Ces pratiques de mobilité prennent de l'ampleur à l'échelle nationale et s'intègrent progressivement aux habitudes de déplacement des individus de toutes classes d'âges et de tous profils socio-professionnels. Les besoins potentiels se concentrent notamment au niveau des pôles d'emplois et de services mais également au niveau des échangeurs routiers et nœuds de transports en commun.

Un développement encore assez limité des aménagements pour la mobilité douce

La ville de Mâcon compte plusieurs aménagements cyclables, de même que la ville de Tournus qui possède également quelques aménagements dédiés (à proximité de la gare notamment).

Pour autant, la part modale des mobilités douces reste marginale dans ces communes et anecdotique dans le reste du territoire. Le vélo présente pourtant un potentiel de développement intéressant en milieu urbain voire périurbain puisqu'une large partie de l'agglomération mâconnaise et du bassin de proximité de Tournus est accessible en moins de 15 minutes à vélo. Ce mode de transport revêt une dimension stratégique pour répondre à de nombreux enjeux urbains que ce soit entre autres pour proposer une offre alternative à la voiture, pour répondre à la congestion et à la pollution urbaine ou afin de réduire la vulnérabilité énergétique des ménages (notamment les ménages les plus modestes).

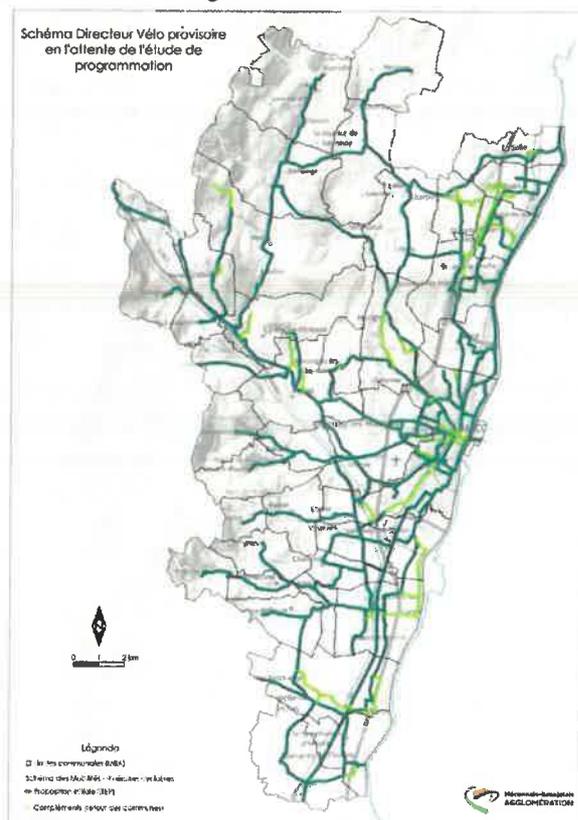
A ce jour, sur le territoire de MBA, 75 kilomètres de linéaires existent : 26% de pistes cyclables, 19% de bandes cyclables et 55% de voies vertes. Près de 170 kilomètres supplémentaires sont projetés.

Il est également à noter que les zones d'activités existantes sont assez peu desservies en aménagements doux.

Les rues du centre-ville de Mâcon bénéficient en partie de mesures d'apaisement de la circulation (zone 30 ou piétonne). Des infrastructures sur les boulevards urbains importants existent également et s'étirent même sur les communes limitrophes (Charnay-Lès-Mâcon en particulier).

Dans le cadre du schéma des mobilités, un axe spécifique est mis en avant pour le développement de la politique cyclable. Cet axe se concrétisera par :

- la réalisation d'infrastructures et d'itinéraires cyclables dès 2021 et sur la durée du mandat : 170 km de pistes cyclables sont identifiées dans le schéma pour près de 30M€ d'investissement. Une étude de programmation va permettre de déterminer avec précision la localisation des aménagements.



- Le déploiement d'une stratégie de stationnement vélo adaptée : emplacements et typologie (arceaux, box sécurisés, Local vélos...)
- L'accompagnement au développement de l'usage du vélo : aide à l'acquisition de vélos, animation territoriale d'une démarche de sensibilisation à l'usage du vélo, fourniture d'un parc de vélos à l'Office de tourisme communautaire....

Le troisième et dernier axe du schéma des mobilités de MBA concerne l'évolution des usages. A ce titre, MBA souhaite :

- Mettre en place des lignes de covoiturage dynamique ;
- Promouvoir les mobilités durables pour les entreprises ;
- Déployer des véhicules en autopartage ;
- Adopter un plan de communication adapté.

Enjeux en termes de mobilité :

- Développer des solutions alternatives à la voiture individuelle :
 - o Développer les déplacements doux (piéton, vélos) pour les déplacements de proximité (communaux ou intercommunaux)
 - o Développer les transports collectifs
 - o Valoriser les gares
 - o Développer le covoiturage
 - o Développer le transport à la demande (accès aux services)
- Pour la CC du Mâconnais-Tournugeois, organiser les mobilités vers Tournus, Lugny, Pont-de-Vaux et sur l'axe du Val de Saône
- Pour MBA :
 - o Organiser les mobilités internes vers Mâcon (transport urbain, gestion des flux de la RD 906 et de la rive gauche)
 - o Hiérarchiser le réseau urbain pour garantir son attractivité et attirer de nouveaux usagers
 - o Poursuivre le développement du réseau cyclable qui pourrait jouer un rôle majeur dans l'écosystème de mobilité en veillant à résorber les discontinuités et équiper/aménager les espaces à plus fort potentiel de développement.

-II-

Etat des lieux écologique

1- Climat - air - énergie

1.1-Le climat

Le climat du territoire est de type océanique (température globalement douces, dont les moyennes mensuelles ne sont jamais négatives et sont rarement au-dessus de 20°C) à influence continentale avec des variantes selon l'exposition des versants.

➤ **Les températures**

Le territoire bénéficie d'un climat assez doux. En 2018, à Mâcon, la température moyenne annuelle est de 13,6°C, soit un écart d'environ 2°C par rapport aux normales entre 1981 et 2010. La température moyenne varie entre - 6°C en février et 31°C en août.

En Bourgogne, le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) est très variable d'une année sur l'autre, mais aussi selon les endroits. On observe moins de journées chaudes sur les reliefs. Parallèlement le nombre de jours de gel diminue.

En Bourgogne-Franche-Comté, une hausse des températures moyennes de plus de 0,3°C par décennie a été observée sur la période 1959-2009. Depuis les années 1980, le réchauffement s'est accentué. Il est plus marqué au printemps et en été. Les trois années les plus chaudes ont été 2011, 2014 et 2015.

En 2018, la durée de l'ensoleillement est de 2 053 heures contre 1 881 heures pour les normales entre 1991 et 2010.

➤ **Les précipitations**

A Mâcon, en 2018, le total annuel des précipitations s'élève à 794 mm, soit 65 mm de moins en comparaison avec les normales entre 1981 et 2010. Le territoire reste peu soumis aux précipitations.

Les précipitations en Bourgogne ont augmenté sur la période 1959-2009. D'une année sur l'autre, les précipitations présentent cependant une grande variabilité en fonction des saisons. Les périodes de sécheresse ont quant à elle peu évolué.

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur la Bourgogne-Franche-Comté montre un assèchement faible de l'ordre de 3 % sur l'année, concernant principalement le printemps et l'été. En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement de la période de sol sec en été et d'une faible diminution de la période de sol très humide au printemps. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation. À l'inverse, l'humidité plus forte du sol en automne et début d'hiver favorise la recharge des ressources souterraines.

➤ **Les vents**

Le territoire est exposé à des vents peu violents. A l'échelle du département de Saône-et-Loire, le couloir de la Saône présente des vitesses de vents parmi les plus faibles.

Les vents dominants sont ainsi orientés au Nord et au Sud, avec respectivement 1 130 et 990 heures enregistrées par an (soit 47 et 41 jours continus). Les vents sont globalement modérés, avec seulement 7 heures de vents enregistrés à plus de 50 km/h sur une année entière.

Les enjeux liés au changement climatique

En se fondant sur le scénario A2 défini par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et sur une augmentation moyenne de la température de 3,8°C à l'horizon

2100, le centre de recherche de climatologie de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté a procédé à une modélisation des températures moyennes entre 2031 et 2040.

Selon cette modélisation, le réchauffement serait de l'ordre de +2°C et les températures simulées seraient toutes en augmentation (jour et nuit, été et hiver) sur l'ensemble du territoire régional. La plaine de Saône connaîtrait notamment une forte augmentation de ses températures estivales et donc une croissance des risques associés.

En se basant sur l'évolution actuelle de la pluviométrie (1960-2010), on pourrait s'attendre à une augmentation de la fréquence des phénomènes de précipitations intenses et une augmentation des hauteurs d'eau.

Le changement climatique pourrait induire :

- **Une augmentation de la vulnérabilité des personnes fragiles** (enfants, personnes âgées) avec l'accentuation des phénomènes climatiques (hiver rude, été chaud). Cette vulnérabilité sera plus forte en milieu urbain avec les phénomènes d'îlots de chaleur urbain (Mâcon, Tournus) ;
- **Un accroissement des consommations énergétiques** liées à des besoins en climatisation notamment. Les besoins en chauffage de la région Bourgogne-Franche-Comté semblent montrer une tendance à la baisse d'environ 3,5% par décennie depuis les années 60, en lien avec l'amélioration des performances énergétiques du bâti (malgré la présence d'un bâti ancien sur certains secteurs) et la mise en place de réseaux de chaleur dans les agglomérations (cf. Mâcon) ;
- **Une dégradation de la qualité de l'air avec des pics de pollution plus fréquents** (hiver, printemps) en lien avec l'accentuation des phénomènes climatiques et une forte dépendance à la voiture individuelle (émissions de polluants) ;
- **Des besoins accrus en irrigation** en période de sécheresse et de forte chaleur afin de préserver les rendements de l'agriculture notamment pour la culture du maïs. Une adaptation des espèces cultivées est à prévoir, d'autant plus importante pour la sylviculture, où les temps d'adaptation sont plus longs que pour l'agriculture traditionnelle ;
- **Des conflits potentiels entre tous les usages de la ressource en eau** : besoin en eau de l'agriculture pour l'irrigation et l'arrosage, particulièrement dans la vallée de la Saône, alimentation en eau potable du territoire, exploitation de l'eau pour l'industrie, ... ;
- **Une modification du régime d'écoulement des eaux et du risque d'inondation** par des précipitations plus abondantes : élargissement de la zone d'expansion des crues de la Saône avec un impact potentiel sur les zones bâties peu ou pas concernées pour l'heure.
- **Une accentuation de la fréquence des phénomènes de retrait-gonflement des argiles** suite à des contrastes encore plus importants entre pluie en hiver et vagues de sécheresse en été plus violentes (Tournus, Uchizy, Farges-lès-Mâcon...).
- **Une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes**, pouvant perturber fortement l'agriculture et la viticulture. Les vendanges pourront être plus précoces.
- **L'apparition du risque incendie sur les espaces forestiers en période estivale.**

L'adaptation du territoire au changement climatique est un enjeu transversal qui touche à l'ensemble des politiques d'aménagement et de gestion du territoire : mobilités, logement, énergies, cycle de l'eau, agriculture, etc.

Le bassin Rhône-Méditerranée prévoit dans son plan d'adaptation au changement climatique (2014) une réduction de la vulnérabilité liée au bilan hydrique des sols en favorisant la rétention d'eau et la ré-infiltration :

- Retenir l'eau dans le territoire de manière naturelle (couvert végétal, assolements, haies) ou artificielle (désimperméabilisation, rétention) ;
- Compenser à hauteur de 150 % l'imperméabilisation en zone urbaine, par la création de dispositifs d'infiltration et de réduction du ruissellement ;
- Préserver les terres agricoles et naturelles en limitant l'extension péri-urbaine et l'artificialisation des sols.

L'EPTB Saône & Doubs a mené une étude pour évaluer l'impact des différents niveaux de crues de la Saône selon leur fréquence en intégrant un volet économique.

Il a également développé une stratégie locale de gestion des risques d'inondation du Val de Saône, cette stratégie qui a compris la réalisation des diagnostics tels que l'identification des caractéristiques des crues et l'évaluation des impacts des inondations futures.

1.2- La maîtrise de l'énergie

1.2.1- Les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Les données énergétiques du réseau d'observation statistique de l'énergie en Bourgogne-Franche-Comté (OPTÉER) ont été exploitées pour établir le profil climat énergie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Beaujolais Agglomération. Elles concernent l'année 2016.

Les données énergétiques et des émissions de GES d'OPTÉER concernent le 8 secteurs réglementaires (arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET) : résidentiel ; transport routier ; tertiaire ; industries (hors branche énergie) ; industrie (branche énergie) ; transport non routier ; agriculture ; déchets.

La consommation globale sur le territoire de MBA est estimée à 2 886.1 GWh en 2016, soit, pour la rapporter à la population, 37.42 MWh/habitant/an. Cette valeur est sensiblement supérieure à la moyenne nationale de 32 MWh/habitant/an.

Ces éléments de comparaison sont toutefois à relativiser du fait de la variation des méthodologies de calcul ou de comptabilisation des consommations énergétiques.

Le transport routier (42%) est, d'assez loin, le secteur le plus consommateur du territoire, devant le secteur résidentiel (23%). L'industrie « hors énergie », représente environ 12% des consommations énergétiques de la Communauté d'Agglomération. Le secteur de l'agriculture représente 1% de la consommation globale respectivement. Ensemble, le résidentiel et le tertiaire représente près de 39% de la consommation finale.

De manière générale, tous secteurs confondus, les produits pétroliers (51%) sont la principale énergie consommée, représentant un peu plus de la moitié de la consommation de MBA. Le gaz (23%) et l'électricité (20%) arrivent en seconde et troisième position, devant les énergies renouvelables (principalement du bois) (3%) et le chauffage urbain (3%).

Ces énergies sont principalement utilisées pour le chauffage des bâtiments et le transport des personnes.

Le choix des sources d'énergie a notamment un impact important sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques. Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, la décarbonation du mix énergétique de ce secteur est également clé. Le développement des réseaux de chaleur est le principal moyen pour mobiliser massivement d'importants gisements d'énergies renouvelables et donc de diminuer les émissions de GES.

Le total des émissions de GES (énergétiques et non énergétiques) associées aux activités du territoire sont évaluées à 650 025 tCO₂e en 2016, soit 8.42 tCO₂e/habitant/an (en Bourgogne-France-Comté la moyenne par habitant est de 8.2 tCO₂e/habitant/an contre 11 tCO₂e/habitant/an en France).

Les trois premiers secteurs d'émissions de GES du territoire sont le secteur transport routier (55% des émissions globales), le résidentiel (14%) et le secteur tertiaire (9%). Ces émissions sont largement imputables aux énergies fossiles.

Ainsi, les GES proviennent majoritairement :

- Du transport routier (55%) : Le territoire reste fortement dépendant du véhicule individuel pour les déplacements notamment domicile-travail. Néanmoins, la part imputable à l'A6 et la RD906 reste difficile à estimer. En effet, cette dernière représente certainement une part non négligeable des émissions au regard du trafic qu'elle supporte (environ 50 000 véhicules en moyenne journalière annuelle).
- Du secteur résidentiel (14%) : 60% des logements ont été construits avant 1974, et les besoins de chauffages sont couverts en grande partie par les énergies fossiles, notamment le fioul.
- Du tertiaire et de l'industrie qui participent à hauteur de 9% chacun aux rejets atmosphériques.
- De l'agriculture (4%) : à travers les amendements essentiellement (trois quarts des émissions), c'est-à-dire l'épandage de fumiers, les lisiers, les engrais minéraux, les boues, etc. mais aussi avec le traitement des déjections animales, la consommation énergétique pure pour le chauffage et le déplacement,
- Enfin, le traitement des déchets participe à hauteur de 4%.

A titre de comparaison, le niveau total d'émissions de GES du territoire équivaut à :



Le transport routier présente une part importante pouvant s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La présence de plusieurs infrastructures de transport routier structurantes : RD906 ou RCEA (RN79).
- La voiture individuelle reste le moyen de transport le plus utilisé pour les déplacements domicile-travail dès lors que les actifs travaillent à plus de 3 km de chez eux.

Des lignes régulières de bus urbains permettent de desservir le centre-ville de Mâcon ainsi que les communes de Charnay-lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône et Sancé.

Des lignes de cars desservent les communes de Mâcon et Tournus et permettent de relier les différents pôles du département. Par ailleurs, le territoire bénéficie d'une desserte par voies ferroviaires avec la présence de 3 gares et de 3 haltes (1 gare à Tournus (TER), 2 gares à Mâcon (TER, TGV), et 3 haltes ferroviaires à Fleurville, Crêches-sur-Saône et Romanèche-Thorins), permettant de rejoindre Chalon-sur-Saône, Beaune, Dijon ou encore Lyon.

L'offre en transport en commun ne constitue pas une alternative concurrentielle à la voiture au regard des gares desservies et des pôles d'emplois (d'où notamment la part importante non négligeable du transport routier et des produits pétroliers dans les consommations énergétiques). De plus, les transports alternatifs pour desservir le pôle de Mâcon (commerces, services, équipements, emplois, ...) sont peu présents et très peu concurrentiels à la voiture individuelle.

Le résidentiel constitue le deuxième secteur de consommation sur le territoire. Les consommations sont principalement liées au chauffage et à la production d'eau chaude. Cela peut s'expliquer par l'ancienneté du parc de logements. En effet, près de 60% du parc de logements a été construit avant 1974, date d'application de la première réglementation thermique (données 2014).

1.2.2- La vulnérabilité énergétique des ménages

Un ménage est dit en vulnérabilité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10% de ses ressources pour chauffer son logement, ou bien 15% de ses ressources pour le besoin de chauffage et les déplacements en voiture (travailler, faire des achats, accéder à certains services, ...).

En Bourgogne-Franche-Comté, 419 000 ménages soit 34% de l'ensemble des ménages consacrent plus de 8% de leur revenu disponible à des dépenses en énergie pour leur logement ou plus de 4,5% des dépenses en carburant pour se déplacer en voiture pour aller au travail ou accéder à d'autres services de la vie quotidienne. La région apparaît comme l'une des plus concernées par la vulnérabilité énergétique à l'échelle nationale.

Vulnérabilité liée au logement

A l'échelle de la région, les dépenses de chauffage sont la première cause de vulnérabilité. 1 ménage sur 4 consacre une part importante de ses revenus pour chauffer son logement. La facture moyenne annuelle par logement s'élève à 1 280 euros sur le territoire du SCOT (en 2014) contre 1 250 euros en France.

L'électricité, le gaz naturel puis le bois énergie sont respectivement les types d'énergie dans le résidentiel pour lesquels la facture énergétique est la plus élevée. En effet, sur le territoire, le gaz de ville est le combustible le plus utilisé dans les résidences principales, suivi par le fioul et l'électricité.

La vulnérabilité énergétique touche principalement des ménages résidant dans des logements anciens, construits avant 1974. Ces logements sont souvent mal isolés, lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet de rénovation. Ils sont plus fréquemment chauffés au fioul, notamment dans le cas de maisons individuelles.

La forme du bâti présente également un impact sur les consommations énergétiques. En effet, les formes de bâti individuel sont potentiellement plus énergivores par comparaison aux logements collectifs.

La structure du parc de logements diffère selon la nature de la commune. L'habitat collectif est souvent majoritaire dans les communes densément peuplées et inversement dans les communes plus rurales (peu denses). C'est pourquoi, la facture énergétique en chauffage pour le logement des communes rurales est plus élevée que pour les communes plus densément peuplées.

Vulnérabilité liée aux déplacements

En Bourgogne-Franche-Comté, 181 800 ménages sont concernés par cette vulnérabilité énergétique liée aux déplacements, soit 15% de l'ensemble des ménages contre 10% en France.

En dehors de Mâcon, 5 pôles générateurs de déplacements, regroupant les services (équipements, emplois), sont localisés au moins à 50 km : Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau, Villefranche-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Lyon.

Les ménages les plus éloignés des pôles de Mâcon-Tournus, sont plus sujets à la vulnérabilité énergétique, car à distance des pôles d'emplois, d'équipements et de services. La facture énergétique dans les pôles densément peuplés est généralement moins importante que celle des communes moins densément peuplées. En effet, les trajets effectués dans ces communes, sont en moyenne plus courts et l'offre de transport en commun y est davantage développée.

L'offre en transport en commun reste limitée. Seule l'alternative du train reste intéressante pour les habitants des agglomérations de Mâcon et de Tournus, principalement afin de rejoindre les pôles d'emplois à l'extérieur du territoire. Ainsi 80% des déplacements domicile/travail sont effectués en voiture. Le territoire dispose de 3 échangeurs dont 2 sur la commune de Mâcon, permettant un accès rapide à l'A6, l'A406 et la RD906 et aux pôles desservis par ces infrastructures.

Double vulnérabilité énergétique

Les ménages des communes rurales sont susceptibles d'être les plus concernés, car cumulant souvent des revenus moindres, un habitat énergivore et l'éloignement des pôles d'emplois et de services.

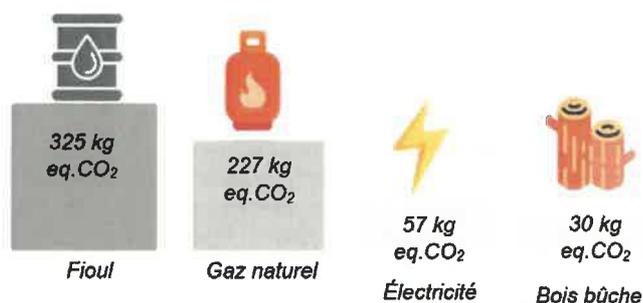
1.2.3- Les potentiels de réduction

- **Le secteur résidentiel**

Le secteur résidentiel, à l'origine de près de 25% des consommations énergétiques et 20% des émissions de GES, apparaît comme un secteur stratégique à mobiliser dans le cadre du PCAET, afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en termes de développement durable.

Le parc de logement, relativement ancien, est en cours de rénovation au travers de divers dispositifs et financements (dispositif Habiter Mieux, opération de restauration immobilière en centre-ville de Mâcon, seconde OPAH pour la période 2019-2024 sur l'hyper centre de Mâcon, mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique par le PETR, dispositif Dépar porté par la Poste, création de la maison départementale de l'habitat par le Département, etc.). Cet élan doit être maintenu et renforcé afin de réduire les consommations moyennes du secteur résidentiel en veillant à bien informer les habitants de ces programmes et en les accompagnant dans leur projet.

Chaque logement du territoire consomme ainsi en moyenne plus de 200 kWh par an et par m², contre seulement 50 kWh en énergie primaire par an et par m² pour un logement répondant à la réglementation thermique de 2012. La rénovation massive des logements permettrait ainsi, à long terme, de diminuer efficacement la consommation d'énergie du secteur. Par ailleurs, le fioul domestique représentait en 2015 près de 28% de l'approvisionnement énergétique du secteur ; or sa combustion est nettement plus émettrice de GES que d'autres énergies comme le gaz, l'électricité ou le bois-énergie.

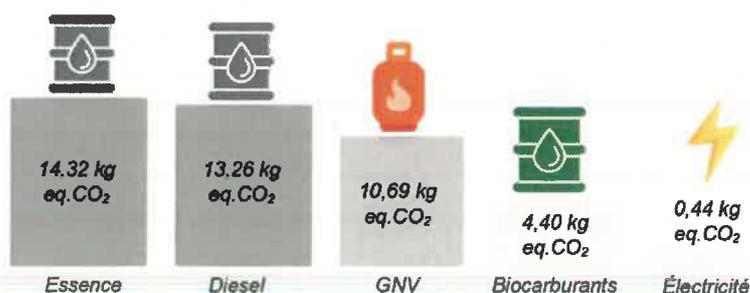


Emissions de GES pour 1 MWh d'énergie consommée, selon le type d'énergie
(source : ADEME base Bilan Carbone)

L'accompagnement au changement d'énergie de chauffage des ménages permettrait à cet égard de considérablement diminuer les émissions de GES du secteur : le remplacement des installations au fioul par des systèmes fonctionnant au bois-énergie permettrait de diviser par deux les émissions globales du parc résidentiel.

- **Le secteur des transports**

Le secteur des transports (routier et non routier) est pour sa part à l'origine de 42% des consommations énergétiques et 55% des émissions de GES. Ces émissions sont notamment liées à l'utilisation des carburants fossiles tels que le diesel et l'essence. La combustion de ces carburants est en effet fortement émettrice : pour parcourir 100 km, le recours à un véhicule essence ou diesel émet 3 fois plus de GES qu'un véhicule alimenté en biocarburant, et plus de 25 fois qu'un véhicule électrique.



Emissions de GES pour 100 km parcourus, selon le type de motorisation et de carburant
(source : ADEME base Bilan Carbone)

Le soutien aux motorisations décarbonées peut ainsi être une solution envisagée pour réduire les émissions globales du secteur des transports. Ce soutien peut notamment être réalisé au travers du renouvellement des flottes de véhicules.

Par ailleurs, le déploiement de lieux de travail décentralisés (coworking, télétravail, tiers-lieux) peut aussi permettre de réduire le nombre de déplacements effectués par les habitants. Enfin, le report modal d'une partie du trafic automobile sur le vélo, la marche à pied et les transports en commun, notamment pour les trajets urbains, peuvent être amplifiés au travers de la réalisation d'aménagements et de campagnes de sensibilisation.

- **Le secteur de l'industrie**

Représentant près de 12% des consommations énergétiques et 9% des émissions de GES, le secteur de l'Industrie fait figure de levier d'action complémentaire. Du fait de procédés de production plus lourds et des activités fortement consommatrices d'espace, le secteur de l'industrie représente un défi en termes de réductions des émissions de GES. Toutefois, plusieurs pistes peuvent être étudiées, au premier rang desquels, l'analyse de la qualité énergétique des bâtiments et leur réhabilitation au besoin.

Les surfaces que représentent ces entreprises peuvent par ailleurs être propices au déploiement d'installations de production d'énergie et la chaleur fatale émise dans nombre de procédés industriels pourrait être utilement récupérée, limitant par là-même les déperditions. Ces sources d'énergie et de chaleur permettraient ainsi de favoriser l'autoconsommation et l'autonomie des sites, et donc d'abaisser la consommation globale d'énergie (ainsi que les pertes en ligne et les émissions liées au transport de ces énergies).

- **Le secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire représente près de 16% des besoins énergétiques du territoire, mais seulement 9% des émissions de GES. Un travail similaire sur la performance du bâti permettrait de diminuer la consommation d'énergie de cette filière en plein développement.

Par ailleurs, la sensibilisation aux écogestes et le développement des technologies intelligentes permettraient de limiter la consommation d'électricité spécifique (mise en place d'horloges ou de détecteurs de présence pour que l'éclairage s'éteigne automatiquement, de thermostats dans les bureaux pour limiter les températures et éviter les excès de chauffage ou de climatisation, etc.). D'après les chiffres présentés par le Syndicat de l'Éclairage, 90% de l'énergie utilisée pour l'éclairage en France est consommée le jour, et 80% des installations dans le secteur tertiaire sont considérées comme énergivores.

- **Le secteur de l'agriculture**

S'il est à l'origine de seulement 1% des consommations énergétiques locales, le secteur de l'Agriculture représente 4% des émissions de GES. Ces émissions sont liées à la consommation d'énergie (carburants liés aux engins agricoles) et aux cultures (engrais utilisés pour la fertilisation des sols agricoles).

Ainsi, on distingue les émissions de GES énergétiques des émissions non énergétiques. Les émissions non énergétiques représentaient 72% des émissions de GES de ce secteur en 2016. À cet égard, l'évolution des pratiques agricoles et des modes de chauffage et des motorisations permettrait de réduire les émissions globales de GES du secteur.

Par ailleurs, le développement des prairies permanentes et la restauration du bocage peuvent augmenter la capacité de stockage de carbone du territoire ; ces pratiques peuvent ainsi permettre de compenser de manière plus importante les émissions globales.

- **Le secteur des déchets**

Avec 4% des émissions de GES, le secteur des Déchets représente un potentiel de réduction moindre dans la stratégie globale. L'extension progressive des consignes de tri comme la sensibilisation à la réduction des déchets à la source peuvent toutefois contribuer à l'effort général de réduction des émissions de GES.

Le secteur des déchets présente par ailleurs un potentiel important de ressource énergétique pour le territoire.

1.3- La production d'énergies renouvelables et potentiel de développement

Le taux de couverture des consommations d'énergies par les énergies renouvelables est relativement faible sur le territoire. La dépendance aux énergies fossiles reste importante, en lien avec l'utilisation de la voiture individuelle mais aussi pour les besoins de chauffage.

1.3.1- La filière bois-énergie, la biomasse

La biomasse est définie comme la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers.

On distingue généralement la biomasse combustible issue des cultures agricoles (production d'agro-pellets) et les combustibles issus du bois (production de bois-bûche, de plaquettes forestières, de granulés bois ou de plaquettes de scieries). Cette biomasse est par la suite valorisée énergétiquement par combustion.

Le bois constitue la principale source d'énergie renouvelable pour le territoire.

Sur le territoire de MBA, en 2015, la production associée aux chaufferies collectives était de 9,1 GWh et de 118,3 GWh pour les installations individuelles de chauffage au bois.

En 2018, 28,02 GWh/an ont été produits par les chaufferies biomasse, soit une augmentation de 37,12% par rapport en 2015. A terme, les chaufferies bois produiront 75 GWh/an.

En estimant que la production liée aux installations individuelles en 2015 soit constante en 2018, la consommation théorique des installations biomasses (individuelles et collectives) est de 146,32 GWh.

Dans la production, la part de la ressource forestière représente la part majoritaire (de 65 à 74% suivant les années considérées), celle issue de l'agriculture de 24 à 32% et celle issue des déchets de 6 à 10,5%.

D'après ALDO, en l'état actuel de l'occupation des sols, le territoire de MBA dispose de 11 000 m³/an de bois énergie, 68% étant issus des feuillus et 32% des conifères. Les espaces protégés (Natura 2000, ZNIEFF), du fait de leur intérêt écologique, ne sont pas pris en compte dans l'exploitation du bois énergie estimé par ALDO. Le bois issu des haies bocagères n'est toutefois pas évalué et demanderait des données plus fines à l'échelle du territoire.

D'après les ratios identifiés par l'ADEME, ces 11 000 m³/an de bois permettraient de produire l'équivalent de 28 140 MWh/an, soit 28,1 GWh/an. Ces données sont basées sur l'hypothèse d'une gestion durable de la ressource bois, et sont par conséquent à relativiser. Le potentiel identifié lors des projets de chaufferies (individuelles et collectives) est à relativiser : en effet, l'approvisionnement de ces installations peut être effectué avec une ressource importée sur le territoire, non produite localement. Ainsi, le potentiel de production biomasse en 2050 est estimé à 28,1 GWh/an et le potentiel de consommation est estimé à 221,4 GWh/an.

Au-delà du périmètre du territoire, la forêt Clunisoise pourrait constituer une ressource alternative en bois-énergie pour les projets dans la mesure où celle-ci est sous-utilisée.

Plusieurs chaufferies bois sont installées sur le territoire du CRTE :

□ 10 chaufferies collectives sont localisées dans le Tournugeois et Mâconnais;

□ 11 chaufferies en lien avec l'industrie du bois (pour sécher le bois notamment), avec une production totale de 32 398 MWh en 2017.

Un réseau de chaleur est présent. La ville de Mâcon s'est dotée en 2018 d'une chaufferie bois, avec complément gaz (68% de bois-énergie et 32% de gaz), d'une puissance de 20MW. Elle permet d'alimenter un réseau de chaleur d'environ 40 km, alimentant en tout 9 500 équivalent logements, incluant plusieurs grands équipements (lycée, hôpital, hôtel de ville, pôle aquatique).

Le développement du chauffage urbain constitue un des objectifs prioritaires et stratégiques du SRCAE de Bourgogne, et du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, car il permettrait de valoriser à grande échelle les énergies renouvelables et de récupération sur les territoires.

Le potentiel en bois-énergie

Le plan pluriannuel régional de développement forestier pour la Bourgogne identifie des massifs prioritaires choisis en fonction des critères suivants :

- Des massifs productifs résineux sur lesquels les marchés exercent une forte demande impliquant des exploitations plus ou moins intenses sans que les dessertes soient parfaitement adaptées et les renouvellements toujours assurés ;
- Les massifs de feuillus à bonne potentialité chêne nécessitant des améliorations sylvicoles et des renouvellements de peuplements ;
- Les massifs feuillus de qualité secondaire situés dans les périmètres de stratégies locales de développement forestier, pouvant être valorisés en bois-énergie ;
- Des massifs dits « réservoirs » installés sur les plateaux et côtes calcaires, en faveur du bois-énergie.

Les massifs forestiers de la côte mâconnaise sont considérés comme favorables au bois énergie.

Il apparaît important de structurer la filière bois-énergie, qui représente un potentiel économique fort.

Le potentiel des haies

En fonction de leur type, les haies du territoire présentent un potentiel intéressant en termes de bois-énergie :

- Haie basse montée (ex : noisetier) : potentiel bois énergie moyen
- Haie haute : bon potentiel bois-énergie
- Arbres : potentiel bois-énergie moyen (simple élagage) à très bon (arbre têtard).

1.3.2- L'énergie solaire

L'énergie solaire renouvelable comprend deux branches à part entière : le photovoltaïque, producteur d'électricité, et le solaire thermique, producteur de chaleur.

L'ensemble des communes du territoire présente une production solaire thermique, photovoltaïque ou les deux à la fois.

Le solaire photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque permet de produire de l'électricité par l'intermédiaire de panneaux, principalement installés sur les toitures.

La production d'électricité au moyen de l'énergie solaire (photovoltaïque) était en 2015 de 2,7 GWh sur le territoire de MBA. À ceux-ci s'ajoutent 1,2 GWh d'énergie produite via des installations solaires thermiques. Ensemble, les deux énergies solaires représentent ainsi 0.15% de la consommation annuelle du territoire.

Le potentiel de développement de ces filières est cependant très important : d'après MBA, plus d'un million de m² de surface de toitures pourraient accueillir ce genre d'installation. Conscients de ce potentiel, un collectif de citoyens en partenariat avec Énergie Partagée, a monté le projet Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne dans le but de collecter l'épargne des citoyens et d'investir dans des centrales photovoltaïques. Aujourd'hui, une puissance de 36 kW a été mise en place (quatre toitures disposent de 9 kWc chacune) pour une production annuelle totale estimée à environ 40 MWh/an.

A partir de l'emprise au sol des bâtiments, les surfaces de toitures disponibles ont pu être estimées sur l'ensemble du territoire. La production est indifférenciée entre production solaire thermique et photovoltaïque.

Une centrale solaire photovoltaïque de 7 ha (10 500 modules solaires), est installée sur les hauteurs de l'Ormeteau à Tournus, où se trouvait autrefois une zone de dépôt. Mise en service en 2014, cette centrale dispose d'une puissance de 2,61 MW et peut produire 3,3 GWh/an, ce qui correspond à la consommation annuelle de 900 foyers soit 3 600 personnes. Les besoins énergétiques de plus de 50% des foyers à Tournus peuvent ainsi être théoriquement couverts par de l'énergie renouvelable.

Le solaire thermique

Le solaire thermique consiste à utiliser la chaleur du rayonnement solaire afin d'échauffer un fluide (liquide ou gaz). L'énergie produite par le fluide peut ensuite être utilisée directement (eau chaude sanitaire, chauffage...) ou indirectement (production de vapeur d'eau pour entraîner des alternateurs et ainsi obtenir de l'énergie électrique...).

Le potentiel solaire

Le territoire dispose d'un potentiel mobilisable sur les toitures des bâtiments d'exploitation agricole mais aussi des bâtiments présents dans les zones d'activités, commerces, industries, bâtiments publics,

1.3.3- L'énergie éolienne

Aucune production éolienne n'est relevée sur le territoire.

Une étude de parc éolien avait été lancée courant 2018 sur la commune de Péronne mais ce dernier a été abandonné en mars 2019 à la suite d'une mobilisation citoyenne. De même, sur la commune de Verzé, un projet a été abandonné entre 2011 et 2014. Les citoyens étaient effectivement inquiets des éventuels dangers et nuisances que pouvaient présenter ce parc.

Néanmoins la présence de petit éolien est envisageable. En effet, une petite éolienne, de 12 m de haut, est recensée à Tournus, d'une puissance installée de 5 kWh. Il s'agit d'une installation mise en place en 2010 au lycée horticole de Tournus.

Le potentiel éolien

Selon le Schéma Régional Eolien de la Bourgogne (SRE), invalidé en 2018, plusieurs communes du territoire comportent des zones favorables pour l'implantation du grand éolien. Une analyse plus fine du gisement éolien montre que certains secteurs situés en pied de coteau à l'est de la côte mâconnaise, disposent d'un gisement éolien, compris entre 5 et 6 m/s à 80 m de hauteur, potentiellement mobilisable car favorable. Ailleurs, la vitesse moyenne du vent est aux alentours de 4 m/s. Les vents moyens de 4 m/s à 80 m de hauteur ne sont pas jugés comme pertinents pour le développement de l'éolien. Certaines communes sont ainsi considérées comme non favorables au développement de l'éolien, tel que Chaintré, Davayé, Chevagny-

les- Chèvières, Charnay-lès-Mâcon...soit globalement toutes les communes de la plaine de la Saône.

Par ailleurs, le territoire présente des sensibilités paysagères accrues, particulièrement au niveau des sites emblématiques de Tournus et de Solutré-Vergisson, mais également des sensibilités écologiques importantes avec des enjeux vis-à-vis de l'avifaune et des chiroptères. De plus, la présence de servitudes liés à l'aérodrome Mâcon-Charnay constitue également une contrainte au développement de l'éolien. Au regard de ces sensibilités, peu de secteurs sont favorables au développement du grand éolien.

1.3.4- L'énergie hydraulique

L'énergie hydraulique est produite par la mise en place de dispositifs de retenue (barrage) et de turbines activées par l'écoulement de l'eau.

Sur le territoire de MBA, on recense quelques installations hydroélectriques anciennes sur les communes de Bussières, La Roche Vineuse et Prissé.

Sur le territoire, les possibilités de production hydroélectriques sont limitées car seules les installations au fil de l'eau sont possibles et envisageables. Historiquement, l'énergie issue des cours d'eau a longtemps été utilisée par les habitants pour actionner les moulins, quelques ouvrages sont encore présents et peuvent fonctionner pour produire de l'électricité. La réhabilitation de ces moulins semble la seule orientation possible pour la mise en place d'une filière de production hydroélectrique sur le territoire. Cependant, cela ne permettrait pas de répondre aux objectifs de continuité écologique (piscicole et sédimentaire) puisque ces barrages et dérivations associées sont de vraies perturbations pour les écosystèmes et in fine pour la qualité de l'eau.

De plus, la typologie des cours d'eau du Mâconnais et du Beaujolais, ne permettrait pas la mise en place d'une filière de production hydroélectrique efficiente en raison des faibles pentes et de l'augmentation des durées de débits d'étiage qui interdisent tout turbinage.

1.3.5- La géothermie

La géothermie permet de récupérer la chaleur produite par la Terre, en plaçant une large surface de capteur dans le sol.

Aucune donnée quantitative n'est disponible sur le territoire quant à la production liée à cette énergie. Les données des particuliers sont en effet difficilement accessibles.

Une installation utilisant la géothermie sur sondes est recensée sur le territoire de MBA. Située à Sennecé-lès-Mâcon, l'installation géothermique permet de chauffer et rafraîchir un petit lotissement.

Aucune étude approfondie n'a été cependant menée localement sur le territoire de MBA.

Le potentiel en termes de géothermie

La région Bourgogne-Franche-Comté présente un faible potentiel pour la géothermie. L'ADEME et le BRGM, au travers de leur service « Géothermie Perspective » qualifient un potentiel fort de production d'énergie à partir du meilleur aquifère en très basse énergie. Ils ne font cependant pas état d'un productible chiffré.

Le rôle de la pompe à chaleur est de prélever l'énergie de la source de chaleur à basse température (roche, nappe aquifère) pour augmenter la température d'un fluide secondaire jusqu'à une température compatible avec l'usage. La ressource géothermique de très basse énergie correspond à l'énergie naturellement présente dans le proche sous-sol, ou dans les aquifères peu profonds.

Les critères d'intérêt pour déterminer le potentiel sont la nature, l'épaisseur des formations géologiques et la puissance exploitable. L'étude montre que le potentiel géothermique sur aquifère alluvionnaire est favorable.

Les secteurs dans la plaine de la Saône, les petites vallées transversales des affluents de la Saône présentent un potentiel géothermique favorable.

1.3.6- La méthanisation

La méthanisation est une digestion, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène (anaérobie).

La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz. Celui-ci est composé généralement de méthane (60 à 80%) et de dioxyde de carbone (20 à 40%).

Le territoire ne présente aucune production énergétique en lien avec la méthanisation. Toutefois, une unité de méthanisation-compostage, gérée par le SMET 71 (dont MBA et la CC du Mâconnais-Tournugeois sont adhérentes), est présente sur la commune de Chagny : cette usine produit du gaz et du compost à partir des déchets ménagers issus de la collecte réalisée en porte-à-porte de 9 collectivités adhérentes, soit 343 communes.

Le potentiel en termes de méthanisation

L'ADEME, en lien avec GRDF et GRT, a mené une étude pour évaluer le gisement mobilisable pour la méthanisation à l'échelle de toutes les communes françaises. Ainsi, selon les données de cette étude, le territoire présente un potentiel de production par méthanisation important, du fait de la forte activité agricole, des industries agroalimentaires ou encore des surfaces en herbe. Ainsi, la valorisation énergétique des différents substrats fait état d'un productible de 62,4 GWh/an en 2030.

La capacité de développement de cette énergie nécessiterait d'être étudiée plus finement sur le territoire au regard du potentiel résidant dans les productions agricoles. En effet, différents intrants peuvent être envisagés pour réaliser du biogaz (déchets agricoles, déchets urbains (ordures ménagères, biodéchets, déchets verts, déchets de l'industrie agroalimentaire, résidus de traitement des eaux usées).

Pour la production agricole, les gisements mobilisables sont notamment :

- Les ressources issues de l'élevage : fumier bovin, lisier ovin et porcin ;
- Les ressources végétales : les pailles de céréales majoritairement, les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) les menues pailles et les pailles de maïs.

la méthanisation fait souvent débat du fait de la concurrence qu'elle peut avoir avec les surfaces dédiées à l'alimentation humaine et animale et la préservation de la biodiversité, la ressource en eau et l'épuisement des sols.

1.3.7- La valorisation des déchets ménagers

Les déchets du territoire sont en partie envoyés vers l'usine de valorisation biologique d'ECOCEA pour être transformés en biogaz. 18 000 t provenant de la CC du Mâconnais-Tournugeois et de MBA y ont été envoyées en 2017. Par ailleurs, les déchets du territoire sont envoyés pour partie à l'usine d'incinération de Villefranche.

Les déchets produits sont bien valorisés dans des usines de traitement, mais localisées en dehors du territoire (Villefranche, Chagny). Ainsi, la valorisation des déchets ne constitue pas une source d'énergie à proprement parler pour le territoire.

1.4- Facture et bilan énergétique de MBA

1.4.1- Bilan des consommations et de production d'énergie

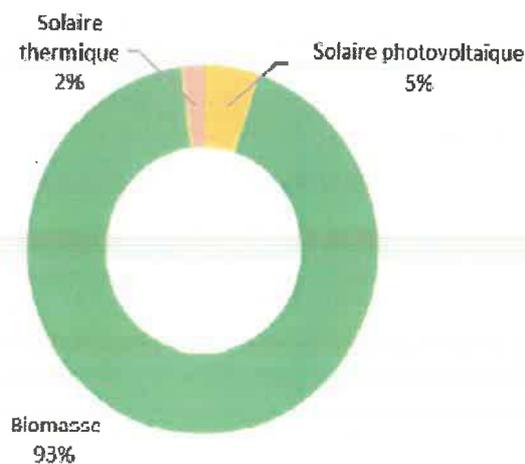
Au regard de la faible production d'énergies renouvelable locale (54,24 GWh/an), il est certain que le territoire est très dépendant des énergies importées (et donc des réseaux régionaux voir nationaux) pour son approvisionnement : en 2016, seulement 2% de l'énergie consommée était produite localement (dont une majorité provient de l'usage domestique de production de chaleur à partir de la biomasse). L'augmentation de la production de chaleur grâce à la chaufferie biomasse de Mâcon permettrait d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, d'environ 4.8% en 2020.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables, relativement conséquent malgré la quantification partielle, pourrait toutefois permettre de diminuer le recours aux sources d'énergies importées.

1.4.2- Facture énergétique

La plateforme OPTeER permet d'identifier les consommations énergétiques ainsi que la production locale d'énergie, par source. De plus, elle permet de calculer les dépenses d'énergie associées à la consommation énergétique (par source d'énergie et par secteur) ainsi que de comptabiliser le flux économique associé à la production locale d'énergie (électricité et chaleur renouvelable, principalement). La facture énergétique constitue un outil clé de réflexion permettant d'évaluer les flux financiers liés à la consommation d'énergie, principalement importée sur un territoire, et à la production d'énergie renouvelable (solaire, géothermie, bois-énergie, etc.) locale. Cette double comptabilisation nous permet de faire une « balance économique énergétique » qui a comme objectif d'estimer la facture énergétique nette du territoire.

Le graphique ci-dessous représente la production d'énergies renouvelables sur le territoire de MBA.



La facture énergétique nette du territoire, c'est-à-dire la différence entre sa consommation d'énergie et sa production propre en énergies renouvelables, s'élève à 253,9 millions d'euros par an. Rapportée au nombre d'habitants, la facture énergétique nette du territoire de MBA de 3 322 €/habitant/an.

1.5- La qualité de l'air

1.5.1- Le réseau de surveillance

La qualité de l'air en Saône-et-Loire est suivie par l'association Atmo Bourgogne Franche-Comté qui met en œuvre les inventaires des émissions de polluants et de gaz à effet de serre (GES).

Ces inventaires permettent :

- De connaître, sur une année, la répartition des polluants sur le territoire : évaluer l'exposition de la population et identifier les zones « à risques » ;
- D'évaluer la qualité de l'air à l'échelle de la commune;
- De prévoir les épisodes de pollution à l'échelle de la commune.

Les 4 stations les plus représentatives sont celles de Mâcon (1 station urbaine et 1 station périurbaine) et celles de Chalon-sur-Saône (1 station urbaine et 1 station spécifique au trafic automobile). Ces stations permettent de prendre en compte le contexte des communes localisées en périphérie des zones urbaines plus densément urbanisées (station péri-urbaine), celle présentant un contexte urbanisé plus marqué telle que Mâcon (station urbaine) ainsi que le contexte lié à la présence de l'autoroute (station trafic).

1.5.2- Les données par polluant

L'ozone

Ce polluant secondaire est formé par réaction chimique dans l'air, sous l'action des rayons du soleil.

Les niveaux d'ozone de 2017 sont plus faibles que ceux de 2016 en raison d'un été pluvieux. Ils restent globalement plus élevés à Mâcon, ce qui donne lieu à des dépassements.

La formation de l'ozone est favorisée dans les secteurs très végétalisés (massifs forestiers, parcs urbains), d'où une concentration plus élevée dans les secteurs plus boisés des côtes du Mâconnais.

Les secteurs ruraux du territoire sont donc plus fortement exposés à l'ozone.

Les oxydes d'azote

Le dioxyde d'azote est émis lors des phénomènes de combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs des véhicules automobiles et des bateaux). Les principales sources sont les véhicules et les installations de combustion (chaudières, cheminées, ...).

Aucun dépassement des limites réglementaires en moyenne annuelle n'a été observé. Les niveaux de dioxyde d'azote sont d'ailleurs en baisse régulière à Mâcon depuis 2011, la tendance est à la stabilité depuis 2015.

Les niveaux de dioxyde d'azote les plus élevés sont localisés à proximité des zones de trafic importantes sur le territoire (source de NO₂) soit l'A6 et la RD 906.

Les particules PM10 et PM2,5

Les particules en suspension proviennent de différentes origines : combustion industrielle, chauffage, incinération, véhicules essence et diesel, usure des pneus, ...

Deux épisodes de pollution aux particules fines ont été recensés en 2017 dont un particulièrement intense en janvier. Les émissions de particules fines sont en effet plus fortes en hiver par un besoin plus important en chauffage, auquel s'ajoutent les émissions liées au trafic routier, aux usines ainsi qu'à la présence d'air froid et à l'absence de vents empêchant l'air pollué de s'échapper.

Le seuil réglementaire est respecté et depuis 2011, on observe une tendance à la baisse des émissions de particules.

Cette baisse est liée à des améliorations au niveau :

- Du secteur résidentiel, avec un renouvellement progressif des appareils de chauffage individuel et une réhabilitation thermique du bâti ;
- Du transport routier, grâce au renouvellement du parc automobile avec la généralisation des filtres à particules sur l'ensemble des véhicules neufs depuis 2011 ;
- De l'industrie et à l'amélioration des procédés de dépollution, la fermeture de certains sites polluants ou à la réduction d'activité.

Cette tendance à la baisse est aussi liée aux variations climatiques qui conditionnent les besoins en chauffage et les consommations de combustibles associées (bois chauffage). En effet, avec des hivers plus doux, les besoins de chauffage sont moins importants et les émissions de polluants sont plus faibles.

1.5.3- La qualité de l'air à Mâcon

Atmos'air Bourgogne a réalisé en 2015 une synthèse sur la qualité de l'air ambiant dans l'agglomération mâconnaise et plus spécifiquement centré sur Mâcon.

Deux stations sont prises en compte et assurent les mesures d'oxydes d'azote (Nox), de l'ozone (O3) et des particules (PM10) dans le cadre de ce bilan :

- La station Paul Bert implantée avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au bord de la Saône.
- La station Champlevert implantée plus au sud de la ville au niveau de la rue Léo Lagrange.

Il ressort globalement que la qualité de l'air est bonne sauf à proximité des infrastructures de transport routier et dans l'hypercentre de Mâcon, concentrant le bâti ancien, consommateur d'énergie et les grands secteurs industriels.

1.5.4- Surveillance de l'ambrosie

Un capteur de pollen spécifique à l'ambrosie temporaire (fonctionnant de juillet à août) est implanté à Mâcon. La part des pollens d'ambrosie représente 10% des pollens recensés par le capteur. Les niveaux de pollens liés à l'ambrosie restent donc faibles (par exemple à Nevers, les pollens d'ambrosie représentent 46% du pollen total recensé, 23% à Chalon-sur-Saône).

Le risque d'allergie hebdomadaire lié à l'ambrosie est considéré comme moyen.

Bilan des sensibilités liées au climat, à l'énergie et à la qualité de l'air

Le territoire présente les caractéristiques énergétiques types de la France, avec le résidentiel et les déplacements comme principaux postes de consommation d'énergie.

La vallée de la Saône dispose d'une offre alternative à la voiture individuelle avec la présence de plusieurs gares. Néanmoins, le développement de la périurbanisation et la présence d'un réseau structuré de voiries tend à faciliter l'usage de la voiture individuelle, et par conséquent la dépendance aux énergies fossiles. De même, bien que le bâti ancien soit moins important en périphérie des grandes agglomérations (Mâcon, Tournus), il reste majoritairement individuel (maison pavillonnaire).

Parallèlement, l'énergie renouvelable produite est essentiellement issue des initiatives privées, avec la présence de chaufferies bois (y compris dans le domaine industriel), de panneaux solaires, de petites éoliennes, etc. Une seule grosse unité de production d'énergie renouvelable est recensée : la centrale solaire de Tournus.

Vis-à-vis de la qualité de l'air, la vallée de la Saône concentre les émissions de polluants, avec de grandes infrastructures mais aussi un pôle industriel important à Mâcon. A proximité de ces axes et secteurs, la qualité de l'air est dégradée mais de manière générale, elle reste globalement bonne.

Les principaux enjeux sur le territoire concernent :

- La dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles, avec une faible couverture des besoins énergétiques par les énergies renouvelables. Cependant, le territoire dispose d'un potentiel de développement important, avec les filières du bois-énergie et du solaire.
- L'altération de la qualité de l'air dans l'agglomération mâconnaise, liée à la présence d'infrastructures mais aussi d'activités potentiellement polluante. Des actions vis-à-vis de la mobilité permettront de limiter la dégradation de la qualité de l'air.
- La présence d'un bâti ancien, datant d'avant 1974, relativement énergivore et souvent individuel, et de modes de chauffage privilégiant le fioul et le gaz, induit des consommations énergétiques importantes et une dépendance aux énergies fossiles. De plus, la présence d'un réseau viaire structuré favorise l'usage de la voiture individuelle, malgré la présence d'une offre alternative ponctuelle (présence de plusieurs gares ferroviaires, dont celles de Mâcon). L'enjeu est donc de réduire la facture énergétique des ménages en favorisant la réhabilitation thermique mais aussi en essayant de limiter les déplacements en voiture individuelle.

2- Patrimoine naturel

2.1- Les entités naturelles

Modes d'occupation des sols

L'occupation du sol est liée au contexte géologique et topographique. Les milieux ouverts sont majoritaires sur le territoire :

- Les cultures sont surtout présentes dans la vallée de la Saône,
- Les vignes couvrent les versants de la côte mâconnaise.

Les forêts sont surtout présentes sur les sommets calcaires de la côte mâconnaise. Des boisements sont également présents dans la plaine de Saône, tout particulièrement au nord de Mâcon et au sud de Tournus.

De même, le relief calcaire de la côte mâconnaise, associé aux pratiques pastorales, est très favorable au développement et au maintien de milieux thermophiles. Falaises, éboulis et rochers sont également très présents, surtout au sud (roches de Solutré et de Vergisson, ...).

➤ Le val de Saône

La plaine inondable de la Saône regroupe une grande diversité d'habitats en lien avec la dynamique fluviale du cours d'eau et les terres fertiles déposées par les crues de la Saône.

Entre cultures intensives et prairies ...

Les espaces agricoles couvrent près de 47% de la surface de cette entité, mais leur répartition géographique est conditionnée par le caractère fortement inondable de la Saône.

Ainsi, les secteurs les plus souvent inondés sont essentiellement des prairies pâturées, représentant 17% de la surface du val de Saône. Elles s'accompagnent encore de quelques haies et alignements d'arbres. Elles abritent une faune et une flore intéressantes, souvent associées aux milieux humides proches (pie-grièche écorcheur, grue, héron, ...).

Les cultures intensives, quant à elles, sont implantées en deuxième rideau, sur les terrasses alluviales de la Saône et représentent plus de 30% du val de Saône. Le développement de ces grandes parcelles agricoles a conduit à la suppression progressive de toutes les structures agronaturelles (haies, bosquets, ...) et à l'appauvrissement écologique des milieux.

...et des milieux alluviaux remarquables

La dynamique fluviale de la Saône, avec des inondations annuelles, donne naissance à des milieux humides remarquables : boisements alluviaux, marais, tourbières, aulnaies, roselières, cariçaies, ... Ces espaces naturels, non exploités par l'agriculture, couvrent seulement 350 hectares environ, moins de 2% du val de Saône, mais ils abritent une richesse écologique remarquable.

Les boisements alluviaux sont essentiellement présents sur les terrasses de la vallée de la Saône, en retrait du cours d'eau. Ils représentent près de 16% du val de Saône et se concentrent principalement au nord, sur les communes de Prétay (bois de Fouget), La Truchère (réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle), Farges-lès-Mâcon (bois de Boulay), Senozan et Charbonnières (bois bouché, bois de Laye), ...

On recense ainsi, depuis le nord vers le sud :

- Les marais, tourbières et autres milieux humides nés à la confluence entre la Saône et la Saône, avec la dernière population de râle des genêts (bien que les dernières observations de cette espèce remontent à presque 10 ans),
- Les milieux alluviaux de la Saône, au sud de Tournus (Farges-lès-Mâcon, Montbellet, Uchizy, ...) avec l'inule des fleuves, la grue cendrée, l'aigrette blanche, ... mais aussi de part et d'autre de l'agglomération mâconnaise, à Sancé au nord (sénéçon des marais, pigamon jaune, ...) et au sud (Varennes-lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône, la Chapelle-de-Guinchay, ...) avec des espèces de flore rares (gratiolle officinale, laîche à épi noir, butome en ombelle, orchis à fleurs lâches, ...)
- Le marais à Romanèche-Thorins, qui abrite des espèces caractéristiques telles que l'euphorbe des marais mais aussi une faune associée aux habitats présents autour (bosquets, haies, prairies, avec la pie-grièche écorcheur, la grenouille agile, ...).

Des pressions fortes sur les habitats naturels

De tout temps, l'exploitation de la Saône dans le transport de marchandise a favorisé le développement urbain. Le val de Saône se caractérise ainsi par une forte présence humaine, de l'agglomération mâconnaise jusqu'à Tournus et sa périphérie avec également un faisceau de grandes infrastructures (autoroute A6, RD906, voie ferrée). Les zones urbanisées couvrent près de 27% du val de Saône.

Situé dans l'axe de la vallée de la Saône, entre les agglomérations de Lyon et Chalon, le territoire bénéficie d'une attractivité résidentielle et économique forte, induisant une consommation foncière importante.

Bien que le risque d'inondation limite en partie les pressions urbaines sur les espaces naturels du val de Saône, le développement urbain se poursuit, réduisant la place de la nature dans cette entité.

De même, les modifications des pratiques agricoles, avec un développement de plus en plus important des cultures intensives au détriment des prairies inondables, entraîne une disparition d'habitats favorables à certaines espèces faunistiques (râle des genêts, martin pêcheur d'Europe, grue cendrée, ...).

➤ La côte mâconnaise

Alternance de monts (Prévers à Royer, Péralle à Burgy, Montpelé à Azé, Brion à Bussièrès, et de vaux creusés dans la roche tendre calcaire (Natouze, Bourbonne, Mouge, Petite Grosne, ...), la côte mâconnaise est marquée par la viticulture.

Une mosaïque de milieux ...

Tous les versants de la côte mâconnaise, orientés vers l'est, depuis Romanèche-Thorins jusqu'à Lugny au nord, sont couverts par des vignes. Cela s'explique à la fois par la nature des sols calcaires, très favorables à la culture de la vigne, mais aussi à la présence de plusieurs AOP viticoles qui permettent le maintien de ce type d'agriculture. La côte viticole s'étend sur une largeur moyenne de 7 km et représente près de 23% de la superficie de cette entité.

Les massifs forestiers représentent près de 36% de la superficie de la côte mâconnaise.

Deux types de forêts sont présentes sur le territoire :

- Les forêts de feuillus, dont la superficie varie entre 250 ha (bois de la roche de Solutré à Vergisson et Serrières, bois du temple de Sainte-Catherine à Uchizy, Lugny et Chardonnay) et plus de 600 ha (bois de Verzé à Verzé et la Roche-Vineuse, bois des Sablières à Péronne et Lugny, bois de la Roche à Igé et Saint-Maurice-de-Satonnay), sont situées sur les sommets

de la côte mâconnaise. Les versants, occupés par la vigne, sont ponctués de petits boisements et bosquets.

- Marquant la limite entre la côte mâconnaise et le Clunisois, une grande bande forestière est présente, depuis la forêt domaniale de Grison (environ 1 200 ha) au nord, jusqu'au massif forestier de la Mère Boitier (1 300 ha) au sud, en passant par les bois de Bourcier et de Vaux de Cluny (environ 600 ha chacun). Elle marque également la limite entre le relief calcaire d'un côté (est) et granitique de l'autre (ouest), se caractérisant par une présence de plus en plus importante des conifères, surtout le douglas (environ 50% des massifs forestiers).
- Cultures et prairies s'inscrivent dans les vallons des cours d'eau qui entaillent la côte mâconnaise (petite Grosne, Mouge, Bourbonne, ...). Elles représentent environ 33% de la superficie de l'entité. Les prairies sont souvent accompagnées de structures agro-naturelles telles que des haies ou de petits bosquets isolés, tandis que les cultures en sont dépourvues.

... et des habitats naturels de grand intérêt écologique ...

Entre les vignes, les prairies et les forêts plusieurs habitats d'intérêt sont recensés :

- Près de 540 ha de milieux thermophiles, avec des pelouses sèches mais aussi des falaises (roche de Solutré, de Vergisson), des éboulis, des roches nues, etc. autant d'habitats secs favorables à une flore riche, comme la violette des chiens, l'orchis sage, la limodore à feuilles avortées, la coronille faux-séné, l'anhyllide des montagnes et une faune tout aussi remarquable comme le grand-duc d'Europe, la pie-grièche à tête rousse ou l'azuré du thym, un papillon rare en Bourgogne.
- Cet habitat est dispersé tout le long de la côte mâconnaise, depuis les roches de Solutré et de Vergisson au sud jusqu'à la roche d'Aujoux au nord. Il couvre en général de petites superficies, de l'ordre d'une dizaine d'hectares.
- Environ 70 ha de milieux humides sont recensés dans les fonds de vallons de la Mouge, de la Bourbonne, et de la Petite Grosne mais aussi de petits affluents comme les ruisseaux de Joux à Azé, de Vaux-près à Verzé, de l'Arlois à Chasselas et Leynes. Ces espaces sont d'autant plus intéressants qu'ils sont à proximité de grands massifs forestiers. Néanmoins, la vigne et la culture à proximité, constituent des sources d'altération de leur qualité écologique (pollutions agricoles diffuses, destructions de structures agronaturelles comme la ripisylve ou les haies, ...).

... sous fortes pressions agricoles et urbaines

Les pressions qui s'exercent sur les habitats naturels sont inégales. Tandis que les forêts de feuillus de la côte viticole subissent peu de pressions, avec une légère exploitation pour le bois énergie, les massifs boisés du versant ouest de la côte mâconnaise sont quant à eux plus exploités. En effet, les conifères sont exploités pour le bois d'œuvre et des coupes à blanc peuvent être ponctuellement observées.

Les prairies subissent quant à elles deux types de pressions différentes :

- Liées à l'agriculture, avec la présence d'AOP viticoles, favorisant la plantation de vignes, mais aussi avec le développement de grandes cultures céréalières et d'oléagineux, entraînant une disparition des structures agro-naturelles.
- Liées à l'urbanisation, avec un développement accru ces dernières années dans les communes de la première et deuxième couronne mâconnaise. Parce que la plupart des bourgs de la côte mâconnaise sont enserrés par les vignes ou les boisements où le développement urbain n'est pas envisageable (AOP pour les vignes et difficultés d'accès des boisements en règle générale), les nouvelles constructions se font aux dépens des prairies.

Les cultures ne sont pas épargnées par la croissance urbaine des différentes communes de la couronne mâconnaise, mais dans une moindre mesure car elles occupent surtout des secteurs éloignés des centralités.

Enfin, les pelouses sèches et les milieux humides subissent aussi des pressions agricoles. Pour les premières, l'abandon du pastoralisme entraîne l'enrichissement de ces milieux ouverts, tandis que pour les deuxièmes, ce sont les pollutions d'origines agricoles et la destruction de haies et bosquets qui entraînent leur altération.

De plus, certains cours d'eau (Bourbonne avec les communes de Lugny et Cruzille, la Mouge avec Azé et Laizé, la petite Grosne et ses affluents avec les communes de la Roche Vineuse, Bussières, Prissé, ...) reçoivent des rejets de stations de traitement des eaux usées, altérant leur qualité. Dans les traversées urbaines, leur morphologie est également altérée (bétonnage des berges, ...) et limite la présence de ripisylve et de milieux humides. La croissance démographique de ces communes vient renforcer l'artificialisation des milieux humides et des berges des cours d'eau.

2.2- Les espaces protégés, gérés ou inventoriés

2.2.1- Les espaces protégés réglementairement

Il s'agit de deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope et d'une réserve naturelle nationale, à la Truchère.

- **La réserve naturelle nationale de la Truchère**

Gérée par le Conservatoire des sites naturels de Bourgogne, cette réserve a été créée en décembre 1980. Elle est sur deux communes, dont une sur le territoire : la Truchère et Ratenelle. Sur les 96,8 ha de la réserve, près de 71,6 ha sont présents sur la commune de la Truchère, soit 74% de la superficie de la réserve naturelle nationale.

Elle a été mise en place afin de protéger des milieux remarquables à l'échelle de la région : les dunes de sable du Quaternaire. Ainsi, milieux désertiques, recouverts de mousses et de lichens, et milieux humides, tourbières de plusieurs hectares et étang avec marais, se côtoient à quelques mètres l'un de l'autre. Deux sentiers, libres d'accès, permettent de découvrir ces milieux : le sentier des dunes et le sentier de l'étang.

Elle abrite de nombreuses espèces animales comme le cuivré des marais, le damier de la succise, le bruant des roseaux, locustelle tachetée, la rousserolle effarvatte, mais aussi végétale avec la drosera à feuilles rondes, la canche blanchâtre ou l'hottonie des marais.

- **Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope**

Le premier arrêté de protection de biotope, la Roche de Vergisson, datant de février 1995, s'inscrit sur la commune de Vergisson et permet de préserver des habitats naturels remarquables : falaises, pelouses arides et semi-arides, fruticées de buis, corniches, et chênaies à chêne pubescent. Il permet de protéger près de 35,5 ha d'habitats, où sont recensées des espèces remarquables telles que l'anthyllide des montagnes, l'alsine changeante ou encore deux espèces de criquets (*euchorhippus elegantulus* et *stauroderus scalaris*), uniquement présentes sur ce site dans toute la Bourgogne. Site de nidification du grand-duc d'Europe, une limitation de la fréquentation est nécessaire pour le maintien de cette espèce.

Le deuxième arrêté préfectoral concerne le tunnel du bois clair, d'une superficie de 5,4 ha environ et datant de septembre 2010. Situé sur les communes de Sologny et Berzé-le-Châtel,

ce tunnel abrite d'importantes colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris : grand murin, barbastelle d'Europe, grand rhinolophe. L'arrêté encadre strictement les activités avec une distinction entre période hivernale (du 1er octobre à mi-avril) où le tunnel n'est pas accessible et où toute émission sonore volontaire est interdite, et la période estivale (mi-avril à fin septembre), où seule la circulation non motorisée est autorisée sur la voie verte, en période de jour (entre 8h et 20h maximum).

- **Le classement des cours d'eau**

Le classement des cours d'eau est établi pour bénéficier de mesures de protection particulières en vue de limiter l'impact des ouvrages. Ce classement est régi par deux arrêtés au titre de l'article L.214-17 du code de l'Environnement.

Le premier arrêté établit la liste 1 des cours d'eau sur lesquels il est interdit d'entraver la continuité écologique par de nouveaux ouvrages et où une mise aux normes de l'existant est nécessaire au moment de leur renouvellement administratif (autorisation, concession). La logique visée sur ces tronçons classés dans cette liste 1 est une logique de préservation et la non dégradation des milieux.

Le second arrêté établit la liste 2, des cours d'eau sur lesquels la continuité écologique doit être rétablie ou assurée dans les 5 ans qui suivent la publication de l'arrêté. Pour ces tronçons, c'est une logique de restauration qui est visée.

Après avis du Comité de Bassin, le préfet de bassin a arrêté la liste en juillet 2013 pour le bassin Rhône Méditerranée.

Les cours d'eau visés par ces différents arrêtés sont :

- Pour la liste 1 : principaux cours d'eau de la côte mâconnaise, il s'agit de la Natouze et de ses affluents, de la petite Mouge, de la petite Grosne et de la vieille Seille.
- Pour la liste 2 : les cours d'eau sont situés principalement sur la côte viticole, avec la petite Mouge, la Mouge de sa source à la Petite Mouge, et la petite Grosne, de sa source au Fil.

En complément de cette liste et au vu des articles R432-1 et suivants du code de l'environnement, le département de la Saône-et-Loire, avec l'arrêté de décembre 2012, vise la protection des frayères des poissons et des zones de croissance et d'alimentation des écrevisses à pattes blanches.

Pour cela, trois listes ont été définies :

- Liste 1 : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères pour la truite fario, la lamproie de planer, le chabot, Presque tous les cours d'eau du territoire, Bourbonne, Natouze, Petite Grosne, Mouge, Saône, Seille et leurs affluents sont inscrits sur cette liste. Les petits affluents de la plaine de Saône ne sont pas inscrits sur cette liste.
- Liste 2 : inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'oeufs ou la présence d'alevins du brochet. Seules la Saône et la Seille sont inscrites sur cette liste.
- Liste 3 : inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'écrevisse à pattes blanches a été constatée au cours des dix années précédentes. Les ruisseaux de la tête de bassin versant de la Mouge sont inscrits sur cette liste.

2.2.2- Les espaces aérés

Des espaces sont gérés par le Conservatoire des espaces naturels, l'EPTB Saône-Doubs ou par la Communauté de Communes du Clunisois.

- **Les sites Natura 2000**

Sept sites Natura 2000 sont recensés sur le territoire, dont 2 sites d'Intérêt communautaire (SIC), 2 zones de protection spéciale (ZPS) et 3 zones spéciales de conservation (ZSC).

FR2601016 - Bocage, forêt et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois

Le site a été désigné au titre de la directive "Habitat" comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté préfectoral de mars 2015. Sur les 51 communes qui composent ce site Natura 2000, 8 sont sur le territoire : Azé, Berzé-La-Ville, La Chapelle-sous-Brancion, Cruzille, Igé, Marfaily-Lès-Brancion, Sologny et Verzé. Il est animé par la Communauté de Communes du Clunisois.

Ce site intègre différents ensembles naturels :

- Les revers est de la côte mâconnaise, constitués de différentes assises géologiques,
- La partie moyenne et amont du bassin de la Grosne, sur des terrains sédimentaires,
- Les collines granitiques et volcano sédimentaires du Clunisois et du Haut Clunisois.

Sont ainsi présents une mosaïque d'habitats naturels, avec des prés bocagers, des massifs boisés mais aussi un réseau dense de milieux humides (ornières, mouilles, sources, mares, ...), reliés entre eux par des structures agro-naturelles (lisières, haies, fossés, ruisseaux).

Parmi les espèces recensées, le sonneur à ventre jaune constitue l'espèce emblématique du site Natura 2000, avec l'écrevisse à pattes blanches, identifiée dans plusieurs ruisseaux. De grandes populations de chiroptères sont également recensées (grand murin, petit et grand rhinolophe, barbastelle d'Europe, ...) ainsi que plusieurs espèces de papillons rares (cuivré des marais, damier de la Succise), libellules (agrion de Mercure) et coléoptère (lucane cerf-volant).

Le réseau de mares, de haies et de prairies constitue un ensemble d'habitats favorables pour de nombreuses espèces (site de nourrissage, de déplacements, de refuges, ...). Néanmoins, plusieurs menaces sont identifiées :

- Les modifications des pratiques agricoles, qui peuvent conduire à l'arrachage de haies, le retournement de prairies, le surpâturage, le drainage ou encore l'abandon de fauche et la fertilisation des milieux.
- L'eutrophisation des plans d'eau, la dégradation des milieux humides (atterrissement, assèchement, fermeture, comblement de mares, ...).
- La substitution d'essences forestières, la coupe rase ou suivie de plantations, l'élimination de la strate arbustive.

L'objectif visé par le site Natura 2000 est de préserver et restaurer le bocage et les milieux humides (cours d'eau, ripisylve, mares, ...), maintenir les prairies naturelles et la typicité des habitats d'intérêt communautaire. La gestion des milieux est également un objectif majeur, souvent gage de leur qualité.

FR2610006 - Basse vallée de la Seille et FR2600979 - Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille

Zone de Protection Spéciale créée en juillet 2004 en application de la directive "Oiseaux", ce site Natura 2000 s'inscrit en superposition de la Zone Spéciale pour la Conservation "Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la basse Seille", créée en août 2010.

Couvrant près de 820 ha sur les communes de Prény et La Truchère, les deux sites Natura 2000 ont été créés afin de protéger le val de Saône et la basse Seille, avec leurs boisements et prairies inondables qui accueillent les derniers couples de râle des genêts de Bourgogne. Ces milieux sont également favorables pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux comme le courlis cendré ou le bruant des roseaux.

Les dunes continentales de la Truchère, les zones sableuses, les tourbières et autres marais abritent une faune et flore très rare dans la région. Elles font d'ailleurs l'objet d'une protection particulière dans le cadre de la réserve naturelle nationale.

La vulnérabilité de ces milieux est importante et de nombreuses menaces pèsent sur eux, liées à l'agriculture avec les fertilisants, l'utilisation de produits chimiques et d'hormones, les mises en culture et la modification des pratiques culturales, mais aussi aux autres activités humaines comme la plantation forestière en terrain ouvert d'espèces allochtones ou le captage des eaux de surface.

Animé par l'EPTB Saône et Doubs, le DOCOB a été réalisé en 2006 par le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne.

FR2612006 - Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire

Le site est désigné au titre de la directive "Oiseaux" comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté préfectoral d'avril 2006. Seule la partie sud du site Natura 2000 concerne les communes de Lacrost, Tournus et Varennes-lès-Mâcon, couvrant environ 554 ha.

L'intérêt de ce site Natura 2000 réside en premier lieu dans la présence d'espèces nicheuses d'intérêt communautaire liées à la présence de prairies alluviales, et notamment le râle des genêts, en nette régression et qui trouve ici un site de reproduction, et la pie-grièche écorcheur, encore bien présente là où les haies et bosquets persistent.

Au niveau des milieux aquatiques, les berges, les bras morts et les annexes sont le lieu d'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux. L'ensemble des habitats naturels fournit une diversité d'habitats favorables à l'alimentation et au repos pour de nombreuses espèces en migration.

Les principales menaces qui pèsent sur ces milieux sont liées aux activités humaines, par le biais des captages des eaux de surface, des fauches de prairies précoces, de la mise en culture des espaces naturels ou encore de l'endiguement et des lignes électriques.

Le DOCOB a été réalisé par l'EPTB Saône-et-Doubs en juillet 2010. Il met en avant des mesures agro-environnementales pour favoriser le maintien des espèces présentes dans le site Natura 2000.

FR8201632 – Prairies humides et forêts alluviales du val de Saône

Bien qu'en dehors du territoire, ce site Natura 2000 est localisé en rive gauche de la Saône et de la Seille, entretenant alors des liens hydrauliques et fonctionnels avec le territoire.

Créée en novembre 2014, cette Zone Spéciale de Conservation couvre une superficie totale de 3 660 ha environ. La micro-topographie et les différentes textures de sols conditionnent fortement les habitats naturels présents en surface et expliquent les différences de faciès observés sur les prairies. On retrouve ainsi des prairies hygrophiles et des méso-hygrophiles, inondées moins longuement et abritant un autre cortège d'espèces floristiques.

Les milieux forestiers, très localisés, constituent des habitats à fort intérêt patrimonial, caractéristiques de secteurs humides riverains inondés périodiquement par les remontées de nappes d'eau souterraines.

Les diverses pressions qui s'exercent sur ces secteurs sont liées aux pratiques agricoles (abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage, plantation forestière, mise en culture, ...) mais aussi aux activités humaines comme les carrières de sable et gravière, les remblais ou les véhicules motorisés. Enfin, les infrastructures sont également fortement impactantes. Animé par l'EPTB Saône et Doubs, le DOCOB a été élaboré et validé en 2010.

FR2600972 - Pelouses calcicoles du Mâconnais

Site désigné au titre de la directive "Habitat" comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC), par arrêté préfectoral de juin 2011, il s'inscrit sur les communes de Bussières, Leynes, Vergisson et Solutré-Pouilly. Il se décompose en 5 entités distinctes, couvrant environ 160 ha, soit 0,1% du territoire.

Les roches de Solutré, Vergisson et le mont Pouilly font partie d'un ensemble de reliefs calcaires au contact du socle granitique. Les pelouses sèches se développent sur les replats et les pentes calcaires. Elles sont riches en orchidées diverses, dont certaines sont rares en Bourgogne comme le limodore avorté. Ces habitats sont favorables pour la bondrée apivore, le circaète Jean-le-Blanc et le busard Saint-Martin comme site de nourrissage tandis que le faucon pèlerin niche dans les falaises de Vergisson.

Tandis que les pelouses évoluent, avec l'abandon de la pratique du pâturage extensif, naturellement vers la forêt (certaines sont embuissonnées à plus de 50%), la végétation au sommet des falaises présente une forte vulnérabilité au piétinement (surfréquentation des sites touristiques), entraînant la disparition des espèces adaptées.

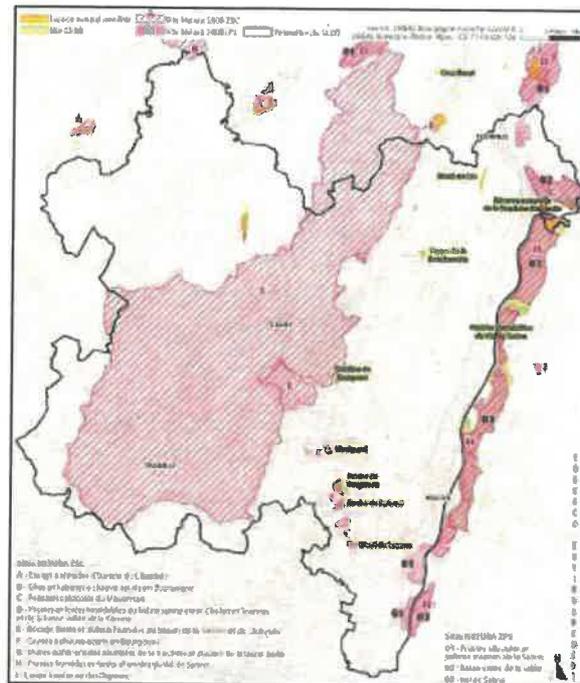
FR2600975 - Cavités à chauves-souris en Bourgogne

Le site est désigné au titre de la directive "Habitat" comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté préfectoral de juin 2015. Seules 2 entités sur les 27 que compte le site Natura 2000 sont identifiées sur le territoire, sur les communes de Berzé-la-Ville et Sologny.

Ce site Natura 2000 est constitué d'un ensemble de grottes et de cavités naturelles réparties sur 4 départements et présentant un très grand intérêt pour la reproduction et l'hibernation de nombreuses espèces de chiroptères : murin à oreilles échancrées, petit et grand rhinolophe, rhinolophe euryale, grand murin, barbastelle d'Europe,

Les entités naturelles identifiées par le site Natura 2000 incluent également des habitats tels que les bocages, milieux humides, boisements, prairies et pelouses. Ils sont favorables pour des espèces tout aussi remarquables comme le martin-pêcheur d'Europe, cordulegaster bidentata (libellule très rare et menacée), alouette lulu,

Les principales menaces s'exerçant sur ces entités naturelles sont liées à l'altération des sites de chasse (mise en culture, utilisation de biocides) et de reproduction (élimination des arbres morts), aux suppressions des couloirs de vols (haies, bosquets, broussailles) et à la perturbation des populations (surfréquentation, vandalisme).



- **Les espaces naturels sensibles**

Les espaces naturels sensibles ont pour fonction de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Au sein du département de Saône-et-Loire, 50 sites ont été identifiés dans le cadre du Schéma départemental des espaces naturels sensibles. Ils sont considérés comme particulièrement remarquables au vu de leur intérêt écologique et font l'objet d'une attention toute particulière de la part du Département en termes de préservation et de valorisation. Six sites sont identifiés sur le territoire.

Nom du site	Communes concernées	Superficie	Habitats
Le grand Chassigne	Igé, Verzé	22.2 ha	Chênaie pubescente et hêtraie
Montagne de Cras	Milly-Lamartine, Pierreclos	9.9 ha	Pelouses calcicoles
Pelouses de Fond-Loup	Martailly-Lès-Brancion	8.1 ha	
Prairies de la confluence Saône-Seille	Préty, La Truchère	62.9 ha	Prairies inondables et milieux associés
Prairie de la vieille Seille	La Truchère	119.7 ha	
Landes du bois de Nancelle	La Roche-Vineuse	2.6 ha	Landes et pelouses acides

Une gestion favorable au maintien des habitats en place est mise en oeuvre. Des aménagements pédagogiques sont également installés dans les landes du bois de Nancelle, sur la commune de la Roche-Vineuse, afin de sensibiliser le public aux habitats et espèces présents.

- **Les espaces gérés par le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne**

Le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général et créée en 1986. Parmi les différentes missions du Conservatoire, on peut noter la protection des milieux, faune et flore menacées, la sensibilisation de la population vis-à-vis de l'intérêt de la préservation de ces milieux, la gestion des milieux par des techniques respectueuses de la biodiversité et par leur valorisation.

Les différents sites s'inscrivent soit au sein d'un site Natura 2000 comme les tourbières de la Truchère, soit dans des ZNIEFF de type 1, comme les roches de Solutré, de Vergisson,

Différentes actions sont mises en oeuvre dans la gestion de ces sites. Ainsi, sur les pelouses sèches, une convention avec un propriétaire d'ânes permet de poursuivre les actions de pâturage qui avaient été conduites jusqu'en 2010. Le cheptel de 5 ânes alterne entre les 5 sites différents, de mi-mai jusqu'à mi-septembre.

Pour les milieux humides, des interventions peuvent être programmées, comme le broyage de fourrés ou de hautes herbes, la pose de clôtures, la restauration de milieux, ...

Le territoire compte 10 sites gérés par le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne :

Nom du site	Communes concernées	Superficie	Habitats
La Teppe de la Boucherette	Lugny	15.5 ha	Pelouses sèches
Carrière de Rampont	Verzé	4.6 ha	Sites géologiques
Montsard	Bussières	21.8 ha	Pelouses sèches
Le Mont de Cra	Plottes, Tournus	21.3 ha	
La Roche de Solutré	Solutré Pouilly-Vergisson	24.7 ha	
La Roche de Vergisson	Vergisson	45.8 ha	
Bois de Fée	Leynes, Fuissé	20 ha	
Réserve naturelle de la Truchère	La Truchère	137.2 ha (dont 74% = 69.7 ha sur le territoire)	Tourbières et marais
La Tourbière des Bruyères	La Truchère	3.8 ha	
Les Chassagnes	Préty	1 ha	Landes, fruticées et prairies

2.2.3- Les espaces inventoriés

Plusieurs types d'inventaires existent et permettent de rendre compte de la richesse écologique du territoire.

- **Les ZNIEFF de type 2**

Elles constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes et dans lesquelles il importe de respecter les grands équilibres écologiques (domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice, ...).

En tout, ce sont 4 ZNIEFF de type 2 qui sont recensées sur le territoire. Elles mettent en évidence le caractère alluvial de la vallée de la Saône et la mosaïque de milieux caractéristiques des côtes mâconnaises (pelouses sèches, boisements, landes, prairies et fonds de vallons humides).

N° ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Superficie totale (Une partie est située hors territoire)
260120001	Saône aval et confluence avec la Seille	7 335 ha
260014822	Val de Saône de Chalon-sur-Saône à Tournus	14 798 ha
260014820	côte mâconnaise et plaine à l'est de la Grosne	42 849 ha
2600114865	Roches sud-mâconnaises	4 902 ha

- **Les ZNIEFF de type 1**

Elles correspondent à des secteurs d'une superficie généralement limitée et qui comportent des espèces, des associations d'espèces ou des milieux ayant un intérêt biologique remarquable. Le territoire compte de très nombreuses ZNIEFF de type 1.

Ces zones désignent majoritairement des milieux abritant des boisements remarquables, des milieux thermophiles sur les reliefs (sur la côte mâconnaise), des milieux humides associés au val de Saône ainsi qu'aux différents cours d'eau du territoire (Mouge, ...).

- **Les inventaires des milieux humides**

Les milieux humides (zones humides, boisements humides, prairies pâturées, etc.) constituent des espaces naturels remarquables.

Les inventaires ont été réalisés par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône-Doubs, dans le cadre des différents contrats de rivière du territoire (rivières du Mâconnais, val de Saône, Seille), entre 2009 et 2015. Ils sont ainsi plus précis que l'enveloppe des milieux humides identifiés par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

A ces inventaires s'ajoute celui réalisé en 2004 dans le cadre du contrat de rivière du Beaujolais, animé par le Syndicat Mixte du Beaujolais.

Ce sont de nombreux sites de milieux humides qui ont été inventoriés sur l'ensemble du territoire, allant des grands boisements alluviaux et prairies inondées de Préty et de la Truchère, le long de la vallée de la Saône, jusqu'aux petites zones humides de la côte mâconnaise (Clessé, Verzé, Davayé, ...).

- **Les inventaires des pelouses sèches**

Les pelouses sèches constituent des milieux remarquables, abritant une faune patrimoniale comme des insectes (collier de corail, azuré du thym, damier de la Succise, hespéride des Cirses, criquet des friches, ...), des reptiles (vipère aspic, couleuvre verte et jaune, ...), des oiseaux (bruant ortelan, alouette lulu, ...) mais aussi une flore intéressante et remarquable (potentille à petites fleurs, orchis sage, alsine changeante, orchis odorant, nombreuses orchidées, mousses, ...).

L'inventaire conduit par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne sur l'ensemble de la région depuis 2012, a permis d'identifier plusieurs pelouses sèches, dont certaines de grande superficie.

La majorité des pelouses sèches sont présentes le long de la ligne de crête de la côte mâconnaise. Les plus importantes, en termes de superficies, sont situées en périphérie de Berzé-la-Ville, Verzé, Milly-Lamartine, La Roche-Vineuse, ... mais aussi à Vergisson, Solutré-Pouilly, Chasselas, en lien avec les roches et falaises identifiées dans ces secteurs.

2.3- Les fonctionnalités écologiques

2.3.1- Le réseau écologique national

Le territoire s'inscrit au sein de grandes continuités écologiques d'importance régionale, interrégionale et même nationale, à travers les continuités aériennes mais aussi et surtout dans le réseau écologique des milieux thermophiles et aquatiques.

La côte mâconnaise et le val de Saône jouent ainsi un rôle crucial dans les fonctionnalités écologiques.

D'après le Muséum d'histoire naturelle et le service patrimoine naturel dans son rapport sur les continuités écologiques interrégionales de 2011, l'analyse des différentes sous-trames est la suivante :

- Le territoire s'inscrit dans le couloir rhodanien remontant jusqu'à l'Allemagne, de la **continuité écologique thermophile à tendance plutôt calcicole**. Il s'agit d'un axe fort de transit de la faune eurosibérienne vers le domaine méditerranéen mais aussi de remontée vers le nord. Il s'appuie sur un chapelet d'îlots calcaires, de falaises et de rochers, plus particulièrement sur la côte mâconnaise, mais aussi à l'extrémité sud de la côte chalonnaise, se poursuivant ensuite vers les côtes de Beaune et de Dijon.
- Concernant les continuités forestières, il apparaît que les massifs boisés du territoire, et plus particulièrement ceux à l'interface entre le Clunisois et la côte mâconnaise (forêt domaniale du Grison et de la Grosne, forêt de la Mère Boitier, ...), s'inscrivent sur **l'axe partant du sud-ouest du Massif central et remontant ensuite la vallée du Rhône puis de la Saône** jusqu'à la vallée de la Moselle.
- On notera l'existence d'un **bocage bressan** qui se poursuit ensuite jusqu'en Franche-Comté et dans lequel une partie du territoire peut s'inscrire (Préty, Lacrost, La Truchère).
- Le **val de Saône constitue un des maillons** de la **grande voie de migration de l'avifaune**, reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, entre le couloir rhodanien et les contreforts du Jura. De même, le cours d'eau présente un intérêt important pour le **déplacement des espèces aquatiques**, depuis la Méditerranée et jusqu'en Alsace et au-delà par l'intermédiaire des canaux.

2.3.2- Inscription du territoire dans le réseau écologique régional

Approuvé en mai 2015, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bourgogne met en évidence les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques d'intérêt régional représentant chacune des 5 sous-trames : cours d'eau et milieux humides associés, forêts, prairies et bocages, pelouses sèches et milieux humides et plans d'eau.

Le val de Saône est un réservoir de biodiversité majeur de la région.

Les prairies humides de la vallée de la Saône constituent un grand réservoir de biodiversité, tout particulièrement pour la trame bleue, qui se prolonge à travers le réseau bocager bressan et la vallée de la Seille, au nord-est du territoire.

Les grandes infrastructures routières qui traversent le territoire selon l'axe nord-sud constituent des obstacles aux déplacements des espèces entre et au sein des réservoirs d'intérêt régional.

2.3.3- Les fonctionnalités écologiques du territoire

• La sous-frame forestière

Les réservoirs de biodiversité principaux se concentrent principalement sur les reliefs. Dans la vallée de la Saône, la présence d'espaces cultivés et de la vigne limite fortement le développement de grandes forêts.

Ainsi, on distingue :

- Les forêts de la plaine de Saône de Préty/La Truchère, Tournus, et au nord de Mâcon (Hurigny, Laizé, Charbonnières, ...).

Les réservoirs de biodiversité secondaires, sont d'autant plus importants dans la vallée de la Saône qu'ils jouent un rôle dans les continuités écologiques entre la côte mâconnaise et la vallée de la Saône puis la plaine de la Bresse, plus à l'est.

Les continuités écologiques nord-sud sont relativement fonctionnelles, en particulier celle sur la ligne de crête de la côte mâconnaise.

Les principaux secteurs à enjeux sont au niveau des affluents de la Saône, entre la côte mâconnaise et la vallée de la Saône :

- Au nord de l'agglomération mâconnaise, entre les communes de Senozan et La Salle, où les rives de la Mouge sont le support de déplacements pour la faune terrestre.
- A Montbellet, avec la Bourbonne qui permet de connecter les boisements de la côte mâconnaise et la Saône.
- Au sud de Tournus, à Farges-lès-Mâcon, où des ouvrages de franchissement sont identifiés pour le passage d'engins agricoles, et pouvant alors être utilisés par la faune terrestre.

• La sous-frame prairie et bocage

Dans la vallée de la Saône, avec une très faible présence de haies ou de petits bosquets, les prairies bocagères sont relativement rares. Elles se concentrent dans les fonds de vallée (Arlois, Mouge, Bourbonne) mais aussi sur les piémonts de la côte mâconnaise dont l'exposition au soleil n'est pas favorable pour la vigne. Les cultures intensives et l'absence de structures agro-naturelles limitent également les déplacements. Les petites prairies accompagnant les cours d'eau jouent alors un rôle majeur dans les continuités écologiques, en particulier en périphérie de l'agglomération mâconnaise.

Les principaux secteurs à enjeux dans cette sous-frame sont situés au droit de l'agglomération mâconnaise, depuis Mâcon jusqu'à Berzé-le-Châtel, et depuis Romanèche-Thorins jusqu'à La Salle, où le développement urbain est le plus important. Les prairies bocagères sont relativement rares et ne sont connectées que grâce aux cours d'eau, fortement altérés.

• La sous-frame milieux thermophiles

Les différentes pelouses sèches inventorquées par le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne le long de la côte mâconnaise constituent les réservoirs de biodiversité de cette sous-frame sur le territoire. Les roches de Vergisson, de Solutré, la Grande Chassigne, etc., des ZNIEFF de type 1, concentrent également des milieux thermophiles (roches, falaises, éboulis, ...).

Les continuités écologiques nord-sud, qui s'appuient sur le réseau de milieux thermophiles de la côte mâconnaise sont relativement fonctionnelles.

La continuité nord-sud de la côte mâconnaise est d'une grande importance tant au niveau régional qu'au niveau intercommunal. Le maintien d'espaces favorables aux déplacements de la faune inféodée à cette sous-frame est fondamental.

En revanche, les fonctionnalités écologiques de part et d'autre de massif ou d'une vallée sont potentielles, dans le sens où les habitats favorables pour les espèces inféodées à cette sous-trame (papillons, orthoptères, ...) sont très rares et très espacés les uns des autres. Or ces espèces ont une capacité de dispersion plus faible. Les pelouses sèches situées sur les piémonts de la côte mâconnaise se retrouvent alors isolées de l'axe principal nord-sud soit parce que les pelouses sont séparées par des milieux forestiers répulsifs pour les espèces à tendance thermophile, soit parce que les distances entre les pelouses sèches sont trop importantes.

- **La sous-trame des milieux humides et aquatiques**

Les principaux cours d'eau du territoire, la Saône mais aussi ses affluents (Mouge, Bourbonne, Natouze, petite Grosne, ...) constituent des milieux favorables pour de nombreuses espèces aquatiques et sont identifiés comme des réservoirs de biodiversité principaux. Les petits affluents, en tête de bassin sont également favorables pour quelques espèces spécifiques comme l'écrevisse à pattes blanches ou le chabot et sont aussi des réservoirs de biodiversité principaux.

Ces cours d'eau s'accompagnent également de milieux humides, généralement de petites superficies même si de grandes prairies humides sont identifiées le long de la Saône (confluence avec la Seille et rive gauche de la Saône). Ces habitats naturels remarquables sont des réservoirs de biodiversité pour une faune et une flore diversifiées.

Vis-à-vis des continuités écologiques pour les milieux humides, tous les cours d'eau du territoire constituent des corridors écologiques favorables pour les espèces inféodées à ces habitats naturels.

Néanmoins, la présence d'obstacles sur les cours d'eau, essentiellement sur les affluents de la Saône, limitent les continuités piscicoles. De même, la suppression de ripisylve ou le piétinement des berges par les bovidés, et l'artificialisation des cours d'eau dans les traversées urbaines, sont autant de freins pour le déplacement des espèces terrestres.

2.3.4- La trame verte et bleue du territoire

Le territoire apparaît comme relativement perméable aux déplacements de la faune terrestre mais 3 grands secteurs à enjeux sont identifiés :

- Au droit de l'agglomération mâconnaise, où le développement urbain et les infrastructures de transports terrestres freinent beaucoup les déplacements. Depuis plusieurs décennies, les communes des premières et deuxièmes couronnes mâconnaises se sont fortement développées, avec parfois un étirement linéaire observé. L'artificialisation des rares prairies bocagères encore présentes et l'altération des cours d'eau et de leurs berges viennent renforcer cette fragmentation des continuités écologiques.
- Le long de la Saône, depuis la commune de La Salle jusqu'à Tournus, les infrastructures de transport constituent un obstacle important, parfois renforcé par un développement linéaire de l'urbanisation. Néanmoins, ce dernier est moins fort que dans l'agglomération mâconnaise.
- La trame verte de Mâcon et des communes limitrophes peut venir faciliter le déplacement d'une certaine faune terrestre mais ne peut remplacer les grandes continuités écologiques entre la côte mâconnaise et la vallée de la Saône.

Bilan des sensibilités liées au patrimoine naturel

Le territoire se divise en deux grandes entités naturelles, aux caractéristiques écologiques variées, reflétant la diversité des paysages rencontrés sur le territoire :

- Le val de Saône, dont la richesse écologique repose sur la présence de milieux humides (tourbières, roseraies, forêts humides, mégaphorbiaies, ...), avec des espèces patrimoniales comme le râle des genêts. Les risques naturels limitent les pressions urbaines sur ces milieux mais les pratiques agricoles sont susceptibles d'altérer les espaces naturels (changement de pratique, pesticides, nitrates, suppression des haies, ...).
- La côte mâconnaise présente une grande diversité de milieux, avec des milieux humides dans les fonds de vallons des affluents de la Saône, des milieux plus thermophiles et xériques sur les coteaux, avec notamment les roches de Solutré, Aujoux, Vergisson, ..., et des grands massifs forestiers sur les sommets. Cette diversité d'habitats constitue une richesse écologique mais de fortes pressions urbaines, notamment en périphérie de l'agglomération mâconnaise, et les pratiques agricoles (viticulture, ...) pèsent sur ces milieux.

Les pelouses sèches et les milieux humides constituent deux types de milieux présentant une richesse écologique remarquable, mais ce sont également ceux sur lesquelles les pressions les plus fortes s'exercent : modification des pratiques agricoles et enrichissement pour les pelouses sèches, artificialisation et pollution des eaux pour les milieux humides. Ces habitats sont également reconnus pour leur intérêt écologique avec des sites Natura 2000, une réserve naturelle nationale à la Truchère et des inventaires (ZNIEFF de type 1).

Le territoire présente une grande diversité d'habitats naturels, reconnus à divers titres : sites Natura 2000, réserve naturelle nationale, ZNIEFF de type 1, etc. Ces espaces constituent des réservoirs de biodiversité accueillant une faune terrestre qui a besoin de se déplacer entre des habitats attractifs.

Cependant, le développement urbain observé ces dernières années fragmente le territoire, tout particulièrement dans la vallée de la Saône. Les principaux enjeux seront de maîtriser le développement futur afin de préserver des coupures vertes et des corridors écologiques. Le développement en extension sera à limiter le plus possible afin de conserver des habitats naturels attractifs.

Les cours d'eau, qui jouent un rôle majeur dans cette trame verte et bleue en facilitant le franchissement des infrastructures présentes (autoroute, voie ferrée, RD906, ...), doivent faire l'objet d'une vigilance forte, ainsi que les prairies des fonds de vallées.

Les principaux secteurs à enjeux sont localisés dans la vallée de la Saône, où les continuités écologiques sont les plus fragilisées et où les pressions urbaines sont également les plus fortes.

Les enjeux sont donc de :

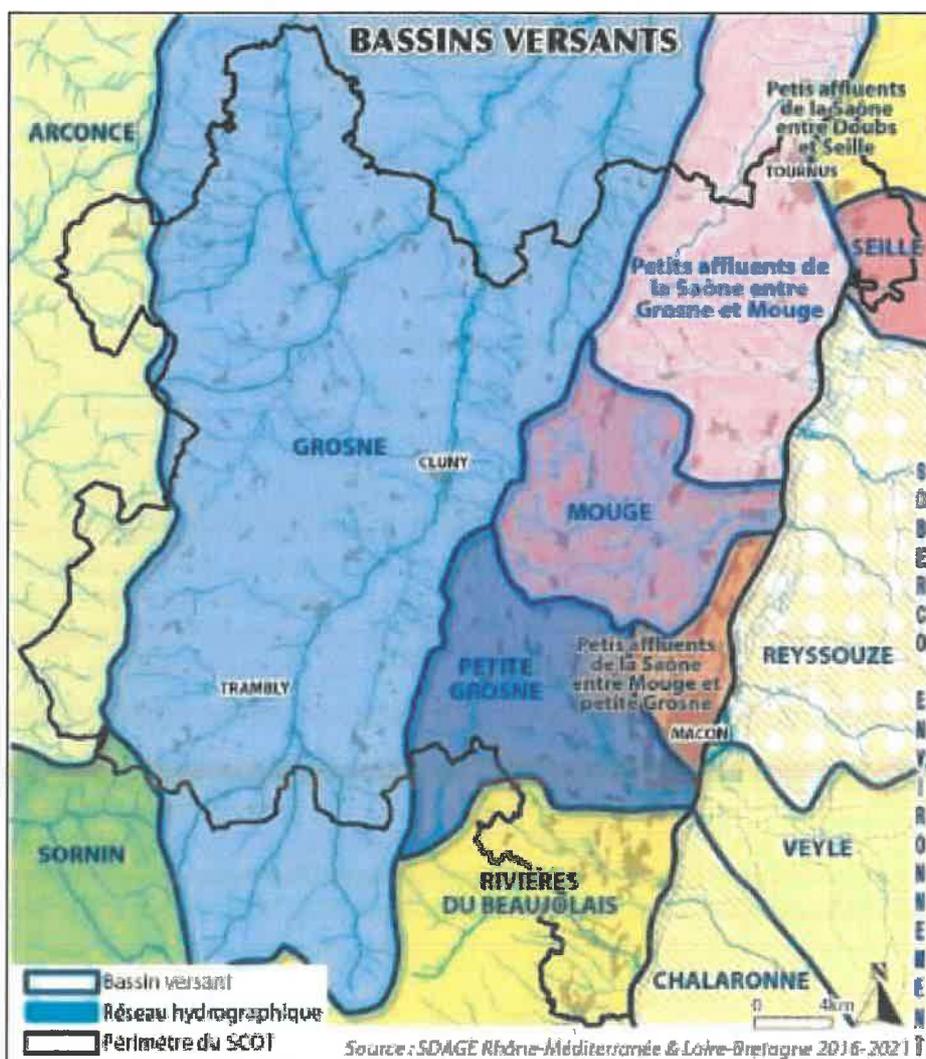
- Limiter au maximum l'artificialisation des sols, en particulier en extension des bourgs. L'étiement linéaire est à éviter pour maintenir des coupures vertes.
- Préserver les cours d'eau et les abords, particulièrement dans les traversées urbaines où ils peuvent être altérés et où l'urbanisation peut parfois venir au contact du lit mineur.
- Maintenir des éléments agro-naturels, comme des haies ou des arbres isolés, pouvant alors être supports de déplacements. Ces éléments sont également importants dans les secteurs urbanisés.

3- Ressource en eau

3.1- Les eaux superficielles

Le réseau hydrographique se structure autour de la Saône. La nature des sols conditionne la présence du réseau hydrographique. Le bassin versant de la Saône se divise en plusieurs sous-bassins versants, correspondant à ses différents affluents directs.

Un autre bassin versant, celui de la Seille concerne également le territoire mais dans des proportions plus faibles, aux franges du territoire.



➤ La Saône et les rivières du Mâconnais

La Saône est la rivière la plus importante de France, de par sa taille et son débit. Elle atteint 300 m de large à hauteur de Mâcon.

Elle prend sa source à Vioménil dans le massif des Vosges et se caractérise par un cours très lent (vitesse du courant inférieure généralement à 1 m/s) résultant de la faible pente de son lit.

Le bassin versant de la Saône, qui couvre une superficie de 29 950 km² (dont 490 km² sur le territoire, soit 1,6% du bassin versant total) est divisé en plusieurs sous-bassins versants :

- Les petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge,
- La Mouge,
- La Petite Grosne,
- Les petits affluents de la Saône entre Mouge et Petite Grosne.

Les rivières du Mâconnais (petite Grosne, Mouge, Bourbonne et Natouze) constituent toutes des affluents rive droite de la Saône. Elles traversent les coteaux viticoles du territoire d'ouest en est.

La Mouge est une petite rivière qui prend sa source à Donzy-le-Pertuis et se jette en rive droite de la Saône au niveau de la commune de La Salle, à 10 km au nord de Mâcon. Son linéaire est de 20 km et son bassin versant de 110 km². Elle reçoit quelques affluents dont la petite Mouge, l'Isérable et le Talenchant.

La Petite Grosne prend sa source sur la commune de Cenves (69). Elle présente un bassin versant d'une superficie de 127 km² et accueille les affluents suivants : le ruisseau de Pierreclos, le Fil, le ruisseau du Moulin Journet, la Dénante et enfin le ruisseau dont la source est à Fuissé.

La Bourbonne et la Natouze, appartiennent au bassin versant des petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge, qui présente des surfaces urbanisées importantes.

La Bourbonne prend sa source à Lugny, au pied de la montagne du Château. Elle reçoit les eaux du ruisseau de Bissy, de l'Ail, du ruisseau de Fissy ainsi que du ruisseau de Burgy. La Bourbonne présente la particularité d'être en partie souterraine dans sa traversée du bourg de Lugny. Plusieurs moulins sont situés sur son cours (moulin Burdeau, moulin Vallerot, moulin Brûlé, moulin Guillet...).

Les rivières du Mâconnais ont pour caractéristique de prendre leur source sur les coteaux, entre 400 et 800 m d'altitude. Elles traversent ensuite l'espace viticole jusqu'à la Saône à l'est. La topographie des coteaux viticoles implique de fortes pentes au niveau des rivières dans les secteurs amont. Ces rivières sinueuses présentent ainsi des puissances fluviales importantes, au point de donner un caractère torrentiel aux têtes de bassins. Ces rivières connaissent des étiages sévères. Pour les cours d'eau du Mâconnais, un espace de mobilité correspondant à une largeur de 10 fois la largeur bord à bord a été retenue comme espace d'équilibre. Cet espace de mobilité peut être très limité dans les secteurs amont et peut atteindre 150 m de large dans les secteurs aval.

Qualité chimique :

La Saône et ses affluents principaux sur le territoire, à savoir la **Bourbonne, la Petite Grosne et la Mouge** présentent un mauvais état chimique. L'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2027. Les autres petits affluents, situés en tête de bassin versant avec peu d'agriculture et de viticulture, présentent quant à eux un bon état chimique.

La Petite Grosne et la Mouge sont particulièrement impactées par les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), leur bassin versant étant influencé par l'urbanisation (exemple : urbanisation le long de la Petite Grosne et de ses affluents à Prissé, Loché, Davayé ou le long de la Mouge à Igé ou Azé) et de nombreuses voies de communication (A6, RD906, voie ferrée, ...). La production viticole explique également la présence de produits phytosanitaires dans les eaux.

Qualité écologique :

La Saône présente un mauvais état écologique en lien avec l'agriculture et la présence de produits phytosanitaires et de phosphore en lien avec des rejets d'assainissement mal traités. Les cours d'eau du Mâconnais présentent un état écologique moyen à médiocre. Les objectifs de bon état sont repoussés à 2021 ou 2027.

Néanmoins, les têtes de bassin de la Petite Grosne sont les secteurs les mieux colonisés par les écrevisses à pattes blanches. 3 secteurs en tête de bassin de la Mouge présentent également des populations d'écrevisses à pattes blanches mais très limitées.

Usages de la Saône : la Saône constitue le lieu d'accueil des activités nautiques (aviron, courses hors-bords, voile) mais aussi du transport fluvial.

Usage des rivières du Mâconnais : en dehors de la pratique de la pêche, aucune activité d'eau vive n'existe sur les rivières du Mâconnais.

Pressions sur la Saône :

- Le Val de Saône accueille de nombreuses cultures de céréales (blé, orge, colza) mais également de maïs. Des problématiques liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires sont récurrentes. Toutefois, aucune zone vulnérable aux nitrates n'est identifiée par le SDAGE sur le territoire, hormis sur la commune de Berzé-la-Ville.
- Les activités industrielles peuvent être ponctuellement sources de pollutions des eaux (AREVA, ECKES GRANINI France JOCKER, FOULON SOPAGLY à Mâcon, Vins Georges Duboeuf à Romanèche-Thorins), surtout lors d'épisodes pluvieux qui favorisent le ruissellement des eaux et limitent leur traitement avant rejet.
- Les ouvrages, comme les ponts mais aussi les quais des ports de Tournus et Mâcon, altèrent les berges de la Saône ponctuellement.

Pressions sur les rivières du Mâconnais :

L'anthropisation des rivières de la Mouge et de la Petite Grosne (rectification, artificialisation des talus de berges et densité des ouvrages) a fortement réduit la mobilité des rivières.

- 310 ouvrages ont été recensés sur les cours d'eau du Mâconnais dont 47% sont qualifiés d'infranchissables et constituent une barrière à la continuité écologique.

La présence d'ouvrages, généralement liés à d'anciens moulins, est particulièrement dense sur les cours d'eau du Fil, le Talenchant, en amont de Verzé, la Mouge à Azé, le ruisseau de Bissy à Lugny et la Bourbonne en amont de Lugny. 148 ouvrages dont 10 estimés comme prioritaires doivent faire l'objet d'aménagement.

- Les inventaires piscicoles montrent une dégradation généralisée des peuplements piscicoles avec une absence de chabots, de lamproies, de Planer et de vairons, espèces typiques de ces rivières.

Les peuplements salmonicoles des rivières du Mâconnais, notamment la truite fario, sont fortement perturbés par des élévations de température principalement au niveau des cours d'eau du Fil, de la Natouze et de la Bourbonne, à proximité desquels les cultures sont davantage présentes.

Ce réchauffement est lié au manque de végétation des berges. Le renouvellement de la végétation rivulaire n'est pas favorisé par le piétinement du lit mineur par le bétail, qui a tendance à colmater les fonds.

- Par ailleurs, les **pollutions d'origine domestique** (réseaux d'assainissement à améliorer), **industrielle et/ou vitivinicole en lien avec les ruissellements** altèrent d'autant plus la qualité

de l'eau de certains cours d'eau (la Denante à Davayé, le ruisseau du Moulin Journet à Chevagny-les-Chevrières, le ruisseau de Joux à Azé...).

- L'impact de l'activité viti-vinicole sur le milieu aquatique est important. A raison de 5 EH de matière à traiter pour 100L de vin produit, la charge dépasse les 2 millions d'EH, concentrés sur la période de travaux de vinification et de vendange. Les accords-cadres de 2001 et 2010 pour la gestion des effluents viti-vinicoles ont permis une diminution considérable des pollutions chroniques dans les cours d'eau. Les effluents de toutes les caves coopératives et de 94% des caves particulières sont aujourd'hui traités. Les incidents de traitement des caves coopératives sont à surveiller, car récurrents et quelques rejets directs au milieu subsistent.

Dans le cas de la Bourbonne : la cave de Lugny peut constituer une source de pollution potentielle importante. Cette cave, d'une production de 100 000 hl/an, possède un système de traitement des effluents de vendanges et de caves indépendant du réseau collectif et adapté. Une aire de lavage pour les machines a été construite en complément.

Dans le cas de la Petite Grosne : l'usine agroalimentaire « Les Salaisons Mâconnaises » à Pierreclos, a été connectée à la station de traitement. Le système de récupération des graisses doit être amélioré, le fonctionnement de la station d'épuration étant souvent perturbé par les rejets de cette usine. Par ailleurs, les cours d'eau du Mâconnais sont fortement urbanisés et présentent des secteurs imperméabilisés (A6, RCEA) dont le lessivage peut polluer les cours d'eau.

Ce type de dégradations constituent également une menace dans les secteurs concernés par les écrevisses à pattes blanches.

Enjeux et mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée : Les enjeux soulignés dans le SDAGE au regard des pressions observées sur les cours d'eau du Mâconnais sont relatifs à la réduction des pollutions aussi bien diffuses par les pesticides et les nitrates d'origine agricole mais également domestiques et industrielles (assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales), à l'amélioration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau du bassin versant, à une amélioration de la morphologie des cours d'eau (actions sur les ouvrages hydrauliques, etc.).

➤ **Les rivières du Beaujolais**

Les cours d'eau appartenant au Beaujolais sont la Mauvaise et l'Arlois, affluents de la Saône. Ils présentent un régime hydrologique de type pluvial contrasté avec de forts débits hivernaux (de décembre à avril) et de faibles débits estivaux (juillet à septembre) avec des périodes d'assecs.

Alors que la tête de bassin versant des cours d'eau est majoritairement couverte par des massifs forestiers, en aval, les vignes encadrent les vallées des cours d'eau. Peu avant la confluence avec la Saône, l'occupation des sols est marquée par une forte urbanisation mais aussi par la présence de milieux humides remarquables.

Qualité chimique : Les cours d'eau de la Mauvaise et de l'Arlois présentent un bon à très bon état chimique probablement car peu soumis à l'urbanisation et aux rejets des stations d'épuration et bénéficiant d'une ripisylve participant à l'épuration des eaux.

Qualité écologique : La Mauvaise et l'Arlois présentent un état écologique médiocre. L'atteinte du bon état est fixée à 2027. Le colmatage des lits par le sable, les pollutions organiques d'origine domestique et vinicole, les pollutions diffuses expliquent la quasi-absence des taxons indicateurs les plus sensibles aux pollutions.

Catégorie piscicole : L'Arlois et la Mauvaise sont en 2ème catégorie piscicole. La qualité des cours d'eau du Beaujolais est très moyenne. L'Arlois et la Mauvaise présentent quelques populations d'écrevisses à pattes blanches respectivement à Chasselas et en dehors du territoire.

Usages : Les rivières du Beaujolais présentent des usages de loisirs liés à la pêche, l'agriculture pour l'alimentation du bétail notamment, l'irrigation étant peu présente sur le territoire, l'industrie avec la micro-centrale hydroélectrique et la minoterie sur l'Ardières.

Pressions : Ces cours d'eau présentent une dégradation écomorphologique en lien avec l'ensablement (pratiques agricoles sur sol nu) qui participe au colmatage des fonds de lit mineur et des frayères, mais également en lien avec le recalibrage de la rivière et la présence de seuils qui cloisonnent l'ensemble des cours d'eau.

Enjeux et mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée : dans le SDAGE Rhône-Méditerranée, les problématiques à traiter pour les rivières du Beaujolais sont relatives aux pollutions domestiques et industrielles, ainsi qu'aux pollutions agricoles, à la dégradation morphologique des cours d'eau et aux problèmes de transports sédimentaires, à l'altération de la continuité biologique.

➤ **La Seille**

La Seille, dont seulement une faible partie concerne le territoire, prend sa source dans les contreforts du Jura, à l'est. Une grande partie du bassin versant de la Seille se situe en Bresse loughannaise. C'est une large rivière d'environ 20 m, présentant un profil de rivière de plaine, qui atteint près de 60 m de large lors de sa confluence avec la Saône à La Truchère.

En position aval, le cours d'eau est marqué par un environnement topographique relativement plat. Le caractère aval du cours d'eau, l'expose davantage aux problématiques de pollutions liées aux activités se déroulant en amont du bassin versant et notamment aux pratiques viticoles dans le Jura.

Qualité chimique : La qualité chimique est bonne.

Qualité écologique : La Seille présente une qualité écologique moyenne, avec un bon état à atteindre en 2027.

Usages : La Seille est navigable entre Louhans et La Truchère. Elle constitue un lieu privilégié pour le tourisme fluvial en été. Peu d'informations sont disponibles sur les éventuelles incidences de ce tourisme mais l'objectif du contrat de rivière est de concilier les usages avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

3.2- Les eaux souterraines

Le territoire est concerné par plusieurs masses d'eau souterraine :

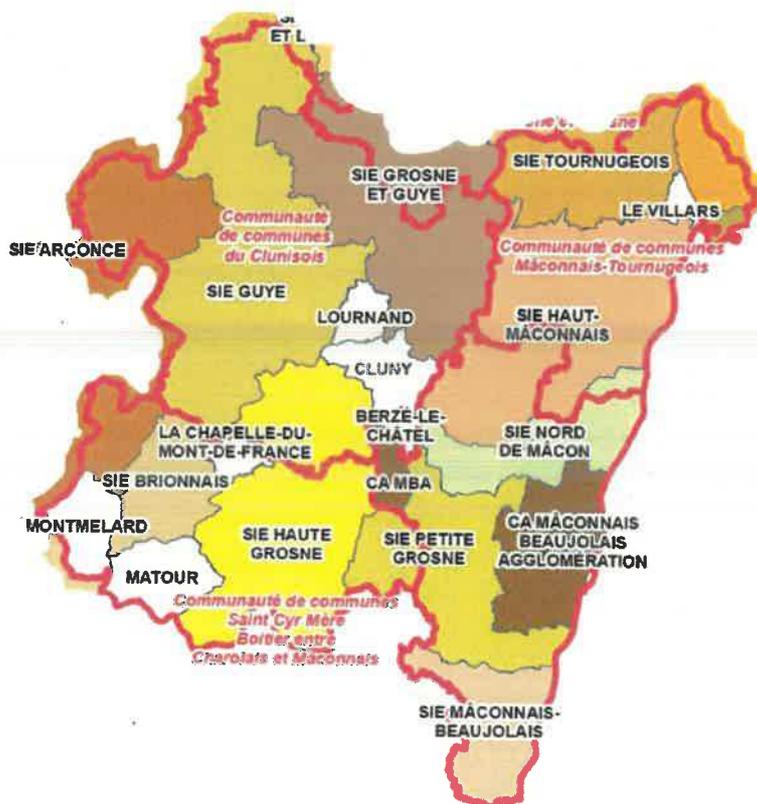
- Les eaux souterraines du secteur du Mâconnais et du secteur nord Clunisois sont issues des formations calcaires profondes des côtes chalonnaises, mâconnaises et beaujolaises (1 masse d'eau souterraine : FRDG227);
- Les eaux souterraines du sud du Clunisois et du secteur du Beaujolais proviennent des formations granitiques du socle des monts du Lyonnais, Beaujolais, Mâconnais et Chalonnais et sur les formations du Morvan (2 masses d'eau souterraine : FRDG503 et FRDG611) ;
- Les eaux souterraines de la vallée de la Saône sont issues des formations alluviales de la Saône et des formations marneuses (2 masses d'eau souterraine : FRDG361 et FRDG506).

3.3- L'alimentation en eau potable

Organisation et compétences

La gestion de l'eau destinée à la consommation humaine est organisée en 11 collectivités gestionnaires :

- 8 syndicats des eaux ;
- 2 communes en régie (Sologny, Le Villars).
- La gestion de l'eau à Mâcon est déléguée (DSP Véolia).



Extrait de la carte de l'observatoire de l'eau du Département de Saône-et-Loire

Origines de la ressource en eau potable

➤ Les volumes prélevés pour l'eau potable

Les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable proviennent de ressources localisées sur le territoire et de ressources souterraines de la nappe alluviale de la Saône (Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or).

Les captages et la protection de la ressource :

4 champs captants sont localisés sur le territoire de MBA et 28 puits (dont 3 actuellement non exploités).

Les captages localisés dans la vallée de la Saône, potentiellement soumis aux pollutions agricoles, domestiques, industrielles et également en lien avec la présence des infrastructures de transport (A6, RD906, voie ferrée), disposent tous de périmètres de protection de captage et de DUP définissant les constructions et usages autorisés et interdits dans les périmètres concernés.

Trois captages sont classés prioritaires (menacés par des pollutions diffuses) dans le SDAGE Rhône-Méditerranée mais aussi dans la liste « Grenelle » : 2 à Montbellet (puits 1 et 2) et 1 à Farges-lès-Mâcon (puits de Farges). Ces captages bénéficient de périmètres de protection rapproché et éloigné. Par ailleurs, des aires d'alimentation de captage sont définies autour de ces puits.

La protection de la ressource doit se poursuivre, notamment pour les puits et sources localisés au niveau de la côte mâconnaise.

Vulnérabilité de la ressource

La vulnérabilité de la ressource est principalement liée à la présence de pollutions diffuses, de pesticides et de nitrates d'origine agricole. Des puits et sources non protégés localisés en tissu urbain sont potentiellement soumis à des pollutions urbaines (rejets de STEP, hydrocarbures) pouvant dégrader la qualité de l'eau potable.

Les ressources stratégiques

Une liste des masses d'eau souterraines recelant des ressources majeures à préserver pour assurer l'alimentation en eau potable actuelle et future a été établie dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée. Ces ressources sont :

- soit des ressources déjà sollicitées dont l'altération pourrait poser problème aux populations dont elles dépendent : Zone de Sauvegarde Exploitée, ZSE.
- soit des ressources faiblement sollicitées à l'heure actuelle, disposant de fortes potentialités et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine : Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement, ZSNEA.

Les ZSE et ZSNEA sont à préserver pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme. L'objectif sur les zones de sauvegarde est de réduire les pollutions connues, connaître et préserver la qualité de la nappe, assurer son équilibre et conserver le potentiel d'implantation d'un captage d'eau potable sur les zones non exploitées actuellement.

Les ressources stratégiques exploitées actuellement se situent au sein de la nappe alluviale de la Saône :

- Puits de Montbellet
- Puits de La Salle
- Puits de Mâcon-Sancé
- Puits de Crêches-sur-Saône
- Puits de La Chapelle-de-Guinchay

Les ressources stratégiques non exploitées actuellement sont localisées dans la nappe alluviale de la Saône (3 ZSNEA : Sermoyer-Asnières, Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay) ainsi que dans le fossé bressan (2 ZSNEA : secteur de Cuisery et secteur Chalon sud) :

- **ZSNEA Sermoyer – Asnières** : concerne La Truchère.
- **ZSNEA Crêches-sur-Saône** : concerne les communes de Crêches-sur-Saône, Varennes-lès-Mâcon, Vinzelles et Chaintré.
- **ZSNEA La Chapelle-de-Guinchay** : concerne les communes de La Chapelle-de-Guinchay et Saint-Symphorien-d'Ancelles.
- **ZSNEA du secteur de Cuisery** : concerne les communes de Royer, Ozenay, Martailly-lès-Brancion, La Chapelle-Sous-Brancion.
- **ZSNEA du secteur de Chalon sud** : concerne les communes de Tournus, Lacrost, Préty, Plottes, Le Villars, la Truchère, Farges-lès-Mâcon, Uchizy, Chardonnay, Ozenay.

Interconnexions

Des interconnexions permanentes et de secours sont en place sur le territoire permettant d'approvisionner certaines collectivités limitrophes.

Interconnexions permanentes :

- Le Syndicat Mixte des Eaux (SME) Petite Grosne est approvisionné en eau potable par Berzé-le-Châtel, le SM d'adduction Saône et Grosne, le SME Mâconnais-Beaujolais. Il dessert par ailleurs en eau potable Sologny et Cluny partiellement via le SME Haute-Grosne.
- Le Syndicat Mixte (SM) d'adduction Saône Grosne approvisionne, en plus du SME Petite Grosne, le SME du Mâconnais Beaujolais.
- Le SME du Haut Mâconnais approvisionne le Villars.
- Le SME du Mâconnais Beaujolais approvisionne et importe des eaux du SIE Haut Beaujolais.

Interconnexion de secours :

- 3 interconnexions de secours mutuel existent entre le SIE petite Grosne et le SM des eaux de Mâcon et ses environs.
- Une interconnexion de secours partiel du SM des eaux de Mâcon et ses environs vers le SIE du Nord de Mâcon.
- 3 interconnexions permettent un secours de Mâcon par le SM des eaux de Mâcon et ses Environs.
- LE SIE de la Région Louhannaise reçoit l'eau potable du SIE de la Seillette et du SIE de Chalon sud-est via des interconnexions de secours.

Absence d'interconnexion :

- Certaines communes ne disposent a priori d'aucune interconnexion et ne possèdent que leurs ressources propres : SIE Tournugeois, SIE du Haut Mâconnais, SIE Basse Seille.

➤ **Qualité des eaux prélevées et rendements**

Qualité des eaux prélevées et distribuées

Certains sites de captages sont vulnérables, compte-tenu des différentes activités polluantes présentes à proximité (occupation du sol, industries, voiries/trafic routier) et au regard de la géologie et de l'hydrogéologie des ressources exploitées (ressources affleurantes, profondes...). Les captages de Montbellet et Farges-lès-Mâcon sont classés comme captages prioritaires car sensibles aux pollutions diffuses.

Rendements

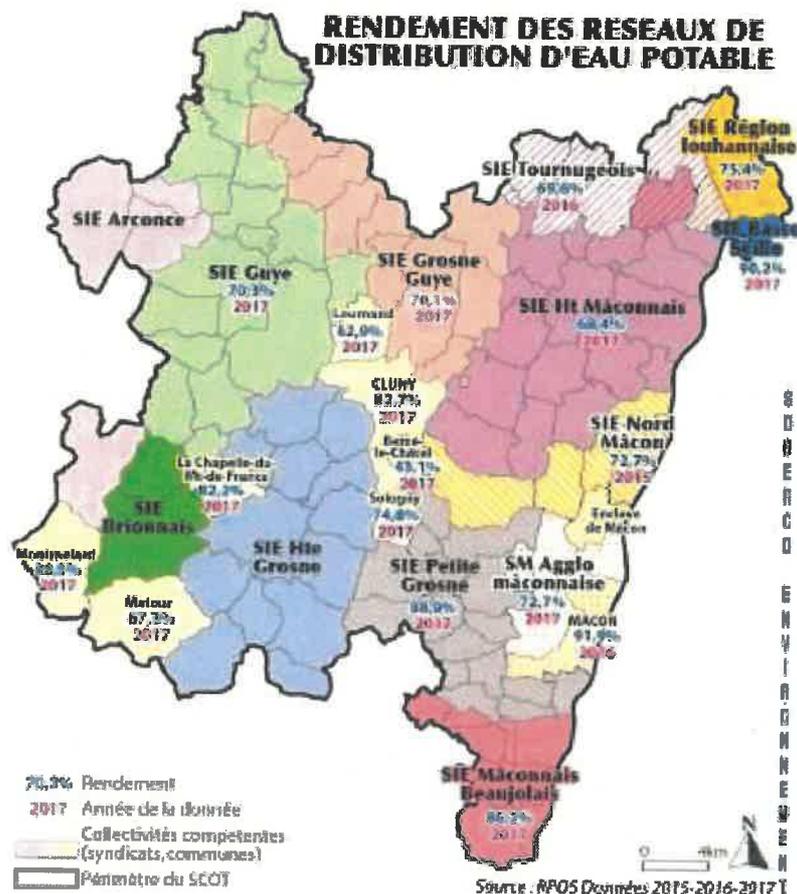
Le rendement global des réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire est correct. La loi Grenelle 2 et son décret d'application du 27 janvier 2012 visent à inciter les collectivités en charge des services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable. Elles fixent ainsi aux collectivités l'objectif d'atteindre un rendement de l'ordre de 85% pour les zones urbaines et 65% pour les zones rurales.

Pour les zones urbaines : seule la collectivité gestionnaire de l'eau potable de Mâcon présentait en 2017, un rendement supérieur à 85%.

Pour les zones rurales : 7 communes ou collectivités gestionnaires de l'eau potable présentent un rendement supérieur à 65% (Sologne, SIE Tournugeois, SIE Région Louhannaise, SIE Basse Seille, SIE Mâconnais Beaujolais, SIE Petite Grosne, SIE Nord Mâcon).

Pour certaines collectivités, la donnée chiffrée sur le rendement est inconnue. Néanmoins l'observatoire de l'eau en Saône-et-Loire (2018) a jugé que l'état des réseaux est bon à acceptable pour l'ensemble du territoire en dehors des réseaux SIE de la Région Louhannaise, du Tournugeois, du Haut Mâconnais et du Nord de Mâcon jugés comme médiocres.

Un réel enjeu de renouvellement des réseaux pour limiter les pertes d'eau existe donc sur le territoire. En effet, une grosse part de la population est desservie par un réseau de distribution dont le rendement est inférieur à 65%.



Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable

En dehors de Sologny et Mâcon, l'ensemble des collectivités gestionnaires de la ressource en eau potable dispose d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Adéquation des besoins/ressources

Le bilan besoins/ressources d'une collectivité correspond à la différence entre ses ressources disponibles (production par les puits, importation) et ses besoins en eau (consommation industrielle, de la population, ...).

D'après le schéma directeur départemental des interconnexions de secours en eau potable, réalisé par le SYDRO 71 en décembre 2017, il apparaît :

- En situation moyenne, le territoire dispose d'un bilan besoins/ressources qualifié de suffisant à excédentaire, à l'horizon 2030, pour l'ensemble des collectivités.
- En situation de pointe, c'est-à-dire lorsque la demande en eau potable est la plus forte, et en période estivale, lorsque la disponibilité des ressources en eau est la plus faible, 1 collectivité gestionnaire en eau potable présente un bilan besoins/ressources insuffisant à savoir le SIE du haut Mâconnais.

- Dans la vallée de la Saône et la côte mâconnaise, ce sont les communes du SIE du Haut-Mâconnais qui seraient vulnérables. Cependant, la mise en place d'un nouveau puit de 90 m³/h et de nouvelles interconnexions permettraient de sécuriser l'alimentation en eau, même en période d'étiage.

3.4- L'assainissement

➤ L'assainissement collectif

Organisation et compétences

Sur le territoire de MBA, l'assainissement est une compétence exercée en direct. Les Syndicats pré-existants au 1^{er} janvier 2020, date de la prise de la compétence obligatoire, ont été dissous. Sur les 39 communes du territoire, 2 communes sont exclusivement en assainissement non collectif. Sur les 37 autres, 19 sont gérées par délégation de service public (DSP) et 18 sont gérées en régie.

Réseau d'assainissement

Les parties les plus récentes des réseaux sont de type séparatif. Les réseaux de type unitaire deviennent minoritaires, mais restent dominants pour certaines communes (Saint-Maurice-de-Satonnay, Le Villars, Saint Laurent-Sur-Saône).

Le traitement des eaux usées

Sur le territoire de MBA, 32 dispositifs d'assainissement sont comptabilisés pour une capacité de traitement totale de 251 438 EH, permettant ainsi de traiter les eaux usées générées par la population et les activités du territoire. 13 disposent d'une capacité inférieure à 500 équivalent-habitants (EH).

9 stations d'épuration collectent les eaux de plusieurs communes :

- STEP de Mâcon (capacité de 148 650 EH) : eaux usées de Mâcon, Charnay-lès-Mâcon, Davayé, Hurigny, Vergisson, Sancé, Solutré-Pouilly et Saint Laurent-Sur-Saône ;
 - STEP de Crêches-Sur-Saône (capacité de 19 200 EH) : eaux usées de Crêches-Sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Chaintré, Vinzelles, Chânes.
 - STEP de Varennes (capacité de 900 EH) : eaux usées de Varennes et une partie de Vinzelles (ZAC).
- STEP Saint-Martin-Belle-Roche Euroserum (35 000 EH) : eaux usées de Saint-Martin-Belle-Roche et Senozan ;
- STEP de Saint-Symphorien-d'Ancelles (18 000 EH) : eaux usées de Saint-Symphorien-d'Ancelles, La Chapelle-de-Guinchay et Romanèche-Thorins ;
- STEP de Tournus (10 500 EH) : eaux usées de Tournus et de Plottes ;
- STEP de Prissé (4 500 EH) : eaux usées de Prissé, Davayé, La Roche Vineuse ;

- STEP de Montbellet (3 550 EH) : eaux usées de Montbellet, Bissy-la-Mâconnaise, Burgy, Lugny et Saint-Gengoux-de-Scissé;
- STEP de Fleurville-Viré (2 217EH) : eaux usées de Fleurville et de Viré.

La majorité des dispositifs sont de type lagunage naturel, viennent ensuite les dispositifs de type boues activées. La filière boues activées est la plus adaptée au traitement des grosses charges polluantes. Les autres dispositifs sont de type filtre planté, filtre à sable. Une nouvelle station d'épuration est actuellement en cours de réalisation à La Roche Vineuse et une nouvelle unité de traitement va être réalisée en 2022 à Péronne.

Les dysfonctionnements

Des stations d'épuration présentent une non-conformité liée :

- A une surcharge polluante correspondant à un dépassement du potentiel de traitement et par conséquent à un traitement non efficient (4 stations) : Clessé (bourg-Germolles), Cruzille (bourg), Saint-Albain (bourg), Chardonnay (bourg) ;
- A une surcharge hydraulique liée certainement à la présence d'eaux claires parasites, qui diluent les effluents d'eaux usées et réduisent la capacité de transport disponible dans les réseaux et de traitement dans les stations. Les eaux rejetées aux milieux récepteurs sont donc peu ou non traitées (2 stations) : La Salle (bourg), Saint-Albain (bourg);
- Des problématiques d'eutrophisation des eaux sont observées à la station d'Ozenay, où les débits des lagunes sont extrêmement lents ;
- Les stations de Martailly et Grévilly présentent des équipements peu efficaces vis-à-vis du traitement des eaux usées (infiltration des eaux directement dans le karst et décanteur-digesteur à Grévilly peu fonctionnel) ;
- Une capacité nominale dépassée (1 système d'assainissement) : Chasselas ;
- Des performances sur les MES insuffisantes : Azé, Fuissé ;
- Une capacité maximale atteinte : Charbonnières.

La qualité des milieux récepteurs des stations pourrait être plus fortement altérée, sachant que certains sont considérés comme des réservoirs de biodiversité (ex : la Petite Grosne, l'Arlois et la Bourbonne...) présentant d'ores-et-déjà un état écologique et/ou chimique dégradé. Par ailleurs, l'un des deux bassins de lagunage de la station de Martailly-lès-Brancion s'infiltré directement dans le sous-sol, mais aucune pollution de la nappe n'a pour l'heure été détectée, le réseau karstique rendant les recherches compliquées. D'après les données de l'observatoire eau et assainissement du département, l'âge moyen des stations d'épuration est de 20 ans. Le renouvellement du parc reste faible.

Schémas directeurs et zonage d'assainissement

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif,

les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial. L'élaboration du zonage d'assainissement est souvent l'occasion pour les collectivités de réaliser un schéma directeur d'assainissement. Ce document fixe les orientations fondamentales des aménagements, à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité.

Sur les 39 communes de MBA, quatre communes ne sont pas pourvues d'un schéma directeur d'assainissement (Saint Martin Belle Roche, Senozan, Leynes et Laizé) et six autres ont un SDA trop ancien. Pour ces neuf communes, il est nécessaire de relancer un schéma directeur. Sur l'ensemble du territoire de MBA, il faudra compiler et actualiser l'ensemble des documents existants.

➤ **L'assainissement non collectif**

MBA est compétent sur l'ensemble de son territoire et exerce la compétence en régie sur 34 de ses 39 communes.

Au regard des données disponibles, le taux de conformité global des installations en assainissement non collectif du territoire est estimé à environ 81%. Néanmoins, ce résultat est à considérer avec précaution car certaines installations n'ont pas fait l'objet de contrôles et les données ne sont pas disponibles pour 7 des collectivités compétentes vis-à-vis de l'assainissement non collectif.

3.5- Les politiques publiques

3.5.1- Le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE Rhône-Méditerranée définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. A plus long terme, le SDAGE recommande la réalisation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) par bassin versant, en conformité avec la Directive cadre sur l'eau.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 est un document de planification approuvé en novembre 2015, qui poursuit les 8 Orientations Fondamentales (O.F) du SDAGE 2010-2015, auxquelles s'ajoute une orientation consacrée à l'adaptation au changement climatique.

Ces orientations se déclinent en dispositions, dont certaines intéressent plus particulièrement les documents de planification du territoire :

- OF 0 - Disposition 0-02 : tout aménagement ou infrastructure doit respecter l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques et humides.
- OF 1 - Disposition 1-04 : les documents d'urbanisme doivent intégrer des règles de gestion préventives contribuant à l'atteinte du bon état des eaux, incluant notamment le principe de prévention du ruissellement des eaux.
- OF n°2 - Mettre en oeuvre le principe de non dégradation des milieux aquatiques en appliquant la séquence "éviter-réduire-compenser".

- OF 4 - Disposition 4-09 : les documents d'urbanisme doivent intégrer les enjeux du SDAGE comme l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques (OF n°2), limiter le développement de l'urbanisation dans les secteurs où l'atteinte du bon état des eaux est remise en cause (OF n°5), limiter l'imperméabilisation (OF n°5 et 8), ...
- L'OF n°5 (lutter contre les pollutions) intègre de nombreuses dispositions qui peuvent s'appliquer à un document d'urbanisme.
- L'OF n°6 concerne la préservation et le redéveloppement des fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques, en prenant en compte l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et en le préservant à travers une maîtrise d'usage ou du sol (servitudes d'utilité publique, droit d'usage, ...). Cela s'étend également aux réservoirs biologiques et aux milieux humides, en les intégrant dans les projets et en mettant en œuvre une compensation en cas d'atteinte.
- OF 7 - Disposition 7-04 : les documents doivent anticiper et s'adapter à la ressource en eau. Ainsi, une urbanisation nouvelle ne peut être planifiée sans avoir vérifié au préalable la disponibilité suffisante de la ressource en eau (adéquation ressource et besoin).
- OF 8 - Disposition 8-05 : en complément de la disposition 8-01 permettant la préservation des champs d'expansion des crues, il s'agit de limiter le ruissellement à la source, par le biais des documents et décisions d'urbanisme et d'aménagement du territoire (favoriser l'infiltration/rétention des eaux, maîtriser le débit, préserver les éléments du paysage déterminant dans la maîtrise des écoulements, etc.).

3.5.2- Les contrats de rivière

Le contrat de rivière est un outil opérationnel de gestion de la ressource en eau qui se décline en programme d'actions. Le territoire compte plusieurs contrats de rivière qui concernent le Val de Saône et les rivières du Mâconnais et les rivières du Beaujolais.

- **Contrat de milieu Saône, corridor alluvial et territoire associé**

Depuis juin 2016, l'EPTB Saône-et-Doubs a mis en œuvre un nouveau contrat de milieu (Saône, corridor alluvial et territoires associés). Le périmètre a été élargi aux petits affluents de la Saône dépourvus de procédure de gestion. Le contrat cherche à :

- Reconquérir la qualité des eaux et préserver les ressources stratégiques ;
- Réhabiliter les milieux naturels et préserver la biodiversité ;
- Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire et réduire l'impact des crues ;
- Renforcer l'identité et accompagner le développement du Val de Saône ;
- Améliorer la connaissance de la Saône et des affluents orphelins ...

Parmi les 589 communes du contrat (sur 8 départements), le territoire compte 20 communes inscrites dans ce périmètre, à savoir les communes riveraines de la Saône.

Quelques actions transversales sont identiques aux communes du périmètre du contrat (plan de désherbage dans les communes, préservation de la qualité des eaux dans les aires d'alimentation des captages).

D'autres sont spécifiques à certaines communes, notamment :

- Le traitement physico-chimique des effluents agro-alimentaires de l'usine Eurosérum de Saint-Martin-Belle-Roche ;
- La restauration de la Lône d'Uchizy, suivi et travaux d'optimisation sur Farges-lès-Mâcon et Uchizy ;
- La préservation des habitats aquatiques et la lutte contre les espèces invasives à Saint-Symphorien-d'Ancelles.

- **Contrat de milieu des rivières du Mâconnais**

Le contrat de milieu des rivières du Mâconnais a été signé en juillet 2013 pour une durée de 5 ans. Il est actuellement achevé.

Le contrat a pour principaux objectifs de :

- Reconquérir une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques ;
- Mettre en place une gestion globale des rivières.

Parmi les actions concernant le territoire, on note pour l'ensemble des rivières du Mâconnais des actions de sensibilisation vis-à-vis de l'utilisation de produits phytosanitaires, l'établissement de plans de désherbage, mais aussi des actions relatives à la gestion des eaux de pluies de l'autoroute A6, ou bien encore l'évaluation du potentiel écologique des zones humides.

Des actions sont spécifiques à certains cours d'eau, comme :

- La mise en place d'une démarche de définition des zones inondables sur la Bourbonne et la Natouze, considérant leur rôle lors d'inondations ;
- L'installation d'un réseau de mesures de débit sur la Bourbonne ;
- La reconstitution d'un bocage et la replantation de haies, proche de la Mouge, de la Bourbonne, de la Natouze dans un objectif de limiter les ruissellements en secteurs fortement soumis à l'érosion.

Une veille est également réalisée par le contrat de rivière vis-à-vis de l'urbanisation sur les milieux humides du territoire.

Un nouveau contrat territorial est en cours d'élaboration à l'échelle des bassins versants de la Mouge et de la Petite Grosne, qui sera signé par l'ensemble des EPCI concernés et animé par MBA.

- **Contrat de rivières du Beaujolais**

Le premier contrat de rivière a été signé en septembre 2012 pour la période 2012-2017. Il est actuellement achevé. Le programme d'actions opérationnelles et de travaux répond aux objectifs suivants :

- Reconquérir une bonne qualité des eaux : diagnostic et étude de faisabilité d'une STEP sur la commune de Chasselas ; ...
- Restaurer les milieux aquatiques : la Mauvaise à La Chapelle-de-Guinchay, l'Arlois à Crêches-sur-Saône, ...
- Réduire les risques d'inondation ;

- Initier une gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Mettre en valeur les milieux aquatiques ;
- Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau à l'échelle des bassins versants.

Un nouveau contrat de rivière est en cours d'élaboration. Il sera porté par le Syndicat Mixte des rivières du Beaujolais (SMRB), en collaboration avec MBA pour l'Arlois et l'aval de la Mauvaise.

Bilan des sensibilités liées à la ressource en eau

Les caractéristiques hydrogéologiques et hydrographiques sont les traductions de la présence des massifs calcaires de la côte mâconnaise. La Saône structure ce réseau hydrographique.

La Saône et ses affluents présentent une qualité écologique et chimique altérée, en lien avec la concentration des polluants liés aux produits phytosanitaires et aux rejets des stations d'épuration en dysfonctionnement mais aussi aux altérations de leur morphologie (rectification de tracé, seuils, ...). Les affluents de la Saône subissent les conséquences de l'agriculture et de la viticulture mais aussi de l'urbanisation grandissante de l'agglomération mâconnaise, au sud, et tournugeoise au nord.

La grande majorité des masses d'eau souterraines recensées sur le territoire présente une bonne qualité chimique. Les alluvions de la Saône produisent la ressource en eau potable du territoire. Néanmoins cette ressource est très vulnérable aux pollutions diffuses (agricole, industrielle, mais aussi issues des infrastructures routières, ...). Ainsi, sur l'ensemble des captages recensés, 3 captages de la vallée de la Saône sont identifiés comme prioritaires par le SDAGE Rhône-Méditerranée.

La ressource en eau potable semble suffisante dans l'ensemble pour assurer les besoins.

La grande majorité de la population est raccordée à un réseau d'assainissement collectif mais sur les dispositifs de traitement des eaux usées recensés, les capacités résiduelles sont importantes.

Le réseau hydrographique, lié fortement à la nature des sols (calcaire sur la côte mâconnaise), se structure autour de la Saône avec quelques grands affluents comme la Bourbonne. Ces derniers présentent une forte altération écologique et chimique, en lien avec les rectifications de tracé (seuils, moulins, ...) mais aussi avec les pratiques agricoles.

La vallée de la Saône constitue la ressource majeure actuelle mais aussi future pour l'alimentation en eau potable du territoire. Cette ressource est cependant très vulnérable du fait de sources potentielles de pollutions nombreuses à proximité : agriculture intensive, industries, infrastructures supportant un trafic important, ... Bien qu'abondante actuellement, des problématiques d'approvisionnement peuvent se poser en période d'étiage. L'enjeu principal est donc de préserver ces ressources mais aussi de concilier la disponibilité de la ressource en eau potable avec le développement envisagé.

D'un point de vue de l'assainissement et de manière globale, le territoire est doté d'équipements présentant des capacités résiduelles suffisantes pour répondre aux besoins actuels et de permettre un développement éventuel. Toutefois, de manière ponctuelle, des dysfonctionnements sont identifiés (eaux claires parasites, rejets sans traitement, surcharge de pollution, ...), pouvant limiter la capacité résiduelle de quelques stations, comme

Montbellet, Cruzille, ... Le développement devra se faire en adéquation avec la capacité de traitement des stations.

Cinq enjeux sont à retenir sur le territoire :

- La protection des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable, aussi bien dans la vallée de la Saône que dans la côte mâonnaise, ressource future.

- La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Les interconnexions pourraient être renforcées.

- L'amélioration et l'optimisation des dispositifs de traitement des eaux usées, incluant aussi la gestion des eaux pluviales pour délester certaines stations importantes (Mâcon, Montbellet, ...).

- L'adaptation au changement climatique (vulnérabilité du territoire au risque d'inondation en particulier et gestion à la parcelle des eaux pluviales).

- La lutte contre les pollutions diffuses.

4- Exploitation du sous-sol du territoire

4.1- Les carrières

Au sein du territoire, ce sont principalement les gisements pour granulats calcaires et éruptifs qui sont mobilisés, d'après le Schéma Départemental des Carrières de Saône-et-Loire. Les granulats sont principalement destinés au secteur du bâtiment et des travaux publics. Le territoire présente **9 carrières en activité** exploitant les ressources des monts du Mâconnais. Le territoire est d'une importance non négligeable dans l'approvisionnement en matériaux de la Saône-et-Loire. Aucune activité d'extraction d'alluvions de la Saône n'est identifiée sur le territoire.

- Une autorisation a été délivrée pour la carrière de Lugny afin de s'étendre sur la commune de Burgy ;
- La carrière de Saint-Albain a fait l'objet d'une prolongation de 4 ans, soit jusqu'en 2025 avec changement d'exploitant en 2018 ;
- La carrière La Montagne fait l'objet d'une prolongation potentielle de 2 ans pour laquelle un dossier a été déposé. Par ailleurs, la carrière fait également l'objet d'une extension mineure au sein même du périmètre autorisé.

Commune	Site	Date de fin d'exploitation	Matériaux	Surface autorisée	Production annuelle maximale autorisée
Igé	En Mouge	13/01/2045	Roches massives magmatiques (porphyre)	20 ha	400 000 t
Saint-Albain	Sur Saint-Pancras	05/01/2025	Roches massives sédimentaires (calcaire)	8.4 ha	48 500 t
Lugny	Bois des Sablières	2035	Roches massives magmatiques (granite)	7.5 ha	20 000 t
Farges-Lès-Mâcon	La Montagne	12/11/2044	Roches massives magmatiques (calcaire)	7 ha	59 000 t
La Salle	La Salle	09/04/2039	Roches massives sédimentaires (calcaire)	1.9 ha	27 000 t
	La Montagne de La Salle	01/06/2021		8.3 ha	250 000 t
Saint-Martin-Belle-Roche	La Montagne	23/07/2028	Roches massives magmatiques (calcaire)	8.1 ha	200 000 t
	Fifataud	03/03/2034	Roches massives (calcaire)	11.7 ha	45 700 t
	Aux Sordats, La Montagne	12/08/2043		15.8 ha	8 100 t

4.2- Les mines

Une concession minière à Romanèche-Thorins a été exploitée pour le manganèse entre 1823 et 1919. Cette concession comprenait les concessions du Grand-Filon, de la Vieille Cure et la Réserve de l'Eglise. La production totale de manganèse était de l'ordre de 433 400 t (sur 93 ans, soit 4 660 t par an).

Le coeur du gisement est localisé sous le village de Romanèche. La présence de ces mines induit un risque pour les secteurs urbanisés concernés au nord-ouest de l'enveloppe bâtie de Romanèche-Thorins. Une vingtaine de bâtiments sont concernés.

5- Risques et nuisances

5.1- Les risques naturels

5.1.1- Le risque d'inondation

5.1.1.1-L'outil de prévention des risques d'inondation de la Saône : le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Saône

La révision des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Saône a été prescrite par arrêté préfectoral du 23 juin 2009.

Sur le territoire, **22 communes disposent d'un PPRI approuvé** :

- Le 21 février 2012 pour Mâcon. L'arrêté préfectoral d'approbation porte à la fois sur le plan de prévention des risques d'inondation de la Saône mais également de la Petite Grosne ;
- Le 5 juillet 2011 pour les communes suivantes selon un découpage par secteur : Varennes-les-Mâcon, Vinzelles, Chaintré, Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay, Saint-Symphorien d'Ancelles, Romanèche-Thorins, Montbellet, Fleurville, Saint-Albain, La Salle, Senozan, Saint-Martin-Belle-roche, Sancé, Lacrost, Tournus, Prétzy, La Truchère, Le Villars, Farges-lès-Mâcon, Uchizy.

Le zonage réglementaire du PPRI distingue :

- La zone rouge, qui correspond aux zones d'aléa fort des espaces urbanisés (hors centre urbain), aux espaces peu ou pas urbanisés, quel que soit leur niveau d'aléa. Cette zone est à préserver de toute urbanisation nouvelle soit pour des raisons de sécurité des biens et des personnes (zone d'aléa les plus forts), soit pour la préservation des champs d'expansion des crues. Cette zone est inconstructible sauf exceptions citées dans le règlement du PPRI.
- La zone bleue, qui correspond aux zones d'aléa modéré situées en centre urbain dans les autres espaces urbanisés. La reconstruction ou la création d'établissement augmentant la vulnérabilité des personnes est interdite ;
- La zone violette, qui correspond aux zones d'aléa fort en centre urbain. Les constructions nouvelles ainsi que les créations, reconstructions de structures augmentant la vulnérabilité des personnes y sont interdites. L'aménagement de l'existant est autorisé ;
- La zone blanche, qui correspond aux zones sur lesquelles aucun aléa n'a été déterminé.

5.1.1.2-Les outils d'information sur les inondations des affluents de la Saône

➤ L'atlas des Zones Inondables (ou AZI)

34 communes sont concernées par un AZI.

Pour certains secteurs non couverts par des PPRI, des atlas des zones inondables (AZI) ont été établis. Ces documents n'ont pas de portée réglementaire directe, mais constituent des outils de connaissance du risque d'inondation. Ils délimitent le champ d'inondation d'un cours d'eau sur la base d'une méthode dite hydrogéomorphologie.

Ainsi des atlas des zones inondables des affluents de la Saône (sur le territoire la Mouge, la petite Grosne, la Seille et ses affluents) sont recensés.

La Bourbonne ne dispose pas de carte d'inondation. En 2005, la commune de Lugny est touchée par une inondation. Les dégâts sont peu nombreux bien que les quantités d'eau soient importantes. Les crues exceptionnelles de la Bourbonne seraient liées à un phénomène hydrogéologique : un volume d'eau serait stocké dans le réseau karstique et vidangé tous les 10 ans environ à la faveur de précipitations.

➤ **Le Territoire à Risque d'Inondation du Mâconnais**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive Inondation, le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2020 (PGRI)** a été arrêté le 7 décembre 2015 sur le périmètre d'application du SDAGE Rhône- Méditerranée.

Le PGRI traite d'une manière générale de la protection des biens et des personnes, que ce soit à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ou des Territoires à Risque d'Inondation (TRI).

Le **Territoire à Risque Important (TRI) Mâconnais** a été défini sur le bassin versant de la Saône par arrêté du 20 décembre 2013. La cartographie des phénomènes d'inondation a été élaborée pour les débordements de la Saône et de la Veyle. Le TRI du Mâconnais comprend 15 communes dont 7 sur le territoire.

➤ **Le Programme d'Action de prévention des Inondations (PAPI) de la Saône**

Le PAPI vise à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en oeuvre d'une politique globale des inondations, pensée à l'échelle du bassin de risque, intégrant des actions combinant la gestion de l'aléa (réhabilitation de zones d'expansion de crues, ouvrages de protection, ...) et la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires (limitation de l'urbanisation des zones inondables, réduction de la vulnérabilité des constructions, ...).

Le territoire est concerné **par le PAPI de la Saône**. Un premier PAPI 2004- 2007 a été porté par l'EPTB Saône-et-Doubs. Un grand nombre d'actions ont été réalisées dans ce cadre : cartographie des zones inondées pour tous types de crue, actions de sensibilisation, accompagnement pour la mise en place de dispositifs d'alerte, pose de repères de crue, élaboration de diagnostics de vulnérabilité,

La stratégie du PAPI 2014-2016 consistait principalement à finaliser les actions engagées sur le premier programme (sensibilisation, information, gestion de crise), à aider les collectivités pour la sécurisation des digues de protection des personnes, et à préparer la mise en place des stratégies locales des TRI du Chalonnais, du Mâconnais et de Lyon, notamment pour l'amélioration de la connaissance des enjeux et la réduction de la vulnérabilité.

Parmi les principales actions, on peut noter l'engagement sur :

- Les dispositifs de surveillance, prévision et d'alerte;
- La gestion de crise;
- La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.

Diverses actions ont été réalisées, permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations, avec la restauration de champ d'expansion de crue (Tournus, Boyer, Préty, Lacrost, ...) et la protection de la Truchère.

Une étude des enjeux devrait permettre d'améliorer la connaissance des dommages que peuvent causer les crues de la Saône. Un nouveau PAPI traduira en action la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Val de Saône (Mâcon-Chalon).

➤ **Stratégie Locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du Val de Saône**

Cette stratégie, élaborée en cohérence avec le PGRI Rhône-Méditerranée, regroupe 88 communes dont 21 appartenant au territoire.

Les objectifs concernent, entre autres, les points suivants :

- Le respect des principes d'un aménagement intégrant les risques d'inondation ;
- La poursuite de la connaissance et de la réduction de la vulnérabilité sur le territoire ;
- La recherche de nouvelles capacités d'expansion des crues ;
- La restauration des fonctionnalités naturelles des milieux afin de réduire les crues.

5.1.1.3-Les secteurs à risque

➤ **La Saône et ses affluents (Petite Grosne, Mouge)**

Les crues de la Saône sont fréquentes : plus de 100 en un siècle. Le régime de la rivière est qualifié de pluvial océanique, il peut être très contrasté, avec des crues hivernales fréquentes et des eaux estivales extrêmement basses, entretenues par les barrages pour la navigation.

Les crues sont longues et caractérisées par leur lenteur au regard de la largeur de la vallée, de son tracé rectiligne et de ses pentes douces. La taille du bassin versant et son faible relief impliquent que les crues les plus exceptionnelles ne se produisent qu'après des pluies longues et répétées (de plusieurs jours à plusieurs semaines).

L'eau monte alors à une vitesse relativement faible et n'atteint des niveaux importants qu'après une longue période (environ 1 semaine). La période des hautes eaux peut ainsi durer 1 à 3 semaines.

Les vitesses sont généralement faibles et les dégâts proviennent des hauteurs et de la durée de la submersion.

Les secteurs concernés par les inondations de la Saône et de ses affluents

Bien que les inondations de la Saône concernent souvent des espaces agricoles voire naturels, quelques secteurs urbanisés présentent néanmoins de réels enjeux. Les **zones urbanisées de La Truchère, Saint-Albain et de Fleurville** et la zone **d'activités de Sancé** sont particulièrement vulnérables au risque d'inondation car totalement ou partiellement implantées en zone inondable. Certaines communes telles que **Varenes-lès-Mâcon**, disposent d'ailleurs de faibles potentialités de développement au regard des contraintes liées aux zones inondables. Près de 8 000 habitants seraient exposés à l'inondation de la Saône, principalement sur Mâcon (7 400 habitants). A cela s'ajoute les grandes zones d'activités de Mâcon, implantées en zone inondable.

D'après le scénario extrême du TRI du Mâconnais, environ 15 000 personnes (soit 25% des habitants permanents du territoire en 2010) seraient situées en zone inondable.

Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	1 284	12 420	14 901
Emplois en zone inondable	Entre 971 et 1 524	Entre 7 955 et 13 638	Entre 9 087 et 18 757

Le centre-ville de Mâcon est très impacté dès le scénario moyen du TRI. Par ailleurs, les voies de communication (réseau routier, ferré) ainsi que les réseaux d'assainissement, eau potable et distribution d'électricité sont significativement vulnérables aux crues d'occurrence moyenne.

D'autres communes sont également concernées : la Truchère (95% de la zone urbanisée), Saint-Albain (bourg ancien), Saint-Symphorien-d'Ancelles (bourg de Saint-Romain-des-îles), Varennes-lès-Mâcon (bourg ancien), Fleurville (vingtaine d'habitations), Crêches-sur-Saône (vingtaine d'habitations), Davayé (vingtaine d'habitations), Prissé (vingtaine d'habitations).

22 communes sont plus faiblement concernées avec une dizaine d'habitations, des fermes isolées ou encore des secteurs d'équipements et de loisirs localisés en zone inondable (de la Saône, de la Petite Grosne et de ses affluents ainsi que de la Mouge). On peut citer : Chaintré, Charnay-lès-Mâcon, Fuissé (Champ Potard), Lacrost, Sancé, La Salle, Laizé, Verzé, Igé, Agé, Préty, Saint-Martin-Belle-Roche, La Chapelle-de-Guinchay, Uchizy, Farges-lès-Mâcon, La Roche-Vineuse, Bussières, Le Villars, Romanèche-Thorins, Montbellet, Tournus.

5.1.1.4- Les ruissellements viticoles

Le territoire est concerné par des ruissellements dits viticoles, survenant dans les zones d'écoulement ou de ravinement. Ces ruissellements ont été mis en évidence dans le cadre de l'atlas des zones inondables de la région Bourgogne. On observe deux types d'érosion : l'érosion diffuse, qui se produit sur une grande surface et qui entraîne peu de risques et l'érosion concentrée, qui se produit dans des zones où la topographie favorise la concentration des eaux et où le risque est par conséquent plus fort.

Lors d'orages ou de fortes pluies, l'eau ruisselle le long des pentes et s'accumule dans les villages situés en contrebas, apportant avec elle des matériaux (boue, végétaux, ...). Les réseaux de collecte des eaux pluviales sont vite saturés et débordent. L'inondation qui s'en suit peut être relativement rapide, mais la hauteur d'eau reste faible, occasionnant principalement des dégâts matériels. Ce phénomène se produit essentiellement le long de la côte viticole. La présence de petits cours d'eau dans cette zone peut accentuer les conséquences des inondations par ruissellement.

Les bourgs des communes suivantes sont particulièrement exposés à l'érosion diffuse voire concentrée : Berzé-la-Ville, La Roche-Vineuse, Chevagny-lès-Chevrières, Davayé, Chasselas, Fuissé, Vinzelles, Mâcon (secteur de Loché), Pruzilly, Saint-Amour-Bellevue, Clessé, Igé, Verzé.

Les zones urbanisées localisées en aval des zones à écoulements concentrés ou diffus sont susceptibles de subir une inondation suite à des orages importants.

5.1.2- Les risques liés aux mouvements de terrain

5.1.2.1- Retrait-gonflement des argiles

Les variations de volumes d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche) pouvant avoir des conséquences sur les matériaux, notamment ceux des maisons individuelles aux fondations superficielles. Ce phénomène n'engage que des dégâts matériels et non humains. Ce risque couvre souvent de grandes superficies.

Le risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles, qui survient en cas de sécheresse ou d'engorgement de sols argileux se limite sur le territoire, pour l'aléa moyen, aux formations géologiques composées de grès, d'argiles de marnes et d'ensemble marno-calcaire. Ces formations sont principalement localisées au niveau des buttes géologiques au sud de la côte mâonnaise.

Bien que l'aléa moyen concerne essentiellement des espaces naturels et agricoles, installés sur des formations argileuses et gréseuses, au niveau des versants des monts du Mâconnais, les secteurs urbanisés d'une vingtaine de communes sont affectés par cet aléa et

plus particulièrement les communes de Farges-lès-Mâcon, Uchizy et Tournus où respectivement environ 95%, 80%, 60% de la tache urbaine est en aléa moyen.

D'autres communes sont également affectées, mais dans une moindre mesure : la Roche-Vineuse, Bussières, Saint-Maurice-de-Satonnay, Clessé, Saint-Gengoux-de-Scissé, Montbellet, Lacrost, Gréville, Viré, Verzé, Hurigny, Fuissé, Leynes, Romanèche-Thorins.

La présence d'un aléa moyen retrait-gonflement des argiles n'implique pas l'inconstructibilité de la zone mais simplement la mise en place de dispositions constructives permettant de limiter les dégâts au niveau des biens et des personnes lors d'éventuels mouvements de terrain. Les épisodes de pluie et de sécheresse devraient s'accroître ces prochaines années avec les effets du changement climatique, ce qui pourrait conduire à des dégâts vis-à-vis de l'aléa retrait-gonflement des argiles plus marqués. L'enjeu pour les zones urbanisées concernées par un aléa moyen pourrait donc devenir plus important.

Aucune commune n'est concernée par un aléa fort retrait-gonflement des argiles. Ailleurs, le territoire est globalement concerné par un aléa faible à nul. Les enjeux sont considérés comme faibles.

5.1.2.2- Les mouvements de terrain localisés

On distingue les mouvements rapides et discontinus désignant les effondrements de cavités souterraines naturelles et artificielles, les chutes de blocs et les coulées boueuses et torrentielles, des mouvements lents et continus qui désignent davantage les glissements de terrain ou encore l'érosion de berges.

Plusieurs communes sont concernées par des mouvements de terrain. Certaines communes comme La Roche-Vineuse, Solutré-Pouilly, Saint-Albain, Verzé, Le Villars ou encore Berzé-la-Ville concentrent plusieurs typologies de mouvements de terrains localisés.

Par ailleurs, des cavités naturelles sont recensées sur le territoire, principalement dans les massifs calcaires boisés de la côte mâconnaise. On retrouve certaines de ces cavités au sein des entités bâties de Mâcon (3), de Charnay-lès-Mâcon (1 à Fontaine Mathoud), de Fuissé (1), la Roche-Vineuse (1 près du Château Chardon), de Berzé-la-Ville (2), de Montbellet (1 à Mercey), Farges-lès-Mâcon (1), Lacrost (3). La présence de ces cavités implique le respect d'une marge de recul vis-à-vis de l'urbanisation.

5.1.2.3-Sismicité

L'ensemble du territoire est concerné par un risque sismique faible (niveau 2).

5.1.3- Le risque radon

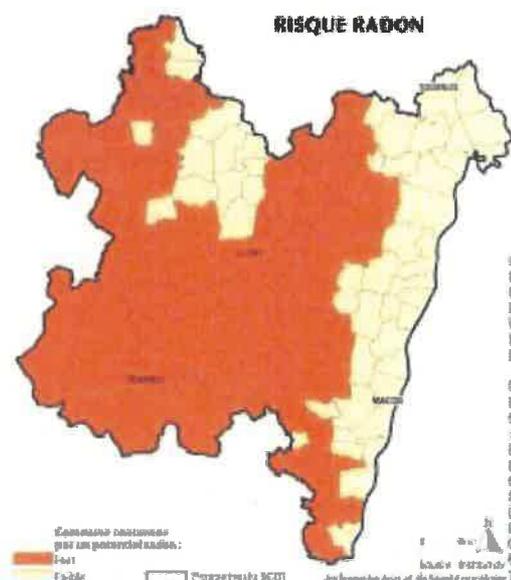
Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre, notamment dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz est un des agents responsables du cancer du poumon.

L'intensité du risque varie en fonction de la nature du sol. Ainsi, les terrains marno-calcaires présenteront un risque faible alors que les terrains granitiques seront concernés par un risque moyen à très fort.

Les communes installées sur des formations granitiques sont concernées par un potentiel radon de catégorie 3. Ces formations géologiques présentent des teneurs en uranium plus élevées tandis que les formations calcaires, présentent quant à elle un potentiel radon de catégorie 1.

Des prescriptions techniques particulières peuvent être mis en place afin de réduire la concentration en radon dans un bâtiment :

- Assurer l'étanchéité entre le sol et le sous-sol;
- Assurer l'aération naturelle ou par ventilation mécanique dans le bâtiment afin d'améliorer le renouvellement de l'air intérieur et d'éliminer le radon par dilution.



5.2- Les risques industriels et technologiques

➤ Les établissements à risques

Des établissements sont visés par la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumis pour certains à la simple procédure d'enregistrement et pour d'autres à l'autorisation. Les établissements sont répartis principalement à Mâcon (27 établissements), à Saint-Martin-Belle-roche (8 établissements) et à Tournus (7 établissements).

Parmi ces établissements, 2 sont soumis à la directive Seveso seuil bas :

- L'établissement Stogaz dans la zone industrielle du Stand, à Mâcon. Ce dernier était encore classé en Seveso seuil haut jusqu'en septembre 2018. L'importante restructuration du site a réduit les risques d'incidents et fait basculer l'établissement du niveau Seveso Seuil haut au Seuil bas. L'arrêté préfectoral de prescription d'un plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement Stogaz a été ainsi abrogé par arrêté préfectoral du 10 septembre 2018.
- Valspar France Corporation (industrie chimique), un peu à l'écart de la zone urbanisée à Tournus.

Aucun PPRT n'est recensé sur le territoire.

➤ Les risques liés au transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voies routières, ferroviaires, fluviales ou par canalisations.

Le territoire est traversé par plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses, localisées notamment dans la vallée de la Saône ainsi que le long d'un axe transversal est-ouest du Clunisois au Val de Saône :

- **2 canalisations de transport de gaz** : 6 communes dans la vallée de la Saône sont traversées par ces canalisations. Les enjeux relatifs à ces canalisations restent faibles sur le territoire : seule une partie des zones urbaines de Sancé et de l'Enclave de Mâcon sont traversées par cette canalisation.
- **Les axes routiers** : A6, A40, A406, RD 906, RN79 (RCEA), traversant ou longeant les zones urbanisées à moins de 150m, de plusieurs communes : Tournus, Fleurville, Saint-Albain, Varennes-lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay, Romanèche-Thorins, La Roche-Vineuse, Prissé, La Salle, Senozan, Charnay-lès-Mâcon, Mâcon. Les enjeux restent globalement faibles, les zones urbanisées étant majoritairement longées, sauf dans les secteurs fortement urbanisés de Mâcon et Tournus où l'enjeu est plus important au regard des zones urbaines traversées.
- **Les axes ferroviaires** : les lignes LGV et Paris-Lyon-Marseille, qui traversent les zones urbanisées et sont localisées à moins de 150m de secteurs urbanisés à Crêches-sur-Saône, Saint Symphorien d'Ancelles, Romanèche-Thorins, La Chapelle-de-Guinchay, Varennes-lès-Mâcon, Mâcon, La Salle, Saint-Albain, Fleurville, Montbellet (hameau), Le Villars, Tournus ou encore Sologny. Les enjeux sont modérés compte-tenu du passage essentiellement en zone urbanisée de la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille (PLM).
- **L'axe fluvial de la Saône**, pour Mâcon (port fluvial notamment) et Saint-Laurent-sur-Saône dont la zone urbanisée longe les bords de Saône. Les enjeux restent faibles.
- Le territoire est également traversé par **2 lignes très haute tension** (400 kV) et **1 ligne haute tension** (225 kV). Ces lignes passent à proximité des zones urbanisées de 10 communes (moins de 500 m) : La Chapelle-de-Guinchay, Fuissé, Berzé-la-Ville, Hurigny, La Salle, Mâcon, Senozan, Saint-Martin-Belle-Roche, Saint-Albain, Royer.

➤ La pollution des sols

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

8 sites BASOL sont recensés sur le territoire, principalement dans la vallée de la Saône, dont 2 sont traités et sous surveillance (ESSEX SAS à Mâcon et REXAM SMT à Tournus) et 6 sont en cours de traitement (SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY France et TOTAL MARKETING SERVICES à Mâcon, TOTAL RAFFINAGE MARKETING à Tournus, SHELL et TOTAL RAFFINAGE MARKETING à Saint-Albain).

La base de données BASIAS recense, quant à elle, les anciens sites industriels et d'activités de service pouvant présenter une éventuelle pollution du sol. Les sites sont localisés majoritairement à Mâcon et à Tournus.

➤ Les risques miniers

La concession minière de Romanèche-Thorins a été exploitée pour le manganèse entre 1823 et 1919. La majeure partie de l'exploitation est localisée sous le bourg de Romanèche-Thorins.

Une étude visant à déterminer l'existence et la nature des risques résiduels d'instabilité des travaux miniers encore présents sur le site a été réalisée en 2011 par GEODERIS en accord avec la DREAL Bourgogne.

L'exploitation de la concession a laissé un total de 44 ouvrages débouchant au jour : 34 puits, 2 mines à ciel ouvert, 2 tranchées et 6 galeries (dont 4 descenderies). 20 puits ont été retenus en aléa effondrement localisé de niveau moyen et 14 en aléa faible.

Un aléa fort d'effondrement localisé a été défini pour le secteur situé entre l'église et la rivière au nord. Cet aléa fort concerne un périmètre d'environ 230 m de long par 30 m de large. Il impacte la partie nord-est de l'église, le parking situé au nord de l'église, un petit bâtiment (remise en fond de jardin) et le vestiaire du terrain de foot.

Un aléa moyen d'effondrement localisé a été retenu sur la majeure partie du site minier, impactant environ une vingtaine de bâtiments.

La commune est concernée par un aléa faible de tassement, retenu tout au long des filons exploités.

5.3- Les nuisances acoustiques

Les infrastructures de transport routier et ferroviaire représentent la principale source de bruit sur le territoire, à savoir : l'A6, l'A40, l'A406, la RN79, la RD906, les lignes LGV et Paris-Lyon-Marseille. L'aérodrome de Mâcon peut également constituer une source de bruits, tout comme les activités industrielles, situées au sud de Mâcon.

➤ Les secteurs exposés aux nuisances acoustiques

La circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, a permis d'aboutir à l'élaboration des cartes stratégiques de bruit élaborées pour les grandes infrastructures et dans les grandes agglomérations.

D'après les cartes stratégiques de bruit, les secteurs des communes suivantes sont les plus impactés par les nuisances sonores car soumis à des dépassements des seuils réglementaires jour et nuit :

Infrastructure	Dépassements des seuils réglementaires de bruit le jour (Lden>68 dB(A))	Dépassements des seuils réglementaires de bruit la nuit (Lden>62 dB(A))
Ligne Paris-Lyon-Marseille	Centre urbanisé à Crêches-Sur-Saône, Varennes-Lès-Mâcon (Le Clos), Mâcon, Fleurville, Saint-Albain, Tournus	Centre urbanisé à Crêches-Sur-Saône, Varennes-Lès-Mâcon (Le Clos), Mâcon, Fleurville, Saint-Albain, Montbellet (Saint Ouen), Le Villars, Tournus, La Chapelle de Guinchay
RD 906	Varennes-Lès-Mâcon (le Clos), La Salle (Mouge), Saint-Albain, Montbellet (Saint Ouen), Varennes-Lès-Mâcon (Le Clos), Mâcon	Montbellet (Saint Ouen)
A6	Saint Martin-Belle-Roche, Tournus	
RN 79 (RCEA)	La Roche Vineuse	

Le nombre d'habitations soumises à des dépassements de seuil jour et nuit reste faible sur l'ensemble du territoire.

D'autres zones de multi-exposition sont également mises en évidence :

- Juxtaposition de la ligne LGV et de la RN80 depuis l'ouvrage d'art supérieur n°68 sur la commune de Sologny jusqu'à la gare de Mâcon-Loché TGV sur la commune de Loché ;
- Croisement de la ligne Paris-Lyon-Marseille avec la RN79 sur la commune de Mâcon ;
- Croisement de la ligne LGV avec l'autoroute A6 au droit de la limite entre les communes de Mâcon, Varennes-lès-Mâcon et Vinzelles.

➤ **Situation de Charnay-lès-Mâcon et de l'aérodrome**

Un PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) a été réalisé, pour la période 2018-2023, sur la commune de Charnay-lès-Mâcon.

La commune dispose en effet, de plusieurs axes routiers dont le trafic est supérieur à 8 200 véh/jour. Des zones à enjeux correspondant à des secteurs d'habitat, soumis au bruit ont été mis en évidence.

20 à 30 personnes sont impactées par des dépassement de seuil en lien avec le trafic de l'A6, sur la période jour, soirée, nuit.

L'aérodrome dispose d'un projet de plan d'exposition au bruit (PEB) définissant 4 types de zones. Des autorisations à construire sont définies en fonction de ces zones sous réserve d'une isolation acoustique voire phonique.

Seules les communes de Mâcon et de Charnay-lès-Mâcon sont concernées par ce PEB.

Les nuisances générées par l'activité de l'aérodrome sont faibles et environ 350 habitants sont ainsi concernés par les différentes zones du PEB.

➤ **Les mesures de réduction des nuisances**

Dans le cadre du PPBE de Saône-et-Loire, des mesures curatives ont été mises en oeuvre en bordure de voies bruyantes durant la dernière décennie.

Sur le territoire, il s'agissait de mesures vis-à-vis du réseau ferroviaire avec des opérations de renouvellement d'aiguillage, sur la ligne Paris-Lyon- Marseille, réalisées en 2007, sur la section entre Chagny et La Chapelle-de- Guinchay, en gare de Mâcon ville ; des opérations de renouvellement de voie ballast réalisées en 2013, sur la section située entre Varennes-le-Grand et Montbellet, etc.

D'autres opérations de renouvellement se poursuivent afin de limiter l'émission sonore des sections ferroviaires concernées (PLM : renouvellement d'aiguillage à Mâcon, opérations de meulages des voies à Romanèche-Thorins...).

Dans le cadre du PPBE de Charnay-lès-Mâcon, des mesures sont envisagées afin de prévenir ou réduire les nuisances : abaissement de vitesse, définition et mise en oeuvre d'un plan de déplacement doux, réaménagement de voies, de places, renouvellement de rails, d'aiguillages, de voies ballast, réfection de chaussées, limitation ou interdiction de circulation de poids lourds sur certaines portions routières...

Bilan des sensibilités liées aux risques et aux nuisances

Le territoire peut être divisé en deux grands secteurs :

- Dans la vallée de la Saône, les risques d'inondation sont importants, intéressant plusieurs zones habitées dont la ville de Mâcon. Ces espaces font en grande partie l'objet de plans de prévention des risques d'inondation validés (PPRI) mais pas pour tous.

Les risques technologiques sont également présents, en lien avec la concentration des infrastructures (autoroutes, routes départementales, voies ferrées, ...) mais aussi avec la présence de très nombreuses industries et activités potentiellement polluantes, sans compter plusieurs activités à risques.

Enfin l'ambiance acoustique est dégradée aux abords des infrastructures supportant un trafic important, en particulier dans les traversées de bourgs, ce qui affecte une grande partie de la population de la vallée de la Saône.

Les communes de la vallée de la Saône sont celles qui présentent la plus forte vulnérabilité vis-à-vis des risques et des nuisances. Leur développement pourrait être contraint ponctuellement, en particulier à l'est de la RD906, qui constitue une digue vis-à-vis des inondations de la Saône.

Il est également important de tenir compte du trafic actuel généré par l'attractivité de l'agglomération mâconnaise, en lien avec les pôles d'emplois, de services et de commerces, mais aussi des trafics futurs, qui pourraient constituer une nouvelle source de bruits pour certaines communes, en particulier les plus éloignées de Mâcon.

- Dans la côte mâconnaise, les risques de mouvements de terrain sont majoritaires et intéressent aussi des parties urbanisées. Bien que l'aléa moyen (niveau d'aléa le plus fort rencontré sur le territoire) retrait-gonflement des argiles ne constitue pas un risque important, les mouvements de terrain localisés peuvent parfois être recensés dans les zones urbaines.

Ainsi, il convient de prendre en compte ces zones de risques et de nuisances dans le cadre du développement du territoire (éviter, éloigner, mettre en place de mesures, ...).

6- Gestion des déchets

1- Organisation des compétences

La gestion des déchets est assurée par les deux collectivités : la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournaigeois et la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Beaujolais.

2- La collecte des déchets :

En 2020, les déchets ménagers et assimilés représentent environ **52 496 T** à l'échelle du territoire, soit **547 kg/hab** (tous flux confondus).

Synthèse à l'échelle du territoire (95 947 habitants desservis) MBA + CCMT		
FLUX :	Tonnage MBA+CCMT	kg/hab
OMR	21 469 T	223 kg /hab
Recyclables (emballages, journaux, verre)	8 283 T	86 Kg /hab
Déchets de déchetterie	22 744 T	237 kg /hab

3- Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

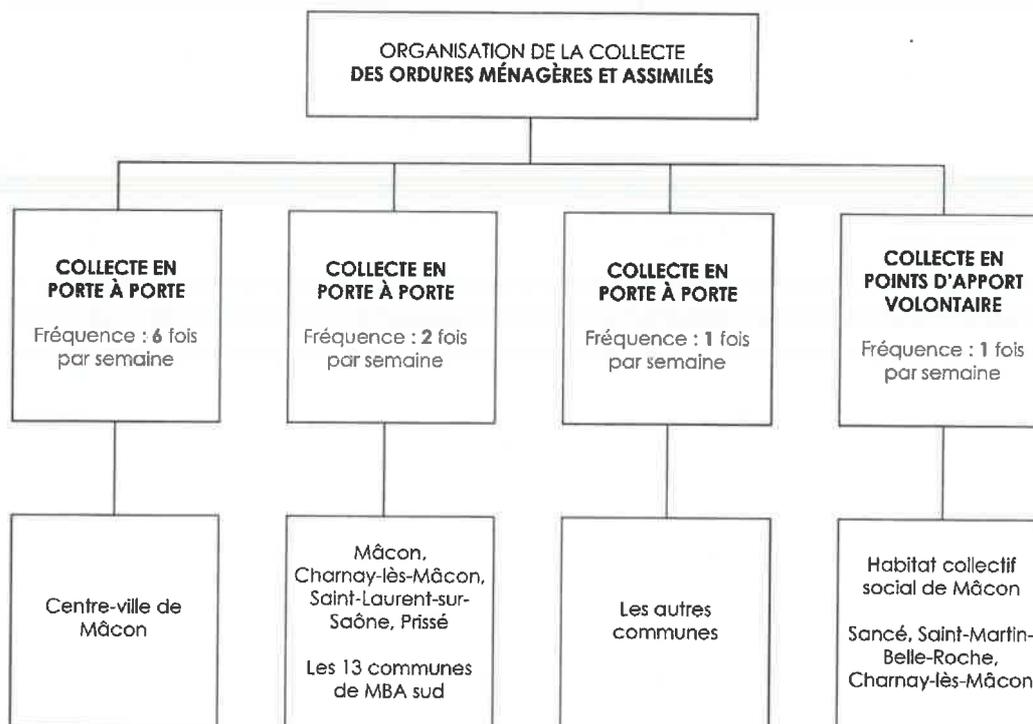
□ En 2020,

- MBA a collecté 18 159 T d'OMR (+9T par rapport à 2019), soit 228 kg/hab. (-2.97% par rapport à 2019 avec l'augmentation de la population).
- La CCMT (16 390 habitants desservis) a collecté 3310 T d'OMR, soit en moyenne 201 kg/hab (-1.13% par rapport à 2019).

Entre 2019 et 2020, les ordures ménagères résiduelles représentent 21 469 T pour l'ensemble du territoire soit environ 223 kg/hab.

► La collecte d'ordures ménagères résiduelles est organisée comme suit pour :

- **La Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Beaujolais** (79 557 habitants desservis) –



La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée majoritairement en porte à porte de 1 fois par semaine pour les communes du nord du territoire et jusqu'à 6 fois par semaine pour le centre-ville de Mâcon.

☐ **La Communauté de Communes du Mâconnais-Tournegeois** (16 390 habitants desservis) -

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES OMR	TOURNUS			Communes rurales
ZONAGE	Centre-ville ^(a)	Habitat vertical	Autres quartiers	BISSY, BURGUY, CHARCUBLE, CHARDONNAY, CLESSE, CRUZILLE, FARGES-LES-MACON, FLEURVILLE, GREVILLY, LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION, LA TRUCHERE, LACROST, LE VILLARS, LUGNY, MARTAILLY-LES-BRANCION, MONTBELLET, OZENAY, PLOTTES, PRETY, ROYER, ST ALBAIN, ST GENGOUX DE SCISSE, UCHIZY, VIRE
ORDURES MENAGERES Fréquence hebdomadaire	Porte à Porte 3	Porte à Porte 2	Porte à Porte 1	Porte à Porte 1

(a) : Délimité d'Ouest en Est par la Saône, et la RN6 puis du Nord au Sud par l'abbaye et la rue Rougelet

4- La collecte sélective

La collecte sélective permet de collecter à part les papiers, cartons, cartonnettes, emballages plastiques et verre.

La collecte sélective est majoritairement assurée en point d'apport volontaire sur le territoire de MBA et de la CCMT via des colonnes bleues, jaunes et vertes.

Exception :

- MBA : Seuls les grands collectifs et l'habitat pavillonnaire de Mâcon sont collectés en porte à porte.
- CCMT : Seul le Centre-ville de Tournus, quelques habitats collectifs, collège et Lycées situés également sur la commune de Tournus bénéficient d'une collecte en porte à porte de emballages

277 colonnes de tri sont en place sur les communes membres de la CCMT, réparties sur **85 points**.

☐ **En 2020,**

- **8 283 T de déchets recyclables ont été collectés sur l'ensemble du territoire (MBA + CCMT) soit environ 86 kg/hab.**
- **MBA**, 6 780 T ont été collectées (+2,4% par rapport à 2019), soit 85,22 kg/hab.
- **CCMT** : 1503 t ont été collectées (-4,33% par rapport à 2019), soit 111 kg/hab.

5- Les déchèteries

Pour MBA, 6 déchèteries sont présentes et bien réparties sur le territoire permettant un accès dans une distance comprise entre 10 et 15 km. Elles sont localisées à Romanèche-Thorins, Vinzelles, la Roche-Vineuse, Charmay-lès-Mâcon, Saint-Martin-Belle-Roche et Mâcon.

La CCMT compte 2 déchèteries. L'une est située à l'extrémité nord, sur la commune de Tournus et la seconde est située hors territoire CCMT, sur la commune de Péronne (commune membre de MBA).

Cela étant, une convention a été signée avec MBA afin d'autoriser les habitants des communes de Péronne, Azé et Saint Maurice de Satonnay à accéder également à cette déchèterie. Ces communes comptabilisent 2 245 habitants (données Population INSEE 2020)

et la Communauté d'Agglomération MBA verse chaque année une participation financière calculée au prorata du nombre d'habitants qui accèdent à la déchèterie et en fonction des charges liées au fonctionnement de la déchèterie.

Les déchets des professionnels (artisans et entreprises) sont acceptés dans chacune de ces déchèteries.

□ **En 2020,**

- **MBA** assure la gestion de 6 déchèteries (Saint-Martin-Belle-Roche, La Roche-Vineuse, Vinzelles, Romanèche-Thorins, Charnay-lès-Mâcon et Mâcon) : près de 18 000 T collectées en déchèteries (+1370 t par rapport à 2016 soit +10%), soit 216 kg/hab.
- **La CCMT** assure en régie la gestion de ses 2 déchetteries (Péronne et Tournus) : près de 4 744 T collectées en déchèterie, soit environ 254 kg/hab. Les déchets amiantés sont refusés.

6- Le traitement des déchets

Les déchets des collectivités sont ensuite envoyés vers :

Communauté d'agglomération du Mâconnais-Beaujolais :

- Le syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL), pour le traitement des ordures ménagères du territoire de l'ex-CCMB.
- Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés (SMET 71), pour le traitement des ordures ménagères du territoire de l'ex-CAMVAL et des encombrants

□ **Le SYTRAIVAL de Villefranche-sur-Saône** : l'activité du SYTRAIVAL se décompose en 4 secteurs :

- ✓ La valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité,
- ✓ La collecte sélective,
- ✓ Le compostage des déchets verts
- ✓ La valorisation des déchets inertes.

En 2020, le **SYTRAIVAL a collecté et traité 201 501 t de déchets ménagers.**

La capacité de l'installation pour l'incinération est de 86 700 t/an (pour 79 227 t incinérées en 2020). Ces déchets produisent de la vapeur dont l'énergie va être utilisée au fonctionnement de l'usine, à la production de chaleur et d'électricité pour alimenter le réseau de Villefranche. La capacité du centre de stockage est de 1 000 t/an (pour 915 t enfouies) et celle de l'installation de maturation des mâchefers est de 25 000 t/an.

• **Le SMET71 de Chagny (71)** traite les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) par tri-méthanisation-compostage au sein de l'unité ECOCEA. Le SMET71 dispose également d'une l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour l'enfouissement des déchets inertes.

□ **L'usine ECOCEA** permet la valorisation de 48% des OMr en biogaz et en compost.

L'unité a réceptionné 75 154 t de déchets en 2020, soit +2,3% par rapport à 2019 (dont 87% d'ordures ménagères et 12% de déchets verts).

ECOCEA - évolution des apports d'OMR en tonnes

	2017	2018	2019	2020
OMR	64 663 t	62 244 t	63 985 t	65 473 t

Les apports des CC du Mâconnais-Tournugeois et du Mâconnais-Beaujolais équivalent à 18 366 t en 2020, soit 25,9% des apports en OMR reçus par ECOCEA. En 2020, l'usine a mieux valorisé le biogaz (+7,84%) mais injecté un volume de biométhane légèrement inférieur (-1,75%) par rapport à 2019. 100 % du compost a été valorisé avec la Coopérative Bourgogne du Sud.

□ **L'ISDND** pour l'enfouissement : en 2020, a reçu **58 896 t de déchets** (capacité annuelle de 81 000 t).

□ Depuis 2009, la population a augmenté d'environ 35% alors que les déchets enfouis tendent à diminuer avec une baisse de 16% sur la même période. De plus, la part de OMR dans les déchets enfouis a significativement diminué passant de 82% en 2009 à 9% en 2020 des déchets totaux.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 concourt à réduire la production de déchets ménagers en limitant progressivement la capacité annuelle maximale d'enfouissement de 65 000 T en 2020 à 30 000 T en 2025.

Au 31 décembre 2020, le volume enfoui dans le dernier casier était de 159 277 m³ (157 230 tonnes). En considérant une capacité résiduelle de 153 100 m³ dans le casier F et des capacités maximales annuelles autorisées, la durée de vie du site est portée à début 2026.

7- Les contraintes réglementaires

La Loi relative à la transition énergétique de 2015 a en effet formalisé trois nouveaux objectifs :

- La réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 ;
- Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en 2025 ;
- La réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % à l'horizon 2025.

En 2020, la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Beaujolais a satisfait à ces trois objectifs réglementaires. La modification du mode de valorisation des ordures ménagères en 2014 avec l'adhésion au SMET71, l'adhésion au Sytraival en 2017 et le développement des différentes filières en déchèteries ont largement contribué à ce résultat. Toutefois des efforts restent à fournir pour atteindre l'objectif fixé pour 2025 :

- **Objectif 1 : Réduire de 10 % les tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020 par rapport à 2010.**

Catégorie de déchets	Ratio DMA en kg/habitant 2010	Ratio DMA en kg/habitant 2020	Evolution en %
Ordures ménagères résiduelles	260	228	- 12.3%
Collectes sélectives	84	85	+ 1.2%

Déchèteries	233	216	- 7.3%
Collectes en porte à porte spécifiques	17	5	-70.5%
Total	594	534	-10.10%

Depuis 2010, les tonnages ont été réduits de 10,10 %, pour une cible à 10%.

- **Objectif 2 : Recycler 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 (65 % en 2025)**

Catégorie de déchets	Tonnages DMA sans DDS et inertes collectés en 2020	Tonnages DMA sans DDS et inertes valorisés en 2020	Part valorisée
Ordures ménagères résiduelles	18 159	7 227	30%
Collectes sélectives	6 780	6 780	100%
Déchèteries	14 853	10 057	68%
Collectes en porte à porte spécifiques	425	425	100%
Total	41 398	24 892	60%

L'objectif de valorisation de 55% en 2020 est dépassé

- **Objectif 3 : Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.**

Une précision : en 2010, les déchets non dangereux non inertes mis en décharge représentent l'intégralité des ordures ménagères, les refus de tri, les encombrants collectés en déchèterie et les encombrants collectés en porte à porte.

Catégorie de déchets	Tonnages collectés en 2010	Part des Tonnages enfoui en 2010	Tonnages collectés en 2019	Part des tonnages enfouis en 2019	Evolution de la part enfouie entre 2010 et 2020
Ordures ménagères résiduelles	16 395	100%	18 159	43%	-52%
Collectes sélectives	5 370	6%	7 510	0%	-100%
Déchèteries	10 763	21%	17 150	12.3%	-6%
Collectes en porte à porte spécifiques	1 087	19%	1 066	0%	104%
Total	33 615	57.1%	45 384	23.9%	-45%

L'objectif de réduction de 30% est dépassé, avec une diminution de 45% de la part enfouie entre 2010 et 2020.

BILAN : UNE PRODUCTION DE DECHETS EN BAISSÉ SUR LE TERRITOIRE

Depuis la création de Mâconnais Beaujolais Agglomération en 2017, la production de déchets des ménages et assimilés a été plutôt stabilisée autour de 560kg/an/hab., dont en moyenne :

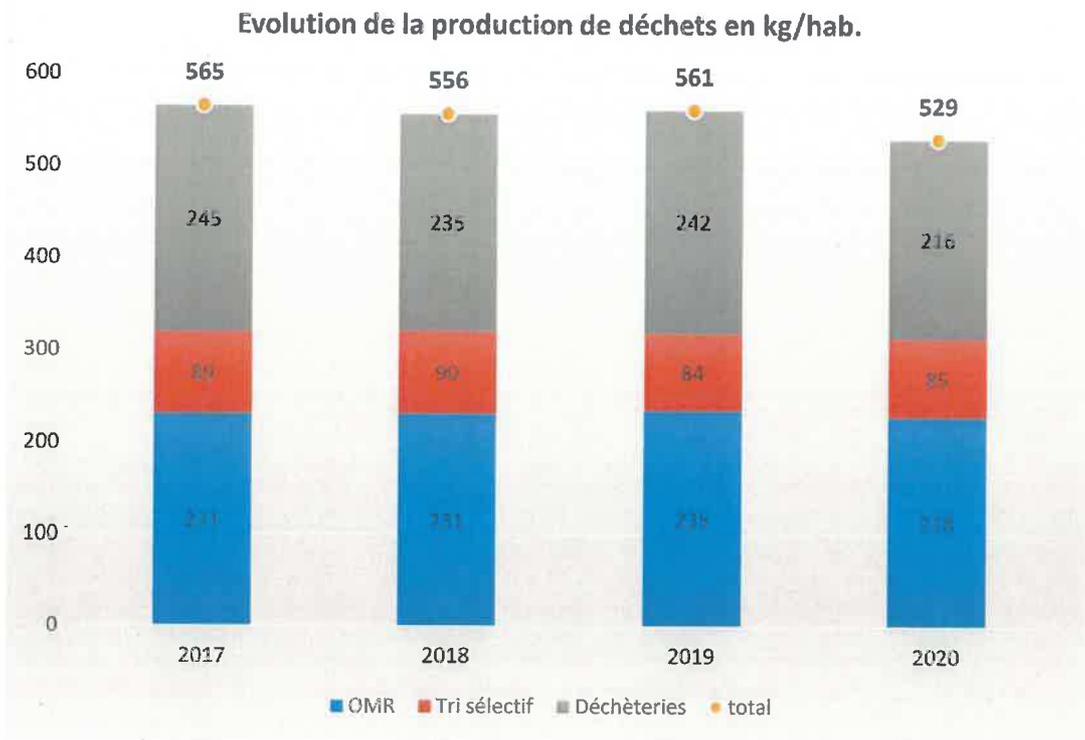
- 42% collectés en déchèterie,
- 42% d'ordures ménages résiduelles
- 16% relevant du tri sélectif

Ce chiffre constitue plutôt une bonne performance, au regard de la production nationale qui s'établit en moyenne à 580kg/hab. en 2017.

La tendance 2020, en baisse à 529kg/hab. est à considérer avec beaucoup de précaution au regard de la crise sanitaire qui a paralysé le pays et mis à l'arrêt bon nombre d'activités.

Elle augure pourtant de la marge de manœuvre qui est à la portée des usagers pour continuer à trier et réduire leurs déchets.

Le défi de la Direction des déchets sur les années à venir sera de maintenir ce cap, en répondant aux projets qui s'imposent d'extension des consignes de tri des emballages et de séparation des bio déchets à la source.





**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**



**saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT**

Contrat de Relance et de Transition écologique du Val de Saône

Annexe 5 du contrat :

MAQUETTE FINANCIERE 2021

	Conseil Régional : dépôt pour PAIR au titre des espaces dégradés à vocation économique : sollicitée : 635 924 €
Calendrier	2022-2028
Indicateurs d'évaluation proposés	Commercialisation des terrains cessibles Taux d'occupations des locaux (bureaux-ateliers) Bilan de l'aménagement Qualitatif : taux de satisfaction (enquête) / Nombre d'articles presse, de communication sur le site

Annexe 5. Les conventions de financement annuelles

5.1 – La maquette financière 2021

ANNÉE 2021

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 3 « Plan d'action et porteurs de projets » du présent CRTE, les crédits appelés s'évaluent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (acquis ou à solliciter)
1	Modernisation des réseaux d'assainissement : mise aux normes de la station d'épuration de Péronne	MBA	899 737 €	267 351 €	359 894 € (DSIL Relance 2020)	272 492 € (Agence de l'eau Plan Rebond 2021)
1	Modernisation des réseaux d'eau potable : couverture des filtres de l'usine de l'ex-SMAM	MBA	106 000€	74 200€	31 800€ (Appel à projets Rebond 2021 – Agence de l'eau)	
6	Rénovation énergétique du théâtre de Mâcon, Scène nationale	Mâcon	350 000€	160 380€	189 620€ (DSIL 2018)	
6	Amélioration du confort thermique d'été de l'école	Berzé-la-Ville	118 010 €	26 225€	41 304 € (DETR 2021)	25 000€ (Département) 25 853€ (MBA)
6	Isolation du restaurant scolaire René Cassin	La Chapelle de Guinchay	31 120 €	20 228€	10 892 € (DETR 2021)	
6	Rénovation du bâtiment communal «En Duroth»	La Chapelle-sous-Brancion	36 020 €	23 413€	12 607 € (DETR 2021)	



Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (acquis ou à solliciter)
6	Travaux de rénovation des groupes scolaires	Charnay-lès-Mâcon	2 792 460 €	732 796 €	1 675 476 € (DSIL Relance 2021)	120 000 € (Département) 4 200 € (CEE) 260 000€ (MBA)
6	Rénovation thermique de la mairie	Vinzelles	169 192€ dont 26 650€ sur aspect amélioration énergétique€	62 368,60 €	13 285,00 € (DSIL Relance 2021)	25 000€ (Département) 34 700€ (MBA)
6	Rénovation thermique de l'école élémentaire	Prissé	655 528 €	131 764 €	327 764 € (DSIL Relance 2021)	90 000 € (Département) 106 000 € (Région)
6	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	La Roche Vineuse	718 432 €	151 362 €	280 000 € (DSIL Relance 2021)	69 480 € (MBA) 127 590 € (Région) 90 000 € (Département)
6	Rénovation thermique de l'ancien cinéma des Cordeliers	Mâcon	402 350 €	201 175 €	201 175 € (DSIL Relance 2021)	
6	Rénovation d'un bâtiment, rue du Concours, destiné à accueillir des locaux du commissariat de police	Mâcon	200 000 €	123 664 €	76 336 € (DSIL Relance 2021)	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (acquis ou à solliciter)
6	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie - école)	Varennes-les-Mâcon	187 662 €	75 065 €	112 597 € (DSIL Relance 2021)	
6	Rénovation d'un bâtiment en vue de la création d'un meublé de tourisme	Chaintré	408 541 €	85 456 €	165 985 € (DSIL Relance 2021)	65 000 € (Département) 63 500 € (Région) 28 600 € (MBA)
7	Réhabilitation du «Préau couvert Pas Fleury»	Tournus	129 162 €		45 207 € (DETR 2021)	20 000€ (Département)
7	Construction d'une salle événementielle multifonctionnelle «Le Complexe des Arcades»	Tournus	2 617 757 €		12 000 € (DETR 2020) 1 20 000 € (DETR 2021)	300 000€ (Région) 250 000€ (Département) 25 000€ (CCMT)
11	Investissement dans un centre d'usinage + logiciel	Entreprise Ets La Boisserolle à Prissé	232 400 €	139 440€	92 960 € (Relance - Industrie du Futur)	
4	Réaménagement de la Rue de la Grosne dans le cadre de l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou (1ère tranche)	MBA	981 918€ dont 551 559 € pour la 1ère tranche	180 885 € pour la 1ère tranche	370 674 € pour la 1ère tranche (DSIL 2021)	
4	Voirie Centre-Bourg : sécurisation-accessibilité	La Chapelle de Guinchay	455 540 € (121 515€ dépenses éligibles Etat)	150 525€	30 379 € (DETR 2021)	134 290€ (Région) 140 346€ (MBA)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (acquis ou à solliciter)
4	Sécurisation Voiries	Crêches-sur-Saône	560 025 €	408 017€	140 006 € (DETR 2021)	12 002€ (amendes de police)
7	Aménagement d'un espace public partagé et sécurisé (Place du 19 mars 1962)	Fleurville	50 000 €	42 500€	7 500 € (DETR 2021)	
4	Aménagement et sécurisation des voiries du village	Milly-Lamartine	78 279 €	34 994€	19 570 € (DETR 2021)	10 000€ (Département) 8 715€ (amendes de police) 5 000€ (MBA)
4	Aménagement Route de Clessé – Phase 2	St Maurice-de-Satonnay	23 944 €	12 028€	4 789 € (DETR 2021)	7 127€ (amendes de police)
4	Mobilité durable et sécurisation du centre-bourg	St Symphorien d'Ancelles	91 391 €	68 543€	22 848 € (DETR 2021)	
8	Mise aux normes et aménagement de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage à Sennecé-les-Mâcon	MBA	462 000 €	101 804€	360 196 € (DSIL 2021)	
9	Raccordement à la fibre de l'école et de la mairie	Azé	7 650 €	2 677€	3 060 € (DETR 2021)	1 913€ (Département)
7	Étude pour la requalification de la mairie	Azé	32 640 €	21 216€	11 424 € (DETR 2021)	
2	Réfection toiture Salle des fêtes et mairie	Burgy	32 870 €	21 365€	11 505 € (DETR 2021)	
7	Création d'une bibliothèque	La Chapelle-de-Guinchay	328 108 €	189 443€	114 838 € (DETR 2021)	23 827€ (Département)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Orientation	Action	Maire d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (acquis ou à solliciter)
7	Création d'une cellule sanitaire Place de la Mairie	Crèches-sur-Saône	44 716 €	29 065€	15 651 € (DETR 2021)	
5	Création de points d'apports volontaires semi-enterrés	Crèches-sur-Saône	36 015 €	23 410€	12 605 € (DETR 2021)	
1	Mise aux normes de l'aire de lavage du local technique communal	Davayé	21 461 €	4 293€	6 438 € (DETR 2021)	4 292€ (Département) 6 438€ (MBA)
2	Rénovation du parvis de l'église	Lacrost	39 025 €	29 269€	9 756 € (DETR 2021)	Région : en cours Fondation patrimoine : en cours
2	Extension du cimetière	Laizé	38 968 €	15 329€	13 639 € (DETR 2021)	10 000€ (Département)
7	Acquisition d'un bâtiment pour la réorganisation des locaux techniques communaux	Solutré-Pouilly	220 000 €	125 150€	77 000 € (DETR 2021)	17 850€ (MBA)
2	Réaménagement cimetière municipal	Tournus	258 813 €	168 228€	90 585 €(DETR 2021)	
6	Réfection des toits de l'école et du restaurant scolaire	Vinzelles	50 720 €	20 283€	17 757 € (DETR 2021)	12 680€ (MBA)
9	Équipement numérique des écoles primaires	SIVOS Bussières - Milly- Lamartine - Sologny	3 295 €	2 142€	1 153 € (DETR 2021)	
7	Installation de caméras de vidéosurveillance (1ère phase)	Charnay-les-Mâcon	180 000 €	44 293€	39 411 € (DETR 2021) 40 000€ (FIPD)	26 205€ (MBA)



Orientation	Action	Maitre d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (acquis ou à solliciter)
7	Implantation de nouvelles caméras (4) sur le dispositif de vidéo-protection actuel	Crêches-sur-Saône	37 913 €	24 643€	13 270 € (DETR 2021)	
7	Installation de dispositifs de vidéo-protection sur 4 sites	Chevagny-les-Chevrières	18 155 €	11 801€	6 354 € (DETR 2021)	
7	Mise aux normes des équipements sportifs pour les JO 2024	Mâcon	5 615 500 €	2 115 500€	500 000€ sollicités au titre de la Relance	400 000€ (Agence Nationale du Sport) 300 000€ (fonds éperon pour partie équestre) 500 000€ (Région) 1 000 000€ (Département) 800 000€ (MBA)
4	Réalisation d'une piste cyclable Route de Davayé	Chamay-les-Mâcon	422 938 €	317 203€	105 735 € (DETR 2021)	
2	Restauration Lavoir de l'Isérable	Péronne	31 496 €	23 622€	7 874 € (DETR 2021)	
4	Itinérance douce - Aménagement-Sécurisation Route Blanche	Prissé	239 638 €	59 801€	59 910 € (DETR 2021)	60 000€ (Département) 47 927€ (MBA) 12 000€ (amendes de police)
6	Travaux Isolation École maternelle	Romanèche-Thorins	213 651 €	138 873€	74 778 € (DETR 2021)	
6	Réhabilitation et rénovation énergétique de la Mairie	Sancé	416 000 €	206 210€	145 600 € (DETR 2021)	25 000€ (Département) 39 190€ (MBA)

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (acquis ou à solliciter)
6	Réhabilitation de l'ancien bâtiment de La Poste pour création d'un gîte rural	Uchizy	300 000 €	180 000€	120 000 € (DETR 2021)	Département et Région en cours
7	Création d'une aire de glisse «skate park» intercommunale à Tournus	CC MT	107 740 €		37 709 € (DETR 2021)	Région
11	Aménagement global ZA «Pas Fleury» à Tournus : Phase 1 : Aménagement des parkings et de la gestion des eaux pluviales	CC MT	1 071 375 €		428 550 € (DETR 2021)	Région : en attente du montant Agence de l'eau : à solliciter Fond friche : en attente du montant
4	Création d'un pôle d'échange multimodal en gare de Mâcon	MBA	14 000 000€	Selon partenaires mobilisés	1 410 000€ (Appel à projets Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux)	Divers partenaires à mobiliser
11	Projet Saône digitale – Tranche 1	MBA	90 960€ pour l'élaboration d'un plan de gestion des sites et sols pollués	27 288€	63 672€ (Appel à projets reconversion des friches polluées)	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (acquis ou à solliciter)
11	Création d'un village des artisans en lieu et place d'une ancienne friche dans le quartier politique de la ville de La Chanaye Résidence	MBA	2 707 420€	Selon partenaires mobilisés	501 820€ (Appel à projets Recyclage de foncier dégradé)	Région à solliciter

Total Crédits État sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)
	5 780 964€	1 925 542€	920 490€	0€	0€	Agence de l'eau : 304 292€ FIPD : 40 000€ Agence Nationale du Sport : 400 000€ Fonds Eperon : 300 000€ Département 71 : 1 820 032€ Région BFC : 1 231 380€ MBA : 1 514 269€ CCMT : 25 000€ Amendes de police : 39 844€ CEE : 4 200€

Fait à , le



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**



Contrat de Relance et de Transition écologique du Val de Saône

Annexe 3 du contrat :

PLAN D'ACTION ET PORTEURS DE PROJETS

Annexe 3 : Plan d'action et porteurs de projets

AXE 1 : Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique

Orientation 1 : Préserver les ressources naturelles du territoire

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Modernisation des réseaux d'assainissement : mise aux normes de la station d'épuration de Péronne	899 737€
MBA	MBA	Modernisation des réseaux d'eau potable : couverture des filtres de l'usine de l'ex-SMAM	106 000€
MBA	Davayé	Mise aux normes de l'aire de lavage du local technique communal	21 461€
CCMT	Tournus	Renaturation des espaces (création de jardins et d'un verger partagés, préservation de la forêt de la Garenne)	20 000€
CCMT	CCMT	Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour évaluer la prise en charge de la compétence eau et assainissement	A définir

Orientation 2 : Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	Laizé	Extension du cimetière	38 968€
MBA	Mâcon	Réhabilitation de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent	5 375 000€
MBA	Mâcon	Réhabilitation du musée des Ursulines	10 000 000€
MBA	Mâcon	Restauration des façades des commerces	300 000€
CCMT	Tournus	Réaménagement du cimetière municipal	399 740 €
CCMT	Lacrost	Rénovation du parvis de l'église	39 025 €

Orientation 3 : Faire du tourisme un vecteur de développement territorial

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Amélioration du site du camping d'Azé (site classé)	603 000€
CCMT	CCMT	Refonte cartographique du réseau d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, trail et vélo à l'échelle du Massif	60 000€

		Sud Bourgogne : fabrication de mobiliers de signalisation	
--	--	---	--

Orientation 4 : Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Mise en place d'un écosystème filière hydrogène	17 850 000€
MBA	MBA	Création d'un pôle d'échange multimodal en gare de Mâcon	14 000 000€
MBA	MBA	Réalisation d'itinéraires cyclables structurants à l'échelle de MBA	30 000 000€
MBA	MBA	Autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou : réaménagement de la rue de la Grosne à Mâcon, clé de liaison entre le port et les axes autoroutiers	981 918€
MBA	MBA	Mise aux normes d'accessibilité de la ZAC des Bouchardes	Entre 427 500 et 647 400€
MBA	Crêches-Sur-Saône	Sécurisation de la voirie	560 025€
MBA	La Chapelle de Guinchay	Voirie centre-bourg – accessibilité - sécurisation	455 540€
MBA	Milly-Lamartine	Aménagement et sécurisation des voiries du village	78 279€
MBA	Prissé	Itinérance douce – Aménagement et sécurisation de la route Blanche	240 000€
MBA	Saint Maurice de Satonnay	Route de Clessé – Phase 2	23 944€
MBA	Saint Symphorien d'Ancelles	Mobilité durable et sécurisation du centre-bourg	91 391€

Orientation 5 : Réduire la production de déchets à la source et valoriser les déchets ménagers et assimilés

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Extension des consignes de tri et harmonisation des schémas de collecte sélective	A définir
CCMT	CCMT	Extension des consignes de tri	A définir
MBA	Crêches-Sur-Saône	Création de PAV semi-enterrés	36 015€

Orientation 6 : Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Rénovation du centre aquatique communautaire	A définir par programmiste

MBA	Berzé-La-Ville	Amélioration du confort thermique d'été de l'école	118 010€
MBA	Chaintré	Rénovation d'un bâtiment en meublés de tourisme	408 541€
MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Travaux de rénovation dans les groupes scolaires	2 792 470€
MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Rénovation énergétique de l'espace culturel de la Verchère	2 100 000€
MBA	La Chapelle de Guinchay	Isolation extérieure du restaurant scolaire	31 120€
MBA	La Roche Vineuse	Rénovation thermique de la salle des fêtes	619 920€
MBA	Mâcon	Travaux de rénovation thermique sur le théâtre de Mâcon	350 000€
MBA	Mâcon	Travaux de rénovation thermique du gymnase Velon	559 482€
MBA	Mâcon	Travaux de rénovation thermique sur l'ancien cinéma des Cordeliers	402 350€
MBA	Mâcon	Travaux de rénovation thermique du bâtiment communal du 47 rue du Concours	200 000€
MBA	Prissé	Rénovation thermique de l'école élémentaire	655 528€
MBA	Romanèche-Thorins	Travaux de rénovation de l'école maternelle	222 908€
MBA	Sancé	Réhabilitation et rénovation énergétique de la mairie	416 000€
MBA	Varenes-Lès-Mâcon	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	187 662€
MBA	Vinzelles	Réaménagement de la mairie	169 192€
MBA	Vinzelles	Réfection des toits terrasses de l'école et démoussage des toits en tuiles	50 720€
CCMT	La Chapelle-Sous-Brancion	Rénovation du bâtiment communal « En Durot »	36 020€
CCMT	Uchizy	Réhabilitation d'un bâtiment pour création d'un gîte rural	345 000€

Axe 2 : Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations

Orientation 7 : Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Rénovation de locaux en vue d'installer une crèche	850 000€
MBA	MBA	NPRU La Chanaye-Résidence porté par MBA	77 060 441€
MBA	MBA	Contrat de ville de MBA	Enveloppes annuelles
MBA	Azé	Etude pour la requalification des bâtiments communaux (ancienne école)	27 200€
MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Installation de caméras de vidéoprotection	450 000€

MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Rénovation du bâtiment (annexe Nord) de l'école de musique	384 000€
MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Rénovation du bâtiment (annexe Ouest) et du parvis de l'école de musique	613 000€
MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Mise en valeur du Domaine de Champgrenon	400 000€
MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Construction d'une salle omnisport	13 438 000€
MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Construction d'une maison des associations	2 480 000€
MBA	Crêches-Sur-Saône	Création d'une cellule sanitaire	44 716€
MBA	La Chapelle de Guinchay	Création d'une bibliothèque	328 108€
MBA	Mâcon	Création d'un nouveau restaurant scolaire à Sennecé-Lès-Mâcon	700 000€
MBA	Mâcon	Création de Saône digitale : aménagement paysager de la darse Nord	6 440 000€
MBA	Mâcon	Modernisation de l'éclairage public	5 518 168€
MBA	Mâcon	Travaux de mise en conformité des équipements sportifs pour les JO 2024	5 615 500€
MBA	Mâcon	Réhabilitation de l'espace Carnot	985 000€
MBA	Mâcon	Aménagement du quai Lamartine	1 170 538€
MBA	Mâcon	Aménagement des espaces du centre-ville	2 183 857€
MBA	Mâcon	Opération Street' Art	120 000€
MBA	Mâcon	Plan « Action Cœur de Ville »	128 000 000€
MBA	Solutré	Acquisition du bâtiment de stockage de Monsieur Philippe AUGAGNEUR pour les services techniques, la matériel associatif et la mise aux normes du local du Groupement de 1 ^{ère} intervention	220 000€
CCMT	Tournus	Construction d'une salle événementielle multi-fonctionnelle « Le complexe des Arcades »	2 617 757€
CCMT	Tournus	Réhabilitation du « Préau couvert Pas Fleury »	129 162€
CCMT	Fleurville	Aménagement d'un espace public partagé et sécurisé (Place du 19 mars 1962)	50 000€
CCMT	Burgy	Réfection de la toiture de la salle des fêtes et mairie	32 870€
CCMT	Tournus	Réaménagement des Places Carnot et Gernersheim	2 000 000€
CCMT	CCMT	Création d'une aire de glisse « Skate park » à Tournus	107 740€

Orientation 8 : Mener une politique d'habitat attractive, solidaire et sobre en énergie

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Plan Local de l'Habitat de MBA	8 853 088€
MBA	MBA	OPAH de MBA	5 200 000€
MBA	MBA	Mise aux normes et aménagement de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage à Sennecé-Lès-Mâcon	462 000€

MBA	MBA	Mise aux normes et aménagement de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage des Belouses à Mâcon	Entre 1 723 700 et 2 323 700€
CCMT	CCMT	Aire des Rochons à Tournus : rénovation des emplacements de stationnement des familles	203 770 €

Orientation 9 : Tendre vers un territoire intelligent et durable

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Création d'un tiers-lieu innovant en coeur de ville de Mâcon – Ecocityz Mobility Lab	200 000€
MBA	MBA	Création d'un portail numérique pour le service dématérialisé d'instruction des demandes d'utilisation du sol et saisine par voie électronique	19 849€
MBA	Azé	Raccordement à la fibre de la mairie et de l'école	7 650€
MBA	Charnay-Lès-Mâcon	Equiperment numérique des écoles	35 100€
MBA	SIVOS Bussières-Milly-Lamartine-Sologny	Equiperment numérique des écoles primaires	2 462€
CCMT	CCMT	Développement d'une plateforme territoriale de données	250 000 €
CCMT	CCMT	Création d'un portail numérique pour le service dématérialisé d'instruction des demandes d'utilisation du sol et saisine par voie électronique	32 730 €

Orientation 10 : Développer les coopérations et solidarités territoriales et accompagner les initiatives du territoire

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA/CCMT	MBA/CCMT	Elaboration d'un contrat commun : CRTE du Val de Saône	
MBA/CCMT	PETR	Elaboration du SCOT et programmes contractuels (notamment régionaux et européens)	
MBA	MBA/CC Bresse et Saône	Mise à disposition d'aires d'accueil des gens du voyage	
MBA	MBA/Pôle métropolitain lyonnais	Démarche d'adhésion de MBA au Pôle métropolitain lyonnais	

Axe 3 : Faciliter et promouvoir la création d'activités et de richesses

Orientation 11 : Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	MBA	Création d'un village d'artisans en lieu et place d'une ancienne friche dans le quartier politique de la ville de La Chanaye-Résidence	2 707 420€
MBA	MBA	Projet Saône digitale : création d'une Cité fluvestre d'activités numériques tertiaires – Continuité du programme Cité de l'entreprise – Tranche 1	2 813 778€
MBA	MBA	Rénovation complète d'un bâtiment de la Cité de l'entreprise (bâtiment D)	1 200 000€
MBA	Entreprise Ets de la Boisserolle à Prissé	Investissement dans un centre d'usinage et logiciel	232 400€
CCMT	CCMT	Aménagement global d'une ZA mixte (site du Pas Fleury) située sur une ancienne friche	6 000 000€
CCMT	CCMT	ZA intercommunale Viré-Fleurville : aménagement de la tranche Travaux n°2/2 extension-aménagement	200 000 €
CCMT	CCMT	ZA artisanale à Lugny	A définir

Orientation 12 : Garantir une diversité commerciale attractive et une alimentation durable

EPCI	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT
MBA	Mâcon	Cf. Action Cœur de Ville	Cf. dispositif Cœur de Ville

Liste des projets par EPCI et communes (ordre alphabétique)

1- Projets portés par Mâconnais Beaujolais Agglomération

- Modernisation des réseaux d'eau potable : couverture des filtres de l'usine de l'ex-SMAM
- Modernisation des réseaux d'assainissement : mise aux normes de l'unité de traitement des eaux usées de Péronne
- Amélioration du site du camping d'Azé (site classé)
- Création d'un pôle d'échanges multimodal en gare de Mâcon
- Mise aux normes d'accessibilité de la ZAC des Bouchardes
- Réalisation d'itinéraires cyclables structurants à l'échelle de MBA (dont Piste cyclable RD de Davayé)
- Autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou : réaménagement de la Rue de la Grosne à Mâcon, clé de liaison entre le port de Mâcon et les axes autoroutiers
- Extension des consignes de tri à l'échelle de MBA et harmonisation des schémas de collecte sélective
- Ecosystème filière hydrogène
- Rénovation du Centre aquatique communautaire
- Rénovation de locaux en vue d'installer une crèche
- Plan « Contrat de ville »
- Plan « Nouveau Programme de Rénovation Urbaine du quartier de La Chanaye-Résidence » (NPRU)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain « Cœur de ville » 2019-2024 (OPAH-RU)
- Mise aux normes et aménagement de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage de Sennecé-Lès-Mâcon
- Mise aux normes et aménagement de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage des Belouses à Mâcon
- Création d'un portail numérique pour le service dématérialisé d'instruction des demandes d'utilisation du sol et saisine par voie électronique
- Création d'un tiers-lieu innovant en cœur de ville de Mâcon– EcocityZ Mobility Lab

- Projet Saône digitale : création d'une Cité fluvestre d'activités numériques tertiaires – Continuité de la Cité de l'entreprise - Tranche 1
- Création d'un village d'artisans en lieu et place d'une ancienne friche dans le quartier Politique de la ville de La Chanaye-Résidence
- Rénovation complète d'un bâtiment de la Cité de l'Entreprise

2- Projets portés par la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois

- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour évaluer la prise en charge de la compétence eau et assainissement
- Refonte cartographique du réseau d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, trail et vélo à l'échelle du Massif Sud Bourgogne : fabrication de mobiliers de signalisation
- Extension des consignes de tri
- Création d'une aire de glisse « Skate park » à Tournus
- Aire des Rochons à Tournus : rénovation des emplacements de stationnement des familles
- Développement d'une plateforme territoriale de donnée
- Création d'un portail numérique pour le service dématérialisé d'instruction des demandes d'utilisation du sol et saisine par voie électronique
- Aménagement global d'une ZA mixte (site du Pas Fleury) située sur une ancienne friche
- ZA intercommunale Viré-Fleurville : aménagement de la tranche Travaux n°2/2 extension-aménagement
- ZA artisanale à Lugny

3- Projets portés par les communes membres de MBA

- **Azé :**
 - Raccordement à la fibre de la mairie et de l'école
 - Étude pour la requalification des bâtiments communaux (ancienne école)

- **Berzé-La-Ville** : Amélioration du confort thermique d'été de l'école
- **Chaintré** : Rénovation d'un bâtiment en meublés de tourisme
- **Charnay-Lès-Mâcon** :
 - Travaux de rénovation dans les groupes scolaires
 - Installation de caméras de vidéoprotection
 - Equipement numérique des écoles
 - Rénovation du bâtiment (annexe Nord) de l'école de musique
 - Rénovation du bâtiment (annexe Ouest) et du parvis de l'école de musique
 - Mise en valeur du Domaine de Champgrenon
 - Construction d'une salle omnisport
 - Construction d'une maison des associations
 - Rénovation énergétique de l'espace culturel de la Verchère
- **Crêches-Sur-Saône** :
 - Sécurisation de voiries
 - Création d'une cellule sanitaire Place de la Mairie
 - Création de points d'apports volontaires semi-enterrés
- **Davayé** : Mise aux normes de l'aire de lavage du local technique communal
- **La Chapelle-de-Guinchay** :
 - Isolation du restaurant scolaire René Cassin
 - Voirie Centre-Bourg - accessibilité - sécurisation
 - Création d'une bibliothèque
- **La Roche Vineuse** : Rénovation thermique de la salle des fêtes
- **Laizé** : Extension du cimetière
- **Mâcon** :
 - Travaux de rénovation thermique sur le théâtre de Mâcon
 - Travaux de rénovation thermique du gymnase Velon

- Travaux de rénovation thermique sur l'ancien cinéma des Cordeliers
 - Travaux de rénovation thermique du bâtiment communal du 47 rue du Concours
 - Création d'un nouveau restaurant scolaire à Sennece-lès-Mâcon
 - Création de Saône Digitale : aménagement paysager de la Darse Nord
 - Modernisation de l'éclairage public
 - Réhabilitation de l'ancienne Cathédrale Saint-Vincent
 - Réhabilitation du Musée des Ursulines
 - Travaux de mise en conformité des équipements sportifs pour les JO 2024
 - Réhabilitation de l'espace Carnot
 - Aménagement du Quai Lamartine
 - Aménagement des espaces du centre-ville
 - Restauration des façades des commerces
 - Opération Street' Art
 - Plan « Action Cœur de Ville »
- **Milly-Lamartine** : Aménagement et sécurisation des voiries du village
 - **Prissé** :
 - Rénovation thermique de l'école élémentaire
 - Itinérance douce – Aménagement et sécurisation de la Route Blanche
 - **Romanèche-Thorins** : Travaux de rénovation de l'école maternelle
 - **Saint-Maurice-de-Satonnay** : Aménagement Route de Clessé-Phase 2
 - **Saint-Symphorien d'Ancelles** : Mobilité durable et sécurisation du centre-bourg
 - **Sancé** : Rénovation énergétique de la mairie
 - **Solutré** : Acquisition du bâtiment de stockage de Monsieur Philippe AUGAGNEUR
 - **Varenes-Lès-Mâcon** : Rénovation énergétique des bâtiments communaux
 - **Vinzelles** :
 - Réaménagement de la mairie
 - Réfection des toits « terrasse » de l'école et démoussage des toits en tuiles

4- Projets portés par les communes membres du Mâconnais-Tournugeois

- **Burgy**
 - Réfection de la toiture de la salle des fêtes et mairie

- **Fleurville**
 - Aménagement d'un espace public partagé et sécurisé (Place du 19 mars 1962)

- **La Chapelle sous Brancion :**
 - Rénovation du bâtiment communal « En Durot »

- **Lacrost**
 - Rénovation du parvis de L'Eglise

- **Tournus :**
 - Renaturation des espaces (création de jardins et d'un verger partagés, préservation de la forêt de la Garenne)
 - Réaménagement du cimetière municipal
 - Construction d'une salle événementielle multi-fonctionnelle « Le complexe des Arcades »
 - Réhabilitation du « Préau couvert Pas Fleury »
 - Réaménagement des Places Carnot et Germersheim

- **Uchizy :**
 - Réhabilitation d'un bâtiment pour création d'un gîte rural

5- Autres projets identifiés par la Préfecture de Saône-et-Loire sur le périmètre de MBA

- **SIVOS Bussières – Milly-Lamartine – Sologny :** Équipement numérique des écoles primaires

- **Entreprise : Etablissements de la Boisserolle à Prissé** : Investissement dans un centre d'usinage + logiciel



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**



Contrat de Relance et de Transition écologique

du Val de Saône

Annexe 4 du contrat :

FICHES ACTIONS ET FICHES PROJETS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Modernisation des réseaux d'eau potable : couverture des filtres de l'usine de l'ex-SMAM

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°1	Préserver les ressources naturelles du territoire
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>MBA gère depuis le 1er janvier 2020 l'usine de Mâcon-Sancé permettant la production de l'eau potable pour les villes de Mâcon, Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Sennecé-lès-Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône et Sancé.</p> <p>L'usine de production d'eau potable réalise les traitements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• une décarbonatation catalytique à la soude, mise en service en septembre 2019,• une ozonation permettant l'oxydation du fer et du manganèse, ainsi que l'élimination des virus et bactéries,• une filtration primaire sur filtres bicouches la débarrassant des particules en suspension,• une filtration secondaire sur charbon actif• une injection de chlore gazeux permettant de préserver la qualité sanitaire de l'eau. <p>La mise en œuvre de l'unité de décarbonatation en 2019 et les démarches réglementaires préalables ont nécessité une autorisation par l'Agence Régionale de Santé, matérialisée sous la forme d'un arrêté.</p> <p>Cet arrêté du 23 mai 2018 impose également des mesures nouvelles de protection.</p> <p>L'article 11 de l'arrêté précise en effet que doivent être mises en œuvre des « modalités de sécurisation et de protection par tout moyen approprié, des filtres bicouches localisés sur le toit de la station et qui constituent actuellement des points d'accès direct à l'eau. »</p> <p>Les filtres bicouches permettant de clarifier l'eau avant la filtration secondaire se trouvent sur le toit de l'usine et sont à l'air libre. L'injonction de l'arrêté du 23 mai 2018 impose donc la réalisation de couvertures à double fonction :</p> <ul style="list-style-type: none">• La protection de l'eau contre toute pollution accidentelle ou intentionnelle,• La protection contre la lumière naturelle qui favorise le développement d'algues (eutrophisation), ce qui implique un

	<p>renouvellement prématuré des matériaux de filtration et nécessite l'emploi de réactifs en plus grande quantité.</p> <p>Compte-tenu des contraintes d'exploitation, une solution de couvertures amovibles par coulissement a été préconisée.</p> <p>Ainsi, 4 toits découvrables seront réalisés, permettant de dégager 50 % de la surface de chaque bassin par repli des éléments les uns sous les autres.</p>
Partenaires	Agence de l'eau
Coût prévisionnel	106 000€
Plan de financement	<p>Dépenses d'investissement : 106 000€</p> <p>Recettes :</p> <p>Agence de l'eau – Appel à projets Rebond 2021 : 31 800€</p> <p>MBA autofinancement : 74 200€</p>
Calendrier	<p>Consultation terminée.</p> <p>Notification au prestataire en cours.</p> <p>Ordre de service en janvier 2022</p> <p>Réalisation entre mars et mai 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Protection de l'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions accidentelle et intentionnelle.</p> <p>Alimentation unique d'un bassin de 50000 habitants.</p> <p>Gain en énergies et en utilisation de réactifs dans le processus de potabilisation</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Modernisation des réseaux d'assainissement : mise aux normes de l'unité de traitement des eaux usées de Péronne

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°1	Préserver les ressources naturelles du territoire
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Réalisation de travaux pour le renouvellement de l'unité de traitement des eaux usées, située Route de Lanques sur la commune de Péronne. Cette station d'épuration, de type lagune aérée et lagune à microphytes est aujourd'hui obsolète.</p> <p>Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé entre 2016 et 2018, le programme de travaux a conclu à la nécessité de renouvellement de l'unité de traitement, en présentant plusieurs solutions techniques envisageables.</p> <p>La station d'épuration actuelle de Péronne a été dimensionnée pour traiter 500 EH (équivalent habitant) pour un débit nominal de 75 m³/j. Ce dimensionnement ne permet pas de répondre aux nouvelles évolutions de population de la commune, et aux projets de raccordement des hameaux aujourd'hui en non collectif (hameaux de Saint Pierre de Lanques et du Carruge). Les travaux envisagés consistent à mettre en place une unité de traitement qui combine une filière de type filtre planté de roseaux avec une filière de type culture fixée (1 000 EH). La solution techniquement et économiquement retenue est la filière brevetée RHIZOSPH'AIR® composée d'un filtre planté de roseaux mono-étage à aération forcée. L'unité de traitement sera assortie d'une zone de rejet végétalisée, permettant de compléter le traitement assuré par le filtre et de dégrader partiellement les matières azotées tout en infiltrant une partie des eaux traitées.</p> <p>Initialement sous maîtrise d'ouvrage communale, ce projet a été repris par Mâconnais Beaujolais Agglomération suite au transfert de la compétence « eau » et « assainissement des eaux usées » au 1er janvier 2020.</p>
Partenaires	Agence de l'eau, commune de Péronne
Coût prévisionnel	899 737€ (dépenses d'investissement)

Plan de financement	<p>Dépenses d'investissement : 899 737€</p> <p>Recettes :</p> <p>Etat – DSIL 2020: 359 894€</p> <p>Agence de l'eau – Appel à projets Rebond 2021 : 272 492€</p> <p>MBA autofinancement : 267 351€</p>
Calendrier	<p>Début Avril 2020 : dépôt du dossier de déclaration Loi sur l'eau</p> <p>Août 2021 : consultation des entreprises</p> <p>Sept 2021 : analyse des offres et choix de l'entreprise</p> <p>Oct – Nov 2021 : attribution du marché et période de préparation</p> <p>Décembre 2021 : Curage des lagunes et démarrage des travaux de terrassement</p> <p>Réalisation des travaux sur le 1^{er} semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'EH traités</p> <p>Adéquation vis-à-vis des enjeux du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021</p>

Amélioration du site du camping d'Azé (site classé)

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°3	Faire du tourisme un vecteur de développement territorial
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un aménagement paysager de qualité sur l'intégralité du site (accès, cheminements piétons, abords) - créer une boutique et un restaurant - créer un accueil dédié à la piscine - améliorer la qualité des espaces sanitaires
Partenaires	<p>Maître d'ouvrage : MBA Maître d'œuvre : RBC Gérant du camping : Madame Noblet Permis de construire accordé le 12 janvier 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Architecte des Bâtiments de France - Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Ministre chargé des sites - Sous-commission départementale d'accessibilité - Commission de sécurité de l'arrondissement de Mâcon <p>En attente de la validation du permis d'aménager déposé en parallèle par la gérante du camping. Date prévisionnelle d'accord : 1^{er} trimestre 2022</p>
Coût prévisionnel	<p>Principaux postes de dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux d'aménagement extérieur = 410 000 € HT - Création d'une boutique et d'un restaurant = 110 000 € HT - Création d'un accueil dédié à la piscine = 30 000 € HT - Amélioration des espaces sanitaires = 5 000 € HT - Mission de maîtrise d'œuvre = 48 000 € HT <p>Principaux postes de dépenses de fonctionnement : sans objet.</p>

Plan de financement	<p>Recettes : Etat – plan tourisme : à solliciter Région Bourgogne-Franche-Comté : à solliciter Département Saône-et-Loire : à solliciter MBA Autofinancement : reste à charge</p> <p>Phasage : - finalisation des études et démarrage des travaux en 2022 = 302 k€ HT - finalisation des travaux en 2023 = 301 k€ HT</p> <p>Apports non financiers : - valorisation du temps de travail interne pour le suivi : 12 000 € HT</p>
Calendrier	<p>Lancement des travaux : 3^e trimestre 2022 Fin des travaux : 1^{er} trimestre 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Evolution du nombre de visiteurs Augmentation du panier moyen par visiteur Augmentation du temps moyen passé sur le site par visiteur</p>

Création d'un pôle d'échange multimodal en gare de Mâcon

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) souhaite réaliser un projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) en gare de Mâcon Ville.</p> <p>MBA porte le projet d'un véritable PEM dont les principaux objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'usage des transports en commun et des modes actifs au détriment d'un rabattement « tout voiture » qui dénature aujourd'hui la gare de Mâcon Ville ; - Favoriser la mobilité urbaine multimodale et durable grâce à une hiérarchisation efficace des modes et une lisibilité des déplacements optimale ; - Redonner à cet espace central de l'agglomération sa vraie vocation « cœur de ville » en proposant un aménagement de qualité ainsi que de nouveaux services.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Région BFC : Financeur et exploitant des bus régionaux - Région AURA : Exploitant des bus régionaux - SNCF Gares et Connexions : Financeur et propriétaire du foncier - Ville de Mâcon : Financeur
Coût prévisionnel	<p>Etudes : 1,00 M€ Maitrise d'œuvre : 1,19 M€ Acquisitions foncières : 0.90 M € Travaux préparatoires : 0.75 M € Equipements et ouvrages : 5,8M € Aménagements de surface ; 4,3 M€</p> <p>Total : 14 M€</p>
Plan de financement	Le projet est lauréat au 4e Appel à projet relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux

	Les partenaires du projet participeront aux financements du projet. La clé de répartition reste à définir
Calendrier	2022 : Etudes préliminaires et réalisation d'un programme 2023 : AVP - PRO 2024 : DCE – ACT Fin 2024 : Début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la répartition modale des déplacements en lien avec la gare : réduire la part de la voiture



Mise aux normes d'accessibilité de la ZAC des Bouchardes

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	Les voiries de la ZAC des Bouchardes sont d'intérêt communautaire. Elles ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité en vigueur. Un diagnostic a été établi permettant d'élaborer des scénarios de mise aux normes et de les chiffrer.
Partenaires	Maître d'ouvrage : MBA Communes de Chaintré et Crêches-sur-Saône Conseil Départemental 71 Prochaine étape : Retenir les priorités de mises aux normes et consulter les entreprises travaux sur cette base
Coût prévisionnel	Principaux postes d'investissement : - priorité 1 - travaux de revêtement, création de trottoirs et marquage au sol : 427 530 € HT - priorité 2 - travaux de traversées piétonnes : 171 700 € HT - priorité 3 – arrêts de transport en commun : 15 850 € HT - priorité 4 – mobilier urbain et végétation: 32 300 € HT Suivants les priorités retenues, en supposant que la priorité n°1 sera traitée, le budget prévisionnel est estimé entre 427 530 € HT et 647 380 € HT.
Plan de financement	Recettes : crédits Etat à solliciter Autofinancement MBA Phasage : - prise de décision sur les priorités retenues : fin 2021 - travaux en 2022 Apports non financiers : -- valorisation du temps de travail interne pour le suivi : 3 000 € HT

Calendrier	Prise de décision sur les priorités retenues : fin 2021 Travaux en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réception des travaux



Réalisation d'itinéraires cyclables structurants à l'échelle de MBA

(dont piste cyclable RD de Davayé)

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, MBA a souhaité disposer d'un outil de planification pour traduire sa politique en matière de mobilité pour les prochaines années et a lancé son schéma des mobilités durables.</p> <p>Sur la base d'un diagnostic approfondi du territoire, visant à caractériser aussi précisément que possible l'offre et la demande de mobilité, le schéma des mobilités vise à proposer un véritable plan d'actions à court, moyen et long terme. Sa finalité étant de faciliter la mobilité de l'ensemble des usagers du territoire de l'agglomération, il prévoit pour ce faire de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer une alternative crédible et performante à l'usage de la voiture individuelle sur les espaces à fort potentiels• Faciliter l'accès à l'offre de mobilité pour tous les publics (non-initiés, visiteurs, touristes...)• Améliorer l'image de l'offre de mobilité pour valoriser l'action de MBA et le dynamisme du territoire• Proposer une solution de mobilité à l'ensemble des habitants de MBA. <p>Le plan d'action du schéma des mobilités a ainsi été structuré en 3 grands volets :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le volet « Transport Collectif »• Le volet « Politique Cyclable »• Le volet « Évolution des usages ».

	La réalisation des aménagements cyclables est issue du volet « politique cyclable ».
Partenaires	Département : Propriétaire des voiries départementales – réalisation d'un contrôle sur les aménagements réalisés
Coût prévisionnel	L'enveloppe nécessaire à la réalisation du schéma directeur cyclable de MBA est d'environ 30 M€.
Plan de financement	La collectivité a fléché 5M€ pour la réalisation de ces aménagements au cours de la mandature. Des aides de l'état, de la région et de l'ADEME seront aussi sollicitées.
Calendrier	2021 : Deux tronçons ont été aménagés 2022 : Réalisation d'une étude de programmation et d'aménagements sur des tronçons déjà identifiés 2023 -... : Réalisation des aménagements fléchés par l'étude de programmation.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de mètres linéaires réalisés Evolution des usagers à vélo



**Autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou :
réaménagement de la rue de la Grosne à Mâcon, clé
de liaison entre le port de Mâcon et les axes
autoroutiers**

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	<p>Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux</p> <p>Lien avec l'orientation 11 : Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire</p>
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Depuis mars 2019, des trains de fret de 750 mètres empruntant l'autoroute ferroviaire VIIA entre Calais et Le Boulou s'arrêtent désormais au port multimodal de Mâcon pour des chargements et déchargements de containers et de camions.</p> <p>Après deux ans d'exploitation, force est de constater que l'acheminement des remorques par train a su convaincre des transporteurs emblématiques de la région. Le nombre de remorques reportées chaque mois sur l'autoroute ferroviaire depuis le port de Mâcon est passé de 300 à 1000, soit une progression spectaculaire de 233%.</p> <p>A terme, l'objectif est d'accueillir des convois de 850 mètres de long et de porter la capacité du terminal de ferroutage à 2 000 remorques mensuelles.</p> <p>Cette ambition confirme le rôle majeur de Mâcon dans les années à venir en matière de transfert du fret routier vers le fret ferroviaire et fait écho aux annonces gouvernementales en matière de transition écologique. Toutefois, pour un fonctionnement optimal, l'adaptation des infrastructures du port multimodal et de son accès via la rue de la Grosne est indispensable.</p> <p>La rue de la Grosne, clé de liaison entre le port et les axes autoroutiers, supporte en effet des flux de plus en plus importants ce qui implique sa rénovation mais également son réaménagement afin de sécuriser la circulation entre les poids lourds et les usagers de la zone portuaire. Ce projet prévoit la réfection de 1 450 mètres linéaires de chaussée et l'aménagement des bas-côtés pour éviter les bécquillages sauvages.</p>

	<p>La rue de la Grosne relève simultanément de la compétence de deux collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La voirie située du diffuseur de l'A406 jusqu'à l'entrée d'Aproport a été déclarée d'intérêt communautaire (900 mètres linéaires), - La voirie située de l'entrée d'Aproport jusqu'à la rue des Frères Lumière relève de la Ville de Mâcon (550 mètres linéaires).
Partenaires	Ville de Mâcon
Coût prévisionnel	981 918€
Plan de financement	<p><u>Total des dépenses</u> : 981 918€ Maîtrise d'œuvre, études, travaux, signalisation, éclairage public, espaces verts.</p> <p><u>Recettes</u> : Etat DSIL 2021 : 348 870€ obtenus et DSIL 2022 à solliciter sur 2^{ème} tranche Ville de Mâcon : 211 708€ MBA - Autofinancement : reste à charge</p>
Calendrier	<p>Octobre 2020 à février 2021 : études de maîtrise d'œuvre Mars à avril 2021 : consultation des entreprises Septembre 2021 : démarrage des travaux Décembre 2021 : réception des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de mètres linéaires de voirie réhabilités



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Extension des consignes de tri à l'échelle de MBA et harmonisation des schémas de collecte sélective

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°5	Réduire la production de déchets à la source et valoriser les déchets ménagers et assimilés
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Conformément aux objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets et en application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire, l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages, s'impose à MBA au 1er janvier 2023. C'est une opportunité pour MBA de faire évoluer son système de collecte sélective en harmonisant les consignes de tri sur l'ensemble du territoire et en simplifiant le geste de tri pour l'utilisateur.</p> <p>Après la réalisation d'un diagnostic et d'une étude des différents schémas de collecte possibles, le comité de pilotage du projet ECT réuni le 30 juin 2021 a retenu un schéma de collecte au regard de critères économiques, opérationnels et d'acceptabilité par les usagers.</p> <p>Il consiste en une collecte des emballages en « multimatériaux » (papiers, cartons, emballages plastiques et métalliques collectés ensemble dans un même contenant de couleur jaune). Cette collecte sera réalisée en apport volontaire sur l'ensemble des communes de MBA grâce au maillage du territoire en points d'apport volontaire.</p> <p>Sur Mâcon, un secteur géographique est maintenu en porte à porte pour répondre aux spécificités du quartier concerné : densité des PAV moindre, contraintes spatiales d'implantation, habitudes des usagers...</p>

	<p>En septembre 2021, le Conseil Communautaire a validé le déploiement, en parallèle de l'extension des consignes de tri, du schéma de collecte proposé.</p> <p>Le couplage du passage en extension et de l'harmonisation des schémas de collecte sur le territoire doit permettre d'améliorer les performances de tri sur la collectivité de manière quantitative (augmentation du ratio kg/hab d'emballages et papiers collectés) et qualitative (diminution du taux de refus de la collecte séparée).</p>
Partenaires	SMET et ses adhérents, entreprise CITEO, communes membres de MBA
Coût prévisionnel	Coûts en cours de chiffrage
Plan de financement	<p>Dépenses d'investissement : en cours de chiffrage</p> <p>Recettes : divers partenaires à solliciter selon investissements</p>
Calendrier	<p>2021 : rédaction du dossier de candidature Phase 5 de CITEO ; construction d'un plan de communication ; Définition des moyens nécessaires ; Définition du mode de coopération.</p> <p>2022 : candidature à l'appel à candidature et appel à projets CITEO, retour de CITEO sur l'AAP ; conception de documents de communication ; passation de marchés pour adapter la collecte ; lancement d'études pour le centre de tri ; choix de la solution de tri provisoire ; adaptation du parc de pré-collecte.</p> <p>2023 : accompagnement financier du projet ; déploiement du plan de communication ; refonte des tournées de collecte ; aménagement du nouveau centre de tri.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Pourcentage de la population de MBA collectée avec un schéma de tri harmonisé</p> <p>Tonnage d'emballages collectés</p> <p>Sensibilisation des usagers via outils de communication</p> <p>Suivi du taux de remplissage des colonnes d'apports volontaires collectées</p> <p>Caractérisation des flux dans les ordures ménagères résiduelles</p> <p>Taux de refus de tri de la collecte sélective en centre de tri</p>



Ecosystème filière hydrogène

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux Lien avec l'orientation 6 : Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	Le projet consiste à déployer à l'échelle de l'agglomération une mobilité hydrogène lourde. Elle débutera par une flotte de 9 Bus et de 6 BOM . Le programme vise à implanter une station de distribution d'hydrogène vert située au nord de Mâcon.
Partenaires	Un Appel à Manifestation (AMI) est en cours pour identifier un partenaire industriel pour réaliser ce projet.
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- 5,85M€ pour les 9 bus- 3.6M€ pour les 6 BOM- 8,4 M€ pour la station hydrogène
Plan de financement	Une candidature au prochain AAP de l'ADEME est prévue Un dossier de candidature a été déposé à la région BFC Un financement privé est attendu pour la station
Calendrier	11/21 - Lancement de l'AMI 01/22 - Identification d'un partenaire industriel 03/22 – Candidature à l'AAP de l'ADEME 2022-2023 – Etudes opérationnelles et passation des marchés 2024 – Mise en service de la station H2
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de véhicules roulant à l'hydrogène Quantité d'hydrogène distribuée

Rénovation du centre aquatique communautaire

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	<p>Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique</p> <p>Lien avec l'orientation 7 : Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services</p>
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Le centre aquatique communautaire de Mâcon a été construit en 1971. Depuis, les normes de construction et les usages ont évolué. L'objectif de l'opération est de définir les améliorations envisageables tant d'un point de vue énergétique que des services proposés aux usagers, en accord avec l'évolution des pratiques aquatiques</p> <p>La première phase du projet consiste à élaborer le programme de l'opération. Le montant estimé de cette première phase d'étude est de 50 000 € HT.</p>
Partenaires	<p>Maître d'ouvrage : MBA</p> <p>Bénéficiaire : Centre aquatique communautaire de Mâcon</p> <p>Le CCTP indispensable au recrutement d'un programmiste est rédigé. La validation de ce dernier est attendue avant la fin de l'année 2021.</p>
Coût prévisionnel	<p>Dépense d'investissement :</p> <p>- Mission de programmiste = 50 000 € HT.</p>
Plan de financement	<p>Recettes :</p> <p>Etat DSIL Relance / CPER : à solliciter</p> <p>ADEME : à solliciter</p> <p>CNDS : à solliciter</p> <p>Phasage : livraison du programme en 2022</p> <p>Apports non financiers :</p> <p>- valorisation du temps de travail interne pour le suivi : 1 200 € HT</p>
Calendrier	<p>Validation du cahier des charges : fin 2021</p> <p>Livraison du programme : fin 2022</p>

Indicateurs d'évaluation proposés	Livraison du rapport d'analyse et de proposition des scenarios Livraison du rapport final comprenant le programme du scenario retenu



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Rénovation de locaux en vue d'installer une crèche

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services Lien avec l'orientation 6 : Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	Le projet consiste à aménager un local en vue du déménagement de la crèche rue de Paris à Mâcon. Le projet de rénovation nécessite l'acquisition des parties extérieures en bordure du local pour créer des espaces de jeux extérieurs pour les enfants. Une extension des locaux et la rénovation complète des espaces intérieurs est prévue. Les surfaces intérieures et extérieures sont respectivement de 584m ² et 166m ² pour une cinquantaine d'enfants. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1M€.
Partenaires	Maître d'ouvrage : MBA Maître d'œuvre : à recruter Service instructeurs Copropriété Prochaine étape : assemblée générale extraordinaire de copropriété pour présentation du projet.
Coût prévisionnel	Principaux postes d'investissement : - acquisition : 80 000 € HT - études et suivi travaux : 70 000 € HT - travaux : 700 000 € HT
Plan de financement	Recettes : Etat – DSIL Relance : à solliciter Région Bourgogne-Franche-Comté : à solliciter MBA Autofinancement : reste à charge Phasage : - finalisation des études en 2022 = 115 k€ HT - travaux en 2023 = 735 k€ HT

	Apports non financiers : -- valorisation du temps de travail interne pour le suivi : 17 000 € HT
Calendrier	Finalisation des études de conception fin 2022 Lancement des travaux début 2023 Fin des travaux fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Déménagement effectif de la crèche rue de Paris dans les locaux rénovés



Plan « Contrat de ville »

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>La réforme de la politique de la ville s'est traduite par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, redéfinissant la géographie prioritaire. Quatre quartiers politique de la ville (QPV) ont été retenus sur le territoire de MBA, tous situés à Mâcon (les Blanchettes, Marbé, Les Saugeraies et la Chanaye Résidences). Trois enjeux sont identifiés par cette réforme :</p> <ul style="list-style-type: none">• Donner une meilleure lisibilité à la politique de la ville,• Concentrer les moyens (en particulier de droit commun) vers les quartiers les plus en difficulté et optimiser les leviers d'action publique dans le cadre d'une démarche intégrée,• Favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent. <p>Elle a été mise en œuvre localement par la signature du contrat de ville de Mâcon le 8 septembre 2015, visant à réduire les inégalités sur ces quatre quartiers prioritaires. Des actions spécifiques sont déployées sur les QPV autour de 4 piliers (cohésion sociale, cadre de vie, égalité/citoyenneté et développement économique/emploi/formation), via un appel à projet annuel. Le contrat devait initialement prendre fin en 2020 mais suite au pacte de Dijon, signé le 16 juillet 2018 il a été prorogé de deux années supplémentaires, jusqu'en 2022, à travers la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR).</p> <p>Les nouvelles orientations sur lesquelles ont souhaité s'engager la ville de Mâcon et MBA sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la qualité et la sécurité dans les quartiers (présence policière, vidéo protection...),• Favoriser la réappropriation et la reconquête de l'espace public,• Maintenir une offre d'apprentissage du français sur les quartiers prioritaires à des fins d'insertion sociale ou professionnelle, en tenant compte des niveaux en répartissant les ateliers sur le territoire afin de travailler sur la mobilité,• Aller à la rencontre des jeunes,• Conforter l'accès aux pratiques culturelles et sportives,• Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, favoriser leur implication au sein des actions éducatives proposées à leurs

	enfants et faire en sorte qu'ils prennent leur place.
Partenaires	DDETS, DSDEN, MBA, Ville de Mâcon, Conseil régional de Bourgogne –Franche-Comté, Conseil départemental de Saône-et-Loire, Mâcon Habitat, CAF, Pôle Emploi, SEMCODA, OPAC71, CCI, CCMA, ARS
Coût prévisionnel	Enveloppes des partenaires définies annuellement
Plan de financement	Appel à projet annuel pour financer les projets des opérateurs
Calendrier	2015 - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Evaluation des actions, analyse des données socio-économiques (taux de pauvreté, chômage...), se reporter au contrat et au protocole.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Plan « Nouveau Projet de Rénovation Urbaine du Quartier de La Chanaye-Résidence »

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Le quartier de La Chanaye-Résidence à Mâcon a été défini quartier d'intérêt régional au titre de la rénovation urbaine et de la géographie prioritaire. Il regroupe 1 900 habitants avec un revenu médian annuel de 8 100 € (le plus faible de l'agglomération). Le quartier se compose de 617 logements sociaux et 373 logements privés.</p> <p>Un projet de rénovation urbaine a été initié en 2015 par la signature d'un protocole de préfiguration et le lancement de 5 études thématiques pour définir le devenir du quartier.</p> <p>Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, multipartite présente le projet que partage la ville de Mâcon, Mâcon Habitat, MBA ainsi que les différentes maîtrises d'ouvrage et financeurs pour le devenir du quartier. Cette convention définit notamment les modalités de financement et de portage des actions.</p> <p>Compétente en matière de politique de la ville, MBA est porteuse du projet et a ainsi organisé toutes les relations entre les différents partenaires. MBA est aussi maître d'ouvrage pour la requalification de la voie ferrée en voie verte et la création d'un village d'artisans sur une ancienne friche industrielle.</p> <p>Ce projet doit permettre de transformer en profondeur l'image du quartier et de l'inscrire dans le développement du sud de l'agglomération. A partir des enjeux identifiés dans les études conduites depuis 2017, il a été possible de structurer un projet cohérent avec les stratégies et les moyens de MBA, de la Ville de Mâcon, en phase avec les moyens opérationnels et financiers de Mâcon Habitat et associant les différents partenaires du projet (ANRU, Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignations, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département de Saône-et-Loire, SEMA, EPARECA, SPL71).</p> <p>Dans un processus raisonné et phasé, le projet urbain proposé permet de répondre à court terme aux problématiques du quotidien (réhabilitation, résidentialisation, démolition, organisation des</p>

	<p>déplacements, développement des services) puis d'enclencher un processus de rénovation en lien avec le territoire (qualification de l'offre commerciale et résidentielle).</p> <p>Les objectifs du projet de rénovation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'affirmer un nouveau cœur de quartier et rompre avec son isolement actuel, - De réorganiser, sécuriser et apaiser les circulations, - De renforcer la qualité des espaces publics et privés, - De développer un nouvel appareil commercial, renforcer les services aux habitants et offrir de nouveaux équipements, - D'améliorer le parc locatif social existant, - De densifier et diversifier l'offre résidentielle pour augmenter la population du quartier, - De développer l'implantation des entreprises et la proximité de l'emploi.
Partenaires	Etat, ANRU, Action Logement, Mâcon Habitat, Ville de Mâcon, Foncière Logement, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Conseil départemental de Saône-et-Loire, SEMA Val de Saône Bourgogne du Sud, acteurs privés.
Coût prévisionnel	77 060 441 € HT sur environ 10 ans (39 actions)
Plan de financement (convention approuvée le 09/12/2021 par MBA)	ANRU : 2 113 080,33 € Etat (DPV) : 840 824 € Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté : 2951 230 (crédit politique de la ville) + 758 000 € crédit EFFILOGIS Conseil départemental de Saône-et-Loire 2 535 625 € Mâconnais Beaujolais Agglomération 3 397 778 € Ville de Mâcon : 9 258 005 € SEMA : 4 998 900 € CDC : 11 207 406,60 € (Prêt) Action Logement : 1 926 750 € MACON Habitat : 20 373 804,82 € Foncière Logement : 4 650 000€ Privés : 37 589 530 € FEDER : 435 600 €
Calendrier	2021 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Se reporter à la convention

Programme Local de l'Habitat

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°8	Mener une politique d'habitat attractive, solidaire et sobre en énergie
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Issu d'un travail de co-élaboration en partenariat avec les élus locaux, les services de l'Etat (DDT, DDCS), les bailleurs sociaux du territoire et l'ensemble des partenaires de l'habitat et de l'immobilier, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 répond à la nécessité de définir et de mettre en oeuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement du territoire de l'agglomération.</p> <p>S'inscrivant dans la continuité des actions initiées par le précédent document, le PLH tend à proposer une politique de l'habitat plus opérationnelle et visant à conforter le rôle de l'intercommunalité et présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs de production de logements par secteur et dans les communes afin de répondre aux besoins des nouveaux habitants et au desserrement des ménages, - les objectifs en termes de répartition qualitative de l'offre et notamment la répartition entre logement locatif social, logement en accession sociale et logement libre, - les principales orientations à mettre en oeuvre afin de : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la diversité de l'habitat produit, • assurer une gestion raisonnable de la ressource foncière, • améliorer le cadre de vie, • répondre aux besoins des publics spécifiques, • apporter des réponses en adéquation avec les problématiques spécifiques locales. <p>Le programme d'actions du PLH 2019-2025 de Mâconnais Beaujolais Agglomération s'organise autour de 5 groupes d'actions :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - les actions dites « supports » liées à la gouvernance et à la mise en œuvre du PLH (animation notamment), - les actions liées au renouvellement urbain, à la maîtrise foncière et au développement durable, - les actions liées à la diversification de l'offre et à la mixité sociale, - les actions liées à l'amélioration des offres de logements existants, - les actions liées à l'amélioration de la réponse faite aux particuliers.
Partenaires	<p>Etat, conseil régional, conseil départemental, PETR, communes membres de MBA, PETR Mâconnais Sud Bourgogne, Caisses des Dépôts et Consignation, ANAH, ADIL, ADEME, MSA, CARSAT, Service Public de l'Efficacité Energétique, acteurs locaux de l'habitat (CAUE, organismes HLM, agences immobilières, notaires, action logement ...) et acteurs de l'aménagement intervenants localement (SEMA Val de Saône Bourgogne du Sud, promoteurs, constructeurs ...)</p> <p><i>détail dans le plan d'action du PLH 2019-2025.</i></p>
Coût prévisionnel	8,8 M€ en 6 ans (39 actions)
Plan de financement (avenant 1 convention ORT)	Mâconnais Beaujolais Agglomération : 8 853 088 €
Calendrier	2019 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Se reporter au PLH, chaque fiche action dispose de ses propres indicateurs.

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de
Renouvellement Urbain « Cœur de Ville » 2019-2024
(OPAH-RU)**

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°8	Mener une politique d'habitat attractive, solidaire et sobre en énergie
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mâconnais Beaujolais Agglomération Type : collectivité territoriale
Description de l'action	L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) est un dispositif porté par Mâconnais Beaujolais Agglomération dans le cadre de sa compétence « équilibre social de l'habitat » avec des financements de l'Agence nationale de l'Habitat, de la Communauté d'Agglomération, de la Ville de Mâcon, du Département et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Lancée pour une durée de 5 ans de juin 2019 à juin 2024, cette opération a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des occupants du centre-ville, en luttant contre la précarité énergétique, l'habitat indigne, en favorisant la mise en sécurité et le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite et en améliorant le cadre de vie des résidences. L'OPAH doit également contribuer à remettre sur le marché locatif des logements jugés vétustes. Pour cela, les partenaires accordent des aides financières aux travaux ainsi qu'un accompagnement technique et administratif, pour aider les propriétaires à rénover leurs logements et parties communes d'immeubles situés dans un périmètre défini, subdivisé en trois zones : le périmètre général, le périmètre « actions renforcée » et le périmètre « façade ». Sont éligibles, les logements du parc privé, maisons ou appartements, ayant plus de 15 ans et situés sur le périmètre d'intervention. L'OPAH s'adresse aussi bien aux propriétaires occupants qu'aux propriétaires bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés. En contrepartie des aides accordées, les propriétaires bailleurs s'engagent, à l'issue des travaux effectués, à pratiquer des loyers conventionnés pendant neuf

	<p>ans. Les propriétaires occupants sont, quant à eux, soumis à un engagement d'occupation du bien pendant six ans. Les personnes qui achètent pour la première fois et/ou qui viennent de s'installer à Mâcon et qui souhaitent investir en cœur de ville peuvent également obtenir des primes à l'accession de la Ville et de MBA. Elles sont par ailleurs cumulables avec les aides aux travaux.</p> <p>Cette OPAH s'inscrit également dans le cadre du Plan « Action Cœur de Ville » porté par la Ville de Mâcon où elle en constitue le volet Habitat.</p> <p>Plus largement, l'OPAH participe au projet global de revitalisation du centre-ville, visant à conforter Mâcon dans son rôle moteur et vitrine de l'agglomération en réinvestissant en profondeur le cœur de ville grâce à une action croisée volontaire et partenariale.</p>
Partenaires	<p>1. Partenaires financiers => Etat (Agence Nationale de l'Habitat), Ville de Mâcon, Conseil départemental 71, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement Services, Procvivis.</p> <p>2. Partenaires sociaux du Comité Logement Indigne de l'OPAH (partenaires financiers + CAF, ARS, ADIL, SCHS, MDS, CCAS, Le Pont, etc)</p>
Coût prévisionnel	5,2 M € sur 5 ans en travaux (4 370 000 €) + ingénierie (829 000 €)
Plan de financement (Convention OPAH)	<p>Etat (ANAH) : 1 706 550 € en travaux + 440 260 € en ingénierie</p> <p>Mâconnais Beaujolais Agglomération : 1 023 400 € en travaux + 328 784 € en ingénierie</p> <p>Ville de Mâcon : 1 735 000 € en travaux</p> <p>Conseil départemental de Saône-et-Loire : 386 000 € en travaux</p> <p>CDC : 60 000 €</p>
Calendrier	Du 24.06.2019 au 23.06.2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Se reporter aux objectifs de la convention OPAH

Mise aux normes et aménagement de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage à Sennecé-Lès- Mâcon

CRTE du Val de Saône

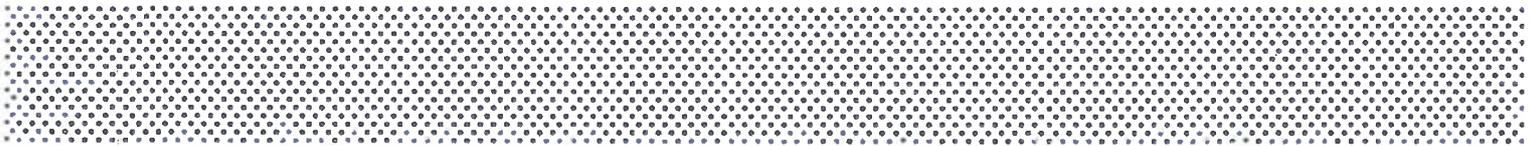
Orientation stratégique n°8	Mener une politique d'habitat attractive, solidaire et sobre en énergie
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Mise aux normes et aménagement de l'aire de grand passage de MBA conformément aux prescriptions techniques du décret n°2019-171 du 5 mars 2019.</p> <p>Depuis le 1er janvier 2017, MBA est compétente pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire.</p> <p>Jusqu'à la publication du décret n° 2019-171 du 5 mars 2019, les aires de grand passage ne faisaient l'objet que d'un encadrement par-réglementaire. La publication de ce décret réglemente les aires de grand passage, occupées chaque été pendant les migrations et définit les caractéristiques techniques auxquelles l'aire doit répondre.</p> <p>Aucuns travaux n'ont été engagés depuis sa création et son ouverture. MBA est ainsi tenue de mettre en conformité cette aire aux prescriptions techniques du décret et schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2020-2026 qui demande son adaptation aux normes d'aménagement.</p> <p>Le programme de travaux est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sol stabilisé et carrossable (attention prendre en compte le poids des caravanes) pour l'accueil de 40 caravanes, - Pente adaptée au stationnement caravane, - Accès routier, - Accès secours, - Desserte interne,

	<ul style="list-style-type: none"> - Bouche incendie, - Installation de point de distribution eau et électricité, (fonçage sous la RD906) - Eclairage public à l'entrée (voir si on n'envisage pas un ou deux mats en interne), - Dispositif de recueil des eaux usées et de récupération des toilettes individuelles, - Point pour la collecte des OM, - Prises en compte des contraintes environnementales et paysagères,
Partenaires	
Coût prévisionnel	462 000€
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <p>462 000€</p> <p>dont étude de faisabilité technique et financière : 6 000€</p> <p>Maîtrise d'œuvre : 16 000€</p> <p>Travaux : 440 000€</p> <p>Recettes :</p> <p>Etat – DSIL 2021 : 360 196€</p> <p>MBA – Autofinancement : 101 804€</p>
Calendrier	<p>Février 2021 : étude de besoins et de faisabilité</p> <p>APS : mars 2021</p> <p>APD : septembre 2021</p> <p>Consultation pour marché de travaux : octobre-décembre 2021</p> <p>Travaux : février à avril 2022</p> <p>Ouverture de l'aire : mai 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Mise aux normes de l'aire</p> <p>Nombre de grands passages accueillis</p> <p>Nombre de caravanes accueillies</p>

Mise aux normes et aménagement de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage des Belouses à Mâcon

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°8	Mener une politique d'habitat attractive, solidaire et sobre en énergie
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Réaménagement de l'aire d'accueil des Belouses et création de 12 places complémentaires afin de se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021 2027.</p> <p>MBA exerce depuis le 1er janvier 2017 la compétence obligatoire relative à la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire.</p> <p>Suite à l'incendie survenu le 31 juillet 2021, le bâtiment d'accueil de l'aire doit totalement être rénové, les points d'alimentation en eau et en électricité ont aussi été vandalisés. L'aire n'est donc plus sécurisée et adaptée à l'accueil des voyageurs.</p> <p>Ainsi, MBA souhaite engager un projet d'ensemble pour pouvoir ré-ouvrir son aire dans les meilleurs délais mais aussi pour pouvoir proposer les 12 places manquantes à l'heure actuelle sur le territoire. Des scénarios sont en réflexion dans le cadre d'une étude technique et financière, en cours de réalisation.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Entre 1 723 700 € et 2 323 700 €
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <p>Etude de faisabilité technique et financière : 23 700€ Travaux : entre 1 700 000 € et 2 300 000 €</p> <p>Recettes :</p> <p>Etat – France relance soutien aux aires permanentes : à solliciter MBA – Autofinancement : reste à charge</p>
Calendrier	<p>Etude technique et financière : rendu en novembre 2021 Décision politique sur le scénario : décembre 2021 Etudes et conception : janvier 2022-janvier 2023</p>



	Travaux : février 2023-octobre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise aux normes de l'aire et conformité au regard du schéma départemental 2020-2026 Taux de remplissage de l'aire



Création d'un portail numérique pour le service dématérialisé d'instruction des demandes d'utilisation du sol et saisine par voie électronique

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°9	Tendre vers un territoire intelligent et durable
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Mise en place d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme, pour répondre aux échéances réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les communes de plus de 3500 habitants, de la dématérialisation de l'instruction des demandes d'urbanismes ;- Pour toutes les communes, de la possibilité d'une saisine par voie électronique de la commune. <p>Le service d'instruction de MBA propose à toutes ses communes adhérentes de se doter d'un outil numérique permettant de dématérialiser l'instruction, <u>y compris pour les communes de moins de 3500 habitants, de façon volontaire.</u></p>
Partenaires	MBA, avec 34 communes adhérentes au service, pour mise en place du service dématérialisé d'instruction au 1 ^{er} janvier 2022
Coût prévisionnel	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Acquisition de licences, gestion de projet, paramétrage, installation, formation : 19 848.75 €HT <p>Fonctionnement annuel :</p> <ul style="list-style-type: none">- Hébergement, maintenance : 5 050 €HT
Plan de financement	<p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Acquisition de licences, gestion de projet, paramétrage, installation, formation : 19 848.75 €HT <p>Appel à projet : Transformation numérique des collectivités territoriales, programme démat'ADS (France Relance FITN7, axe 3bis) : 16 000 € MBA : reste à charge</p>

	Fonctionnement annuel : - Hébergement, maintenance : 5 050 €HT A charge des communes adhérentes au service d'instruction
Calendrier	Réponse à l'appel à projet 31 octobre 2021 Gestion de projet, paramétrage, installation, pour le 1^{er} janvier 2022 Formation des instructeurs, pour le 1^{er} janvier 2022 Formation des communes, à partir du 1^{er} janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nb de formations dispensées en communes (agents formés) % de dossiers déposés via le guichet numérique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Création d'un tiers-lieu innovant en cœur de ville de Mâcon- EcocityZ Mobility Lab

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°9	Tendre vers un territoire intelligent et durable
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Réimplanter de l'activité économique en cœur de ville est un enjeu crucial. L'objectif est donc à travers une offre immobilière attractive et adaptée aux besoins des nouvelles activités tertiaires de créer un lieu d'échanges, d'idéation et d'intermédiation avec les acteurs économiques du territoire sur le sujet global de la mobilité.</p> <p>Ce lieu sera adapté aux nouvelles attentes des travailleurs. La génération Z arrive sur le marché du travail et a des exigences très précises. Le format de l'entreprise actuelle ne leur convient plus, ils sont donc à la recherche de leur propre modèle et par conséquent préféreraient à hauteur de 53% être leur propre patron, plutôt que d'être salarié.</p> <p>Il s'agit donc d'être prêt à proposer un tiers-lieu original dédié et orienté vers cette nouvelle génération d'entrepreneurs qui ne veut pas de voiture et qui souhaite résider à proximité de son lieu de travail.</p> <p>En cœur de ville de Mâcon, si les projets Habitat sont déjà bien engagés, il convient d'y conforter l'approche économique hors commerces. Le pari réussi d'implantation du célèbre site de petites annonces leboncoin en plein centre-ville avec ses 100 emplois prouve que la stratégie est gagnante.</p> <p>Le projet « EcoCityZ Mobility Lab. » s'inscrit pleinement dans cette démarche de redynamisation du centre-ville par l'économie en cohérence avec les autres leviers (habitat, commerce, cadre de vie...).</p> <p>D'une surface totale de 1800m² sur 4 niveaux, l'ensemble tertiaire, destiné à accueillir les jeunes générations de travailleurs, des entreprises tertiaires ainsi qu'un tiers-lieu dédié à l'innovation sur le secteur de la mobilité a été labellisé au niveau national sur l'appel à projet « réinventons nos cœurs de ville »</p> <p>Très vite, la société UBI TRANSPORT, startup spécialisée dans la mobilité collective, installée à la Cité de l'Entreprise, et actuellement en fort développement, a souhaité y installer son siège international à proximité de la gare SNCF. Au vu de l'importance de conserver et</p>

	<p>d'assurer le développement de cette société sur le territoire, il était nécessaire de rapidement disposer d'une offre immobilière adéquate. La SEMA s'est donc portée acquéreur de l'immeuble pour le rénover en vue de sa location. Ce projet, d'un coût de 5,5 millions d'Euros au total est inscrit dans l'opération Cœur de ville et bénéficie du soutien de l'Etat à hauteur de 1 275 000€ et de 300 000€ du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>UBI TRANSPORT sera donc installée au 1er et 2ème étage. MBA occupera le rez-de-chaussée et le 3ème niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rez-de-chaussée pour développer un tiers-lieu dédié à l'innovation sur la mobilité en Cœur de Ville d'une surface de 488,65m² ; - Le 3ème étage, prolongement du tiers-lieu d'une surface de 325,14m² sera destiné à accueillir les startups et les porteurs de projets renforçant l'écosystème de la thématique mobilité afin de consolider de l'activité économique en hyper centre. <p>Le Mobility Lab se caractérisera par 3 points-clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La volonté de répondre à un enjeu de société : la mobilité, • La dimension collective du projet, structuré autour de cet espace ouvert aux acteurs spécialisés, • L'objectif de favoriser le travail collaboratif et les échanges entre des publics différents : collectivités, labo, entreprises, indépendants, usagers..., qui se côtoient mais ne se fréquentent pas. <p>Le Mobility Lab offrira une réponse aux enjeux de la mobilité dans notre société : la maîtrise du numérique, l'apprentissage « par le faire », le travail indépendant, les nouvelles pratiques créatives et collaboratives, la transition écologique...</p>
Partenaires	Société Ubi transport, accélérateur local de startup Inobyz
Coût prévisionnel	200 000€
Plan de financement	<p><u>Total des dépenses</u> : 200 000€ Architecte d'intérieur, adaptation de locaux, mobilier, équipement informatique.</p> <p><u>Recettes</u> : Etat DSIL 2022 : 75 000 € à solliciter Région: 85 000 € sollicités MBA - Autofinancement : reste à charge</p>
Calendrier	<p>Consultation pour marché de conception/fournitures : octobre 2021 Démarrage des travaux : mars 2022 Fin de l'opération/ouverture du tiers-lieu : juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'usagers Nombre d'animations/accompagnement proposés aux usagers</p>

Projet Saône digitale : création d'une cité fluvestre d'activités numériques tertiaires - Continuité du programme Cité de l'Entreprise – Tranche 1

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°11	Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Mâconnais Beaujolais Agglomération, en collaboration étroite avec la ville de Mâcon, travaille sur un projet structurant et transversal consistant en la requalification de la Darse Nord, située à Mâcon.</p> <p>Ce projet dénommé « Saône digitale » a fait l'objet d'une étude préalable afin d'engager une stratégie globale de développement multi sectorielle de ce secteur (réhabilitation d'une friche industrielle, développement d'activités économiques, aménagements publics et paysagers, développement de l'itinérance douce, création d'un espace de loisirs, réappropriation du site par les habitants).</p> <p>Ce site présente un fort enjeu de requalification urbaine et de reconquête de friches. Cet enjeu se double d'un enjeu économique, le départ de grandes entreprises (Essex, Bourgogne Alcool) ayant eu un impact sur l'emploi mâconnais. Par ailleurs, l'arrêt des activités de l'entreprise Stogaz a libéré le site des contraintes Seveso, facilitant ainsi l'installation de nouvelles activités sur un tènement foncier important, au sein de la ville-centre. Enfin, cet enjeu économique a été renforcé encore en 2019 par l'arrêt à Mâcon de l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou.</p> <p>Ce projet innovant et vertueux est composé de plusieurs phases dont la 1ère tranche d'opérations préalables consiste aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des bâtiments ESSEX et Batifranc, - Etudes préalables à la création d'une ZAC, - Marché de conduite d'opération et marché de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la démolition des bâtiments ESSEX, - Diagnostics des bâtiments ESSEX - Désamiantage et démolition des bâtiments ESSEX - Elaboration d'un plan de gestion des sites et sols pollués de la zone Saône digitale

Partenaires	Europe, Etat, ADEME, Région, Ville de Mâcon, VNF, CCI, SPL
Coût prévisionnel	2 813 778€
Plan de financement	<p><u>Total des dépenses</u> : 2 813 778€</p> <p><u>Recettes</u> :</p> <p>Europe – FEDER Axe urbain: 730 553.93 €</p> <p>Région BFC - PAIR : 604 104 €</p> <p>Etat: France Relance via l'appel à projets « Reconversion des friches polluées » : 63 672€</p> <p>MBA - Autofinancement : reste à charge</p>
Calendrier	<p>Acquisitions de terrains : réalisée</p> <p>Etudes préalables à la création de la ZAC : réalisées en partie. Dossier de réalisation de la ZAC en cours.</p> <p>Diagnostics des bâtiments ESSEX : réalisé</p> <p>Désamiantage et démolition des bâtiments ESSEX : en cours.</p> <p>Réception des travaux au 1^{er} semestre 2022</p> <p>Elaboration d'un plan de gestion des sites et sols pollués de la zone Saône digitale : en cours, finalisation au second semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Réception des travaux</p> <p>Réception du plan de gestion pour la dépollution du site</p> <p>Surface de plancher créée en m² pour l'activité économique</p> <p>Sobriété foncière - Artificialisation évitée en m² grâce au projet</p> <p>A terme : nombre d'entreprises installées</p>

Création d'un village d'artisans en lieu et place d'une ancienne friche dans le quartier politique de la ville de La Chanaye-Résidence

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°11	Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Régulièrement, des professionnels sollicitent MBA dans leur recherche vaine de foncier pour construire des bâtiments d'activités économiques artisanales à Macon. Parmi les secteurs de Macon intéressant les porteurs de projet, la moitié sud de la ville apparaît comme la plus attractive. Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) est pleinement consciente de cette forte demande, mais ne souhaite pas que cette demande importante se traduise par une consommation excessive de foncier et un étalement urbain diffus. Bien au contraire, MBA a la volonté de reconstruire la ville sur la ville.</p> <p>Pour répondre à cette demande constante tout en évitant un étalement urbain diffus, MBA a le projet de réaliser un village d'artisans sur des parcelles actuellement en friches, situées au sud de Macon, dans la Zone Industrielle des Bruyeres, créée dans les années 1950.</p> <p>La superficie totale du projet est d'environ 6 000 m2. Près de la moitié de cette surface est occupée par trois hangars datant des années 1960 inutilisés depuis de nombreuses années, et à l'abandon.</p> <p>Le projet de village d'artisans porté par MBA consistera à désamianter, curer et démolir ces bâtiments. En lieu et place de ces bâtiments, MBA construira un bâtiment de 1000 m2 divisibles en cinq cellules d'environ 200 m2 disposant de parties communes composées de salle de réunion, salle de repas, sanitaires, douches.</p> <p>Ces cellules seront proposées aux professionnels pour qu'ils puissent y exercer leur activité.</p> <p>Le projet est situé dans le quartier de La Chanaye-Résidence, désigné par l'Etat et l'ANRU "quartier d'intérêt régional" au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et fait parallèlement l'objet d'une Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comte.</p>

Partenaires	Etat, Région
Coût prévisionnel	2 707 420€
Plan de financement	<p><u>Total des dépenses</u> : 2 707 420€ Acquisitions foncières, travaux de désamiantage et de déconstruction, maîtrise d'œuvre, honoraires de maîtrise d'ouvrage, travaux de construction de bâtiments neufs.</p> <p><u>Recettes</u> : Etat: France Relance via l'appel à projets « Recyclage de foncier dégradé » : 501 820 € sollicités Région Convention de cohésion urbaine : 250 000 € (à solliciter) Loyers : 1 209 510€ MBA - Autofinancement : reste à charge</p>
Calendrier	<p>Arrêtés de DUP signés en février 2021 et août 2021 pour trois parcelles. Arrêtés de cessibilité signés en octobre et novembre 2021. Poursuite de la procédure d'expropriation : en cours. Etude de faisabilité de création d'un hôtel d'entreprises/Village d'artisans réalisée en 2019 : avait permis d'évaluer les coûts de désamiantage et de démolition des bâtiments existants, de proposer une esquisse des futurs bâtiments du projet. Consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre des opérations de désamiantage, curage et démolition : 1^{er} semestre 2022 6 mois prévus pour les travaux de désamiantage, curage et démolition.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Réception des travaux Surface de plancher créée en m² pour l'activité économique Sobriété foncière - Artificialisation évitée en m² grâce au projet A terme : nombre d'entreprises installées</p>

Rénovation complète d'un bâtiment de la Cité de l'entreprise

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°11	Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire
Maître d'ouvrage	Mâconnais Beaujolais Agglomération
Description de l'action	<p>Le projet a pour objectif d'augmenter la surface de location de l'hôtel d'entreprise de la Cité de l'Entreprise aujourd'hui pleine à 100%.</p> <p>Il s'agit de redonner une capacité de renouvellement à cet équipement qui aujourd'hui n'est plus en mesure de répondre rapidement à des besoins d'implantations et d'évolution des entreprises puisque plus aucune surface louable n'est disponible.</p> <p>La Cité de l'entreprise est un complexe de 7ha dédié au développement économique situé en cœur de ville à Mâcon. Composée de 9 bâtiments à l'origine, 6 sont déjà entièrement restaurés et occupés par des locataires.</p> <p>Le territoire de Mâcon fait face à une forte pression immobilière et de nombreuses entreprises souhaitent se développer et s'implanter sur le territoire.</p> <p>Aujourd'hui la pépinière installée au cœur du complexe est pleine. Les startups qui y sont hébergées sont en plein développement et MBA ne peut plus leur proposer une solution immobilière adaptée à leur développement. Le territoire n'est plus en mesure d'assurer un parcours résidentiel serein et sécurisé pour assurer la croissance de ces entreprises.</p> <p>Il y a donc urgence à ouvrir de nouvelles surfaces. La rénovation du bâtiment D répondra à cet objectif.</p> <p>D'une surface de 800m², il est composé de deux espaces distincts qui pourront accueillir à terme deux entreprises différentes pour un total de 60 emplois environ.</p> <p>Les travaux prévus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Démolition et dépose des éléments intérieurs et des menuiseries extérieures ○ Aménagements extérieurs –mise en accessibilité ○ Changement des menuiseries extérieures ○ Reprise de l'isolation, doublage et pose de cloisons et faux plafonds intérieurs

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Changement des menuiseries intérieures ○ Changement des sols ○ Peinture ○ Chauffage ventilation et plomberie – groupe réversible chaud/froid ○ Electricité ○ Ravalement de façade ○ Contrôle d'accès et alarme
Partenaires	Entreprises
Coût prévisionnel	1 200 000€
Plan de financement	<p>Total des dépenses : 1 200 000€ Honoraires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p> <p>Recettes : Etat – DSIL 2022 : 400 000€ à solliciter Région: 200 000 € à solliciter MBA - Autofinancement : reste à charge</p>
Calendrier	<p>Etude de besoins et de faisabilité : Décembre 2020 Consultation pour marché de maîtrise d'œuvre : Avril 2021 Avant-projet sommaire : Septembre 2021 Avant-projet définitif : Octobre 2021 Consultation pour marchés de travaux : Novembre 2021 Démarrage des travaux : Février 2022 Fin des travaux : Décembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de m² réhabilités et dédiés à l'activité économique Nombre d'entreprises installées</p>



Etude pour la requalification des bâtiments communaux (ancienne école)

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Commune d'Azé 71 870
Description de l'action	<p>La construction d'une nouvelle école (ouverte le 1er janvier 2020) a libéré les anciennes salles de classe situées dans le bâtiment de la mairie.</p> <p>Projet : poursuivre la réhabilitation des bâtiments communaux en repensant et réaménageant l'espace du rez-de-chaussée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Salle du conseil, bureau du Maire et agrandissement de la Poste et du secrétariat de mairie- redistribution et aménagement des salles destinées à l'accueil des enfants pour la garderie scolaire- aménagement, dans une seconde phase du projet, de l'étage (avec installation d'un ascenseur) : bureaux et espaces destinés aux associations, espace de coworking
Partenaires	Pour ce faire, la commission « bâtiments » a sollicité le CAUE afin d'étudier la faisabilité du projet tout en respectant l'aspect architectural de l'immeuble
Coût prévisionnel	Devis architecte : Mireille Roulleau : 27.200€ HT – 32.640€ TTC
Plan de financement	DETR 9.792€ AAP 2021 (sollicité) : Pas de financement pour l'étude Fonds propres de la commune : 22.848€
Calendrier	<p>Le confinement a retardé la mise en œuvre du projet Réunion avec le CAUE71 : Conseil quant à la mise en œuvre du projet Demande de devis pour l'étude pour la requalification des bâtiments communaux</p> <p>Janvier 2021 : Démarrage de l'étude</p> <p>Juillet 2021 : Pré-programme par l'architecte retenu</p>

	Décembre 2021 : Rendu d'étude comprenant les propositions d'aménagement, le chiffrage des travaux et l'organisation du chantier.
Indicateurs d'évaluation proposés	



Raccordement fibre de la mairie et de l'école

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°9	Tendre vers un territoire intelligent et durable
Maître d'ouvrage	Commune d'Azé
Description de l'action	Pour profiter de la mise en place du réseau fibre dans la commune qui a débuté au début de l'année 2020, il a été décidé d'effectuer des travaux pour câbler tous les bâtiments communaux (Mairie, école) et d'installer une borne WIFI publique sécurisée.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Montant des travaux : 7.650€ HT – 9.180€ TTC Tranchée dans la cour de l'école - Devis SNEEB Montant : 2.964,00€ TTC Intervention d'un électricien - Devis Duclut Montant : 1.575,97€ TTC Raccordement des installations au réseau. - Devis Mâcon Communication : 4.640,10€ TTC (y compris fourniture du nouveau matériel)
Plan de financement	DETR : 2.295€ AAP Conseil département : 1.913€ Fonds propres commune Azé : 3.442€
Calendrier	Travaux effectués début année 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

Projet « Amélioration du confort thermique d'été de l'Ecole »

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Mairie de BERZE-LA-VILLE
Description de l'action	La commune de BERZÉ-LA-VILLE souhaite engager des travaux d'amélioration du confort thermique d'été de son école car des températures excessives ont été observées (+37°C). A cette occasion, elle souhaite également agir sur la qualité de l'air des locaux.
Partenaires	- Société JOC Ingénierie - ADCI BET Infographie - DORIDON chauffage et climatisation
Coût prévisionnel	118 010 € HT
Plan de financement	- Conseil Départemental - AAP 2021 : 25 000 € - Préfecture - DETR : 41 304 € - MBA – Fonds de concours : 25 853 € - Autofinancement : 26 225 €
Calendrier	- Vacances de la Toussaint 2021 : plantation de 2 arbres dans la cour d'école. - 15/11/2021 : validation de la demande préalable de travaux. - Vacances de février 2022 : chantier de ventilation et climatisation des locaux. - Vacances d'avril 2022 : chantier de remplacement des menuiseries et pose des BSO (Brises Soleil Orientables).
Indicateurs d'évaluation proposés	Température maximale des locaux observée l'été qui devra être inférieure à 30°C.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Meublés de tourisme

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Mairie de Chaintré
Description de l'action	Meublés de Tourisme
Partenaires	Etat DSIL / Région Effilogis / Département /MBA
Coût prévisionnel	Montant du Marché travaux 339 963.12 € HT. Cout maitrise d'œuvre 39 760 € HT

Plan de financement	Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles HT	
	41,5%	Etat (DSIL)	169 544 €		Travaux (y compris travaux supplémentaires éventuels pour un montant de 14 000 €)
15,5%	Région BFC (EFFILOGIS)	63 500 €		Prestations de service	5 925 €
15,9%	Département - Saone et Loire 2020	65 000 €		Maîtrise d'oeuvre	39 800 €
7,0%	MBA (Fonds de concours)	28 600 €		Contrôle technique	3 500 €
				CSPS	2 268 €
				Révisions des marchés	3 486 €
	80,0%	Total des subventions	326 644 €		
		FCTVA (16,404%)	80 341 €		
		Reste à charge collectivité	82 777 €		
		TOTAL HT	408 541 €	TOTAL HT	408 541 €
		TOTAL TTC	489 762 €	TOTAL TTC	489 762 €
Calendrier	Début des travaux : décembre 2020 Fin de travaux : fin 2021				
Indicateurs d'évaluation proposés					



Mise en valeur du Domaine de Champgrenon

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Commune de CHARNAY LES MACON
Description de l'action	<p>Le Domaine de Champgrenon est un lieu associant la nature (parc arboré de 17 ha), la culture (lieu historique accueillant des événements musicaux) et les loisirs (point de départ de randonnées et lieu de convivialité familiale).</p> <p>L'objectif est de renforcer chacun de ces aspects pour un faire un parc à rayonnement intercommunal. Cet objectif passe par une étude paysagère et une programmation de travaux et d'aménagements (adaptation de la scène musicale, rénovation des espaces à valeur patrimoniale, aménagements de loisirs, etc.)</p>
Partenaires	<p>Services et opérateurs de l'Etat (DRAC, ONF)</p> <p>Collectivités compétentes sur la culture, le tourisme et la nature (MBA, Région, Département)</p> <p>Tissu culturel local (Cave à musique, théâtre de Mâcon, musée des Ursulines)</p>
Coût prévisionnel	400 000 € HT
Plan de financement	Région, Département, Etat, MBA
Calendrier	<p>Etudes : 2024/2025</p> <p>Travaux : 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Construction salle Omnisports CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Commune de CHARNAY LES MACON
Description de l'action	Construction d'une salle omnisports pouvant accueillir du basket (club résidant) mais aussi du handball, du tennis, du volley, du tennis de table, de la gymnastique...
Partenaires	Associations sportives
Coût prévisionnel	Dépense d'investissement € HT: Foncier , Taxes , réseaux, : 1 240 000€ht Coopérants techniques / MOE / assurance : 1 913 000€ Travaux : 10 285 000€ ht Total € 13 438 000€ HT
Plan de financement	Financements Agence nationale du sport, Région, département, Etat, MBA, ADEME, fédérations des sports concernées.
Calendrier	Définition du programme en cours, rendu pour fin 2021 Des consultations seront à lancer pour le choix des intervenants (MOE, bureau d'étude.) 2025/2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de la consommation d'énergie (consommation des salles actuellement utilisée / consommation de la future salle)

Construction d'une maison des associations

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Commune de CHARNAY LES MACON
Description de l'action	<p>Construction d'un bâtiment destiné aux associations. La commune de Charnay lès Mâcon ne dispose plus de locaux à mettre à disposition des associations, l'objectif est de construire un nouveau bâtiment qui leur sera destiné. Ce bâtiment pourra accueillir des associations extérieures, si le besoin est avéré.</p> <p>Le bâtiment aura une surface d'environ 700m² construit en R+2 sur une parcelle située à la Nouvelle coupée.</p>
Partenaires	Les associations demandeuses seront consultées pour affiner les besoins de chacun.
Coût prévisionnel	<p>Dépense d'investissement € HT: Foncier / réseaux : 683 000€ Coopérants techniques / MOE / assurance : 320 000€ Travaux : 1 477 000€ ht</p> <p>Total 2 480 000€ ht</p>
Plan de financement	Financement Région, Département, État, MBA, ADEME
Calendrier	<p>Pré étude interne en cours, définition du programme Dés consultation seront à lancer pour le choix des intervenants (MOE, bureau d'étude..) Lancement des travaux envisageable en 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Rénovation bâtiment (annexe NORD) de l'école de musique

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Commune de CHARNAY LES MACON
Description de l'action	Aménagement du bâtiment annexe Nord (260m ²) de l'école de musique. Création de salle de cours et de loges A l'issue des travaux (en lien avec une autre fiche), le site de la Bâtie sera rénovée en totalité et constituera un pôle culturel structurant. Son assise foncière est constituée par une ancienne ferme qui sera ainsi remise en valeur.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Dépense d'investissement € HT: Coopérants techniques / MOE :59 000€ Travaux : 325 000€ ht Total 384 000€ ht
Plan de financement	Financement Région, Département, Etat, MBA, ADEME
Calendrier	Pré étude interne à lancer en 2022-2023 Lancement des travaux en 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Rénovation bâtiment (annexe OUEST) et du parvis de l'école de musique

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Commune de CHARNAY LES MACON
Description de l'action	<p>Aménagement du bâtiment annexe Ouest et du parvis de la cour intérieur de l'école de musique.</p> <p>Création d'un petit théâtre ou d'un auditorium et création de salle de cours</p> <p>A l'issue des travaux (en lien avec une autre fiche), le site de la Bâtie sera rénovée en totalité et constituera un pôle culturel structurant. Son assise foncière est constituée par une ancienne ferme qui sera ainsi remise en valeur.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Dépense d'investissement € HT:</p> <p>Réseaux : 22 000€</p> <p>Coopérants techniques / MOE / assurance : 79 000€</p> <p>Travaux : 512 000€ ht</p> <p>Total 613 000€ ht</p>
Plan de financement	Financement Région, Département, Etat, MBA, ADEME
Calendrier	<p>Pré étude interne à lancer en 2022-2023</p> <p>Lancement des travaux en 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Travaux de rénovation dans les groupes scolaires

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Charnay-lès-Mâcon Commune
Description de l'action	L'action vise à opérer une rénovation énergétique des 3 groupes scolaires de la ville (600 élèves) afin d'atteindre une baisse significative de la consommation énergétique (CRef -40%) Il s'agira d'isoler les bâtiments et revoir les modes de consommation (chaudières à condensation, robinets thermostatiques, éclairage led, panneaux photovoltaïques) pour une optimisation des coûts de fonctionnement et un confort des usagers. Par ailleurs, les matériaux employés rentreront dans la filière verte avec une faible empreinte environnementale, des matériaux bio sourcés seront mis en œuvre.
Partenaires	Département (conseiller en économie partagée)
Coût prévisionnel	2 792 470€ HT
Plan de financement	France Relance (Etat) : 1 675 476 € Département : 120 000 € MBA (fonds de concours) : 260 000 € CEE : 4 200 € Commune : 732 796 €
Calendrier	Début des travaux : juillet 2021 Fin des travaux : décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de consommation énergétique Niveau d'autoproduction d'énergie verte



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Rénovation énergétique de l'espace culturel de la VERCHERE

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Commune de CHARNAY LES MACON
Description de l'action	Rénovation énergétique de l'espace culturel de la Verchère Le bâtiment n'ayant pas fait l'objet de rénovation depuis plusieurs décennies, il devient nécessaire de rénover le bâtiment (isolation, chauffage, ventilation, éclairage.....)
Partenaires	Conseillers en économie partagée du Département
Coût prévisionnel	Dépense d'investissement € HT: Coopérants techniques / MOE / assurance : 302 000€ Travaux : 1 798 000€ ht Total 2 100 000€ ht
Plan de financement	Financement Région, Département, Etat, MBA, ADEME
Calendrier	Pré étude interne à lancer en 2022 Lancement des travaux envisageable en 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie générées

Équipement numérique des écoles

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°9	Tendre vers un territoire intelligent et durable
Maître d'ouvrage	Charnay-lès-Mâcon Commune
Description de l'action	Les écoles de la commune de Charnay-Lès-Mâcon bénéficient actuellement d'un équipement informatique très basique. L'enjeu est d'équiper les écoles (élémentaires notamment) avec du matériel plus en phase avec les techniques pédagogiques actuelles. Le souhait est d'équiper les classes de tableaux numériques et chaque école avec des classes mobiles (tablettes), de renouveler les ordinateurs vieillissants et de mettre un ENT (Espace Numérique de Travail) performant à disposition des enseignants afin de faciliter le lien avec les familles. Actuellement, seulement 3 classes sur 26 sont équipées avec un tableau numérique.
Partenaires	Education Nationale : formation des enseignants sur les nouveaux outils
Coût prévisionnel	Équipement informatique : 33 300 € HT (ordinateurs, classes mobiles et TBI) Services et ressources : 1 800 € HT (ENT-Logiciels et applications)
Plan de financement	Etat, Département
Calendrier	Acquisition et installation sur l'année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de parents qui utilisent l'ENT Fréquence d'utilisation des classes mobiles par les enseignants Fréquence d'utilisation des tableaux numériques par les enseignants



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Installation de caméras de vidéoprotection

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Charnay-lès-Mâcon Commune
Description de l'action	La ville de Charnay-lès-Mâcon a lancé un programme d'équipement de la voirie et des points d'apport volontaires de caméra de vidéoprotection afin de limiter les incivilités en forte augmentation. Ce système sera relié au commissariat afin de faire bénéficier la police nationale des images.
Partenaires	Etat (DDSP, police nationale)
Coût prévisionnel	450 000 € dont 180 000 € pour l'année 2021
Plan de financement	Au titre des travaux 2021 : Etat / FIPD : 40 000 € Etat / DETR : 39 411 € MBA / fonds de concours : 26 205 €
Calendrier	Début des travaux : octobre 2021 Projet réparti sur 4 années Fin des travaux : 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de dépôts sauvages sur les points d'apport volontaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Création d'une cellule sanitaire – Crêches-Sur-Saône

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Mairie de Crêches-Sur-Saône Type
Description de l'action	Il s'agit de créer une cellule sanitaire mesurant 2,5m x 2,50 m, accessible aux PMR, sécurisée et autonettoyante. Celle-ci vient en remplacement des sanitaires actuellement existants au centre du village, et vétustes.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût global estimé à 44 716 € HT, comprenant la cellule en elle-même, la plateforme béton et les branchements.
Plan de financement	DETR sollicitée 33 773 € Autofinancement de la commune : 8 943 €
Calendrier	Lancement travaux : mai 2021 Achèvement des travaux juillet 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

Création de PAV semi-enterrés – Crêches-Sur-Saône

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°5	Réduire la production de déchets à la source et valoriser les déchets ménagers et assimilés
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Mairie de Crêches-Sur-Saône
Description de l'action	Il s'agit de créer deux zones de PAV semi-enterrés pour augmenter le volume des poubelles disponibles pour les usagers, optimiser les tournées de collecte et rendre plus esthétique et accessible les PAV.
Partenaires	MBA
Coût prévisionnel	Coût global estimé à 36 015 € HT, comprenant le génie civil
Plan de financement	DETR sollicitée 21 609 € Autofinancement de la commune : 14 406 €
Calendrier	Lancement travaux : juin 2021 Achèvement des travaux juillet 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Sécurisation de la voirie – Crêches-Sur-Saône

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Mairie de Crêches-Sur-Saône
Description de l'action	<p>Il s'agit de créer une circulation protégée pour les usagers « fragiles » entre la Rue de la Résidence de l'Arlois et la voie de lotissement des Pins du Milieu ; RD31 du carrefour RD89 à la rue de la résidence de l'Arlois : Création d'un cheminement piéton répondant aux normes d'accessibilité en vigueur.</p> <p>C'est également aménager le carrefour RD31-RD89 et la traversée du pont SCNF avec l'élargissement du cheminement piéton répondant aux normes d'accessibilité en vigueur.</p>
Partenaires	<p>Etude réalisée avec Calad'Etudes, maitre d'œuvre.</p> <p>Lien avec la SNCF</p>
Coût prévisionnel	Coût global estimé à 560 025 € HT, comprenant la réalisation des travaux et la maîtrise d'œuvre
Plan de financement	<p>DETR sollicitée 336 015 €</p> <p>Amendes de police 12 002 €</p> <p>Autofinancement de la commune : 212 008 €</p>
Calendrier	<p>Lancement consultation : janvier 2021</p> <p>Lancement travaux : avril/mai 2021</p> <p>Achèvement des travaux juillet 2021</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Mise aux normes de l'aire de lavage du local
technique communal - Commune de Davayé
CRTE du Val de Saône**

Orientation stratégique n°1	Préserver les ressources naturelles du territoire
Maître d'ouvrage	Commune de Davayé (collectivité territoriale)
Description de l'action	<p>Projet de « Mise aux normes de l'aire de lavage du local technique communal » à Davayé.</p> <p>L'aire de lavage existante n'est pas normalisée. Les évacuations des eaux usées (produits phytosanitaires et hydrocarbures) sont déversées directement dans les fossés.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans un but de respect des normes environnementales en vigueur.</p> <p>Le projet a été initié par la précédente équipe municipale et a été poursuivi par les nouveaux élus en place.</p> <p>Les travaux ont été réalisés durant l'été 2021 (juin-juillet) et se sont terminés le 04/08/2021.</p> <p>Le coût total s'élève à 21 461,00 € HT. Il est subventionné à 80 %.</p>
Partenaires	<p>L'entreprise Bragigand Bâtiment a réalisé les travaux.</p> <p>Des subventions ont été sollicitées pour un montant de 15 022 € (soit 70 % de la dépense) auprès de l'Etat (DER 2021), le Département de Saône-et-Loire (Appel à projets départemental 2021) et la Communauté d'agglomération MBA – Mâconnais Beaujolais Agglomération (Fonds de concours « aide au développement local »). Ce sont 17 168 € qui ont accordés (80 % de la dépense).</p>
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses s'élèvent à 21 461 € HT. Il s'agit de dépenses d'investissement.</p> <p>L'entreprise Bragigand Bâtiment a réalisé les travaux.</p> <p>Il s'agit de travaux de maçonnerie : démolition du dallage existant, terrassement, empierrement, pose d'un regard en béton et d'un dégrilleur en tôle, dallage (10 898 €) ; de la fourniture et pose d'une cuve de récupération des eaux phytosanitaires (3 640 €) ainsi que d'un déboureur séparateur à hydrocarbures pour les eaux de lavage (6 923 €)</p> <p>Des subventions ont été accordées pour 17 168 €.</p>
Plan de financement	<p>Le montant total des travaux s'élève à 21 461 €. Des subventions ont été accordées pour 17 168 € (80 % de la dépense) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat (DER 2021) : 6 438 €. - Le Département de Saône-et-Loire (Appel à projets départemental 2021) : 4 292 €. - La Communauté d'agglomération MBA (Fonds de concours « aide au développement local ») : 6 438 €. <p>Le reste à charge pour la Commune de Davayé représente 4 293 € HT.</p>

Calendrier	<p>La mise en concurrence des entreprises a été faite en novembre-décembre 2020.</p> <p>Le plan de financement a été établi et les subventions sollicitées en décembre 2020 (délibération du 14/12/2020).</p> <p>Le devis a été signé le 30 mars 2021 avec l'entreprise chargée des travaux.</p> <p>Les travaux ont été réalisés durant l'été 2021 (juin-juillet) et se sont terminés le 04/08/2021.</p> <p>Les demandes pour le versement des subventions ont été envoyées le 01/10/2021 aux différents financeurs.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Création d'une bibliothèque

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY
Description de l'action	L'action consiste en une acquisition de bâtiment et sa réhabilitation pour y accueillir la future bibliothèque de la commune.
Partenaires	DETR 2021 Conseil Départemental
Coût prévisionnel	328 108 € H.T.
Plan de financement	DETR 2021 : 114 838 € (35%) Conseil Départemental : 23 827 € (25% sur une dépense subventionnable de 95 308 € H.T.), soit 7.26% du projet global. Commune : 189 443 € (57.74%)
Calendrier	Choix des entreprises et dépense engagée en juillet 2021. Réalisation en cours pour livraison des travaux fin décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

Isolation extérieure du restaurant scolaire

René CASSIN

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY
Description de l'action	L'action consiste en une isolation extérieure du restaurant scolaire de la commune.
Partenaires	DETR 2021
Coût prévisionnel	31 120 € H.T.
Plan de financement	DETR 2021 : 10 892 € (35%) Commune : 20 228 € (65%)
Calendrier	Choix de l'entreprise effectué et dépense engagée. Réalisation prévue au printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Voirie centre-bourg – accessibilité - sécurisation

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	Commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY
Description de l'action	L'action consiste en une réfection totale de la rue de la mairie avec création d'un parking et d'un plateau traversant accès PMR sécurisant les accès aux écoles et au restaurant scolaire de la commune.
Partenaires	DETR 2021 Fonds de concours MBA Région (Agence de l'eau sollicitée)
Coût prévisionnel	455 540 € H.T.
Plan de financement	DETR 2021 : 30 379 € (25% d'une dépense subventionnable de 121 515 €) Fonds de concours MBA : 140 345,90 € (30.81% d'une dépense subventionnable de 455 540 €) Région : 134 290 € (30% d'une dépense subventionnable de 447 625,13 €) Commune : 150 525,10 € (33% du coût total)
Calendrier	Choix des entreprises effectué et dépense engagée en mai 2021. Réception des travaux en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Rénovation thermique de la salle des fêtes

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Commune de La Roche Vineuse
Description de l'action	La commune de La Roche Vineuse souhaite engager une rénovation thermique de sa salle des fêtes située au cœur d'un pôle d'équipements publics. Cette salle, d'une surface de plus de 1 000m ² , a fait l'objet d'une mise au normes électriques au début des années 2000. En 2007, un diagnostic énergétique a mis en évidence la faiblesse de l'isolation du bâtiment. Par ailleurs, la couverture est en fibro ciment. La salle des fêtes est utilisée régulièrement et ponctuellement par les diverses associations, et elle est louée occasionnellement le week-end à des particuliers. Dès lors, la collectivité souhaite procéder au désamiantage de la couverture et profiter de ces travaux afin d'améliorer la performance thermique du bâtiment et ainsi répondre aux prochaines échéances fixées par le décret tertiaire.
Partenaires	Agence technique départementale qui a accompagnée la commune jusqu'à la signature du marché de maîtrise d'œuvre. Signature du marché avec la SCP d'architecture Christophe Coudeyre en date du 20 mai 2021.
Coût prévisionnel	Travaux 619 920 € HT Maîtrise d'œuvre 76 212 € HT Contrôle technique 4 500 € HT Coordination SPS 3 500 € HT Autres coûts annexes (audit énergétique, relevés géomètre, relevé du bâtiment, diagnostics amiante et plomb, perméabilité à l'air...) 14 300 € HT

Plan de financement	Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles HT	
	40,0%	Etat - DSIL (Préfecture)	287 360 €	Travaux	619 920 €
17,8%	Région BFC (EFFILOGIS)	127 590 €	Maîtrise d'œuvre	76 212 €	
12,5%	Département (AAP 2021)	90 000 €	Contrôle technique	4 500 €	
9,7%	MBA (Fonds de concours)	69 480 €	Coordination SPS	3 500 €	
			Autres	14 300 €	
80,0%	Total des subventions	574 430 €			
	Reste à charge collectivité	287 688,18 €			
	<i>dont FCTVA</i>	<i>141 422 €</i>			
	TOTAL HT	718 432 €	TOTAL HT	718 432 €	
	TOTAL TTC	862 118 €	TOTAL TTC	862 118 €	
Calendrier	<p>Avis d'appel public à la concurrence pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre lancée le 4 février 2021 pour réception des candidatures au 02 mars 2021. Analyse des offres le 09 avril 2021.</p> <p>Ordre de service du maître d'œuvre le 19/05/2021.</p> <p>Phase d'étude de maîtrise d'œuvre et de demande d'autorisations administratives.</p> <p>Consultation des entreprises</p> <p>Début des travaux (printemps/été 2022). Durée des travaux environ 8 mois.</p>				
Indicateurs d'évaluation proposés	Analyse thermique du bâtiment à la fin des travaux.				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

projet extension du cimetière de Laizé 71870

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°2	Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire
Maître d'ouvrage	Mairie de Laizé, 35 rue du "Prieuré, 71870 Laizé
Description de l'action	Le cimetière existant arrivant au bout de ses possibilités en terme de concessions et cases de colombarium disponibles, son extension était indispensable, et ce rapidement. Cette opération a été rendue possible par l'achat d'un terrain adjacent. L'aménagement du nouveau cimetière arrive à son terme. Il prévoyait tombes, 2 colombarium, 1 jardin du souvenir, cavurnes, un mur d'enclos (en partie)avec une autre partie plantée d'une haie champêtre doublant un grillage.
Partenaires	Aucun.
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel des travaux : 38 968 € HT Etude géologique et relevé topo : 2 200 € HT Terrassement chemin accès : 13 600 € HT Clôture et portail : 4 448 € HT Création mur : 12 690 € HT Marbrerie : 13 546 € HT Haies et plantation : 1 892 € HT
Plan de financement	Coût prévisionnel HT des travaux : 38 968 € HT DETR 2021 obtenue 35% : 13 639 € Conseil départemental : 10 000 € Reste à charge commune : 15 329 € HT
	Début des travaux : septembre 2019. Fin des travaux prévus fin novembre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	

Aménagement des espaces du centre-ville

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme d'actions « Cœur de ville, Cœur de Vie », la Ville de Mâcon souhaite poursuivre la rénovation des espaces publics du centre-ville en affirmant un parcours chaland cohérent, continu et lisible et en développant le potentiel patrimonial du centre-ville. La Ville de Mâcon souhaite développer une identification aisée et rapide du parcours chaland par des matériaux de qualité et cohérents sur l'ensemble de l'hyper-centre, apporter une attractivité renforcée à ces espaces en qualifiant l'espace public et faciliter la déambulation. La mise en valeur des espaces publics, tous connectés les uns aux autres, valorise l'attractivité de Mâcon et renforce la qualité de vie des habitants. L'aménagement des rues Philibert Laguiche et Sigorgne, rues commerciales et commerçantes du cœur de ville, participe à la lecture de ce parcours par la mise en œuvre de matériaux déjà présents dans les autres espaces publics rénovés de la ville (pierres de Comblanchien, béton bouchardé, présence ponctuelle d'espaces verts, ...).</p> <p>L'aménagement projeté finalisera le programme de requalification des rues, qui sont les traits d'union entre les places du centre-ville.</p>
Partenaires	Etat, conseil régional, conseil départemental (financeurs)
Coût prévisionnel	2 183 857,00 € HT € HT
Plan de financement	Etat Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté Conseil départemental de Saône-et-Loire Ville de Mâcon
Calendrier	ESQ : 01/02/2023 (2 mois) AVP/PRO/DCE : 03 à 05/2023 mois (3 mois) Lancement consultation de l'appel d'offre/analyse : 06/2023 à 09/2023 (4 mois) Notification des marchés : 10/2023

	Lancement des travaux : 11/2023 Réception des travaux : fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation commerciale Comptage piétons



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Aménagement du Quai Lamartine

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme d'actions « Cœur de ville, Cœur de Vie », la Ville de Mâcon souhaite rénover le Quai Lamartine, véritable vitrine de la Cité. Dans la continuité de l'aménagement de l'Esplanade Lamartine, le projet vise, à apporter une attractivité renforcée à ces espaces en les qualifiant par des matériaux nobles et en facilitant la déambulation. La reconquête du Quai Lamartine doit offrir à tous, un lieu de rencontre et d'animation dans un cadre de vie agréable, respectueux de la qualité de vie des habitants et des différents usages.</p> <p>La mise en place d'une charte des terrasses permettra de garantir les règles de sécurité, la circulation et l'accessibilité, tout en préservant la polyvalence et la cohérence ainsi que l'appropriation par tous, de l'espace public.</p>
Partenaires	Etat, Conseil régional, conseil départemental (financeurs)
Coût prévisionnel	1 170 538,20 € HT
Plan de financement	Etat Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté Conseil départemental de Saône-et-Loire Ville de Mâcon
Calendrier	ESQ : 11/12/2023 (2 mois) AVP/PRO/DCE : 01 à 03/2024 mois (3 mois) Lancement consultation de l'appel d'offre/analyse : 04/2024 à 08/2024 (4 mois) Notification des marchés : 09/2024 Lancement des travaux : 10/2024 Réception des travaux : 06/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

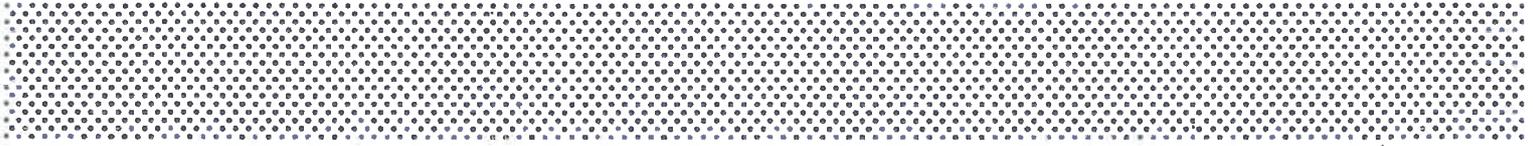
**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Plan « Action cœur de ville »

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La Ville de Mâcon a été une des 222 villes retenues dans le cadre du plan « Action cœur de ville ». Ce plan initié par le Ministre de la Cohésion des territoires, a pour but de soutenir financièrement et matériellement les actions de revitalisation des villes-centres. Avec « Mâcon cœur de ville, cœur de vie », la municipalité s'engage pleinement pour tous les habitants. Grâce à cette démarche, l'ensemble de la cité va retrouver un nouveau souffle car ce qui est bon pour le centre-ville est bon pour toute la ville. Toutefois, depuis plusieurs années déjà, la ville sème les graines de son futur centre-ville. Cela a démarré dès 2007 avec l'aménagement de l'Esplanade Lamartine et cela s'est poursuivi au fil des ans avec la réfection des places (Saint-Pierre, Cordeliers, Émile-Violet, Carnot, Saint-Antoine et Saint-Étienne) et du jardin du 1er-Mai, l'aménagement du Quai des Marans, le déploiement de la vidéo-protection ou encore la construction des halles Saint-Pierre. D'autres actions plus périphériques accompagnent la redynamisation économique et humaine de la ville : la rénovation du réseau de chauffage urbain plus économique et plus écologique, la construction de la nouvelle chaufferie urbaine, la modernisation du centre hospitalier, la création du nouvel Espace sportif et de loisirs Antoine Griezmann situé à la Grisière ou encore le déploiement de la fibre optique. Le dispositif « Action cœur de ville » devient un véritable programme « Cœur de vie » au service de tous les habitants. L'enjeu est primordial pour la ville mais aussi pour l'ensemble du bassin de vie.</p>

	<p>Avec l'ensemble des partenaires, privés et publics, la Ville a mis au point une stratégie globale de requalification urbaine qui a pour but de préserver l'équilibre commercial au sein de l'agglomération et de renforcer l'attractivité et la vitalité du centre-ville. Cette opération d'envergure nécessite un projet global à toutes les échelles : sociales, économiques, patrimoniales ou encore numériques.</p> <p>Cinq grands objectifs se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étoffer et renouveler l'offre de logements en intensifiant la réhabilitation et la construction ; • favoriser un développement économique et commercial équilibré en aidant les professionnels à développer leur activité et en renforçant l'animation du centre-ville • développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions (adaptation de l'offre de stationnement, amélioration des modes de déplacement doux, wi-fi gratuit en centre-ville...) • mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine en proposant un centre-ville attractif sur le plan culturel, un parcours chaland continu et agréable et en valorisant le patrimoine. • renforcer la présence des services publics en centre-ville (installation de caméras vidéo supplémentaires, renforcement de la présence de policiers municipaux dans les rues, maintien des efforts en matière de propreté...)
Partenaires	<p>Europe, Etat, conseil régional, conseil départemental, PETR, CCI, Chambres des métiers, Caisse des Dépôts et Consignations, Associations de commerçants, SEMA Val de Saône Bourgogne du Sud, acteurs privés, Office de Tourisme, Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, Mâcon Habitat</p>
Coût prévisionnel	<p>128 M € en 5 ans (71 actions)</p>
Plan de financement (avenant 1 convention ORT)	<p>Etat (FISAC/DRAC/DSIL/ANAH) 6 647 453 € Conseil régional de Bourgogne France-Comté : 4 716 860 € Conseil départemental de Saône-et-Loire 2 943 000 € Mâconnais Beaujolais Agglomération 6 934 600 € Ville de Mâcon : 29 301 936 € SEMA : 22 004 000 € CDC : 150 295 € Action Logement : 875 500 € MACON Habitat : 2 466 902 € Europe : 65 250 € CCI : 62 640 € Privés : 51 648 160 €</p>



Calendrier	2019 à 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du centre-ville, des commerces



Création d'un nouveau restaurant scolaire à Sennecé-les-Mâcon

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>En 2019, la Ville de Mâcon souhaitait procéder à la restructuration de l'actuel restaurant scolaire de Sennecé-les-Mâcon.</p> <p>Depuis cette date, la Ville de Mâcon a souhaité faire évoluer ce projet. En effet, il s'avère aujourd'hui plus pertinent de créer un nouveau bâtiment, plus fonctionnel pour les enfants et le personnel, qu'une restructuration dans de l'ancien.</p> <p>A noter que l'actuel restaurant scolaire est installé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie Annexe et qu'il est très contraint en surface et en espaces techniques connexes.</p> <p>De plus, le coût des mises aux normes d'accessibilité et des sanitaires est assez onéreux.</p> <p>Les effectifs importants du nombre de rationnaires au restaurant scolaire nécessitent une organisation de plus en plus contraignante et inconfortable, tant pour les enfants que pour les agents de service.</p> <p>La particularité des horaires des écoles du RPI (liée au ramassage scolaire), ne laisse que 1 heure 30 de temps de pause méridienne contre 2 heures dans les autres écoles et ne permet pas d'organiser deux services.</p> <p>Par ailleurs, le contexte sanitaire actuel nous conduit à appliquer des protocoles d'accueil extrêmement lourds à gérer dans des locaux peu adaptés.</p> <p>La situation est temporaire. Pour autant, elle nous permet d'appréhender les limites de nos locaux.</p>

	Le nouveau restaurant scolaire, situé à proximité des écoles, répondra aux nouveaux besoins et permettra ainsi d'augmenter la capacité d'accueil de 50 places, portant le nombre global de demi-pensionnaires de 110 à 160.
Partenaires	Etat et Département (financeurs)
Coût prévisionnel	700 000 € HT
Plan de financement	Etat (DSIL 2021) : 280 000 € (40 %) – A obtenir Conseil départemental : 80 000 € (11,4 %) – A obtenir Total subventions : 360 000 € (51,4%) Ville de Mâcon : 340 000 € (48,6 %) Total HT : 700 000 €
Calendrier	AVP / PC : octobre 2021 PRO / DCE : février 2022 Lancement de l'appel d'offre : avril 2022 Notification des marchés : août 2022 Lancement des travaux : septembre 2022 Réception des travaux : mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de demi-pensionnaires

Travaux de mise en conformité des équipements sportifs pour les JO 2024

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le 5 octobre 2020, la Saône-et-Loire a enregistré une belle avancée concernant sa place potentielle dans l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En effet, les cinq collectivités du département dont la Ville de Mâcon, qui avaient candidaté pour devenir Centre de préparation aux Jeux (CPJ), ont été retenues.</p> <p>Ainsi, le centre équestre de Mâcon-Chaintré (dressage et saut d'obstacles), le stade Marie-José Pérec à la Grisière (athlétisme), le centre Paul Bert (aviron), le complexe sportif des Saugeraies (escrime), le gymnase Fernand Velon (lutte) et le stade Emile Vanier (rugby à 7) pourront être proposés, dans les disciplines concernées, aux délégations étrangères afin qu'elles y prennent leur quartier pour s'entraîner et se préparer aux épreuves.</p> <p>Cette sélection représente une belle récompense pour l'ensemble des investissements réalisés ces dernières années en matière de sport par la collectivité.</p> <p>Par ailleurs, les centres de préparation doivent être accessibles aux délégations le plus rapidement possible.</p> <p>La Ville de Mâcon doit être prête pour cette échéance relativement courte, et va dès à présent, tout mettre en œuvre pour attirer les différentes délégations internationales.</p>

	<p>Par conséquent, de nouveaux investissements sont nécessaires afin que les sites retenus répondent parfaitement au cahier des charges du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024, mais aussi pour satisfaire les attentes des athlètes de haut niveau sur leurs conditions d'entraînements et leur qualité de vie.</p> <p>C'est pourquoi, les services ont étudié l'ensemble des sites. Il convient aujourd'hui de réaliser des travaux de mise en conformité des équipements sportifs.</p>
Partenaires	Agence Nationale du Sport, Etat, Conseil régional, Conseil Départemental, MBA et le Fonds Eperon (financeurs)
Coût prévisionnel	5 615 500 € HT
Plan de financement	<p>Agence Nationale du Sport : 400 000 € (7,1 %) – Subvention obtenue sur la partie équestre</p> <p>Etat – Plan de relance : 500 000 € (8,9 %) – Subvention sollicitée</p> <p>Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté : 500 000 € (8,9 %) - Subvention sollicitée</p> <p>Conseil départemental de Saône-et-Loire : 1 000 000 € (17,8 %) Subvention en cours d'attribution</p> <p>Mâconnais-Beaujolais Agglomération : 800 000 € (14,2 %) Fonds de concours en cours d'attribution</p> <p>Fonds Eperon : 300 000 € (5,3 %) – Subvention obtenue sur la partie équestre</p> <p>Total des aides : 3 500 000 € (62,2 %)</p> <p>Ville de Mâcon : 2 115 500 € (37,8 %)</p>
Calendrier	<p>Suivant les sites,</p> <p>Diag / Esquisse : De mai à octobre 2021</p> <p>AVP/ PC : De novembre 2021 à février 2022</p> <p>PRO/DCE : De janvier à mai 2022</p> <p>Lancement de l'appel d'offre : D'avril à juillet 2022</p> <p>Notification des marchés : De juillet à octobre 2022</p> <p>Lancement des travaux : A partir de Septembre 2022</p> <p>Réception des travaux : 1^{er} semestre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de compétitions</p> <p>Fréquentation des sites</p>

Modernisation de l'éclairage public

CRTE du Val de Saône

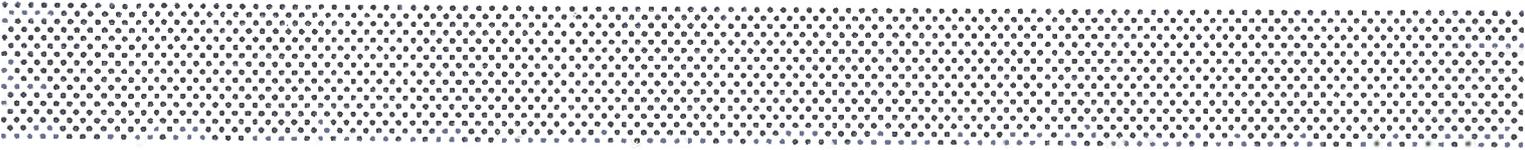
Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, le patrimoine de l'éclairage public de la Ville de Mâcon est composé de 10 000 points lumineux dont 2 000 sont déjà équipés en LED. Avec le nouveau programme proposé, la Ville sera dotée de 100 % de luminaires en LED d'ici 3 ans, et elle réalisera à terme, 76 % d'économies d'énergie. Le projet prévoit un système de télégestion à l'armoire qui sera déployé pour gérer à distance le parc d'éclairage. De plus, l'ensemble des points lumineux sera référencé dans une plateforme digitale afin de permettre le suivi et le contrôle des engagements de performance par la collectivité.</p> <p>Par ailleurs, la modularité de la plateforme va permettre à la Ville d'intégrer si nécessaire de nouveaux équipements : vidéo-protection, mobilier urbain...</p> <p>Ce projet est ambitieux en matière d'attractivité et de développement durable. Il constitue également une étape incontournable afin que la Ville de Mâcon devienne une ville connectée et intelligente "Smart city".</p> <p>Le coût estimatif des travaux qui seront portés par la Ville de Mâcon s'élève à hauteur de 5 518 167,71 € HT.</p>
Partenaires	Etat (financeur)
Coût prévisionnel	5 518 167,71 € HT
Plan de financement	Etat (DSIL) : 1 655 450,31 € (30 %) – Subvention sollicitée sur 2022 Certificats d'économie d'énergie : 609 015,74 € (11%) Total des aides : 2 264 466,05 € (41 %) Ville de Mâcon : 3 253 701,66 € (59 %)
Calendrier	AVP/ PC : Décembre 2018 PRO/DCE : Août 2019

	Lancement de l'appel d'offre : 13/08/2019 Lancement des travaux : Décembre 2020 Réception des travaux : juillet 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies dans la consommation d'électricité

Opération Street' Art

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville de Mâcon a engagé une démarche de mise en valeur du patrimoine par l'instauration d'un Site Patrimonial Remarquable. Le périmètre a été arrêté en 2021 et le Plan de Valorisation Architectural et Paysager (PVAP) sera établi en 2022.</p> <p>Dans le cadre de cette politique patrimoniale, la Ville de Mâcon souhaite mettre en avant la culture, comme élément fédérateur et outil de dynamisation de son centre-ville. L'opération « street' art », permettra de valoriser des pignons ou façades d'immeubles du centre-ville et d'apporter l'art urbain sur ses murs, comme atout dans la singularité de l'identité de la ville par la mise en place d'une déambulation artistique s'inspirant de l'histoire et du patrimoine mâconnais.</p> <p>Cette action pourra créer du lien entre les habitants, les commerçants, les artistes et les différents services municipaux et sera un nouvel atout touristique, commercial pédagogique en mettant la culture à la porte de tous au cœur de la ville de Mâcon.</p>
Partenaires	Etat (financeur) / Région / MBA
Coût prévisionnel	120 000 € HT
Plan de financement	<p>Etat – Plan de relance : 30 000 € (25 %) subvention à solliciter Région Bourgogne – Franche Comté 12 000 € (10 %) subvention à solliciter Mâconnais-Beaujolais Agglomération : 24 000 € (20 %)</p> <p>Total des aides : 66 000 € (55 %) Ville de Mâcon : 54 000 € (45 %)</p>
Calendrier	Fin 2022 à 2025



Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des rues
--------------------------------------	------------------------



Réhabilitation de l'ancienne Cathédrale Saint-Vincent

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°2	Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le « Vieux Saint-Vincent » ancienne cathédrale des évêques de Mâcon, a été construite à l'époque romane puis embellie à l'époque gothique. Cet édifice souffre dès l'origine de défauts de construction. Sa fragilité conduit finalement à sa démolition partielle en 1798. Seuls les deux tours et le narthex subsistent, laissant aux visiteurs la liberté d'imaginer ce patrimoine grâce à une maquette.</p> <p>Ce monument est classé depuis 1862 et nécessite, pour toutes interventions de préservation ou de réflexion sur sa mise en valeur, la compétence d'un architecte en chef des monuments historiques. Ainsi, compte tenu de l'état sanitaire de cet édifice, il s'est avéré nécessaire de réaliser un diagnostic. Cette étude a été confiée au cabinet 2 BDM.</p> <p>Pour mémoire, le diagnostic comportait trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none">- sauvegarde patrimoniale,- connaissance archéologique,- valorisation culturelle. <p>Le coût estimatif de ce diagnostic était de 49 906,60 € HT. La DRAC a financé cette étude à hauteur de 50%. Cette dernière a débuté le 7 septembre 2018, et s'est achevée en avril 2020 avec la remise du rapport de diagnostic.</p> <p>Les éléments, conclusions et orientations du diagnostic ont été étudiés par la Ville de Mâcon, pour envisager les suites à donner à ce projet.</p>

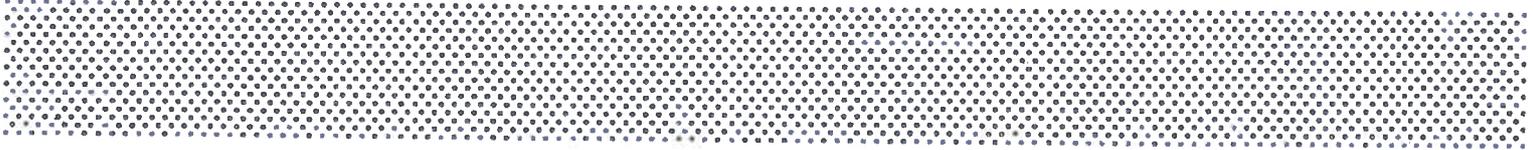
	<p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration générale du Vieux-Saint-Vincent, selon travaux d'urgence et secondaires, - donner à comprendre au public le sens de lecture et de visite conforme de la cathédrale par la réhabilitation d'un accès par l'Ouest. Sortie par l'Est, - offrir aux visiteurs un belvédère sur la ville, rendre la possibilité de monter dans les tours, - donner à visiter la chapelle avec décors peints du premier étage de la tour nord (aujourd'hui, simple trappe depuis le nathex), - offrir les conditions d'accueil confortables (borne d'accueil wc...), - redonner la lecture du bâti : comprendre l'emprise au sol, revoir l'aménagement extérieur : de qualité pour mettre en valeur l'édifice, revoir l'aménagement paysager du jardin public.
Partenaires	Etat, DRAC et Conseil Départemental (financeurs)
Coût prévisionnel	5 375 000 € HT
Plan de financement	<p>Contrat de plan Etat-région : 1 612 500 € (30 %) – Subvention à solliciter</p> <p>DRAC Bourgogne Franche-Comté : 2 150 000 € (40%) en deux tranches - Subventions à solliciter</p> <p>Conseil départemental de Saône-et-Loire : 156 000 € (2,9%) en deux tranches - Subventions à solliciter</p> <p>Total des aides : 3 918 500 € (72,9 %)</p> <p>Ville de Mâcon : 1 456 500 € (27,1 %)</p>
Calendrier	<p>AVP/ PC : janvier 2023</p> <p>PRO/DCE : juin 2023</p> <p>Lancement de l'appel d'offre : septembre 2023</p> <p>Notification des marchés : décembre 2023</p> <p>Lancement des travaux : mars 2024</p> <p>Réception des travaux : juin 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	15 000 visiteurs attendus par an



Réhabilitation de l'Espace Carnot

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>L'Espace Carnot est un lieu atypique dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, construit en 1982. L'usage au fil du temps a dévié d'un rôle de transition pour accéder à la salle du conseil municipal en un vaste espace d'échanges et de manifestations en tout genre. Sa surface de plus de 230 m² et d'une hauteur sous plafond de 12 m² en font un espace modulaire à souhait. De surcroît, les arcades extérieures pourraient être annexées en usage d'activité et une liaison avec la salle d'exposition François Martin pourrait être créée.</p> <p>Cet espace, vieillissant ne répond plus aux normes thermiques, et les travaux devront être réfléchis en terme de performance de chauffage et de protection solaire en relation avec les activités à venir et de sa modularité.</p> <p>Enfin, l'esthétique générale, au sein d'un bâtiment historique de très belle qualité devra se distinguer et se montrer à la hauteur du symbole de la mairie.</p> <p>Les travaux à réaliser sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Déplacement des vitres sur l'extérieur.- Rénovation des arcades avec de la peinture, couleurs restantes à définir.- Réfection de la verrière, ventilation d'été, brises soleil et amélioration thermique d'hiver.
Partenaires	Etat, DRAC et Conseil Départemental (financeurs)
Coût prévisionnel	985 000 € HT
Plan de financement	DSIL : Subvention à solliciter Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté : Subvention à solliciter Conseil départemental de Saône-et-Loire : Subvention à solliciter Ville de Mâcon
Calendrier	AVP/ PC : janvier 2023 PRO/DCE : juin 2023 Lancement de l'appel d'offre : septembre 2023 Notification des marchés : décembre 2023 Lancement des travaux : mars 2024 Réception des travaux : juin 2025



Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique
--------------------------------------	------------------

Réhabilitation du Musée des Ursulines

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°2	Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le bâtiment a été construit vers 1675 comme couvent pour abriter la congrégation des sœurs Ursulines dont la vocation est d'éduquer les jeunes filles de la noblesse et de la bourgeoisie. Après la Révolution, il est successivement utilisé comme maison d'arrêt, caserne militaire et « Maison du peuple », avant d'accueillir en 1968 le Musée des Ursulines.</p> <p>Le département d'archéologie présente les fouilles de la cité, allant de la Préhistoire aux périodes gallo-romaine et médiévale. Le 1^{er} étage évoque l'histoire locale et la vie dans le Mâconnais. Un espace y est également dédié à la carrière d'Alphonse de Lamartine, écrivain et homme politique. Enfin, les salles du 2^{ème} étage présentent la peinture et la sculpture occidentales du XVI^e siècle jusqu'à l'art contemporain. Les réserves sont situées dans le musée, dans un espace situé 119 rue Boullay et dans l'immeuble de la rue Bauderon de Senecé.</p> <p>Aujourd'hui, la Ville de Mâcon souhaite aménager de nouvelles réserves afin d'entrer en conformité avec les normes actuelles de conservation des œuvres à caractère patrimonial. Le projet visé également à rénover le musée ainsi que les locaux qui abritent les bureaux de la conservation du musée dans l'immeuble de la rue Bauderon de Senecé. A cet effet, je vous indique que le projet a reçu un avis favorable des services de Monsieur le Préfet de région et du Service des musées de France. De ce fait, il constitue, aujourd'hui, un projet d'envergure à même de renforcer l'attractivité culturelle et touristique de la région Bourgogne Franche-Comté.</p>

	<p>Le coût estimatif de cette rénovation s'élève à 10 000 000,00 € HT.</p> <p>Soutien à toutes les étapes du projet, la DRAC aide financièrement l'étude de programmation (45 000 € sur un coût de 89 650 € HT) qui a débuté en janvier 2020 et qui a été confiée au Cabinet In Extenso.</p> <p>Avec l'avancement du projet, la nécessité d'étendre le périmètre de l'étude à l'ensemble de l'immeuble situé au n°3 de la rue Bauderon de Sénecé (et non pas aux seuls bureaux actuels de la Conservation) est apparue. Le marché initial avec la Société In Extenso a donc été complété dans ce sens par la commande d'une prestation s'élevant à 8 400 € HT.</p>
Partenaires	Etat, DRAC et Conseil Départemental (financeurs)
Coût prévisionnel	10 000 000 € HT
Plan de financement	<p>Contrat de plan Etat-région : 3 000 000 € (30 %) – Subvention à solliciter</p> <p>DRAC Bourgogne Franche-Comté : 4 000 000 € (40%) en deux tranches - Subventions à solliciter</p> <p>Conseil départemental de Saône-et-Loire : 250 000 € (2,5%) Subvention à solliciter</p> <p>Total des aides : 7 250 000 € (72,5 %)</p> <p>Ville de Mâcon : 2 750 000 € (27,5 %)</p>
Calendrier	<p>Pour le musée :</p> <p>AVP/ PC : mars 2023-décembre 2023 PRO/DCE : janvier 2024- mai 2024 Lancement de l'appel d'offre : juin 2024 Notification des marchés : décembre 2024 Lancement des travaux : janvier 2025 Réception des travaux : premier trimestre 2027</p> <p>Pour les réserves :</p> <p>AVP/ PC : octobre 2022-décembre 2022 PRO/DCE : janvier 2023- mai 2023 Lancement de l'appel d'offre : juin 2023 Notification des marchés : décembre 2023 Lancement des travaux : janvier 2024 Réception des travaux : été 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs : 25 000 à 30 000 visiteurs

Travaux de rénovation thermique du bâtiment communal du 47 rue du Concours

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	Début 2021, des échanges se sont tenus entre les services de la Ville et ceux du Commissariat de la Police Nationale pour étudier la possibilité d'obtenir des locaux administratifs supplémentaires (pour novembre 2021). Après de nombreuses réflexions, il a été décidé d'affecter à l'Etat une partie du bâtiment municipal situé à proximité, au 47 rue du Concours. Dans un premier temps, la Ville de Mâcon a dû reloger les deux entités en place (Association des Philatélistes et le service du nettoyage de la municipalité). Dans un second temps, la Ville de Mâcon a réalisé les travaux portant sur de la rénovation thermique du bâtiment. En effet, l'objectif principal de ces aménagements a été d'obtenir un gain énergétique.
Partenaires	Etat (financeur)
Coût prévisionnel	200 000 € HT
Plan de financement	Etat (DSIL 2021) : 76 336 € (38,17 %) – Subvention attribuée Ville de Mâcon : 123 664 € (61,83 %) Total HT : 200 000 €
Calendrier	Consultation des entreprises : mai 2021 Lancement des travaux : juillet 2021 Réception des travaux : 18 octobre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique de 24 %

Travaux de rénovation thermique sur le théâtre de Mâcon

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dernièrement, le bâtiment a connu des problèmes d'étanchéité en toiture de la cage de scène, ainsi qu'en pied de la cage de scène et des émergences dans les parois de la salle de théâtre à la jonction avec les toitures existantes.</p> <p>Ainsi, il convient aujourd'hui, d'effectuer des travaux complémentaires (seconde tranche de travaux) liés à l'isolation et la rénovation thermique du bâtiment afin de solutionner ces désordres tout en améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment.</p> <p>Dans ce cadre, les travaux suivants sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la toiture, de l'isolation et de l'étanchéité de la cage de scène, - Reprise des façades en émergence de la toiture basse du théâtre avec complément d'isolation par l'extérieur.
Partenaires	Etat (financement)
Coût prévisionnel	350 000 € HT
Plan de financement	ETAT : 175 000 € (50 %) – A mobiliser Ville de Mâcon : 175 000 € (50 %)
Calendrier	<p>Etude esquisse : avril 2022</p> <p>APS : juin 2022</p> <p>APD : septembre 2022</p> <p>Consultation des entreprises : novembre 2022</p> <p>Lancement de l'appel d'offre : janvier 2023</p> <p>Notification des marchés : mars 2023</p> <p>Lancement des travaux : avril 2023</p> <p>Réception des travaux : décembre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	- Consommation énergétique ou validation par caméra thermique des résorptions de ponts thermiques



Travaux de rénovation thermique sur l'ancien cinéma des Cordeliers

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	Dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, la municipalité va réhabiliter l'ancien cinéma des Cordeliers afin qu'il puisse retrouver une vocation culturelle en devenant un cabaret théâtre. Tout en réintroduisant dans le centre-ville une vie nocturne, cette salle intimiste, à la programmation éclectique, va offrir un tremplin à de jeunes talents répondant ainsi au succès de la Cave à Musique. La restructuration du bâtiment (ouvrant à la fois sur la place des Cordeliers et la rue Dufour) comprend une réhabilitation complète ainsi que la création de niveaux plus adaptés aux PMR.
Partenaires	Etat (financeur)
Coût prévisionnel	402 350 € HT
Plan de financement	Etat (DSIL 2021) : 201 175 € (50 %) – Subvention attribuée Ville de Mâcon : 201 175 € (50 %) Total HT : 402 350 €
Calendrier	Notification des marchés : octobre 2021 Lancement des travaux : 22 octobre 2021 Réception des travaux : prévue octobre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique de 24 % Nombre de programmations par an Fréquentation de la salle



Travaux de rénovation thermique du gymnase Velon

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Depuis 20 ans, la Ville de Mâcon est très impliquée dans le domaine du sport et l'organisation de grandes manifestations. A cet effet, la Ville est devenue le 5 octobre dernier, centre de préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.</p> <p>Ainsi, le centre équestre de Mâcon-Chaintré (dressage et saut d'obstacles), le stade Marie-José Pérec à la Grisière (athlétisme), le centre Paul Bert (aviron), le complexe sportif des Saugeraies (escrime), le gymnase Fernand Velon (lutte) et le stade Emile Vanier (prochainement homologué pour le rugby à 7) pourront être proposés, dans les disciplines concernées, aux délégations étrangères afin qu'elles y prennent leur quartier pour s'entraîner et se préparer aux épreuves.</p> <p>Afin d'accueillir au mieux les délégations et d'améliorer la qualité des équipements pour les associations, la Ville de Mâcon envisage de réaliser de nouveaux investissements sur les différents sites retenus.</p> <p>Ainsi, il est prévu des travaux de rénovation thermique et de mise aux normes sur le complexe sportif Velon situé à proximité de la gare.</p> <p>Cet équipement comporte trois salles équipées d'éclairage et de vestiaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- une salle de lutte en synthétique,- une salle de gymnastique sportive en synthétique,- une salle de cours collectifs en parquet <p>Ce gymnase comporte également des bureaux et des espaces de réunion pour les associations utilisant les lieux : Mâcon Lutte Olympique et Mâcon Gymnastique.</p> <p>Dans le cadre des nouveaux aménagements, la Ville de Mâcon souhaite d'une part, améliorer les gains énergétiques (remplacement des</p>

	menuiseries, isolation thermique des combles, optimisation du chauffage...), et d'autre part, mettre aux normes ce bâtiment (PMR, conformité incendie).
Partenaires	Etat, département et MBA (financeurs)
Coût prévisionnel	559 482 € HT
Plan de financement	Agence Nationale du Sport : 279 741 € (50 %) – A mobiliser Conseil Départemental de Saône-et-Loire : 99 587,80 € (17,8%) Mâconnais-Beaujolais Agglomération : 68 256,80 € (12,2%) Total des subventions : 447 585,60 € (80 %) Ville de Mâcon : 111 896,40 € (20 %) Total HT : 559 482 €
Calendrier	AVP/ PC : décembre 2020 PRO/DCE : mars 2021 Lancement de l'appel d'offre : septembre 2021 Notification des marchés : décembre 2021 Lancement des travaux : janvier 2022 Réception des travaux : juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique de 35%



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Restauration des façades des commerces

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°2	Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville de Mâcon a engagé une démarche de mise en valeur du patrimoine par l'instauration d'un Site Patrimonial Remarquable. Le périmètre a été arrêté en 2021 et le Plan de Valorisation Architectural et Paysager (PVAP) sera établi en 2022.</p> <p>Dans le cadre de cette politique patrimoniale et de la mise en œuvre du PVAP, la Ville de Mâcon souhaite accompagner financièrement les commerçants réalisant des travaux de mise en valeur des devantures de commerces et enseignes situés dans le cœur de ville.</p>
Partenaires	Etat (financeur) / Région / MBA
Coût prévisionnel	300 000 € HT
Plan de financement	Etat – Plan de relance : 30 000 € (10 %) subvention à solliciter Région Bourgogne – Franche Comté 30 000 € (10 %) subvention à solliciter Mâconnais-Beaujolais Agglomération : 60 000 € (20 %)
	Total des aides : 120 000 € (40 %) Ville de Mâcon : 180 000 € (60 %)
Calendrier	Fin 2022 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des commerces

Création de Saône Digitale : aménagement paysager de la Darse Nord

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Mâcon Type : collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Depuis 2015, la Ville de Mâcon, en collaboration avec l'agglomération travaille sur ce projet. En 2017, la Ville a confié à la SEMA la réalisation d'une étude préalable afin de mettre en place une stratégie globale de développement multi-sectorielle sur le secteur de la Darse Nord.</p> <p>Le site de la Darse Nord présente actuellement une image obsolète avec la présence d'importantes friches industrielles, de secteurs d'entrepôts accueillant des activités à faible valeur ajoutée et d'espaces publics peu qualifiés.</p> <p>Si, globalement, il existe toujours une certaine dynamique résiduelle, il est nécessaire de noter qu'il s'agit d'une dynamique plus ou moins vertueuse avec l'arrivée de marques low cost centrées sur des activités en décalage avec la vocation originelle du secteur. Toutefois, ce premier constat ne doit pas masquer les réelles qualités du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un caractère industriel affirmé renvoyant à l'histoire de la Ville de Mâcon et de la Saône, - Un caractère « presque-ilien » renforcé par les friches. <p>Ainsi, ce site présente un fort enjeu de requalification urbaine et de reconquête des friches. L'enjeu est également économique avec le départ de grandes entreprises (Essex, Bourgogne alcool, ...) qui a impacté l'emploi mâconnais. De plus, cet enjeu a été renforcé depuis le 12 mars 2019 avec la mise en service des trains de marchandises qui empruntent l'autoroute ferroviaire Calais/le Boulou (Perpignan) au port multimodal de Mâcon.</p>

	<p>Dans la poursuite du travail de revalorisation de la façade de la Saône, ce secteur est un maillon essentiel pour assurer la continuité de la trame verte et bleue du mâconnais.</p> <p>La position de confluence entre la darse et la Saône, laisse penser qu'il existe un véritable potentiel de développement d'activités fluviales (hivernage de bateaux hôtel, chantiers navals...).</p> <p>Aujourd'hui, le site semble centré sur lui-même, tournant à la fois le dos à la Saône et au quartier limitrophe des Blanchettes. Il s'agit donc d'engager un travail de « couture » à réaliser avec le reste de la ville afin, d'une part, de faciliter l'accès au site, et d'autre part, de lui donner de la lisibilité et de la visibilité. Il convient également de créer un lien avec le quartier des Blanchettes et la Cité de l'Entreprise.</p> <p>Au regard des caractéristiques du site, de sa situation et des évolutions actuelles, le principal enjeu du projet est de faire émerger une vision d'avenir.</p> <p>Dans le cadre de la requalification du site et de son aménagement économique, il est prévu de réaliser les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reprise du tènement « Essex » avec la démolition des bâtiments désaffectés comprenant notamment une forte problématique de désamiantage de la toiture (sous maîtrise d'ouvrage de MBA), - pré-verdissement du tènement de 4 hectares et développement d'un éco-pastoralisme sur les terrains disponibles dans l'attente de la commercialisation (sous maîtrise d'ouvrage de MBA), - Aménagement d'un parc urbain, de guinguettes éphémères, création d'une passerelle et d'itinéraires doux (sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Mâcon).
Partenaires	Europe, état, région, département (financeurs)
Coût prévisionnel	6 440 000 € HT (1 ^{ère} tranche : 2 646 046,24 € HT ; 2 ^{ème} tranche : 3 793 953,76 € HT)
Plan de financement	1 ^{ère} tranche : FEDER : 966 000 € (36,5 %) – Subvention obtenue Conseil régional : 400 000 € (15,1 %) – Subvention obtenue Etat (DSIL) : 78 416 € (3 %) – Subvention obtenue

	<p>Conseil Départemental de Saône-et-Loire : 78 000 € (2,9%) – Subvention obtenue Total des subventions : 1 522 416 € (57,5 %) Ville de Mâcon : 1 123 630,24 € (42,5 %) Total HT : 2 646 046,24 € HT</p> <p>2^{ème} tranche :</p> <p>FEDER : 1 384 793,12 € (36,5 %) – Subvention à solliciter Conseil régional : 400 000 € (10,5 %) – Subvention à solliciter Etat (DSIL) : 800 000 € (21,1 %) – Subvention à solliciter Conseil Départemental de Saône-et-Loire : 250 000 € (6,6%) - Subvention à solliciter Total des subventions : 2 834 793,12 € (74,7 %) Ville de Mâcon : 959 160,64 € (25,3 %) Total HT : 3 793 953,76 € HT</p>
Calendrier	<p>1^{ère} tranche :</p> <p>AVP/ PC : Mars 2020 PRO/DCE : Juin 2020 Lancement de l'appel d'offre : Juillet 2020 Notification des marchés : janvier 2021 Lancement des travaux : Septembre 2021 Réception des travaux : Décembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de cet espace



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

AMENAGEMENT et SECURISATION DES VOIRIES DU VILLAGE

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MILLY-LAMARTINE 2 rue du Grand Cèdre 71960 Milly-Lamartine représentée par Robert CASENOVE Maire Mairie
Description de l'action	<p><u>Intérêt du projet :</u> Le bourg de Milly-Lamartine est traversé par plusieurs voies de circulation, dont la RD 212 et la Route de Cluny, voies supportant un trafic faible (inférieur à 500 véhicules par jour) mais la vitesse des véhicules est ressentie comme excessive par les riverains. Une 1^{ère} réflexion a été engagée avec l'ATD71 sur le secteur de la mairie et visait la valorisation du site et une diminution de la vitesse. Une 1^{ère} note a été présentée en janvier 2019. Sur la base de ce 1^{er} travail, la commune souhaite concentrer la réflexion sur les aménagements permettant de sécuriser le bourg, et l'étendre à l'entrée Est sur la RD212 et l'entrée Nord sur la route de Cluny. Enjeux soulevés : - enjeu sécuritaire : séparer l'espace piéton de la bande de roulement, inciter au respect des limitations de vitesse, sécuriser les traversées piétonnes. - enjeu paysager : perception des entrées d'agglomération Sécuriser le secteur de la mairie et de l'école et secteur Nord direction Sologny sur la voie communale n°1 (voir documents explicatifs joints).</p> <p><u>Historique du projet :</u> Comptages réalisés en 2018 confirmant que la majorité des automobilistes ne respectait pas la limitation à 50km/h d'où décision de sécuriser et aménager les entrées de l'agglo.</p>
Partenaires	<p><u>ATD71 :</u> Le projet a été mis en place avec l'aide de l'ATD71 (agence à laquelle la commune adhère). Par délibération en date du 7 décembre 2020, le conseil approuve le lancement du projet et sollicite les subventions suivantes auprès de : - la Préfecture de Saône-et-Loire au titre de la DETR</p>

	<p>- l'appel à projets 2021 du Département de Saône-et-Loire - la subvention relevant du produit des amendes de police auprès du Département de Saône-et-Loire - le fonds de concours de MBA Coût du projet précisé dans la délibération 78 279 € HT A ce jour, nos demandes de subvention ont été accordées (notifications reçues).</p> <p>Consultation d'un maître d'œuvre en avril 2021 – le cabinet MONIN de Mâcon a été retenu pour un montant de 4 000 € HT. Rencontre en juin et juillet avec le cabinet MONIN (présentation d'un avant-projet à l'appui de plans). Etude des plans avec la commission voirie et présentation au conseil municipal en septembre où des changements sont apportés. Rencontre avec le cabinet MONIN et la DRI de Cluny en octobre pour faire part des modifications souhaitées par le conseil municipal.</p>
Coût prévisionnel	<p>Relevés topographiques cabinet MONIN : 650 € HT Maîtrise œuvre cabinet MONIN : 4 000 € HT Coût des travaux prévisionnel : 78 279 € HT mais qui seront moindres (non réalisation de certains travaux). Dépenses prévues en investissement</p>
Plan de financement	<p>Montant prévisionnel des travaux 78 279 € HT</p> <p>Subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Préfecture de Saône-et-Loire au titre de la DETR : 27 398 € - l'appel à projets 2021 du Département de Saône-et-Loire : 10 000 € - la subvention relevant du produit des amendes de police auprès du Département de Saône-et-Loire : 8 715 € - le fonds de concours de MBA : 5 000 € - FCTVA (16,404 % du montant des travaux) calculé sur l'année N-1 <p>A ce jour, nos demandes de subvention ont été accordées (notifications reçues).</p> <p>Le montant de 78 279 € sera revu à la baisse (non réalisation de certains travaux). Les subventions seront bien sûr calculées par rapport au montant des travaux réalisés.</p>
Calendrier	<p>Etudes préliminaires effectuées en 2021 (consultation concepteurs, maîtres d'œuvres) Consultation d'entreprises courant 2022 Début des travaux prévus courant 2022 Achèvement inconnu.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Aménagement et sécurisation des voiries du village</p>

**projet PRISSE – Rénovation thermique de
l'école élémentaire
CRTE du Val de Saône**

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE PRISSE – 71960 Collectivité Territoriale
Description de l'action	La commune de PRISSE s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme de rénovation thermique de ses bâtiments. Ce plan d'action fait notamment suite aux différents bilans énergétiques réalisés par les conseillers en énergie partagés de l'ATD et du SYDESL. S'agissant plus particulièrement du groupe scolaire, un premier diagnostic énergétique réalisé en 2007, a pointé les faiblesses de l'ensemble des bâtiments. En juillet 2019, les élus ont souhaité compléter cet état des lieux par un diagnostic des installations de chauffage. Des premiers travaux ont été menés sur les bâtiments de l'école maternelle. Dès lors, la collectivité souhaite poursuivre les travaux avec des objectifs pointus en matière de transition énergétique et écologique (dispositif régional EFFILOGIS) pour les bâtiments scolaires des primaires Sud et Nord et le restaurant scolaire, dont la construction date des années 60.
Partenaires	Agence Technique Départementale de Saône et Loire en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage SYDESL en qualité de conseiller énergie
Coût prévisionnel	La rénovation thermique comprendra : Un désamiantage (parements verticaux uniquement) ; Une réfection complète de la chaufferie (production, régulation, distribution) y compris alimentation des bâtiments ; Pour le bâtiment Nord (221 m²) et le bâtiment Sud (221 m²) La dépose/repose de la couverture entre la chaufferie et le bâtiment (bâtiment nord uniquement) ; Le confortement de la charpente ;

La dépose des volets roulants ;
 L'isolation thermique par l'extérieur (**utilisation de matériaux biosourcés**) de l'ensemble des façades ;
 La mise en œuvre de BSO (brise-soleil orientable) complémentaires ;
 Le remplacement des menuiseries (fenêtres) en façade Nord par des menuiseries bois ou bois/alu (y compris suppression de quelques menuiseries et/ou réduction des surfaces vitrées) ;
 Le remplacement de la porte en façade Ouest ;
 La modification de la zinguerie si nécessaire (descentes EP) ;
 La mise en œuvre d'une ventilation double-flux décentralisée ;
 L'isolation de la couverture (sarking ou dans le plénum) ;
 La réfection complète de l'éclairage (relamping) ;
 Les reprises de peinture et plâtrerie nécessaires ;
 La réfection de l'installation de chauffage (distribution et émetteurs de type radiateurs) ;
 Le cas échéant, l'augmentation du nombre de ventilation du vide-sanitaire et l'amélioration de l'étanchéité murs/dalle (suivant mesures).

Pour le restaurant scolaire (161 m²)

La dépose et le remplacement des volets roulants ;
 L'isolation thermique par l'extérieur (utilisation de matériaux biosourcés) de l'ensemble des façades ;
 La mise en œuvre de BSO (brise-soleil orientable) complémentaires ;
 Le remplacement des portes en façades Est et Sud ;
 La modification de la zinguerie si nécessaire (descentes EP) ;
 La mise en œuvre d'une ventilation double-flux décentralisée ;
 La dépose du faux-plafond existant et de la frisette ;
 La création d'un nouveau faux-plafond (dalle minérale) pour la salle ;
 L'isolation en faux-plafond avec une laine minérale (problématique de capacité portante de la charpente) ;
 La réfection complète de l'éclairage (relamping), salle uniquement ;
 Les reprises de peinture et plâtrerie nécessaires ;
 La mise en place d'un préparateur ECS gaz ;
 Le cas échéant, l'augmentation du nombre de ventilation du vide-sanitaire et l'amélioration de l'étanchéité murs/dalle (suivant mesures).

En investissement, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par la collectivité est de 512 000 € HT (valeur janvier 2021), décomposé comme suit :

- Chaufferie Réfection et distribution (réseau) : 60 000,00 €
- Bâtiment Nord Rénovation thermique : 189 000,00 €
- Bâtiment Sud Rénovation thermique : 164 000,00 €
- Restaurant scolaire Rénovation thermique : 99 000,00 €

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (investissement)

-Travaux (y compris imprévus et taux tolérance) :	562 295 €
- Maîtrise d'œuvre :	67 678 €

	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle technique : 4 500 € - Coordination SPS : 3 500 € - Autres (diagnostics énergie, structures, Amiante ...) <p>TOTAL PREVISIONNEL DE L'OPERATION HT : 655 528 €</p> <p>En fonctionnement, est attendu un gain énergétique conséquent puisque les travaux envisagés permettent d'atteindre le niveau BBC Rénovation (Cepréf-40%).</p>
Plan de financement	<p>Subventions sollicitées et/ou attribuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - AAP DSIL (Préfecture) 50% - 327 764 € - Attribuée - Département - Volet 1 AAP 2021 – 13,7% - 90 000 € - Attribuée - Région BFC (EFFILOGIS) - 16,2% - 106 000 € - à solliciter
Calendrier	<p>Etudes préliminaires (diagnostic Adème) : réalisé début 2021</p> <p>Marché de maîtrise d'œuvre : attribué au groupement Didier PINTON et associés, le 5/07/2021</p> <p>Date d'obtention des autorisations administratives requises pour mener à bien le projet (Déclaration de travaux) : décembre 2021</p> <p>Dépôt subvention Effilogis : Novembre 2021</p> <p>Date de lancement du marché adapté préalable à l'attribution des marchés de travaux : Dès validation du dossier par Effilogis- mars 2022.</p> <p>Date de lancement des travaux : juin 2022</p> <p>Date d'achèvement des travaux : avril 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Suivi des économies d'énergie par le biais des bilans annuels établis par notre conseiller en énergie au Sydesl</p> <p>Retour des utilisateurs (enseignants, élèves)</p>

Projet PRISSÉ : Itinérance douce – Aménagement et sécurisation de la route Blanche

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE PRISSÉ - 71960 Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La commune de Prissé souhaite renforcer et sécuriser les continuités piétonnes autour de la voie verte, et notamment entre cette dernière et la RD17, drainant ainsi un quartier pavillonnaire. Elle envisage donc d'aménager, sécuriser et mettre en accessibilité la Route Blanche. Cette demande, dans la continuité des programmes de voirie, fait suite au constat que la route dessert de nombreux lotissements et la future ZAC des Jyronnelles. C'est un axe très fréquenté permettant de relier ce quartier au Centre Bourg (Mairie, écoles, commerce) et à la Voie verte, et de rejoindre la RD 17, au lieu-dit de Colonge, et qui compte un arrêt de bus. Actuellement, il n'y a pas de continuité des cheminements piétons et la vitesse des véhicules est ressentie comme excessive. Plusieurs enjeux sont soulevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu sécuritaire : cohabitation entre les piétons et les automobilistes, la continuité du cheminement doux entre la Voie verte et le carrefour avec la RD17, une vitesse adaptée à la vie du quartier ; - Enjeu paysager : lecture routière de la rue, aspect linéaire et large de la bande de roulement ; - Enjeux identitaires : axe à identifier comme rue plutôt que route.
Partenaires	Agence Technique Départementale de Saône et Loire en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage Contacter Mâconnais Beaujolais Agglomération pour le volet « itinérance douce »

Coût prévisionnel	<p>L'opération peut être estimée au global à environ 240 000 € HT en dépenses d'investissement.</p> <p>Les travaux sont estimés selon 3 axes :</p> <p>Axe 1 : Création Cheminement accessible, sécurisé et continu entre la Voie verte et Colonge : 65 000 € HT</p> <p>Axes 2 : Aménagement de la traversée - Dans le but de limiter l'emprise de la voie de circulation et de limiter la perspective des automobilistes, les accotements peuvent être aménagés de façon à créer du volume (massifs végétalisés, arbres, etc.) : 26 000 € HT</p> <p>Axes 3 : Réfection de la chaussée - La bande de roulement sera reprise pour offrir aux usagers un équipement sûr et limiter sa dégradation : 90 000 € HT.</p> <p>Sur ces bases, le coût des travaux est estimé à 181 000 € HT, hors coût d'installation du chantier, estimé à environ 2 500 € HT, auxquels s'ajoute les honoraires de maîtrise d'œuvre (12 285 € HT), relevés topographiques (4 500 € HT), coordonnateur SPS, contrôleur technique, études et diagnostic amiante.</p>
Plan de financement	<p>Subventions sollicitées et/ou attribuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - DETR (Préfecture) 25 % - 59 210 € - attribuée - Département - Saône et Loire 2022 – 25% - 60 000 € - à solliciter - Amendes de police (via Dpt) – 5 % - 12 000 € - à solliciter - MBA - Fonds de concours - 20% - 47 927 € - à solliciter
Calendrier	<p>Etudes préliminaires : réalisées en 2021</p> <p>Maîtrise d'œuvre : marché de prestation attribué à 2Age Conseil le 22/07/2021</p> <p>Consultation d'entreprises prévue au 1^{er} trimestre 2022</p> <p>Exécution des travaux prévue en juin 2022</p> <p>Réception en septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Comptage des automobilistes et mesures de la vitesse</p> <p>Retour des riverains suite à la sécurisation des déplacements des piétons, notamment des enfants et mise en accessibilités pour les personnes à mobilité réduite.</p>



Travaux de rénovation de l'école maternelle

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE ROMANECHE-THORINS Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>travaux de rénovation de l'école maternelle concernant principalement l'amélioration de la consommation énergétique du bâtiment.</p> <ul style="list-style-type: none">- Remplacement des menuiseries extérieures bois existantes par des menuiseries alu à rupture de pont thermique avec vitrage à faible émissivité-- Désamiantage à prévoir-- Installation de volets roulants en remplacement des stores d'occultation et stores sol-screen sur portes-- Réfection de toiture terrasse étanchée avec complément d'isolation-- Renforcement isolation des combles sous charpente-- Diverses reprises de faux plafonds, dépose et remplacement des luminaires-- Doublage isolant intérieur et peinture acrylique de l'ensemble des parois
Partenaires	
Coût prévisionnel	Maitrise d'œuvre : 22 800 Coordination SPS : 1 036 Bureau de contrôle technique : 378 Diagnostic énergétique : 9 700 Lot 1 étanchéité : 24 990 HT

	Lot 2 menuiserie extérieure : 112 934 HT Lot 3 second œuvre : 39 399 HT Lot 4 électricité : 11 671HT
Plan de financement	DETR 30% 74 778 euros
Calendrier	Travaux programmés sur la période juillet – décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi de consommation énergétique du bâtiment (baisse attendue)

REHABILITATION ET RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE DE SANCÉ

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : COMMUNE DE SANCÉ Type : RÉHABILITATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE
Description de l'action	<p>Compte tenu du nombre croissant d'habitants sur la commune et des exigences liées aux missions de service public, les élus ont souhaité réaménager la Mairie pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- réorganiser et améliorer l'accueil du public en prenant en considération les besoins des élus en terme de fonctionnalité des locaux et en assurant des conditions matérielles adaptées aux missions des agents ;- mettre aux normes le bâtiment ;- améliorer les performances thermiques et phoniques du bâti. <p>La commune, dans le cadre de l'entretien de son patrimoine immobilier a entamé une réflexion sur la rénovation de sa Mairie. Elle souhaite au travers de ce projet réorganiser et améliorer l'accueil du public, mettre aux normes son bâtiment et améliorer les performances thermiques et phoniques du bâti.</p> <p>L'enveloppe financière prévisionnelle envisagée pour les travaux est de 416 000 € HT pour une surface de 310 m² utiles composée d'une surface rénovée de 260 m² existants et d'un aménagement de 50 m² supplémentaires, soit une surface totale après travaux de 310 m².</p> <p>L'aménagement de la cour devra garantir un accès unique pour tout usager, un accès PMR sera créé sur l'entrée principale.</p>
Partenaires	<p>La commune a missionné le cabinet RBC Architecture et le bureau d'études techniques PROJELEC pour les accompagner dans leur réflexion et dans la maîtrise d'oeuvre de cette opération.</p> <p>Un diagnostic technique des installations existantes sur le site a été conduit en amont par le bureau d'études PROJELEC en avril 2021.</p> <p>La validation de l'APD est prévue mi novembre 2021, suivie du dépôt de permis de construire avant la fin d'année 2021.</p>
Coût prévisionnel	Honoraires de Maîtrise d'oeuvre : 41 500 € HT

	<p>Incluant : mission d'une étude thermique pour améliorer les performances du bâti à Cref-40% Prise en compte du confort d'été et d'hiver Consultation du MOE en cours Diagnostic énergétique réalisé par un BE spécialisé</p> <p>CSPS et Contrôleur technique : 8 000 € HT</p> <p>Diagnostics divers : 8 000 € HT</p> <p>Travaux : 358 500 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs extérieurs - Remplacement des menuiseries extérieures - Isolation des planchers hauts - Isolation du plafond de la cave - Calorifugeage des tuyauteries de la chaufferie - Remplacement de certains radiateurs avec vannes thermostatiques - Remplacement des ampoules et luminaires par des luminaires leds - Installation d'un éclairage extérieur leds - Création d'un accès PMR - Création d'une banque PMR - Remplacement des revêtements muraux et de sols - Aménagement de bureaux, de sanitaires PMR
Plan de financement	<p>Conseil départemental : Appel à projet 2021 (plafond dépense éligible : 100 000 K€) : 25 000 € (subvention obtenue)</p> <p>DETR 2021 : 145 6000 € (subvention obtenue)</p> <p>MBA : Fonds de concours Développement Local 2020-2026 : 39 190 € (Subvention à solliciter)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation pour le choix du maître d'oeuvre : février 2021 - Ordre de service du lancement des études : début avril 2021 - Diagnostic : début avril 2021 - Esquisse : début mai 2021 - APS : début juin 2021 - APD : début septembre 2021 - PRO DCE : fin septembre 2021 - Début des travaux : janvier 2022 - Ouverture aux publics septembre 2022 <p>La validation de l'APD est prévue au Conseil municipal du 15/11/2021</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie, confort thermique hiver/été, isolation phonique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Acquisition du bâtiment de stockage de Monsieur Philippe AUGAGNEUR

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités/centres-bourgs en confortant et développant les équipements et services
Maître d'ouvrage	Commune de Solutré
Description de l'action	Il s'agit de l'acquisition d'un bâtiment afin de réorganiser les services techniques de la commune, de centraliser le matériel communal, d'entreposer ses véhicules, de centraliser le matériel associatif et enfin de mettre aux normes le local du Groupement de 1ère intervention (ancien local communal)
Partenaires	L'acquisition est faite par la commune auprès de M. Philippe AUGAGNEUR (vendeur). Le coût TTC est de 220 000€ dont 110 000€ ont été payés en 2021. Les 110 000€ restants seront payés en 2022.
Coût prévisionnel	Coût de l'acquisition : 220 000€ (110 000€ versés en 2021 et 110 000€ seront payés en 2022) cf accord avec le vendeur.
Plan de financement	Subventions demandées : <ul style="list-style-type: none">- Etat – DETR – Montant accordé : 77 000€ (1^{er} versement en 2021 : 38 500€- MBA – Fonds de concours 2020-2026 : aide au développement local – Montant accordé : 17 850€ (1^{er} versement en 2021 de 8 925€)
Calendrier	Les travaux de réhabilitation seront effectués en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



projet Route de Clessé - Phase 2

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Maurice de Satonnay Type : voirie.
Description de l'action	<p>Le projet concerne la seconde phase de la « route de Clessé » (RD 403b), dans l'agglomération du Bourg de la commune de Saint-Maurice-de-Satonnay. Une première partie de l'opération ayant été effectuée au cours de l'année 2020.</p> <p>Pour sécuriser cette rue relativement étroite, nous envisageons de réaliser un chemin piéton matérialisé par une bordure d'un niveau supérieur à la chaussée. Ce cheminement se fera de couleur différente par rapport à la chaussée afin de la rendre plus visible.</p> <p>Dans le même temps, il sera créé un rétrécissement avec une circulation alternée qui permettra le ralentissement des véhicules et ainsi sécuriser les piétons.</p> <p>Sur ce même chantier, nous ajouterons 5 avaloirs raccordés au réseau d'eaux pluviales pour évacuer les eaux de ruissellement.</p>
Partenaires	C'est l'entreprise Eiffage qui effectuera les travaux
Coût prévisionnel	des dépenses d'investissement : 23 943.70€
Plan de financement	DETR : 4789 € Amendes de Police : 7127 € Le reste étant financé par la Commune
Calendrier	les travaux subventionnés sont achevés depuis le 22/06/2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Sécurité – Cheminement piéton



Mobilité durable et sécurisation du centre-bourg

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°4	Améliorer les interconnexions et l'accès aux pôles d'équipements et d'emplois en favorisant l'intermodalité et les déplacements doux
Maître d'ouvrage	<i>Nom de l'organisation MAIRIE DE ST SYMPHORIEN D'ANCELLES</i> <i>Type MAIRIE</i>
Description de l'action	<p>L'agglomération de Saint Romain des Îles, commune de Saint Symphorien d'Annelles, est traversée par la route départementale 166 (RD166). À proximité de zones d'activité, notamment celle de Saint Didier sur Chalaronne, et du bassin d'emploi du Sud Mâconnais, cette route est le support d'une circulation dense à certaines heures de la journée et voit passer de nombreux poids lourds malgré des interdictions les concernant. Des équipements visant à apaiser la circulation ont été aménagés, mais la vitesse reste une contrainte pour les riverains et les usagers des espaces publics. Ces équipements ainsi que la circulation donnent à la voie une lecture routière. La commune souhaite donc engager, avec l'appui de l'Agence Technique Départementale, une réflexion visant à apaiser la circulation dans la traversée de l'agglomération de Saint Romain des Îles, sécuriser les différents usages de l'espace public et à améliorer la perception de la traversée. Les objectifs de ce projet sont les suivants : • Sécuriser la traversée de l'agglomération ; • Permettre une continuité de la chaîne de cheminement piéton ; • Améliorer la perception de la traversée de l'agglomération ; • Améliorer le contraste entre la voie de circulation et les accotements • Mettre en valeur l'espace public, dans le respect de l'identité paysagère du hameau ; • Organiser le stationnement. Cette note fait suite à une réunion sur place le 10 juillet dernier. Elle reprend les problématiques, enjeux et objectifs de ce projet, et a permis de retenir des p</p>
Partenaires	L'état, la région, le département et la commune

	...s'engage à quoi...s'engagent à aider la commune à faire aboutir son projet en lui apportant des aides financières. Ces aides ont été acquises et payé pour partie sauf la DETR en cours de finalisation.
Coût prévisionnel	91391€ 81000€ de travaux & 5378€ de maîtrise d'oeuvre
Plan de financement	DETR ,région, amendes de police
Calendrier	Les travaux ont eu lieu sur les mois de mars et d'avril 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Commune de Varennes-Lès-Mâcon
Description de l'action	<p>Les bâtiments municipaux de la commune de Varennes-Lès-Mâcon sont anciens, un chauffage central au gaz de ville permet de chauffer l'ensemble des bâtiments. Toutefois, la performance thermique des murs, du plafond et des huisseries est mauvaise. Nous souhaitons au niveau de la municipalité réduire notre impact climatique en réduisant les émissions de calories dans l'atmosphère et le rejet de GES. Une étude thermique montre que des travaux d'isolation pourraient permettre de réduire nos émissions de 63% ce qui est très significatif, mais demande un investissement conséquent.</p> <p>Afin d'améliorer la performance énergétique du chauffage, nous avons consulté des professionnels et nous souhaitons travailler de façon globale sur les bâtiments, de part plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs en pierre et pisé par l'extérieur avec les matériaux adaptés (laine de bois pour le pisé et matériau type iso confort pour les murs en parpaing), - Changement des huisseries en mettant des doubles vitrages haute performance et volets roulants pour isoler du froid et de la chaleur en été, - Isolation des combles avec la laine de verre.
Partenaires	
Coût prévisionnel	187 662.20€ HT
Plan de financement	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation : 151 030.76€ - Huisserie : 13 912€ - Frais connexes pour l'isolation : 4 160€ - Maîtrise d'ouvrage : 15 809.44€ - Etude : 2 750€ <p>Recettes :</p> <p>Etat – DSIL Relance 2021 : 112 597€ Autofinancement commune – emprunt : reste à charge</p>

Calendrier	Travaux en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique attendu : Consommation avant les travaux : 78 435 kWhcf Après travaux : 29 240 kWhcf Gain attendu : 49 195 kWhcf - Gain en % : 62.70%



Réaménagement de la mairie

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Commune de Vinzelles
Description de l'action	<p>Le bâtiment de la mairie de Vinzelles, construit en 1882, fait partie du patrimoine architectural, historique et affectif de la commune.</p> <p>Il doit être conservé mais impérativement restructuré pour améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none">- les conditions de travail du secrétariat, du Maire et des adjoints- l'accueil du public <p>Le projet prévoit notamment le réaménagement des 80 m² du 1^{er} étage (rendu disponible après le départ du dernier locataire en 2019) pour y localiser le secrétariat et les bureaux des élus.</p> <p>Seront également réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none">- un accès PMR au 1^{er} étage- des toilettes aux normes PMR- une isolation thermique (doublage intérieur)- une mise aux normes du réseau électrique- un réseau informatique- un local d'accueil (rez-de-chaussée pour une assistance aux démarches administratives en ligne)
Partenaires	<p>État (DETR)</p> <p>État (DSIL 2021) dans le cadre de l'amélioration des performances thermiques du bâtiment</p> <p>Département : Appel à projets 2020</p> <p>MBA : Fonds de concours</p>

	Rôle : aide financière
Coût prévisionnel	169 192 € dont 26 650 € pour l'aspect amélioration énergétique.
Plan de financement	DETR : 33 838.40 € DSIL : 13 285 € Département : 25 000 € MBA : 34 700 € Auto-financement : 62 368.60 €
Calendrier	A ce jour les travaux sont achevés et les locaux ont été mis à disposition du public et des élus le 30/04/2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi des consommations d'électricité et de gaz Satisfaction du public et des utilisateurs quotidiens du bâtiment.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Réfection des toits « terrasse » de l'école et démoussage des toits en tuiles

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de réduction de la consommation énergétique
Maître d'ouvrage	Commune de Vinzelles
Description de l'action	<p>L'école « Les Vignes Fleuries » a été construite en 1994. Elle s'insère dans un ensemble de bâtiments communaux comprenant la mairie et le restaurant scolaire.</p> <p>La municipalité s'est engagée dans un programme de rénovation et d'amélioration énergétique de ces bâtiments.</p> <p>Concernant l'école, malgré un entretien régulier entraînant quelques réparations ponctuelles, il devient urgent de procéder à la réfection complète des toits « terrasse » afin d'éviter des dégradations plus importantes qui affecteraient l'intérieur du bâtiment.</p> <p>Quant au toit du restaurant scolaire, implanté dans un bâtiment adjacent beaucoup plus ancien, il convient d'y effectuer une sérieuse réfection (démoussage en particulier)</p> <p>Pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école et pour pouvoir bénéficier de conditions climatiques optimales, ces travaux seront exécutés durant les vacances scolaires de l'été 2021.</p> <p>Les personnes bénéficiaires sont les élèves et les enseignants soit selon les années une cinquantaine de personnes.</p>
Partenaires	État (DETR) Département (appel à projets) Rôle : aide financière
Coût prévisionnel	50 720 € dont 3047.50 € pour le poste démoussage.
Plan de financement	DETR : 17 757 € Département : 12 680 €
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et

	le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	Absence de gouttières (infiltration d'eau) à l'intérieur du bâtiment scolaire

Equipement numérique des écoles primaires

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°9	Tendre vers un territoire intelligent et durable
Maître d'ouvrage	SIVOS Bussières / Milly-Lamartine / Sologny
Description de l'action	<p>Le SIVOS Bussières / Milly-Lamartine / Sologny, petite structure, a intégré depuis peu la commune de Bussières et son école.</p> <p>L'école de Bussières accueille les enfants de CM1-CM2 et doit être dotée de matériel informatique plus récent et plus fonctionnel afin que les enfants puissent travailler dans de bonnes conditions.</p> <p>L'achat de 6 ordinateurs portables est donc nécessaire et représente un coût important pour le SIVOS.</p>
Partenaires	Ecoles
Coût prévisionnel	2 461.56€ HT
Plan de financement	<p>Dépenses : 2 461.56€</p> <p>Recettes : Etat – DETR 2021 : 861.55€ Autofinancement SIVOS : reste à charge</p>
Calendrier	Achat au 2 ^{ème} trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Equipement des écoles et nombre d'utilisateurs



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Investissement dans un centre d'usinage et logiciel

Etablissements de La Boisserolle à Prissé

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°11	Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire
Maître d'ouvrage	Entreprise Etablissements de La Boisserolle
Description de l'action	Investissement dans un centre d'usinage et logiciel. Soutien à l'achat de matériel dans le cadre du plan de relance pour améliorer la productivité : augmentation de la capacité de production de l'entreprise et amélioration du confort de travail pour les ouvriers.
Partenaires	
Coût prévisionnel	232 400.00€
Plan de financement	Etat – Relance Développement économique et industrie du futur : 92 960 €
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



Renaturation des espaces (création de jardins et d'un verger partagés, préservation de la forêt de la Garenne) à Tournus

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 1	Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique
Orientation stratégique n° 1	Préserver les ressources naturelles du territoire
Objectif opérationnel n° 1	Préserver et développer la biodiversité et les fonctions écologiques du territoire
Action n°1.1.1.1	Renaturation des espaces à Tournus
Maître d'ouvrage	Tournus
Description de l'action	Cf Fiche projet comprenant le descriptif complet de l'opération. Le projet est en cours de réalisation depuis 2021. La plantation d'arbre va s'étaler sur 2 à 3 ans.
Partenaires	ONF
Coût prévisionnel	20 000,00 €
Plan de financement	Conseil départemental 10 000€ Conseil régional 30 267€
Calendrier	2021 à 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Sans objet

Projet nature et transition écologique

Descriptif projet

Les arbres à Tournus, éléments incontournables de la transition écologique

La municipalité de Tournus s'est résolument engagée dans le développement de la nature dans la Ville et a donc conçu un projet Nature qui s'articule autour des actions décrites ci-dessous.

1/ Projet d'aménagement de la forêt de la Garenne (2019 – 2038)

La forêt de la Garenne est une forêt communale située à Tournus.

D'une surface de 20,20 ha, elle est située au nord-ouest de la commune, sur une colline surplombant la ville.

La forêt est composée actuellement de vieux boisements de pins denses et régularisés, ayant atteint, voire largement dépassé, l'âge d'exploitabilité fixé habituellement pour cette essence.

La forêt communale de Tournus est un lieu d'agrément et d'accueil avant d'être une forêt de production. Un secteur de la forêt est entretenu pour accueillir les familles. Située à proximité de la ville, la forêt est fréquentée par de nombreux promeneurs, joggeurs, vététistes...Plusieurs tables-bancs ont été installées ; la commune a réalisé plusieurs sentiers et un parcours de santé.

La forêt revêt une **dimension paysagère** importante, que ce soit par la forte fréquentation, qui nécessite de soigner les interventions sylvicoles, ou par sa position dominante qui en fait un point de repère dans le paysage.

Ces deux fonctions (accueil du public et paysage) assignées à la forêt se trouvent face à la contrainte forte du vieillissement des peuplements de pins noirs. Ces derniers vont (ou sont en passe d') arriver à un stade où leur renouvellement devient impératif, sous peine de les voir dépérir.

Les acteurs du projet : la commune, propriétaire de la forêt est le maître d'ouvrage ; elle s'est adjoint l'aide d'un partenaire technique incontournable, l'ONF. La participation d'élèves du lycée de l'horticulture et du paysage de Tournus représente un atout supplémentaire au projet.

1^{er} objectif : rajeunir la forêt

Pour les raisons paysagères évoquées et considérant le peuplement de départ, le rajeunissement de la forêt s'opérera par la méthode de la futaie par parquet, qui permet de réaliser des ouvertures de surfaces réduites et dont la forme est libre. Cette technique évite de couper à blanc de trop grandes surfaces, ce qui constituerait un trop grand changement dans le paysage.

Elle permet d'étaler dans le temps et l'espace les régénérations et crée ainsi une irrégularité des classes d'âge sur une même parcelle.

Le choix des essences est une étape de l'aménagement pour laquelle la municipalité a exprimé les souhaits suivants :

- Privilégier la biodiversité à la productivité,
- Maintenir une dominante résineuse sur la forêt,
- Maintenir du pin noir d'Autriche, qui signe l'identité visuelle de la forêt, dans la mesure où il résistera aux attaques parasitaires,
- Limiter les plantations de cèdre de l'Atlas dans un souci d'éviter de remplacer une monoculture de pins noirs par une autre monoculture, cette essence étant déjà présente sur une surface de 3,81 ha,

- Préserver ou introduire une diversité d'essences feuillues représentative des essences naturellement présentes dans ce contexte (massif calcaire mésoxérophile bourguignon).
- Introduire une diversité d'essences feuillues et résineuses d'affinité méridionale (autochtones et allochtones) permettant d'anticiper le réchauffement climatique et la probable remontée en latitude des bioclimats méditerranéens.

2^{ème} objectif (2021-2022) : aménager la forêt en la considérant comme un patrimoine ouvert, un lieu de détente et de découverte, un lieu de sensibilisation au maintien et à la protection de la biodiversité.

Sécurité et mise en valeur : après avoir sécurisé les endroits dangereux du fait de carrières présentes dans la forêt (endroits qui étaient protégés par des buis avant les ravages par la pyrale du buis), en 2021 le projet consistera à mettre en valeur des sites remarquables de la forêt par l'installation de des **panneaux d'information** et des **jeux sensoriels** pour les enfants.

En effet, plusieurs panneaux d'informations bien intégrés au milieu naturel pourraient permettre à un public varié de découvrir l'histoire du site (origine, histoire durant la guerre, présence de carrières, d'un château d'eau ...), la biodiversité et l'importance de la favoriser.

Il s'agit aussi de maintenir et de renforcer la fonction de détente de la forêt auprès d'un public varié (familles, scolaires, sportifs, personnes âgées).

Étapes du projet

- Préparation du budget avant Décembre 2020
- Choix des sites à mettre en évidence (collaboration entre ingénieur agronome et élèves du lycée horticole en 2021 printemps)
- Choix des informations à noter sur les panneaux (collaboration entre ingénieur agronome et élèves du lycée horticole en 2021 printemps ou automne)
- Finalisation du projet avec installation des panneaux (automne 2021)
- Organisation d'un week-end biodiversité (automne 2021 ou printemps 2022)
- Conception de jeux sensoriels (collaboration du service des sports et d'élèves du lycée horticole si possible en 2021 ou 2022)

Budget

- Intervention ingénieur écologue (définition atlas de la biodiversité de la forêt) : 6 500 €
- Panneaux information : 5 300 € TTC
- Équipements sportifs pour parcours sportifs : 7 000 € TTC
- Équipements de loisirs : 2 000 € TTC
- Abattage : abattage sur pied
- Plantations conifères 2022 avec protections : 2000.00 € TTC
- Plantations conifères 2023 avec protections : 3000.00 € TTC
- Plantations fruitiers sauvages : 1 000 € TTC
- Protections des troncs (chevreuils) : 1 000 € TTC

Soit un total de 27 800 € TTC

2 / L'arbre urbain, élément de bien être dans la ville (confort thermique, captation de certains polluants, captation de dioxyde de carbone...)

Dans le cadre de l'entretien courant de son patrimoine arboré urbain, la commune est régulièrement obligée d'abattre des arbres (platanes notamment) plantés sur le domaine public.

Cet entretien fait suite à un diagnostic phytosanitaire qui pointe les spécimens malades, en fin de vie et portant un danger de chute.

Cependant, bien consciente que l'arbre en ville apporte un réel confort (ombrage naturel, réduction des poches de chaleur, captation de polluants...), la municipalité s'est engagée à augmenter la plantation d'arbres dans le cœur de ville.

Ainsi, pour tout arbre abattu, deux spécimens sont replantés.

C'est donc un véritable plan pluriannuel de plantations qui sera mis en œuvre entre 2020 et 2023, avec les actions suivantes :

- Projets de végétalisation (plantations groupées) dans le cadre de la rénovation des places Carnot et Germersheim,
- Plantation d'arbres (environ 12 à 14) aux abords du stade Faucillon, le long du quai de la Marine, à planter entre novembre et décembre 2020 (essences variées issues de variétés locales, adaptées à la sécheresse, aux inondations),
- Plantation sur le site des berges en folies en tenant des comptes des besoins liés à l'organisation de l'événement.

Coût de l'opération :

- Plantation place Carnot (arbres, espaces verts et substrats) : 28 320.00€ TTC
- Bords de Saône stade Faucillon : 2 400.00 € TTC
- Abattage et rognage des souches des platanes : 6 120.00 € TTC
- Plantations d'arbres 2021 : 3 500.00 € TTC
- Plantations d'arbres 2022 : 2000.00€ TTC
- Plantations d'arbres 2023 : 2500.00 € TTC

Total à ce jour : 44 840.00 € TTC

Ne sont pas compris la mission d'architecte conseil.



Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour évaluer la prise en charge de la compétence eau et assainissement CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 1	Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique
Orientation stratégique n°1	Préserver les ressources naturelles du territoire
Objectif opérationnel n° 3	Assurer une gestion durable de l'eau et de l'assainissement
Action n°1.1.3.1	Etude d'opportunité et de faisabilité à la prise en charge de la compétence
Maître d'ouvrage	Mâconnais-Tourugeois
Description de l'action	<p>L'étude a pour objet de définir un diagnostic, les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert de la compétence eau potable/assainissement à la CCMT.</p> <p>D'une manière générale, cette étude doit constituer une aide à la décision. En particulier fournir aux décideurs l'information le plus large possible pour qu'ils soient en mesure d'entériner en connaissance de cause le transfert de cette compétence.</p> <ul style="list-style-type: none">● évaluer l'adaptation nécessaire des moyens de fonctionnement humains et matériels pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu● évaluer les investissements nécessaires et leur impact budgétaire (en investissement et en fonctionnement)● mesurer l'impact du transfert (coût cible du service attendu) sur le prix des services actuels (chantier harmonisation du prix)● proposer un calendrier détaillé de mise en œuvre● évaluer les conséquences en matière de gestion patrimoniale notamment,

	<ul style="list-style-type: none"> ● évaluer les conséquences en matière d'évolution des systèmes d'information ● accompagner la collectivité dans un processus de concertation avec les acteurs concernés pour mener à bien ce transfert.
Partenaires	<p>Le Département de Saône et Loire : support technique</p> <p>L'agence de l'eau : demande de subvention pour l'étude de faisabilité à réaliser. Le CCTP est en cours de rédaction et des premiers contacts en cours auprès de l'agence de l'eau.</p> <p>Le bureau d'étude qui sera retenu.</p>
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Agence de l'eau à solliciter
Calendrier	2022-2023 : étude de faisabilité
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Rénovation du parvis de l'église À Lacrost

CRTE du Val de Saône

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Lacrost
Description de l'action	Le projet consiste en une réfection totale du parvis de l'église à l'identique car celui-ci est devenu dangereux pour la population, les pierres sont décalées et désolidarisées.
Partenaires	L'état = DETR Région = dossier en cours Fondation du patrimoine = dossier en cours
Coût prévisionnel	39 025€
Plan de financement	DETR 2021= 9756 € Région = en cours Fondation du patrimoine = en cours Commune = le reste en autofinancement
Calendrier	1 er semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité du travail (réalisation en pierres)

Le Maire,
Gérard THIELLAND



Réaménagement du cimetière municipal à Tournus

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 1	Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique
Orientation stratégique n° 2	Miser sur la qualité architecturale et urbaine pour garantir l'attractivité du territoire
Objectif opérationnel n° 6	Réhabiliter et valoriser le patrimoine historique et local
Action n°1.2.6.1	Réaménagement du cimetière à Tournus
Maître d'ouvrage	Tournus
Description de l'action	<p>Cf Fiche projet comprenant le descriptif complet de l'opération.</p> <p>Avancement : l'étude de maîtrise d'œuvre touche à sa fin et le DCE du marché de travaux est en cours de finalisation. Le marché sera lancé fin 2021 en principe, pour une attribution au 1^{er} trimestre 2022. Début des travaux en 2022 étalés jusqu'en 2024 afin de limiter les désagréments sur le site.</p> <p>Le coût prévisionnel, qui est issu de l'étude AMO, sera ajuster après attribution du marché de travaux.</p>
Partenaires	Sans objet
Coût prévisionnel	399 740€ HT
Plan de financement	DETR 2021 : 90 585€
Calendrier	Le calendrier est précisé dans la fiche projet
Indicateurs d'évaluation proposés	Sans objet

FICHE PROJET

REAMENAGEMENT DU CIMETIERE MUNICIPAL

Définition du besoin

Le cimetière municipal, dans sa configuration actuelle, devrait atteindre dans les toutes prochaines années sa capacité maximale d'emplacements. Il est donc apparu nécessaire et urgent de traiter la question du devenir de cet équipement.

Après une étude de faisabilité menée en 2019/2020 par le bureau d'étude OXYRIA, la collectivité a eu le choix entre deux projets :

- Réaménagement le cimetière existant,
- Construire un nouvel équipement sur un emplacement différent.

Compte tenu du coût estimatif des projets, la collectivité a privilégié la solution d'un réaménagement du cimetière existant.

Le projet a été défini et estimé à environ 399 740€ HT dont 355 740€ HT de travaux (contre près de 700k€ HT pour un nouveau cimetière).

Le contenu du projet est annexé dans l'étude de diagnostic et de faisabilité en phase Esquisse.

Descriptif du projet

Econome en consommation d'espace, la ville de Tournus a souhaité optimiser le site existant. Le projet se décline autour de 3 axes : fonctionnalité, accessibilité et sécurité. La réflexion a également privilégié un embellissement du site, tout en veillant à sa désimperméabilisation.

Les principes d'aménagements sont les suivants :

- Végétaliser le site tout en limitant l'entretien,
- Conserver au maximum la présence végétale en place,
- Commencer l'aménagement par l'allée centrale qui sera marquée par un matériau différent,
- Mettre en place un système de vidéosurveillance au niveau des 2 entrées du site,
- Garder la maison d'habitation et l'aménager pour recevoir du public,
- Conserver une partie ou la totalité des chapelles et les laisser en place,
- Démolir les toilettes publiques,
- Réorganiser les espaces liés aux déchets en créant plusieurs points tri répartis sur l'ensemble du site,
- Garder principalement les axes de circulation Nord/Sud et veiller à leur accessibilité,
- Créer des allées enherbées permettant des circulations piétonnes Est/Ouest,
- Réduire la taille des allées tout en les gardant assez larges pour le passage d'un camion,
- Regrouper les espaces identiques afin de garder une cohérence d'aménagement,
- Créer le nouvel espace enfant sur un emplacement libre afin de pouvoir l'aménager rapidement.

Adresse du projet

Cimetière municipal
Avenue Jean MOULIN
71700 TOURNUS

Surface du projet

448m²

Récapitulatif de l'estimation du coût des travaux

399 740€ HT (Cf. plan de financement)

Calendrier prévisionnel

- Procédure juridique d'agrandissement ; février à avril 2021
- Consultation MOE : février/mars 2021
- Lancement des marchés de travaux : avril/mai 2021
- Lancement des travaux : été 2021
- Durée des travaux : 4 ans hors option

Cf. planning prévisionnel détaillé en page 25 de l'esquisse du projet.



**Refonte cartographique du réseau d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, trail et vélo à l'échelle du Massif Sud Bourgogne
Pour la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois**

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 1	Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique
Orientation stratégique n°3	Faire du tourisme un vecteur de développement territorial
Objectif opérationnel n° 7	Développer l'itinérance douce
Action n° 1.3.7.1	Refonte cartographique du réseau d'itinéraires de randonnées
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	<p>Les Communautés de communes du Mâconnais Tournugeois et d'Entre Saône et Grosne ont signé une convention d'entente intercommunale pour la gestion et le développement des itinéraires de randonnée, sous l'appellation Massif Sud Bourgogne.</p> <p>La Communauté de communes du Mâconnais Tournugeois assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet coopératif intercommunautaire. Cette convention a notamment permis notamment l'émergence d'un site VTT labellisé par la Fédération Française de Cyclisme, l'aménagement et la signalisation thématique du Chemin des Moines / GR 76, la mise en valeur d'une sélection de 13 randonnées, ainsi que la promotion et l'animation de cette filière par la participation au salon de la randonnée</p>

	<p>de Lyon ou encore la mise en œuvre de la randonnée au clair de Lune sur le Chemin des Moines, dont le succès populaire immédiat a prouvé le caractère remarquable du territoire en matière de randonnée.</p> <p>Cette collaboration intercommunautaire doit maintenant s'élargir à la thématique de la randonnée pédestre, équestre, trail et gravel pour répondre au mieux aux nouvelles aspirations des clientèles, tant locales que touristiques. L'épisode sanitaire que nous traversons renforce cette attente des pratiquants pour des activités à la fois de plein air et de proximité.</p> <p>En effet, si une partie du territoire a été équipé dans les années 2000 d'un balisage et d'une signalisation avec le concept de balades vertes, les communes de l'ex-territoire du Mâconnais Val de Saône n'en avait pas fait partie à l'époque, créant ainsi une disparité à l'échelle du territoire, préjudiciable pour la cohérence de l'offre.</p> <p>De plus, les éléments de signalisation installés, tant en matière de poteaux directionnels que de panneaux de départ, sont aujourd'hui à remettre en état, l'usure du temps et parfois le vandalisme ayant fait leurs œuvres.</p> <p>Enfin, les boucles avaient à l'époque été conçus à l'échelle des communes et non pas à l'échelon intercommunal, ne permettant pas des liaisons, des circuits entre communes et encore moins des grandes boucles intercommunales permettant la création de circuits sur plusieurs jours, générateurs de retombées économiques, notamment auprès des hébergements du territoire.</p> <p>Un volume d'environ 800 km de chemins sera proposé, couvrant l'ensemble des communes des territoires partenaires, intégralement inscrit au PDIPR</p>
Partenaires	<p>Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois Communauté de Communes Entre Saône et Grosne</p> <p>A ce jour, les circuits et schémas d'implantation des poteaux sont en cours de validation par les Communes. La rédaction du cahier des charges pour la fourniture de la signalétique et du mobilier est en cours. L'objectif est de pouvoir les installer au printemps 2022.</p> <p>La conception et l'édition d'un cartoguide est prévue pour 2022.</p>
Coût prévisionnel	60 000,00 €

Plan de financement	Relance : - plan tourisme - plan département (20 000€) (projet non déposé en préfecture)
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Extension des consignes de tri CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 1	Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique
Orientation stratégique n°5	Réduire la production de déchets à la source et valoriser les déchets ménagers et assimilés
Objectif opérationnel n° 19	Mettre en œuvre l'extension des consignes de tri
Action n°1.5.19.1	Extension des consignes de tri
Maître d'ouvrage	Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	<p>La fiscalité en place est la TEOM.</p> <p>La collectivité a lancé en juin 2021, un dossier de consultation relatif à une étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative qui a pour objectif une maîtrise des coûts du service, la mise en œuvre de moyens pour réduire la production d'OMR, augmenter les quantités de tri (extension des consignes de tri avant le 31/12/2022) et optimiser les collectes.</p> <p>Cela étant, cette réflexion globale et le service à mettre en place pour les administrés vont générer un nouveau mode d'organisation des collectes ainsi que la nécessité de déployer de nouveaux moyens technique et humains qui impliqueront des dépenses non négligeables</p>
Partenaires	<p>ADEME : Participation au financement de l'étude sur la tarification incitative et accompagnement financier pour la communication, l'acquisition de moyens techniques et les frais de mise en œuvre nécessaires au déploiement de la TI.</p> <p>Un bureau d'étude : Il sera retenu par délibération le 16/12/2021</p> <p>Commission environnement – CITEO : Réflexion en cours sur les modalités d'organisation de la collecte liée à l'extension des consignes de tri.</p>
Coût prévisionnel	A préciser selon les scénarios qui seront retenus

Plan de financement	En cours
Calendrier	<p>2021 : choix du prestataire retenu pour l'étude de faisabilité</p> <p>T1-T2 2022 : Diagnostic de l'existant, réalisation de l'étude de faisabilité de la TI et proposition de scénarios avec identification des moyens à mettre en œuvre.</p> <p>T2-T3 2022 : demande d'aides financières pour l'acquisition de moyens matériels nécessaires à l'extension des consignes de tri.</p> <p>01/01/2023 : passage à l'extension des consignes de tri.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Avant l'extension et après l'extension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation quantitative des tonnages collectés par flux (tri et déchets ménagers) - Evaluation de la qualité des flux de matériaux triés, - Evaluation de l'empreinte Carbonne liée à la circulation des véhicules de collecte (optimisation des circuits de collecte) - Evaluation de la satisfaction des usagers par rapport au service de collecte proposé (questionnaire) - Evaluation de la maîtrise des coûts du service



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Réhabilitation d'un bâtiment pour créer un gîte rural À Uchizy

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 1	Préserver et valoriser un cadre bâti paysager et environnemental remarquable dans un objectif de transition écologique
Orientation stratégique n°6	Poursuivre l'effort de la réduction de la consommation énergétique
Objectif opérationnel n° 23	Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics
Action n°1.6.23.1	Réhabilitation d'un bâtiment à Uchizy
Maître d'ouvrage	Uchizy
Description de l'action	<p>La commune possède un grand bâtiment de 240 m² construit en 1850 qui a accueilli le bureau de poste jusqu'à sa fermeture en 2015. Cette partie est depuis vacante. Une deuxième partie du bâtiment est un local d'habitation. Enfin, un bureau était loué à un notaire pour sa permanence locale.</p> <p>Ce projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Poste vise à le transformer en grand gîte rural d'une capacité de 15 personnes. Il a été établi sur le référentiel BBC garantissant une diminution d'au moins 40 % vis-à-vis de la consommation énergétique initiale.</p>

Partenaires	L'État au travers de la DETR s'est engagé à financer 120.000 €. Le conseil départemental s'est engagé sur 35.000 € pour son appel à projets. Une demande de subvention à La Région est en cours.
Coût prévisionnel	345 000,00 €
Plan de financement	DETR-Département-Région-Fonds propres
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Réfection toiture de la salle des fêtes et de la mairie à Burgy

CRTE du Val de Saône

	°Orientation stratégique n
	°Action n
Burgy	Maître d'ouvrage
Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc	Description de l'action <i>Réfection et isolation de la toiture de la salle des fêtes, mairie et du logement communal, qui étaient en très mauvais état. L'isolation permettra une économie d'énergie.</i>
...Qui ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à ? discuter Prochaine étape / action à entreprendre ? Rôle	Partenaires
€ 32 870,00	Coût prévisionnel
AAP 2021 : 7200 € DETR 2021 : 11505 €	Plan de financement
NOVEMBRE - DECEMBRE 2021	Calendrier
	Indicateurs d'évaluation proposés

Construction d'une salle événementielle multi- fonctionnelle « Le complexe des Arcades » à Tournus

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 2	Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations
Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités en confortant et développant les équipements et services
Objectif opérationnel n° 27	Aménager, sécuriser et valoriser les espaces publics
Action n°2.7.27.1	Construction d'une salle multifonctionnelle
Maître d'ouvrage	Tournus
Description de l'action	<p>Cf Fiche projet comprenant le descriptif complet de l'opération.</p> <p>Avancement : travaux en cours de finalisation (en attente seulement de la levée des réserves de fin de chantier).</p> <p>Le coût final du projet devrait être d'environ 2 780 000€ HT hors révisions de prix en cours de calcul.</p>
Partenaires	Sans Objet
Coût prévisionnel	2 617 757,00 €
Plan de financement	DETR 2021 : 240 000€ Conseil Régional : 300 000€ Conseil Départemental : 250 000€ CCMT : 25 000€
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Sans Objet

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE

DOSSIER DE DEMANDE SUBVENTION



PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

1. Note de synthèse du Projet et de ses enjeux
2. Délibération du Conseil Municipal approuvant le programme et autorisant la demande de subvention
3. Plan de financement prévisionnel
4. Détail des postes de dépenses selon prévisionnel Maître d'œuvre
5. Planning prévisionnel de réalisation de l'opération et attestation de non commencement d'exécution
6. Attestation de dépôt de permis de construire
7. Programme au stade APD avec descriptif détaillé du projet et plans

PIECE N°1
NOTE DE SYNTHÈSE DU PROJET ET ENJEUX

Depuis 2016, la commune de Tournus ne dispose plus de salle des fêtes. La précédente, construite en 1934, le « Madeleine Palace », a été démolie en 2016 sans projet de remplacement abouti.

Depuis cette période, de nombreux acteurs de la vie locale sont donc dans l'attente d'un nouveau lieu de vie et d'activités leur permettant de réaliser leurs manifestations et d'animer le territoire du Tournugeois.

Elue en octobre 2017, la nouvelle municipalité s'est alors résolument attelée à la réalisation de ce nouvel équipement. Elle a choisi une parcelle de la zone du Pas Fleury pour asseoir le projet. Ce choix défini en concertation avec la Communauté de communes du Mâconnais Tournugeois a l'avantage d'offrir une localisation pratique, en entrée de ville, le long de la RD 906 et très visible, au centre d'un espace très proche du centre-ville en cours de revitalisation (cf. annexes jointes)

Au-delà d'une simple « salle des fêtes », le nouvel exécutif a souhaité travailler sur un équipement plus largement utilisable, de façon à mutualiser et multiplier les emplois. Les objectifs fixés ont été clairement identifiés :

- Offrir aux habitants du Mâconnais-Tournugeois un équipement leur permettant d'organiser des manifestations culturelles, festives et associatives.
- Donner une vocation économique à l'équipement, en plus de sa vocation culturelle naturelle, de façon à fédérer les forces mixtes présentes sur la zone (Pôle Emploi, Communauté de Communes, Associations de solidarité, Epicerie sociale et Ressourcerie, Musée, Magasin d'usine, artisan réparateur de cycles ...),
- Utiliser le pouvoir d'attractivité régionale de Tournus, lié à sa position géographique, sa notoriété touristique et gastronomique, son dynamisme touristique, son accessibilité et sa capacité hôtelière afin de développer la demande en matière d'organisation de congrès et de salons,
- Structurer un site d'entrée de ville très désorganisé par un passé industriel récent une réutilisation anarchique des parcelles disponibles,

1/ La salle multifonctionnelle : un équipement structurant pour Tournus et le territoire

Le projet doit s'insérer harmonieusement dans son environnement mais affirmer également sa propre identité. La façade sur rue exprimera le caractère remarquable, élégant et festif du programme. Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux, la signalétique et les ambiances lumineuses. L'une des vocations du bâtiment est de structurer le site du Pas Fleury sur le plan architectural, lui donner une identité forte et facilement compréhensible.

- Un équipement en faveur de l'animation associative et municipale

Ce ne sont pas moins de 160 associations dynamiques qui contribuent à l'animation de la cité par l'organisation régulière d'événements festifs. Les initiatives municipales sont également nombreuses en la matière.

Associations sportives mais aussi culturelles et artistiques expriment le besoin d'un lieu fonctionnel et convivial permettant la tenue de leurs manifestations.

Ce besoin s'est d'autant plus aiguë que la vocation culturelle et touristique de Tournus, déjà bien établie, s'est indéniablement ancrée cette année avec la célébration du Millénaire de l'Abbaye, mettant notamment en valeur les atouts patrimoniaux de la Ville.

A cela, s'ajoutent les nombreuses associations présentes sur le territoire environnant, particulièrement du Mâconnais-Tournugeois, en recherche d'une salle suffisamment spacieuse pour y organiser de grands événements.

- **Un équipement de soutien au développement économique du territoire**

La renommée des tables gastronomiques et l'importante capacité et diversité hôtelières, présentes sur la commune, liées à la situation géographique très centrale dans le territoire régional, national, voire européen, lui confèrent les qualités d'une ville étape incontournable.

Sa position stratégique, le long de trois axes structurants (autoroute A6, ex RN 6 et la Saône) rend son accès d'autant plus facile et direct.

Les sollicitations pour l'organisation de congrès, foires, manifestations d'ordres économique et touristique sont d'ores et déjà nombreuses et n'attendent que la nouvelle salle pour s'implanter.

- **Un équipement pour bien vivre ensemble**

Enfin, utilisateurs potentiels de cette salle -et pas des moindres- les citoyens de Tournus ont, quant à eux, depuis longtemps exprimé le besoin de disposer d'un lieu pour organiser leurs réunions familiales et festives (mariages, anniversaires, etc).

L'enjeu du projet est donc de parvenir à répondre à la diversité des besoins tout en respectant un programme financier et fonctionnel.

2/ La salle multifonctionnelle : une réponse adaptée au besoin de chaque utilisateur

Cette salle se doit d'être hyper-flexible et adaptable facilement aux divers usages.

Afin de permettre à tous les utilisateurs de trouver réponse à leurs besoins, le projet développe d'intéressantes caractéristiques de modularité.

Sont donc arrêtés les principes suivants :

- Une surface intérieure de plancher de l'ordre de 750 m²
- Une configuration qui permet plusieurs jauges et plusieurs installations
- Une jauge maximale de 500 places assises et 700 debout
- Un office de remise en température pour 100 convives environ
- Une billetterie mobile s'adaptant aux différents usages de la salle
- Une connexion possible avec une halle existante de 600 m² et un jardin-terrasse privatif jouant le rôle de patio extérieur

Un travail précis est réalisé sur la scénographie qui se doit d'être, elle aussi, modulable et très fonctionnelle d'utilisation : l'ensemble des éléments en son, éclairage scénique, vidéo est à piloter de façon simple à 2 endroits dans la salle (scène et fond de salle) par une régie mobile à l'aide d'un écran tactile entièrement configuré.

Pour un usage très simple et direct, cet écran donnera accès à des commandes par type de configurations.

A titre d'exemple :

- Petite scène (type proscenium, pour une configuration « conférence »)
- Grande scène (configuration « spectacles vivants, théâtre »)
- Ecran géant (configuration « projection »)
- Défilé de mode
- Grandes réunions
- Scène centrale, concerts musiques actuelles, ring
- Loto, repas

3/ Un projet exemplaire et durable

- Le respect des normes en matière d'accessibilité et de sobriété énergétique

Le projet sera garant du respect de l'ensemble des réglementations applicables aux bâtiments : de la conception des ouvrages à leur réalisation, et notamment :

- Application du décret n° 2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique, ainsi que la RT 2012.
- Application du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes aux publics et de ses arrêtés d'application.

- L'engagement dans la norme HQE

4 thèmes déclinés en 14 cibles HQE ®

ECO CONSTRUCTION	Cible 1	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
	Cible 2	Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
	Cible 3	Chantier à faible impact environnemental
ECO GESTION	Cible 4	Gestion de l'énergie
	Cible 5	Gestion de l'eau
	Cible 6	Gestion des déchets d'activité
	Cible 7	Maintenance – Pérennité des performances environnementales
CONFORT	Cible 8	Confort hygrothermique
	Cible 9	Confort acoustique
	Cible 10	Confort visuel
	Cible 11	Confort olfactif
SANTÉ	Cible 12	Qualité sanitaire des espaces
	Cible 13	Qualité sanitaire de l'air
	Cible 14	Qualité sanitaire de l'eau

Les choix établis

Les cibles hiérarchisées par la Commune de Tournus :

- 5 cibles en Très Performant (TP)
- 5 cibles en Performant (P)
- 4 cibles en Base (B)

TP

Cible 4 : Gestion de l'énergie

Cible 14 : Qualité sanitaire de l'eau

Cible 2 : Choix intégré des procédés et produits de construction

Cible 10 : Confort visuel

Cible 1 : Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement

P

Cible 5 : Gestion de l'eau

Cible 7 : Maintenance – Pérennité des performances environnementales

Cible 8 : Confort hygrothermique

Cible 9 : Confort acoustique

Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air

B

Cible 3 : Chantier à faibles nuisances
Cible 6 : Gestion des déchets d'activité
Cible 11 : Confort olfactif
Cible 12 : Qualité sanitaire des espaces

Le détail des cibles d'éco-construction

Cible 1 :

- Aménagement de la parcelle pour un développement urbain durable

Favoriser la présence végétale partout où cela est possible : sont potentiellement végétalisables les toitures-terrasses, les façades, les murs pignons, les clôtures, les écrans acoustiques...

- Qualité d'ambiance des espaces extérieurs pour les usagers

Créer un cadre de vie extérieur agréable pour les usagers des bâtiments et de la parcelle : ambiance climatique, ambiance acoustique, ambiance visuelle, espaces extérieurs sains.

Cible 2 : la salle sera conçue pour durer (50-100 ans)

Il sera demandé, dans les cahiers des charges fournisseurs, un approvisionnement en priorité local. Ceci constituera un critère supplémentaire par rapport aux performances techniques, à la qualité écologique des matériaux, au coût, aux données environnementales et à l'énergie grise.

Une composante sociale dans la gouvernance des entreprises candidates sera considérée comme un atout supplémentaire.

Cible 4 :

La commune de Tournus a exprimé la volonté de traiter la cible 4 avec un niveau Très Performant. Si la nécessité de maîtriser les dépenses et de limiter les consommations d'énergie est avérée, elle doit néanmoins être envisagée dans le cadre d'un bâtiment aux volumes importants.

Le bâtiment devra répondre aux niveaux d'exigences élevés mentionnés ci-dessus, avec pour références :

- Une consommation d'énergie primaire inférieure à 75 kWh/m² SHON/an (ou selon RT2012, au meilleur).

- Un coefficient de déperdition Ubat inférieur à 0,70 W/m².an

L'utilisation d'énergies renouvelables sera envisagée en fonction des ressources locales, sur la base d'études de faisabilité réalisées par la maîtrise d'œuvre en phase d'avant-projet.

Par ailleurs, la nature et le fonctionnement des activités, nombre de participants, durée de l'activité, les caractéristiques d'occupation des locaux (temps de présence, périodes d'occupation, effectifs variables) induisent des besoins instantanés en énergie très aléatoires. Il faudra en tenir compte pour concevoir les solutions techniques, notamment pour assurer le confort thermique des utilisateurs. Le maître d'ouvrage et les utilisateurs seront donc attentifs à ce que celui-ci soit garanti, mais aussi à ce que la modulation rapide des conditions hygrothermiques à l'intérieur de chaque local soit possible. Ainsi, les systèmes de production de chaleur (ou de rafraîchissement) devront être à la fois flexibles et faiblement énergivores.

Cible 5:

Récupération des eaux de pluies a minima.

Cible 7:

La cible 7 sera traitée à un niveau Performant en vue d'assurer la maintenance du bâtiment. Dans cette perspective, il conviendra de prévoir dans le projet d'aménagement des locaux, des dispositions facilitant l'accès aux éléments de bâti à entretenir, notamment en façade et en toiture. A l'intérieur, les revêtements de sols, murs et plafonds devront être adaptés à l'usage des locaux, et faciles à nettoyer.

Il conviendra d'accompagner le maître d'ouvrage dans la prise en charge des opérations d'entretien-maintenance :

- Grâce au DIUO,
- En identifiant les compétences nécessaires pour assurer l'exploitation,
- En donnant les moyens à l'exploitant de contrôler les performances des bâtiments.

Il conviendra également de choisir les équipements, les produits ou procédés de construction en tenant compte des opérations de maintenance :

- En limitant la variété des équipements,
- En s'assurant de l'accessibilité à ces équipements,
- En s'assurant de la disponibilité des composants de remplacement,
- En limitant les nuisances pour les utilisateurs lors de ces opérations.

Cible 8 :

Le traitement de la cible 8 a déjà été abordé précédemment, étant lié au traitement de la cible 4 de gestion de l'énergie.

Cible 9 :

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra comprendre un BET Acoustique pour :

- Favoriser l'acoustique à l'intérieur des locaux et entre les différentes unités fonctionnelles,
- Limiter la propagation des bruits aériens, des bruits d'impact et des bruits d'équipement,
- Isolation,
- Amortissement des vibrations,
- Correction acoustique.

Cible 14 :

La cible 14 sera traitée à un niveau Performant en vue d'assurer la qualité sanitaire de l'eau. Cette exigence résulte de la présence dans les locaux d'un public jeune, considéré comme plus sensible.

Elle devra :

- Assurer la qualité et la durabilité des matériaux employés dans les réseaux intérieurs
- Séparer et identifier les réseaux
 - Réseau intérieur ECS
 - Réseau intérieur eau potable
 - Réseau public
 - Autres réseaux (EP réutilisée, eau captée au puits)
- Protéger les réseaux contre les retours d'eau
- Assurer la circulation et le maintien en température dans les réseaux
 - Production ECS > 60°C. Réseau ECS > 50°C
 - Equilibrage

Un coût d'exploitation optimisé

La conception générale tendra à minimiser les coûts de fonctionnement des bâtiments en particulier pour la climatisation, le nettoyage et l'entretien courant.

Ainsi, la ventilation des espaces et l'exposition pertinente des salles doivent permettre le rafraîchissement naturel des lieux.

Les coûts en personnel seront minimisés grâce à une organisation efficace permettant d'optimiser le personnel de maintenance.

Les dépenses en entretien courant seront réduites par la standardisation des produits et une bonne gestion des stocks.

Tous les équipements mis en œuvre seront particulièrement robustes, adaptés à leur manœuvre ou accessibilité à un public jeune et traités en qualité « anti-vandalisme » tant pour leur solidité que pour leur mode d'accrochage.

Les différents constituants du bâtiment devront être choisis pour leur durabilité. Ils offriront une bonne qualité de vieillissement et une bonne résistance aux agressions extérieures.

Les éléments de fonctions particulièrement soumis aux chocs ou vieillissement seront facilement remplaçables.

La dégradation du bâtiment par vandalisme sera évitée par une bonne hiérarchisation des espaces et l'absence d'espaces résiduels.

3/ Le calendrier

Décembre 2017 : lancement d'une procédure de concours d'architectes

Juin 2018 : la commune recrute l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le cabinet AMD Architectes Ingénieurs est le chef de file d'une équipe de sept cotraitants :

- TECO
- BE2S
- AMSTEIN+WALTHERT
- Atelier Chardon Paysages
- Société LASA
- INGEX

21 juin 2019 : obtention du permis de construire

Octobre 2019 : les études d'avant-projet sont terminées et l'avant-projet définitif (APD) est validé par le maître d'ouvrage.

Novembre 2019 : validation de l'APD par le Conseil municipal et lancement de la consultation des entreprises pour la phase travaux

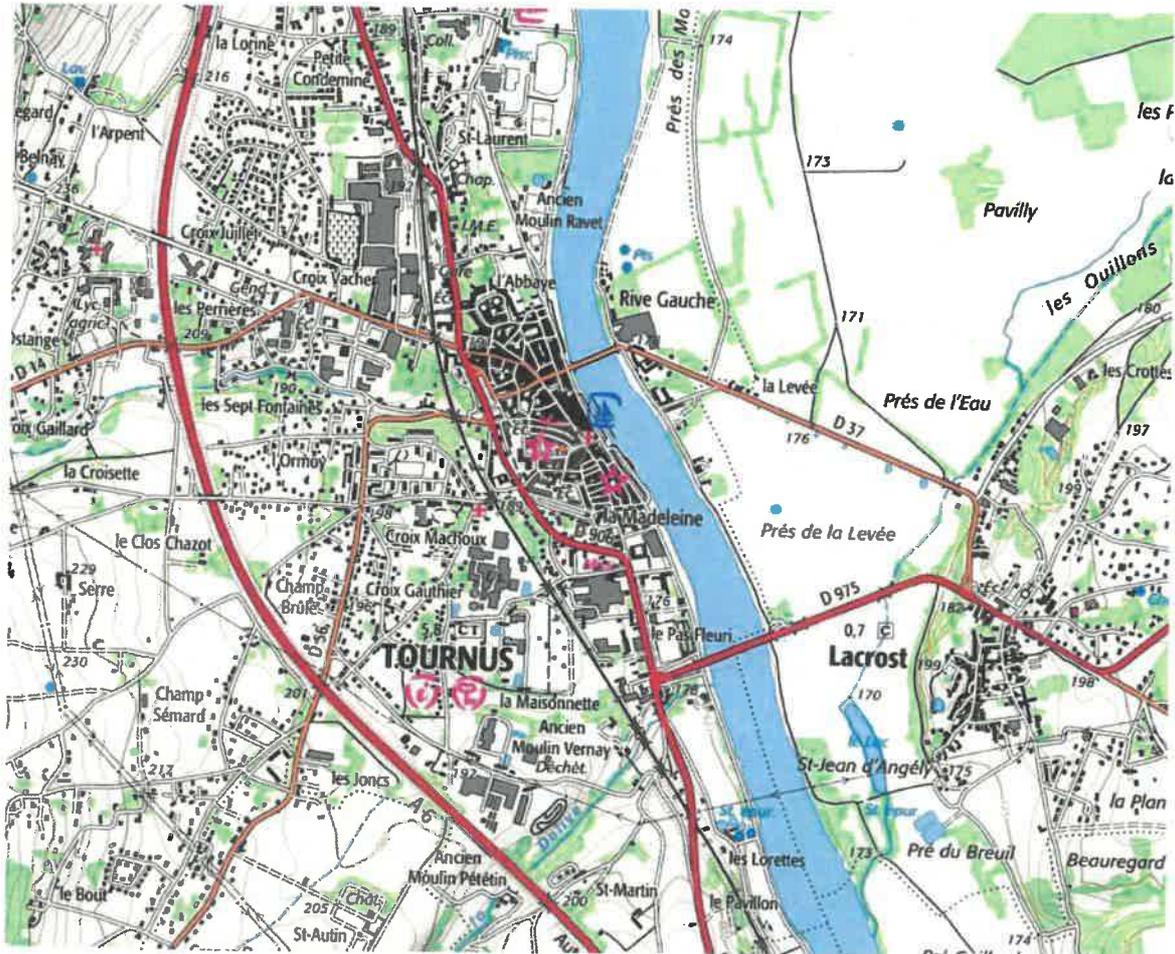
Décembre 2019 : choix des entreprises

Janvier 2020 : installation base chantier et lancement des travaux

Juin-septembre 2021 : fin du chantier

Détail des travaux (stade APD)		Autres dépenses :	
Travaux extérieurs	80 000 €	Consultation et concours	10 540 €
<i>Terrassements généraux</i>	<i>21 000 €</i>	<i>Indemnisation candidats</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Aménagements/espaces verts</i>	<i>59 000 €</i>	<i>Annonces légales</i>	<i>540 €</i>
Clos couvert	1 035 900 €	Etudes et travaux préalables	14 683 €
<i>Gros-œuvre (incluant VRD)</i>	<i>502 000 €</i>	<i>Etudes géotechniques</i>	<i>13 135 €</i>
<i>Charpente/couverture/bardage salle</i>	<i>374 000 €</i>	<i>Divisions cadastrales</i>	<i>1 048 €</i>
<i>Etanchéité</i>	<i>20 700 €</i>	<i>Mission arasismique</i>	<i>500 €</i>
<i>Menuiseries extérieures - fermetures - Serrurerie</i>	<i>139 200 €</i>		
Travaux de finition	309 100 €	Contrôle technique et SPS	10 034 €
<i>Plâtrerie-peintures</i>	<i>133 400 €</i>	<i>Contrôle technique</i>	<i>6 754 €</i>
<i>Menuiseries intérieures</i>	<i>90 700 €</i>	<i>SPS</i>	<i>3 280 €</i>
<i>Equipements</i>	<i>38 000 €</i>		
<i>Carrelages-faïences</i>	<i>47 000 €</i>		
Lots techniques	565 000 €	Maîtrise d'œuvre	293 100 €
<i>Electricité</i>	<i>190 000 €</i>		
<i>Luminaire acoustique grande salle</i>	<i>100 000 €</i>		
<i>Plomberie CVC</i>	<i>275 000 €</i>		
Autres	299 400 €		
<i>Reconstitution de sol (inclusions rigides)</i>	<i>270 000 €</i>		
<i>Monte charge</i>	<i>29 400 €</i>		
Total enveloppe travaux	2 289 400 €	Total autres dépenses	328 357 €

Annexes localisation :



Création d'une aire de glisse « Skate Park » À Tournus

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 2	Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations
Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités en confortant et développant les équipements et services
Objectif opérationnel n° 29	Développer l'accès à tous à la culture, au sport et aux activités de loisirs en renforçant l'offre et les équipements
Action n° 2.7.29.1	création d'une aire de glisse à Tournus
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	<p>En 2004, la Communauté de Communes du Tournugeois avait construit un roller-park d'intérêt communautaire dans le cadre de sa compétence optionnelle « <i>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.</i> ».</p> <p>Après avoir fonctionné une quinzaine d'année et nécessitant d'importants travaux de réhabilitation et de mise aux normes, cet équipement a été fermé à la fin de l'été 2019 pour des raisons de sécurité.</p> <p>Dans ce contexte, et sollicités par de nombreux interlocuteurs, les élus ont constitué un comité technique pour étudier le « devenir » de cet</p>

équipement vétuste et étudié la faisabilité de création d'un nouvel équipement.

Avec la volonté de satisfaire les besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, les élus ont ainsi délibéré favorablement pour le démontage de l'ancien roller et son remplacement, par la création d'un complexe de glisse urbaine pluridisciplinaire, intégrant mixité et polyvalence des niveaux des pratiques.

L'emplacement de l'aire de glisse est situé sur la Commune de Tournus, dans l'enceinte du complexe sportif du stade « Noel Perret », rue René Cassin, dans un lieu stratégique des pratiques sportives et de loisirs :

- à proximité du gymnase sportif Louis Desmaris,
- à proximité du City Stade et de la piscine communautaire.
- à Proximité du collège et du lycée,
- à proximité des Berges de Saône et de ses animations estivales.

La Commune de Tournus se situe sur un axe routier (A6/N6) à équidistance des villes de Dijon et de Lyon. Placée en bord de Saône, elle est à l'intersection (+/- 30km) entre les bassins du Mâconnais et du Châlonnais.

Cette Commune fait partie de la Communauté de Communes « Mâconnais Tournugeois » et concentre ainsi, 35 % de la population intercommunale sur un peu plus de 11 % de la superficie de totale de ce territoire.

Cet ensemble a été conçu comme un espace de loisirs convivial et agréable permettant à tous les publics (et tous les âges) de pratiquer les activités autorisées ou de regarder les personnes qui évoluent dans l'équipement.

Il a donc été imaginé comme un véritable espace public de vie avec ses équipements connexes : mobilier urbain, signalétique (règles d'usage, sécurité) afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'une pratique polyvalente (de l'amateur à l'expert) pour le skateboard, la trottinette, le roller et éventuellement le BMX. Cet équipement comprend dans son aménagement, un espace d'initiation pour les débutants ainsi qu'un espace pour la pratique des plus confirmés.

Cette aire de glisse « skate-park » répond à une demande de design typé « street », agrémentée par des surfaces bétonnées (dallage horizontal, courbes et plans inclinés), intégrées harmonieusement à l'environnement afin d'en faire un véritable espace public qualitatif.

	<p>Cette aire de glisse de 350 m² a été configurée de façon à identifier clairement 2 lignes d'évolutions qui permettent des transferts de l'une à l'autre.</p> <p>■ Ligne pour pratiquants « débutants » qui se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des éléments de lancement de faible hauteur, ▪ Une large bande de roulement et des obstacles à faible élévation, à angles doux et fluides. <p>Elle comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 plan incliné de 4 m de large et 0.35 m de haut ▪ 1 pyramide de 6 m de long et 0.45 m de haut ▪ 1 bump de 4 m de long, de 4 m de large et de 0.35 m de haut ▪ 1 rail de 5 m de long et 0.40 m de haut ▪ 1 bank de 4 m de large et 0.90 m de haut commun au 2 lignes <p>■ Ligne pour pratiquants « confirmés » qui se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une large bande de roulement pour prise vitesse et d'élan ▪ Plusieurs trajectoires possibles ▪ Obstacles plus techniques ▪ Possibilité de rejoindre la zone des débutants ▪ Possibilité de transfert de la zone débutant vers confirmés <p>Elle comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 plan incliné de 4 m de large et 0.65 m de haut ▪ 1 curb commun au 2 lignes de 3.6 m de long et de 0.15 m de haut ▪ 1 combo palette à wheeling (de 3 m de long, 2 m de large et 0.45 m de haut) + rail ▪ 1 combo pyramide (de 5 m de long, 2.2 m de large et 0.15 m) +double curb (de 3.8 m de long, 0.40 m de large et 0.45 m de haut) ▪ 1 plan incliné de 1.95 m de long, 4 m de large et 0.90 m de haut avec un curb en son milieu de 1.95 m de long, 0.4 m de large et 0.30 m de haut
Partenaires	Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois Mairie de Tournus
Coût prévisionnel	107 740€ HT

Plan de financement	DETR Région
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

Aménagement d'un espace public partagé et sécurisé sur la Place du 19 mars 1962 à Fleurville

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 2	Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations
Orientation stratégique n° 7	Renforcer l'attractivité des centralités en confortant et développant les équipements et services
Objectif opérationnel n° 27	Aménager, sécuriser et valoriser les espaces publics
Action n° 2.7.27.1	Aménagement d'un espace public à Fleurville
Maître d'ouvrage	Fleurville
Description de l'action	L'action vise à aménager une place pour en faire un lieu partagé et accessible PMR. En effet, cette place est aujourd'hui un point d'accès incontournable des piétons venant du lotissement et souhaitant rejoindre le centre bourg. Elle est par ailleurs un lieu de passage du bus scolaire primaires et maternelles avec abri bus. La création d'un parcours piétonnier aménagé avec espaces verts, bancs publics ainsi que de celle de places de parking végétalisées répondent ainsi aux souhaits de toute la population, personnes âgées mais aussi jeunes parents. Cet ensemble relie ainsi le haut du village au centre bourg.
Partenaires	Ce projet est travaillé avec le Conseil Départemental qui parallèlement souhaite sécuriser le carrefour situé à proximité. Il a également a présenté aux bâtiments de France qui l'ont validé, s'intégrant dans le périmètre historique du château de Marigny. Ce projet est lancé. Les subventions demandées ont été accordées. Les travaux sont prévus cette fin d'année.
Coût prévisionnel	50 000,00 €
Plan de financement	DETR 2021
Calendrier	2021

Indicateurs d'évaluation proposés	L'évolution de ce dossier sera présentée à la population lors de la réunion publique annuelle.

Réhabilitation du Préau couvert Pas Fleury à Tournus

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 2	Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations
Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités en confortant et développant les équipements et services
Objectifs opérationnels n° 27	Aménager, sécuriser et valoriser les espaces publics
Action n°2.7.27.2	Réhabilitation du préau couvert Pas Fleury à Tournus
Maître d'ouvrage	Tournus
Description de l'action	<p>Cf Fiche projet comprenant le descriptif complet de l'opération.</p> <p>Avancement : travaux devraient être terminés fin 2021 / début 2022.</p> <p>Le coût final des travaux devrait être inférieur au prévisionnel (environ 105 000€ HT) en raison d'un coût bien important que l'estimation sur le lot plâtrerie-peinture + réserve dépenses imprévues qui ne sera pas nécessaire a priori.</p>
Partenaires	Sans objet
Coût prévisionnel	129 162,00 € HT
Plan de financement	DETR 2021 : 45 207€ Conseil Départemental : 20 000€
Calendrier	2021 / 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Sans objet

FICHE PROJET

REHABILITATION DU « PREAU COUVERT DU PAS FLEURY »

Définition du besoin

La commune de Tournus souhaite aménager un bâtiment désaffecté, au cœur d'une friche industrielle, nommé « PREAU DU PAS FLEURY » afin de diversifier les possibilités d'utilisations du site du même nom, en cours de réaménagement. Cet équipement viendra compléter l'offre des équipements communaux et intercommunaux destinés à recevoir des événements de différentes natures, et accompagnera la commune dans ses projets de développement de son attractivité.

Ce projet de réhabilitation s'inscrit pleinement dans la continuité des projets engagés par la Ville de Tournus et la Communauté de Commune du Mâconnais-Tournaigeois, en matière de développement de son attractivité et de création d'équipements utiles aux habitants. Menée de concert avec l'EPCI, la restructuration complète de cette friche industrielle située en entrée de ville s'inscrit pleinement dans le projet « Petites Villes de demain », en parfaite adéquation avec les objectifs du Plan de Relance national engagé par l'Etat. Cette zone d'usage mixte « culture-développement économique » permet de mutualiser les structures et va chercher les synergies nécessaires et adaptées à la taille du tissu urbain de Tournus. Cette recherche d'attractivité est la continuité publique de l'engagement politique du territoire dans une Opération de Revitalisation (ORT – janvier 2020).

Les demandes dans le secteur de l'événementiel, sont nombreuses et fréquentes à Tournus, dans les domaines sportifs, culturels et récréatifs. L'existence d'une forte fréquentation touristique, en croissance, ainsi que d'une vitalité associative très développée, viennent s'ajouter à une localisation déterminante pour constituer un contexte très favorable aux initiatives de toutes natures. Cependant, la commune de Tournus se voit régulièrement contrainte de refuser de nombreuses propositions, faute de lieu pour les accueillir.

En ce sens, la rénovation sommaire de cet immeuble inutilisé depuis de nombreuses années, au cœur d'une friche industrielle en pleine réhabilitation, permettra à la commune de Tournus d'étoffer ses possibilités en matière d'accueil événementiel. Le type même du réaménagement prévu dans ce lieu viendra agir en synergie avec les autres projets communaux. De plus, la rénovation de ce bâtiment désaffecté depuis de nombreuses années, en plein cœur d'une zone en mutation très fréquentée par différents publics (Pôle Emploi, Communauté de Communes, commerces et services, recyclerie et association d'insertion professionnelle, future salle multifonctionnelle des Arcades) permettra d'améliorer sensiblement à la fois l'aspect architectural de la zone, et la sécurisation des lieux et de ses abords.

Descriptif du projet

Afin de pouvoir modifier la destination de ce lieu, nous devons nous conformer à la législation des établissements recevant du public Type L, 3ème catégorie pour une jauge 465 personnes. Les travaux envisagés sont de deux ordres : mise aux normes de sécurité incendie et aménagement des lieux pour répondre aux différentes utilisations en respectant la réglementation relative à l'accessibilité.

L'ensemble du bâtiment devra dans un premier temps être mis hors d'eau. C'est pourquoi il est prévu l'intervention d'une société pour remplacer les skydômes existants qui sont brisés. Elle reprendra également la descente des eaux pluviales de la terrasse qui inonde le bâtiment lors de fortes précipitations, et assurera une révision d'une partie de la toiture.

Façade ouest, des châssis et fenêtres seront posés dans les ouvertures supérieures, et au rez de chaussée une porte métallique deux vantaux est prévue pour fermer l'accès au bâtiment. Afin de sécuriser les différents espaces qui composent cette salle, il est nécessaire d'en modifier l'aménagement intérieur.

Concernant l'intérieur de la salle, le niveau du sol devra être uniformisé afin d'optimiser la surface d'utilisation. Il sera ensuite recouvert d'une résine protectrice. Un embellissement général par la mise en peinture des murs est prévu. Un doublage coupe-feu 2h sur les parois mitoyennes sera également mis en place.

Pour l'électricité, une alimentation triphasée est prévue. Elle alimentera une prise IP 44 de 63A pour pouvoir brancher des armoires mobiles ainsi que des prises 220V ph n t. L'éclairage sera assuré par des néons de 150 LED en simple allumage ou sur télérupteur. Trois zones intérieures sont définies : la salle principale (nommée « le préau », l'espace ouvert « sous la mezzanine », le local de rangement.

Concernant la sécurité incendie, nous devons nous assurer du degré coupe-feu 2h des murs mitoyens. C'est pourquoi le bouchage d'ouvertures en Siporex de 15cm est préconisé, et l'ossature métallique du premier étage de la mezzanine est encoffré sur 4 mètres de long. Deux sorties de sécurité totalisant 6UP sont réalisées, ainsi que la pose de blocs de secours assurant le cheminement d'évacuation. La mise en place d'un éclairage d'ambiance est également prévue. 4 extincteurs (2 poudres, 2 eau pulvérisées) seront disposés dans la salle. Le local rangement est isolé au feu par la pose de portes coupe-feu.

Les aménagements consistent à la pose en périphérie de la salle de coffrets prises protégées individuellement par un disjoncteur différentiel 20A, la mise en place d'un point d'eau et d'un éclairage type industriel sur l'ensemble du projet. Une mise en propreté générale par l'application de couches de peintures sur les murs, et d'une résine au sol complète le projet.

Adresse du projet

« PREAU COUVERT DU PAS FLEURY »
Rue du Cardinal De FLEURY
71700 TOURNUS

Surface du projet

722m²

Récapitulatif de l'estimation du coût des travaux

129 162€ HT (Cf. plan de financement)

Calendrier prévisionnel

- Lancement du marché de travaux : Mars / avril 2021
- Réalisation des travaux : juin à novembre 2021
- Durée des travaux : 5 mois

Cf. planning prévisionnel détaillé.

Photo du bâtiment dans son état actuel



Plan de situation du projet

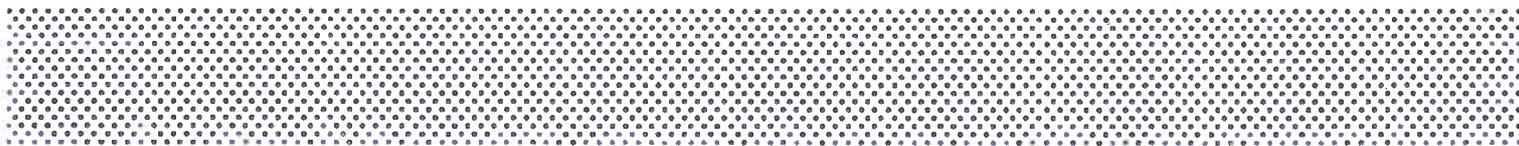




Réaménagement des Places Carnot et Germersheim À Tournus

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 2	Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations
Orientation stratégique n°7	Renforcer l'attractivité des centralités en confortant et développant les équipements et services
Objectif opérationnel n° 27	Aménager, sécuriser et valoriser les espaces publics
Action n°2.7.27.3	Réaménagement des places à Tournus
Maître d'ouvrage	Tournus
Description de l'action	<p>Le réaménagement des Places Carnot et Germersheim fait partie du contrat de revitalisation signé avec la Région Bourgogne Franche Comté.</p> <p>Il a pour objet de redynamiser le centre-ville via des aménagements urbains et paysagers adaptés aux besoins actuels.</p> <p>Avancement : l'étude de maîtrise d'œuvre est en cours et devrait être finalisée d'ici fin 2021. Les marchés de travaux seront au 1^{er} trimestre 2022 et les travaux seront réalisés en prenant en compte les contraintes imposées par les fouilles archéologiques. Les premiers travaux concerneront ainsi la place Germersheim, puis début 2023 ceux de la place Carnot.</p>
Partenaires	Sans objet
Coût prévisionnel	2 millions € HT
Plan de financement	Conseil Régional D'autres financements seront sans doute demandés.
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Sans objet





Rénovation des emplacements de stationnement des familles à l'aire des Rochons à Tournus

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 2	Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations
Orientation stratégique n°8	Mener une politique d'habitat attractive, solidaire et sobre en énergie
Objectif opérationnel n° 35	Accueillir dans de bonnes conditions les publics spécifiques
Action n° 2.8.35.1	Aire d'accueil des gens du voyage
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	<p>CONTEXTE: <u>Le terrain initial qui n'était pas suffisamment stabilisé s'est énormément affaissé.</u> 50% des emplacements enregistrent désormais une pente significative, ce qui génère d'une part de l'inconfort et d'autre part un minimum de dangerosité.</p> <p><u>Concernant les branchements pour les fluides.</u> Les équipements installés depuis une dizaine d'années ne sont à ce jour plus très fonctionnels et dans certains cas présentent un danger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Regard pour accéder au branchement de l'eau : Ces regards sont enterrés pour se préserver du gel l'hiver. Or, cela n'est pas du tout pratique (<i>nécessite de s'agenouiller à minima pour se brancher</i>) et non accessible pour toutes personnes qui auraient des difficultés à se mouvoir. ● Prises électriques : positionnées à l'extérieur du bâtiment qui abrite les sanitaires, cet emplacement implique l'usage de rallonges qui s'étirent au sol, de la prise à la caravane. Or, la vétusté de ces prises commence à générer des dysfonctionnements qui font disjoncter le compteur et les rallonges constituent des « entraves » pouvant être à l'origine de chutes lors des déplacements des personnes. <p>PROJET : <u>Les travaux d'aménagements proposés pour la réfection des emplacements actuels ont aussi pour objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● d'améliorer la qualité des conditions de séjour ainsi que du confort de la vie familiale et collective. Outre le fait d'aplanir les emplacements, il est également prévu de les aménager tout en préservant l'intimité de la vie privée, et de favoriser la convivialité des espaces communs. Des bordures, des gabions ainsi que des arbustes serviront à délimiter les emplacements, tandis qu'une place de verdure sera aménagée pour servir d'espace collectif de convivialité. Cet aménagement de l'espace témoigne de la volonté de proposer un accueil de qualité, auquel sont sensibles les Gens du Voyage. ● d'améliorer l'accessibilité et la sécurité : Du fait d'un usage intensif, les équipements relatifs à la distribution individuelle des fluides d'eau et de l'électricité doivent être robustes, sécurisés, et fonctionnels. Ainsi, le remplacement des équipements actuels, décrits précédemment, par des bornes individuelles aériennes, en béton armé, de distribution mixte d'eau et d'électricité, pourrait apporter plus de sûreté et de fiabilité. Pour plus de confort, il est prévu de remplacer ces deux modes de fourniture de fluides par une seule borne individuelle en béton par emplacement.
Partenaires	L'ETAT dans le cadre de son plan de relance. Il prévoit une enveloppe de 20M € afin de réhabiliter les aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage dans le but d'accélérer leur réhabilitation et ainsi améliorer les conditions de vie des gens du voyage

	Subvention attribuée et notifiée le 01/09/2021 : 54 882 €																
Coût prévisionnel	203 770,00 €																
Plan de financement	<p>AAP Relance : Réhabilitation aires permanentes d'accueil des gens du voyage A. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financements</th> <th></th> <th>Montants</th> <th>Quotités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Part de Subventions</td> <td>Etat</td> <td>54 882,0 €</td> <td>26,930</td> </tr> <tr> <td>- Fonds propres</td> <td>CCMT</td> <td>148 888,5 €</td> <td>73,07'</td> </tr> <tr> <td>-Total du Financement</td> <td></td> <td>203 770,5 €</td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	Financements		Montants	Quotités	- Part de Subventions	Etat	54 882,0 €	26,930	- Fonds propres	CCMT	148 888,5 €	73,07'	-Total du Financement		203 770,5 €	100,000
Financements		Montants	Quotités														
- Part de Subventions	Etat	54 882,0 €	26,930														
- Fonds propres	CCMT	148 888,5 €	73,07'														
-Total du Financement		203 770,5 €	100,000														
Calendrier	18/11/21 : délibération d'attribution du marché 1 ^{er} semestre 2021 : réalisation des travaux																
Indicateurs d'évaluation proposés	Améliorer les conditions de vie des gens du voyage : <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du taux de remplissage - Durée du séjour - Respect de l'environnement de l'aire 																

**Création d'un portail numérique pour service
dématérialisé d'instruction des demandes
d'autorisation d'urbanisme et saisine par voie
électronique**

**Pour la Communauté de communes du Mâconnais-
Tournugeois**

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 2	Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations
Orientation stratégique n°9	Tendre vers un territoire intelligent et durable
Objectif opérationnel n° 37	Développer les usages du numérique
Action n°2.9.37.1	Création d'un portail numérique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de soutien à la dématérialisation de l'application

	<p>du droit des sols, dit Démat.ADS, ce dernier répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.</p> <p>A ce jour, les Communes adhérentes à notre Service Commun d'Instruction des Autorisations du Droit du Sol sont des communes de moins de 3 500 habitants, donc notre service instructeur n'est pas soumis à cette obligation.</p> <p>Néanmoins, en perspective d'une proposition d'acquisition et d'équipement à destination des communes adhérentes au SCIADS pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation, une réflexion est en cours pour proposer aux communes adhérentes de s'équiper de solutions adapté, et qui devra faciliter la gestion des dossiers étape par étape.</p>
Partenaires	Les communes adhérentes au SCIADS DDT
Coût prévisionnel	32 730 € HT
Plan de financement	France Relance : AAP – Démat ADS : 10 800 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de dossiers reçus par voie dématérialisée Satisfaction des communes Gain en efficacité de traitement des dossiers



Développement d'une plateforme territoriale de données numériques Pour la Communauté de communes du Mâconnais- Tournugeois

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 2	Conforter la cohésion territoriale et l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations
Orientation stratégique n° 9	Tendre vers un territoire intelligent et durable
Objectif opérationnel n° 38	Mettre en œuvre une plateforme territoriale de donnée
Action n° 2.9.38.1	Développement d'une plateforme territoriale de donnée
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	<p>La CCMT souhaite développer ses usages numériques en créant une plateforme territoriale de données en lien avec les projets existants et notamment son SIG (système d'information géographique).</p> <p>Cette plateforme permettra de conjuguer développement territorial, bien-être du citoyen et préservation des ressources naturelles pour les communes et l'intercommunalité.</p> <p>Elle permettra de répondre à des enjeux transversaux liés aux diverses compétences d'intervention et obligations réglementaires à venir de l'intercommunalité mais aussi relevant des besoins des communes membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement de l'espace et gestion des équipements/bâtiments : optimiser la maintenance, le contrôle, les interventions sur ses équipements, les zones naturelles et fluviales, les flux et réseaux- Développement économique, solidarité et partage : connaître la répartition des offres touristiques sur le territoire et répertorier les équipements solidaires ou d'urgence- Gestion des déchets : optimiser la collecte et le fonctionnement des déchetteries- Assainissement : connaître les réseaux collectifs et pluviales, optimiser la maintenance et la mise à niveau suite aux évolutions réglementaires- Gestion des cours d'eau : connaître les cours d'eau et optimiser les interventions, accès...- Communication interne : coopérer et partager en temps réel <p>L'objectif du projet est d'amener la CCMT à devenir une collectivité connectée et durable au service des usagers pour :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des services publics rendus et en créer de nouveaux - Améliorer l'efficacité et l'efficience des services - Améliorer la connaissance du territoire et faciliter la prise de décision des élus - Renforcer l'attractivité du territoire en développant de nouvelles pratiques ainsi que la coopération entre les acteurs <p>Pour mener à bien ce projet de nouveaux outils doivent être déployés et s'adosser aux outils existants. Ils permettront de traiter l'ensemble des étapes nécessaires au bon traitement de la donnée : identification et collecte, stockage, valorisation, et mise à disposition pour la consultation et la prise de décision.</p> <p>Les systèmes existants, dont le SIG (Système d'Information Géographique), seront interconnectés afin d'échanger leurs données. Un espace partagé et collaboratif sera développé pour répondre aux besoins de mise à disposition et de consultation. Des liens pourront être faits avec les projets et usages numériques développés par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne.</p> <p>Pour le développement de la plateforme et des services connexes (appropriation, hébergement technique de l'expérimentation, équipement des services...), la CCMT fera appel à plusieurs prestataires spécialisés dans le traitement de la donnée et le SIG.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • La Région Bourgogne-Franche-Comté apporterait son soutien financier dans le cadre de son appel à projets « Territoire Intelligents et Durables ». Le financement escompté s'élève à 70% du coût HT de l'opération avec une majoration de 10% pour les projets à forte connotation environnementale. Les lauréats bénéficient en outre d'un dispositif d'accompagnement (réseau d'animation qui participe à l'acculturation des collectivités à l'usage de la donnée, à leur formation, à l'échange des bonnes pratiques et retours d'expérience). • Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne apporte son soutien administratif et technique en mettant à disposition sa chargée de développement des usages numériques pour mener à bien son projet. <p>La CCMT a déposé un dossier de candidature le 26 novembre 2021. Les lauréats seront notifiés courant février 2022.</p>
Coût prévisionnel	<p>Total : 260 000,00 € HT</p> <p>Postes détaillés des dépenses prévisionnelles (HT) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation d'audit et collecte de données : 85 000 € - Prestation de développement logiciel 'SIG' : 30 000 € - Prestation pour l'accompagnement à l'appropriation des nouveaux usages : 20 000 € - Prestation de paramétrage des équipements : 5 000 € - Prestation de développement logiciel de diffusion (dont espace de stockage et partage de document) : 30 000 € - Prestation de développement d'interfaces pour l'interopérabilité des systèmes (9 sources) : 50 000 € - Equipement de saisie et diffusion de l'information : 15 000 € - Hébergement logiciel pour l'expérimentation : 25 000 €
Plan de financement	<p>Relance : AAP Transformation numérique Appel à projets « Territoire Intelligents et Durables » de la Région BFC</p>
Calendrier	Janvier 2022-septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de nouveaux usages par l'identification, la collecte de nouvelles données et leur valorisation • Mise en place de solutions techniques libres et ouvertes • Partage des données : interopérabilité des données et la mutualisation des outils sont des points clés du projet. • Collaboration et expérimentation pour le déploiement des usages



**ZA intercommunale : aménagement de la tranche 2/2
(extension-aménagement)
à Viré-Fleurville**

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique N ° 3	Faciliter et promouvoir la création d'activité et de richesses
Orientation stratégique n°11	Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire
Objectif opérationnel n° 43	Organiser l'implantation d'activités industrielles et artisanales au sein des zones d'activités et des bourgs
Action n°3.11.43.1	Extension et requalification de la zone d'activité de l'Ecarlatte
Maître d'ouvrage	Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	<p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- Modernisation de la zone d'activité de l'Ecarlatte s'inscrivant dans une perspective de développement durable (restreindre les nuisances de toutes nature, intégrer la zone dans le paysage)- Améliorer l'attractivité et la compétitivité de la zone d'activité- Mise en adéquation de la zone d'activité avec exigences des entreprises- Amélioration de la qualité d'accueil des entreprises,- Optimisation des conditions de développement pour les entreprises de la zone- Maintien des emplois locaux et création de nouveaux emplois <p>Cohérence avec équipements existants dans les collectivités voisines :</p> <ul style="list-style-type: none">- Existence de la zone d'activité de L'ECARLATTE depuis les années 1980 sans travaux de modernisation réalisés depuis.- Projet qui s'inscrit dans une stratégie de territoire (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des infrastructures locales de développement économique - Typologie de la zone (artisanale) complémentaires aux autres typologies des zones d'activités voisines
Partenaires	Syndicat des eaux pour travaux de raccordement du réseau AE SYDESL pour le travaux de raccordement électriques, France Telecom, Eclairage Public.
Coût prévisionnel	2021-2022 : Tranche 1 : 411 342 € (réel) 2023-2024 : Tranche 2 : 200 000€ (prévisionnel)
Plan de financement	DETR 2021 : extension-requalification tranche 1 ; 190 496 € pour une dépense subventionnable de 476 241 € DETR 2022 : extension-requalification tranche 2 ; à solliciter
Calendrier	2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Commercialisation des terrains (taux occupation) Bilan de l'aménagement Satisfaction



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Zone d'activité artisanale à Lugny

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique n° 3	Faciliter et promouvoir la création d'activité et de richesses
Orientation stratégique n° 11	Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire
Objectif opérationnel n° 43	Développer de nouvelles capacités d'accueil et de développement des entreprises
Action n°3.11.43.2	Création d'une zone d'activité artisanale à Lugny
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	Il s'agit d'aménager une zone d'activité artisanale sur Lugny afin de répondre aux objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'implantation d'activité artisanales de proximité- Répondre aux besoin des entreprises souhaitant développer des projets de bâtiments d'activité- Conforter les zones existantes et le pôle secondaire de Lugny
Partenaires	
Coût prévisionnel	A définir / Etude en cours de réalisation
Plan de financement	DETR Autres subventions
Calendrier	Suite à l'approbation du PLUI prévu au 1 ^{er} semestre 2023. Fin 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'occupation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Aménagement global d'une ZA mixte (site du Pas Fleury) située sur une ancienne friche industrielle À Tournus

CRTE du Val de Saône

Axe stratégique N° 3	Faciliter et promouvoir la création d'activité et de richesses
Orientation stratégique N° 11	Accompagner la relance et conforter l'attractivité économique du territoire
Objectif opérationnel n° 45	Recycler le foncier dégradé et requalifier les friches industrielles
Action n°3.11.45.1	Aménagement global de la ZA du Pas Fleury
Maître d'ouvrage	CC Mâconnais-Tournugeois
Description de l'action	<p>Le site du Pas Fleury située sur la commune de Tournus (71700) est riche d'un patrimoine industriel à reconverter : il accueillait autrefois l'entreprise Air Borne.</p> <p>Les bâtis industriels ont ensuite été occupés par l'entreprise REXAM devenu aujourd'hui ALBEA qui s'est déplacée sur la zone d'activité intercommunale de Lacrost.</p> <p>En 2017 un programme de démolitions a été lancé. 2 bâtiments ont été démolis.</p> <p>Ce site accueille à ce jour, le siège de la CCMT, la pépinière d'entreprises (La Pépi't) depuis 2014, une ressourcerie, une épicerie sociale et solidaire portée par l'association Economie Solidarité Partage, le magasin d'usine SEB, un</p>

	<p>magasin de réparation et vente de vélos, un musée du vélo, un réparateur et vente de voitures anciennes, Pôle Emploi, un bâtiment de stockage et quelques associations (Ski Club, SAAST).</p> <p>Cette zone d'activité bénéficie d'une localisation privilégiée d'entrée/sortie de ville et une proximité avec le centre-ville de Tournus qui poursuit d'ailleurs une opération de revitalisation de son centre-bourg. L'aménagement des circulations en mobilités douces sera donc favorisé par la collectivité.</p> <p>La ville de Tournus a démarré en 2020 son projet de construction de salle multifonctionnelle. Ce projet qui valorise un bâti désaffecté proposera de nouveaux services à la population ainsi qu'aux entreprises.</p> <p>La CCMT porte pour ce projet d'aménagement global de la zone d'activité du Pas Fleury une attention particulière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la structuration de l'espace par le végétal (soit la renaturation des sols) - la désimperméabilisation (gestion des eaux pluviales) - la gestion des énergies renouvelables (étude pour l'aménagement des toitures en panneaux photovoltaïques). <p>La collectivité souhaite réaménager ce site en friche.</p> <p>Il a pour cela missionner par mandat d'étude la SEMA 71 afin de proposer un schéma, d'aménagement global. Le rendu de cette étude a eu lieu le 12 mars 2021.</p> <p>Le projet d'aménagement nommé « ZA du Pas Fleury » s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique de la communauté de communes, validée par délibération en date du 21 octobre 2021 afin de réhabiliter, restructurer l'ancien site industriel dénommée Le Pas Fleury située sur la commune de Tournus.</p> <p>Ce projet représente un site d'intérêt local, destiné à aménager 4579 m² de bâti et 7390 m² de terrains fonciers dont la commercialisation sera orientée vers les activités tertiaires mais aussi artisanat, générateur d'emplois.</p>
Partenaires	<p><u>Commune de Tournus</u> : transfert de propriété prévu début 2022.</p> <p><u>SEMA</u> : mandat d'étude pour réaliser des parkings et la gestion des eaux pluviales du site.</p> <p>Appel d'offre pour une <u>concession d'aménagement</u> à lancer sur 2022</p>
Coût prévisionnel	6 millions d'euros : à affiner avec le concessionnaire retenu pour l'aménagement global.
Plan de financement	<p>DETR : 428 550 €</p> <p>Agence de l'eau : 135 050 €</p> <p>Fond Friche : déposé le 19/09/21. Sollicitée : 1 000 000 €</p>

	Conseil Régional : dépôt pour PAIR au titre des espaces dégradés à vocation économique : sollicitée : 635 924 €
Calendrier	2022-2028
Indicateurs d'évaluation proposés	Commercialisation des terrains cessibles Taux d'occupations des locaux (bureaux-ateliers) Bilan de l'aménagement Qualitatif : taux de satisfaction (enquête) / Nombre d'articles presse, de communication sur le site

